



Revue de l'OCDE sur le développement

Coopération pour le développement

RAPPORT 2009



Revue de l'OCDE sur le développement

*Efforts et politiques des membres
du Comité d'aide au développement*

Coopération pour le développement

RAPPORT 2009

Volume 10/1

Rapport de Eckhard Deutscher
Président du **Comité d'Aide au Développement**



ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

En vertu de l'article 1^{er} de la Convention signée le 14 décembre 1960, à Paris, et entrée en vigueur le 30 septembre 1961, l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) a pour objectif de promouvoir des politiques visant :

- À réaliser la plus forte expansion de l'économie et de l'emploi et une progression du niveau de vie dans les pays membres, tout en maintenant la stabilité financière, et à contribuer ainsi au développement de l'économie mondiale.
- À contribuer à une saine expansion économique dans les pays membres, ainsi que les pays non membres, en voie de développement économique.
- À contribuer à l'expansion du commerce mondial sur une base multilatérale et non discriminatoire conformément aux obligations internationales.

Les pays membres originaires de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Turquie. Les pays suivants sont ultérieurement devenus membres par adhésion aux dates indiquées ci-après : le Japon (28 avril 1964), la Finlande (28 janvier 1969), l'Australie (7 juin 1971), la Nouvelle-Zélande (29 mai 1973), le Mexique (18 mai 1994), la République tchèque (21 décembre 1995), la Hongrie (7 mai 1996), la Pologne (22 novembre 1996), la Corée (12 décembre 1996) et la République slovaque (14 décembre 2000). La Commission des Communautés européennes participe aux travaux de l'OCDE (article 13 de la Convention de l'OCDE).

Pour permettre à l'OCDE de réaliser ses objectifs, un certain nombre de comités spécialisés ont été créés. L'un de ceux-ci est le Comité d'Aide au Développement, dont les membres ont décidé, en commun, de parvenir à un accroissement du volume total des ressources mises à la disposition des pays en développement et d'en améliorer l'efficacité. À cette fin les membres examinent, ensemble et périodiquement, à la fois le volume et la nature de leurs contributions aux programmes d'aide, établis à titre bilatéral et multilatéral, et se consultent sur toutes les autres questions importantes de leur politique d'aide.

Les membres du Comité d'Aide au Développement sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse, et la Commission des Communautés européennes.

Le Rapport sur la Coopération pour le développement porte traditionnellement la date de l'année précédant sa publication. Nous appelons l'attention des lecteurs sur le fait que, **à partir de la présente édition**, cette date sera celle de **l'année réelle de publication**. Le rapport de cette année s'intitule donc **Coopération pour le développement : Rapport 2009**. À noter : les données fournies dans ce rapport sont celles qui ont été transmises à l'OCDE jusqu'au 15 novembre 2008 et renvoient donc aux apports de 2007.

Publié en Anglais sous le titre :
OECD Journal on Development – Volume 10/1
Development Co-operation Report 2009

Illustration de couverture : © Devonyu/Dreamstime.com

Les corrigenda des publications de l'OCDE sont disponibles sur : www.oecd.org/editions/corrigenda.

© OCDE 2009

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.

Avant-propos du Secrétaire général de l'OCDE

On assiste depuis quelque temps à une accumulation de nouvelles préoccupantes concernant l'économie mondiale. La crise financière est la pire que le monde ait connu depuis la Grande dépression et trouver des moyens d'en sortir représente un des plus grands défis que nous ayons eu à affronter ces dernières décennies. Cet épisode nous met devant de dures réalités, dont la première est que, pour apporter une solution à la crise, nos dirigeants n'ont d'autre choix que de collaborer. En sa qualité de plaque tournante pour le dialogue sur les problèmes mondiaux, une OCDE renouvelée, plus plurielle et plus pertinente, contribue à ébaucher la voie à suivre. Les temps sont incertains, mais notre détermination ne mollira pas.

La crise ne pourra être réglée par des doses accrues des remèdes traditionnels. De nouvelles approches et de nouveaux dispositifs institutionnels nous sont indispensables pour nous permettre de générer des réponses réellement globales et pluridisciplinaires. Comme le faisait observer John Maynard Keynes à son époque, elle aussi marquée de turbulences : « Quand les faits changent, je change d'avis. Et vous ? »

Une des grandes différences entre la crise actuelle et celles qui l'ont précédée est qu'elle touche le monde entier. Elle est survenue en une ère caractérisée par une extraordinaire interdépendance ; ses conséquences s'étendent à l'ensemble de la planète de sorte que les solutions doivent, elles aussi, avoir une portée mondiale.

L'OCDE s'emploie actuellement à concevoir un plan d'action intégré pour aider à contrer la crise et à se saisir de l'occasion pour construire un monde meilleur. Cela dit, si la crise économique en cours exige des décisions difficiles sur le plan intérieur, elle ne doit pas détourner notre attention des autres graves problèmes structurels auxquels nous sommes confrontés. C'est sur ce point que les travaux du CAD apportent, et continueront d'apporter, une contribution essentielle.

Il est capital qu'au milieu de la tempête nous ne perdions pas le sens de l'orientation, que nous ne relâchions pas nos efforts pour vaincre les périls que représentent la pauvreté, l'inégalité et le changement climatique, que nous tenions nos promesses d'accroissement de l'aide au développement, de maintien de systèmes mondiaux ouverts d'échange et d'investissement et de développement d'énergies propres qui préserveront notre environnement. L'OCDE a instamment appelé les chefs d'État à veiller à ce que les apports d'aide conservent un niveau suffisant pour que soient honorés les engagements souscrits à Gleneagles et à d'autres occasions. Le 24 novembre, les donateurs membres du CAD ont adhéré à une Déclaration sur la politique d'aide, en vertu de laquelle ils conviennent de maintenir les apports d'aide à des niveaux compatibles avec ces engagements.

La crise actuelle met largement en évidence notre vulnérabilité et notre interdépendance, mais elle témoigne aussi d'une extraordinaire capacité de coopération entre les nations pour trouver un terrain d'entente et des solutions qui recueillent l'assentiment de tous. En atteste plus que tout autre chose le programme d'action à l'appui de l'efficacité de l'aide, vaste initiative internationale placée sous les auspices du CAD.

Au troisième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide qu'ont accueilli, à Accra (du 2 au 4 septembre 2008), les autorités du Ghana, l'OCDE et la Banque mondiale, une alliance sans précédent s'est formée entre les partenaires au développement pour prendre les audacieuses mesures indispensables afin d'améliorer les résultats produits par l'aide pour les 1.4 milliard de personnes qui vivent encore dans l'extrême pauvreté. L'aide n'est efficace que si elle donne à tous les mêmes chances de réussir. C'est pourquoi ce sont les pauvres qui ont le plus à gagner à une plus grande égalité des revenus et des chances, à l'intérieur de chaque pays et entre les nations.

Les participants au Forum ont signé le Programme d'action Accra, feuille de route vers une aide plus efficace, qui implique des changements radicaux pour les donateurs comme pour les pays en développement. C'est l'instrument qui conduira l'industrie de l'aide vers le nouveau modèle proposé dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, adoptée en mars 2005.

La détermination des actions préconisées dans cette feuille de route a donné lieu à de vastes consultations, auxquelles ont participé les pays en développement, les principales instances multilatérales, tous les pays donateurs membres de l'OCDE, des centaines d'organisations de la société civile du monde entier et d'autres apporteurs d'aide au développement encore. Dès le début du processus, les pays en développement ont posé leurs priorités, et les mesures composant le Programme d'action d'Accra visent à répondre à leurs principales préoccupations. Le CAD apporte une contribution essentielle, dans divers domaines capitaux – prévisibilité, déliement et répartition des tâches, notamment – pour la mise en œuvre du programme d'action à l'appui de l'efficacité de l'aide.

Les analyses fournies dans le présent Rapport sont la preuve du rôle central joué par le CAD. Elles sont une source d'informations fondamentales qui nous permettront d'étayer les difficiles décisions qui nous attendent, et nous donneront la volonté et la capacité – en dépit des défis qui se profilent – d'honorer nos engagements à l'égard des plus démunis.

Angel Gurría
 Secrétaire général
 OCDE



Remerciements

Directrice de rédaction

Christine Graves

Contributeurs

Yasmin Ahmad
Eckhard Deutscher
Brian Hammond
Jenny Hedman
Karen Jorgensen
Brenda Killen
Aimée Nichols
Patti O'Neill
Jens Sedemund
Suzanne Steensen

Auteur/éditeur

Brian Keeley

Correctrice d'épreuves (et vérification des informations), Responsable de la production

Carola Miras

Conception de la couverture

Stephanie Coic

Bien d'autres encore ont contribué à ce rapport, qu'ils en soient ici vivement remerciés.

Table des matières

Avant-propos du Secrétaire général de l'OCDE	3
Remerciements	5
Préface	13
Résumé	15
1. La mondialisation : Un contexte mouvant pour la politique du développement	21
Garder le contrôle : Une entreprise collective	23
Le maître-mot : Collaborer	25
La cohérence des politiques au service du développement : Bien cadrer tout ce qui touche au développement	26
Le temps de l'action est venu	27
Accra : Une simple étape ou le début d'une lutte acharnée?	28
Une nouvelle relation entre donateurs et bénéficiaires	28
Le passage aux actes	30
Fragmentation : Consolider les fondations de l'architecture de l'aide.	31
En quête de solutions.	32
Le développement est une affaire nationale : les pays partenaires peuvent-ils parvenir à se passer de l'aide?	33
L'aide augmente, mais trop lentement, et les objectifs globaux s'éloignent.	33
Une croissance inégale	34
Une question de fiscalité	35
Faire en sorte que cela devienne réalité : Comment affiner notre visée pour atteindre nos objectifs en matière de développement	35
Notes	36
2. Quel est le degré de fragmentation de l'aide?	37
Introduction	38
Quel est l'objet de ce chapitre?	39
L'Aide-pays programmable (APP) : Une nouvelle mesure de la fragmentation.	39
Quel est le degré de concentration et de fragmentation de l'aide?	42
Vers une meilleure répartition des tâches	45
Répartition des tâches au sein des pays	46
Répartition des tâches entre les pays	48
Répartition des tâches entre les secteurs	49
États fragiles	49
Matrice des donateurs actifs dans les pays partenaires	50
Notes pour l'interprétation de la matrice	55
Notes	56

3. Prévisibilité de l'aide	57
Introduction	58
Quel est l'objet de ce chapitre?	58
L'Enquête du CAD sur les plans de dépenses indicatifs	59
Quel est le champ couvert par l'Enquête?	60
Réalisation des objectifs fixés pour l'APD en 2010 : Quel est l'accroissement de l'aide prévu?	61
Performance globale de l'ensemble des donneurs	61
L'aide à l'Afrique	62
Quels seront les bénéficiaires de l'accroissement de l'aide?	63
Accroissement de l'aide par groupe de revenu	63
Accroissement de l'aide par région	65
Accroissement de l'aide par pays	66
Diminutions prévues de l'APP, eu égard notamment aux pays méritant une attention particulière	68
Affectation de l'aide et procédures budgétaires des pays donneurs	69
Synthèse des pratiques des donneurs en matière d'aide au développement	69
Le cadre budgétaire général de la coopération pour le développement	69
La planification au niveau opérationnel : Pays donneurs	70
La planification au niveau opérationnel : Agences multilatérales	71
Remarques finales	72
Notes	73
4. Ce que disent les rapports	75
Introduction	76
Repenser l'aide au développement	76
Modifier le rapport de force	79
Qu'est-ce que la Déclaration de Paris?	79
Examiner les progrès accomplis	80
Ce que les rapports disent sur les cinq principes	81
Appropriation	81
Alignement	82
Harmonisation	85
Gestion axée sur les résultats	88
Responsabilité mutuelle	90
Considérations pour l'avenir	92
Notes	94
5. Le passage à l'échelle supérieure : La Déclaration de Paris et les objectifs plus généraux de développement	97
Introduction	98
Contribution de la Déclaration de Paris à des objectifs plus généraux de développement	100
Enseignements de l'exploitation de la Déclaration de Paris pour promouvoir les droits, l'intégration et l'égalité hommes-femmes	101
Leçon 1 : La participation active des pauvres, hommes et femmes, renforce l'appropriation et l'obligation de comptes sur les résultats du développement ..	102
Leçon 2 : Une approche des droits de l'homme fondée sur les résultats conduit à des services de meilleure qualité pour tous les citoyens	103
Leçon 3 : Une utilisation plus efficace des stratégies d'aide conjointes sert les priorités du développement	104

Leçon 4 : Les paroles doivent être suivies d'actes.....	106
Leçon 5 : Un soutien harmonisé des donateurs peut aider à reconstruire les capacités dans les situations de fragilité.....	107
Mise à profit de ces enseignements	108
L'après-Accra : Mettre les enseignements en pratique.....	109
Notes	111
6. Point sur les politiques et les efforts des donateurs bilatéraux	113
Introduction: Performances des membres du CAD en matière d'aide en 2007.....	114
Performances des donateurs	115
Les actes au regard des engagements.....	116
Déclaration sur la politique d'aide.....	117
Notes relatives aux différents membres du CAD	119
Allemagne	120
Australie.....	121
Autriche	124
Belgique	125
Canada	126
Communauté européenne	127
Danemark	128
Espagne	129
États-Unis.....	130
Finlande	131
France.....	132
Grèce.....	134
Irlande	135
Italie	136
Japon.....	137
Luxembourg.....	138
Norvège	141
Nouvelle-Zélande	144
Pays-Bas	145
Portugal	146
Royaume-Uni.....	147
Suède	148
Suisse	149
Notes relatives aux autres donateurs membres de l'OCDE.....	151
Corée.....	151
Hongrie.....	153
Islande	153
Mexique	154
Pologne.....	154
République slovaque	154
République tchèque	155
Turquie.....	155
Notes relatives aux autres donateurs d'aide au développement.....	156
Notes	159
Annexe statistique	161
Glossaire des principaux termes et concepts	261
Notes techniques.....	269
Notes sur les définitions et questions de mesure.....	271
Liste des bénéficiaires d'APD établie par le CAD.....	274

Encadrés

1.1. La coopération Sud-Sud	24
1.2. Le Programme d'action d'Accra	29
2.1. L'aide-pays programmable (APP)	40
2.2. Étude de cas : Harmonisation et division du travail en Ouganda	46
2.3. Principes internationaux de bonne pratique sur la division du travail au niveau des pays	47
4.1. La genèse des objectifs du Millénaire pour le développement	78
4.2. Accroître le rapport qualité-prix de l'aide dans les pays en développement . . .	84
4.3. Sommes-nous en voie d'atteindre les objectifs?	89
5.1. Le changement climatique : Un nouveau défi pour le développement	99
5.2. Un suivi est important : Quelques indicateurs proposés pour suivre les retombées de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris du point de vue de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes	110
6.1. Examen par le CAD de l'aide de l'Australie, 4 décembre 2008	122
6.2. Examen par le CAD de l'aide de la France, 6 mai 2008	133
6.3. Examen par le CAD de l'aide du Luxembourg, 3 juin 2008	139
6.4. Examen par le CAD de l'aide de la Norvège, 21 octobre 2008.	142
6.5. Examens à mi-parcours	150
6.6. Examen spécial de la Corée par le CAD, 29 septembre 2008	152

Tableaux

2.1. Dérivation de l'aide-pays programmable bilatérale en 2005, par donneur du CAD	41
2.2. Estimation de l'aide-pays programmable en provenance de quelques organismes multilatéraux en 2005	42
2.3. Concentration des donateurs couverts par l'enquête	43
2.4. Viet Nam : APP totale et APP allouée à certains secteurs	50
2.5. Quels donateurs dans quels pays partenaires? Aide-pays programmable par donneur et pays partenaire	51
3.1. APP estimée par région	65
3.2. Accroissement de l'aide déjà programmé : Hausse supérieure à 100 millions USD	67
3.3. Diminution programmée de l'APP de plus de 20 millions USD	68
3.4. Cycle du budget de la coopération pour le développement	70
6.1. Simulation du Secrétariat du CAD/OCDE concernant les perspectives d'évolution de l'APD nette en 2007 et 2010.	118

Graphiques

2.1. Composition de l'APD bilatérale brute en 2005	40
2.2. Nombre de donateurs du CAD et de grands organismes multilatéraux par pays . . .	44
2.3. Possibilités de concentration : Nombre de donateurs qui, ensemble, comptent pour moins de 10 % de l'aide consentie à un pays	45
3.1. Pays partenaires classés prioritaires par les donateurs	61
3.2. APD nette et APP des membres du CAD pour 2001-10, au niveau mondial	62
3.3. Afrique : APD nette et APP des membres du CAD pour la période 2001-10	63
3.4. APP estimée par groupe de revenu pour 2005 et 2010.	64
3.5. APP estimée par région	66
4.1. Quel chemin reste-t-il à parcourir pour atteindre les objectifs	91
6.1. Composition de l'APD nette provenant des membres du CAD	114
6.2. APD nette des membres du CAD de 1990 à 2007 et simulations du Secrétariat du CAD pour la période 2008-10.	116

Liste des abréviations¹

APD	Aide publique au développement
APP	L'aide-pays programmable
BAAsD	Banque asiatique de développement
BID F. Sp	Banque interaméricaine de développement : Fonds spécial d'opérations
CE	Commission européenne
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
FAD	Fonds africain de développement
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FIDA	Fonds international de développement agricole
FMI	Fonds monétaire international
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
GFP	Gestion des finances publiques
IDA²	Association internationale de développement
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMD	Objectif du Millénaire pour le développement
ONG	Organisation non gouvernementale
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
PED	Pays en développement
PFR	Pays à faible revenu
PIB	Produit intérieur brut
PMA	Pays les moins avancés
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUAD	Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
PRITI	Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure
PRITS	Pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure
RNB	Revenu national brut
UE	Union européenne
UN-Habitat	Programme des Nations Unies pour les établissements humains
UNCHR	Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
UNICEF²	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNODC²	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
UNRWA	L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
USD²	Dollar des États-Unis

1. Cette liste n'est pas exhaustive. Voir le chapitre 6 pour les abréviations utilisées spécifiquement pour certains pays.

2. Sigle dans la langue anglaise.

Préface

Le présent Rapport sur la coopération pour le développement, le premier à sortir sous mon égide puisque j'ai accédé à la présidence du CAD en février 2008, paraît à un moment mémorable – et plein de défis – de l'histoire du CAD. Avec le troisième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide qui vient de se terminer à Accra, nous percevons plus précisément que jamais ce que requiert la concrétisation des cibles fixées dans la Déclaration de Paris – et des Objectifs du millénaire pour le développement. Dans le même temps, il est tout à fait évident que des doses accrues des remèdes traditionnels n'y suffiront pas.

La scène du développement a subi des transformations radicales depuis la création du CAD : les acteurs et les problématiques ne cessent de s'y multiplier, et les règles du jeu – par force – de changer. En cette année 2008, les structures – formelles et informelles – établies de gouvernance internationale ont été ébranlées jusque dans leurs fondements en l'espace de quelques semaines, et de nombreux observateurs voient là le signe annonciateur de changements profonds et durables. C'est dans ce contexte que le CAD s'est lancé dans un exercice de réflexion stratégique afin de tenter de déterminer les évolutions et adaptations probables de la coopération pour le développement au cours des vingt prochaines années, et les conséquences qui en résulteront pour ses propres travaux.

À ce propos, je tiens à saluer mon prédécesseur, Richard Manning, grâce à qui j'ai hérité d'un comité non seulement qui est prêt, il l'a montré, à affronter de nouveaux défis et à se mettre à leur hauteur, mais aussi qui, sous sa présidence, a assumé un rôle central dans le domaine le plus essentiel du programme d'action international actuel en matière de coopération pour le développement, celui de l'efficacité de l'aide.

C'est aussi ce thème qui sert de trait d'union entre tous les chapitres du présent Rapport. Dans cette édition 2008, nous nous pencherons en effet sur ce qui a été accompli à Accra, les nouveaux défis qui en résultent, et les mesures et comportements à adopter pour remplir nos ambitions à l'égard du développement.

Prenant comme point de départ la Déclaration de Paris et le Programme d'action d'Accra, le chapitre 1 replace la coopération pour le développement dans le contexte plus général de la mondialisation et tente d'apporter une réponse à quelques questions qu'il est indispensable de se poser pour déterminer nos chances de relever avec succès les défis de notre siècle. Le chapitre 2 s'intéresse ensuite à « l'architecture » internationale de l'aide – autrement dit, le degré de fragmentation de l'aide – sur la base des conclusions d'une récente étude du CAD. Le chapitre 3 s'appuie sur cette même étude pour analyser la prévisibilité de l'aide. Cette dernière – notion qui n'a fait son entrée dans les objectifs d'efficacité de l'aide que depuis peu, au cours des préparatifs du Forum de haut niveau d'Accra – est essentielle car elle constitue une condition préalable incontournable pour une budgétisation, une programmation et une mise en œuvre efficaces. En l'absence d'informations adéquates sur les ressources dont ils disposeront, les gouvernements ne peuvent obtenir de résultats. Le chapitre 4 contient une synthèse des principaux rapports qui ont contribué à mettre en évidence les priorités pour les donateurs et les pays partenaires, et les raisons pour lesquelles une action dans ces domaines est susceptible de produire rapidement des avancées très concrètes. À partir d'études de cas, le chapitre 5 montre ensuite les retombées du programme d'action à l'appui de l'efficacité de l'aide pour le traitement de questions transversales fondamentales comme l'égalité des sexes, le respect des droits de l'homme et la protection de

l'environnement. Comme dans les précédentes éditions, le dernier chapitre fournit un aperçu des programmes d'aide des membres du CAD et de leur performance dans ce domaine ; en outre, une section y est consacrée aux autres pays de l'OCDE ainsi qu'à des acteurs importants extérieurs à la zone.

Le Rapport sur la coopération pour le développement demeure la source la plus complète au monde de statistiques sur la coopération pour le développement, et sa couverture s'est même élargie ces dernières années avec l'intégration progressive de données sur les ressources assorties de conditions libérales provenant de sources autres que les membres du CAD. Établir le compte, sur la base de chiffres totalement comparables, de tous les apports à des conditions de faveur demeure une grande priorité de la communauté internationale et le CAD est déterminé à œuvrer à cet objectif.

Pour conclure cette préface, je souhaiterais exprimer mes remerciements et ma gratitude au Secrétariat du CAD, dont le formidable dévouement des agents de tous niveaux garantit le bon fonctionnement du Comité et de ses organes subsidiaires, de même qu'aux délégués auprès du CAD, qui constituent les forces vives du CAD et dont le concours et le soutien m'ont été précieux pour effectuer mes premiers pas de Président, et enfin aux présidents et membres des bureaux de tous les groupes de travail et réseaux du CAD.

Eckhard Deutscher
Président
Comité d'aide au développement



Ce livre contient des...



StatLinks 

**Accédez aux fichiers Excel®
à partir des livres imprimés !**

En bas à droite des tableaux ou graphiques de cet ouvrage, vous trouverez des *StatLinks*. Pour télécharger le fichier Excel® correspondant, il vous suffit de retranscrire dans votre navigateur Internet le lien commençant par : <http://dx.doi.org>. Si vous lisez la version PDF de l'ouvrage, et que votre ordinateur est connecté à Internet, il vous suffit de cliquer sur le lien. Les *StatLinks* sont de plus en plus répandus dans les publications de l'OCDE.

Résumé

Le *Rapport sur la coopération pour le développement* est diffusé chaque année sous la responsabilité du président du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, instance dans le cadre de laquelle les principaux donateurs bilatéraux œuvrent ensemble à l'amélioration de l'efficacité de leurs efforts conjoints à l'appui du développement durable. Il contient des données et des analyses sur les évolutions les plus récentes en matière d'aide internationale.

Chapitre 1. Vue d'ensemble

Dans ce premier *Rapport sur la coopération pour le développement* à la rédaction duquel il participe, Eckhard Deutscher, qui a repris la fonction de président du CAD début 2008, se penche sur l'environnement nouveau dans lequel s'inscrit l'aide au développement et sur les conséquences qui en découlent pour le CAD : « La scène du développement a subi des transformations radicales depuis la création du CAD : les acteurs et les problématiques ne cessent de s'y multiplier, et les règles du jeu – par force – d'évoluer. »

Il revient aussi sur le troisième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide (tenu à Accra en septembre 2008), à propos duquel il écrit : « nous percevons plus précisément que jamais ce que requiert la concrétisation des cibles fixées dans la Déclaration de Paris – et des objectifs du Millénaire pour le développement. Dans le même temps, il est tout à fait évident que des doses accrues des remèdes traditionnels n'y suffiront pas. »

Chapitre 2. Quel est le degré de fragmentation de l'aide?

La fragmentation est un sérieux obstacle à l'amélioration de l'efficacité de l'aide. Au sens premier, est dite fragmentée une aide constituée de trop nombreux apports d'un volume réduit provenant d'une multitude de donateurs, ce qui alourdit inutilement les coûts administratifs, d'où des gaspillages, et rend difficile le ciblage de l'aide sur ceux qui en ont le plus besoin.

Jusqu'à quel point l'aide est-elle fragmentée? Le rapport sur la première enquête relative aux politiques d'affectation de l'aide et les plans de dépenses indicatifs réalisée par le CAD apporte une réponse à cette question au moyen d'une nouvelle mesure de l'aide, l'aide-pays programmable (APP). En 2005 – année qui sert de référence pour l'enquête – les membres du CAD ont fourni 47 milliards USD d'APP bilatérale, soit 46 % du total de l'APD brute bilatérale de cette année-là; en 2007, ce pourcentage était passé au chiffre plus représentatif de 59 %.

Les résultats de l'enquête montrent que l'aide est souvent clairsemée : au total, 15 membres du CAD affichent, d'après leurs réponses à l'enquête, un degré de concentration de leur aide

Encadré 1.1. Qu'est-ce que l'APP?

L'aide-pays programmable (APP) représente le montant de l'aide qui peut être programmée, dans leurs budgets, par les pays en développement. Elle s'obtient, par définition, par déduction : c'est en fait le volume total de l'aide diminué des formes d'aide telles que les secours d'urgence, les allègements de dette et autres apports qui ne peuvent faire l'objet d'une programmation par les donateurs.

inférieur à 50 %. Autrement dit, une grande partie de ces apports se répartit entre un nombre assez important de pays en développement. La chose est encore plus perceptible lorsqu'on se place du point de vue des pays en développement, lesquels reçoivent souvent d'une multitude de donateurs des sommes minimales. Au Viet Nam, par exemple, on compte 29 grands donateurs, dont 17 sont à l'origine d'à peine 10 % de l'aide.

Pour rehausser l'efficacité de leur aide, les donateurs doivent rationaliser leurs efforts et se partager les tâches. Une meilleure répartition du travail peut contribuer à réduire le nombre de donateurs intervenant dans un pays en développement ou un secteur particulier, par exemple la santé ou l'éducation, à abaisser les coûts de transaction et à faciliter la coordination des efforts. Elle peut aussi favoriser une couverture adéquate de tous les pays en développement, de telle sorte que l'aide ne se concentre pas exclusivement sur les « chouchous » des donateurs. Au Forum d'Accra, il a été longuement débattu des meilleurs moyens d'opérer une division efficace du travail sans qu'il en résulte une baisse des apports globaux à quelque pays que ce soit.

Chapitre 3. Prévisibilité de l'aide

La communauté internationale de l'aide met de plus en plus l'accent sur le rôle des pays en développement dans la gestion et l'affectation de l'aide qui leur est allouée. Or les efforts déployés par ces pays sont souvent contrariés par le manque de prévisibilité des apports d'aide, les donateurs ne révélant pas toujours suffisamment tôt leurs plans de dépenses, ou bien ne s'y tenant pas.

L'Enquête 2008 du CAD, relative aux politiques d'affectation de l'aide et les plans de dépenses indicatifs, a pour objet de lever un certain nombre d'incertitudes en demandant aux donateurs de préciser leurs plans futurs, pour donner une vue d'ensemble des apports d'aide à venir qui puisse aider à recenser les déficits existants et potentiels de ressources dans les différents pays en développement.

Parmi les principaux éléments d'information qui se dégagent de l'enquête, figurent les suivants :

- La contraction récente des apports nets d'aide publique au développement tend à réduire les chances que se concrétisent les objectifs fixés concernant le volume de l'aide pour 2010.
- Avec la réduction inéluctable des opérations d'allègement de dette, d'autres formes d'aide devront augmenter considérablement pour que les objectifs fixés puissent être atteints.
- Un certain nombre d'États se trouvant dans des situations de conflit ou de fragilité devront faire face, d'ici 2010, à des diminutions de l'APP de plus de 20 millions USD, ce qui pourrait compromettre leurs chances de redressement.

Le déficit de financement est particulièrement prononcé dans le cas de l'Afrique. En 2005, la promesse a été faite à l'Afrique qu'elle bénéficierait d'un surplus d'aide de 25 milliards USD pour 2010, engagement sur la réalisation duquel du retard a déjà été pris. Il faudrait désormais que les apports totaux d'APD à ce continent progressent de plus de 17 % par an pour que cet objectif se concrétise.

L'Enquête du CAD fait apparaître des accroissements prévus de l'aide, pour un total de 10 milliards USD, dans les deux tiers des pays en développement mais laisse aussi présager une diminution programmée de l'APP dans 51 pays, essentiellement d'Afrique et d'Asie, entre 2005 et 2010. Des pays comme la Chine, l'Égypte, l'Inde et la Thaïlande peuvent s'attendre à ce que l'aide qui leur sera versée en 2010 soit inférieure de plus de 200 millions USD au niveau de 2005, ce qui s'inscrit dans le prolongement de la réorientation actuelle dans la répartition de l'aide aux dépens des pays à revenu intermédiaire. Dans 21 autres pays, l'aide devrait fléchir de plus de 20 millions USD en termes absolus.

Chapitre 4. Ce que disent les rapports

Adoptée en 2005, la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide vise à provoquer une évolution du rapport de force entre donateurs et bénéficiaires et à confier réellement les guides de l'aide internationale aux pays en développement. Afin de contribuer à faire de ces théories une réalité, la Déclaration s'appuie sur deux instruments clés.

Premièrement, elle pose cinq principes destinés à faciliter un remodelage de l'aide internationale :

- **Appropriation** : Les pays en développement définissent leurs propres stratégies de développement, améliorent leurs institutions et prennent des mesures pour lutter contre la corruption.
- **Alignement** : Les pays donateurs alignent leur soutien sur ces objectifs et utilisent les systèmes locaux.
- **Harmonisation** : Les pays donateurs coordonnent leurs actions, simplifient les procédures et partagent l'information pour éviter les doubles emplois.
- **Gestion axée sur les résultats** : Les pays en développement et les donateurs privilégient la production de résultats – et leur mesure.
- **Responsabilité mutuelle** : Les donateurs et les pays partenaires en développement sont responsables des résultats obtenus en matière de développement.

Deuxièmement, elle fixe 12 objectifs de performance à atteindre pour 2010, fournissant à la communauté internationale autant d'indicateurs à l'aune desquels mesurer les progrès accomplis vers la concrétisation de ces principes. Le chapitre 4 récapitule les conclusions de trois grandes études publiées en 2008, à mi-parcours, afin de faire le point des avancées obtenues – ou non – vers ces objectifs.

Bien que les trois études auxquelles il est fait référence dans ce chapitre diffèrent par leur portée et leur approche, leurs conclusions convergent sur plusieurs points :

- Les progrès vers les objectifs-cibles fixés pour 2010 ne sont pas homogènes : des disparités existent entre les différents domaines couverts par la Déclaration et entre les différents pays.
- La Déclaration a certes acquis un vaste retentissement dans les sphères politiques, mais une plus grande détermination est indispensable pour la transposer dans les faits.

Encadré 1.2. **Les objectifs-cible sont-ils en voie de concrétisation?**

À l'échelle du monde, les objectifs-cible fixés dans la Déclaration de Paris pour 2010 ont-ils des chances d'être atteints? La réponse immédiate à cette question est : non. Si des progrès ont été accomplis au regard de nombre de ces objectifs-cible, dans presque tous les cas leur rythme est actuellement trop lent.

Chacun des 12 objectifs-cible énoncés dans la Déclaration de Paris est spécifiquement rattaché à un des cinq principes préconisés dans l'accord, mais est également pertinent pour d'autres de ces principes. La situation se présente comme suit, au vu des évaluations réalisées à ce jour :

Objectifs en voie d'être atteints : Trois objectifs, tous rattachés au principe de « l'alignement », ont des chances d'être atteints au rythme actuel.

Objectifs nécessitant davantage d'efforts : Trois objectifs, eux aussi tous rattachés au principe de « l'alignement », sont réalisables à condition d'intensifier sensiblement les efforts.

Objectifs difficilement réalisables : Pour les six objectifs restants, qui impliquent des avancées dans les cinq domaines érigés en principes, les choses sont loin d'évoluer comme il le faudrait et ces objectifs ne pourront être atteints que si les donateurs comme les pays en développement intensifient radicalement leurs efforts.

- Les progrès requièrent l'engagement non seulement des organismes donateurs et de tous les niveaux de l'administration dans les pays en développement, mais également celui de la société civile, du secteur privé et d'autres groupes encore, qui doivent être pleinement associés au processus.
- Au vu de l'expérience accumulée jusqu'ici, l'application des principes essentiels de la Déclaration donne de bons résultats. Cependant, l'expérience révèle aussi de nouveaux enjeux, notamment la nécessité de perfectionner le suivi et l'évaluation.

Chapitre 5. Le passage à l'échelle supérieure : la Déclaration de Paris et les objectifs plus généraux de développement

Le développement n'a pas pour unique but de faire reculer la pauvreté. Pour être durable et équitable, il doit aussi viser à transcrire dans les faits les principes fondamentaux que sont l'égalité hommes-femmes, le respect des droits de l'homme et la protection de l'environnement, eux-mêmes vecteurs de développement. Il a par exemple été démontré que, en Afrique, un relèvement du niveau d'instruction des femmes faisait baisser le taux de mortalité infantile.

Si l'importance de ces liens est largement admise, l'adoption en 2005 de la Déclaration de Paris a donné un coup d'accélérateur pour le passage aux actes. À partir d'études de cas réalisées dans divers pays, ce chapitre présente cinq enseignements utiles pour l'exploitation de la Déclaration de Paris au service de ces objectifs plus généraux.

Leçon 1 : La participation active des pauvres, hommes et femmes, renforce l'appropriation et l'obligation de comptes sur les résultats du développement.

Une approche « ascendante » implique d'associer aussi largement que possible la population au débat politique et aux discussions sur les mesures à prendre. Deux études de

cas, au Pérou et au Zimbabwe, attestent des améliorations significatives et durables qui peuvent être obtenues dans le secteur de la santé, en associant les pauvres à la conception des politiques, pratiques et programmes en matière de santé.

Leçon 2 : Une approche des droits de l'homme fondée sur les résultats conduit à des services de meilleure qualité pour tous les citoyens.

Les groupes marginalisés ne peuvent pleinement profiter du développement que si leur situation et leurs besoins sont bien appréhendés, ce que peut faciliter la conduite d'un « suivi affiné » – c'est-à-dire l'utilisation de données ventilées par sexe, groupe ethnique, catégorie sociale, etc.

Leçon 3 : Une utilisation plus efficace des stratégies d'aide conjointes sert les priorités du développement.

En élaborant et appliquant des stratégies d'aide conjointes, les donateurs peuvent contribuer à promouvoir les droits de l'homme, la viabilité écologique et l'égalité hommes-femmes. Le donneur qui possède le plus grand avantage comparatif et le plus de compétences en matière d'égalité hommes-femmes, par exemple, peut s'investir d'un rôle de chef de file en mettant ses connaissances au service des autres et en leur apportant un soutien technique.

Leçon 4 : Les paroles doivent être suivies d'actes.

Les déclarations d'intention concernant les droits de l'homme, la protection de l'environnement, la lutte contre l'exclusion et l'égalité hommes-femmes ne suffisent pas. Elles doivent être étayées par des dotations budgétaires, des actions de renforcement des capacités et des dispositifs de suivi appropriés.

Leçon 5 : Un soutien harmonisé des donateurs peut aider à reconstruire les capacités dans les situations de fragilité.

Si les États fragiles n'ont souvent pas les moyens d'appliquer directement les principes de la Déclaration de Paris, ceux-ci n'en sont pas moins utiles dans leur cas également. On en a un bon exemple avec le Sierra Leone, où le succès des élections qui ont eu lieu en 2007 est imputable en partie à l'approche harmonisée adoptée par les partenaires au développement qui ont apporté leur soutien au processus.

Chapitre 6. Politiques et efforts des donateurs bilatéraux

En 2007, avec 103.5 milliards USD, les apports nets totaux d'aide publique au développement des pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) ont reculé de 8.5 % en termes réels. Si l'on fait abstraction des allègements de dette, l'APD a toutefois augmenté de 2 % en valeurs réelles, chiffre qui donne une image plus juste de l'évolution tendancielle effective des apports d'aide. Ce dernier chapitre du *Rapport sur la coopération pour le développement* fait le point sur la performance, en 2007 (individuelle et collective), des membres du CAD, dont chacun fait l'objet d'une note séparée.

Chapitre 1

La mondialisation : Un contexte mouvant pour la politique du développement

Ces dernières années, les pays donateurs ont déployé d'énormes efforts pour œuvrer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, mais si nous voulons éviter que la crise financière et économique n'efface les avancées obtenues de haute lutte, il faut mobiliser davantage de ressources encore. Il faut aussi assurer la pertinence, sur le plan stratégique, de la politique du développement face aux défis qui nous attendent, et faire en sorte qu'elle contribue à leur règlement. Dans ce chapitre, le président du CAD appuie son argumentation sur l'appel insistant lancé au troisième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide : la communauté du développement doit impérativement apporter des améliorations incontestables aux instruments de la coopération.

Relever les défis associés à la mondialisation – et tirer parti des avantages qui en découlent – impliquera d'adapter les politiques de développement à une réalité nouvelle et à une évidence inéluctable, à savoir que pour faire bouger les choses les pays n'ont d'autre choix que de travailler ensemble.

En 2008, les crises ne nous ont pas épargnés : crise alimentaire, crise pétrolière et enfin crise financière. Ce sont toutes des crises de la mondialisation : elles ont toutes frappé à l'échelle mondiale. La conclusion à en tirer est claire : une économie mondialisée, avec l'interdépendance grandissante qui en découle, appelle des solutions internationales, ce qui soulève le problème de l'action collective.

Tout cela est source de défis majeurs du point de vue du développement. Ce sont les pauvres qui ont eu le plus à souffrir de l'envolée des prix des denrées alimentaires, laquelle a touché les marchés même les plus reculés. La crise pétrolière s'est globalement plus ressentie encore dans les pays en développement, où elle a entraîné une érosion des revenus et un tassement de la production. C'est maintenant la crise financière, en se prolongeant, qui prélève son tribut sur les pays en développement, provoquant un recul de l'investissement, une contraction des débouchés à l'exportation et un effondrement des envois de fonds des émigrés. Au vu des difficultés budgétaires qui s'accumulent dans les pays donateurs, on court en outre le risque que la crise financière se transforme en une crise de l'aide, la tentation devenant grande pour les donateurs d'opter pour la prudence budgétaire, au besoin en rognant sur les dépenses d'APD.

Il ne faudrait pas en arriver là. Or, pour éviter que cela se produise, les pays donateurs doivent impérativement replacer les engagements relatifs au développement dans leur contexte global. Dans un monde en pleine ébullition où menacent des catastrophes environnementales, où s'intensifie la concurrence autour de ressources limitées et où s'accroît l'interdépendance des économies et des marchés, l'enjeu du développement ne peut être relevé avec les seuls outils de l'APD. Il s'agit là d'un constat fondamental car on a tendance, dans le débat sur l'aide et le développement, à faire abstraction de tout le reste – à en faire deux phénomènes inextricablement liés l'un à l'autre, mais indépendants des forces et changements qui bousculent le monde en cette ère de mondialisation.

En plus d'être source d'erreurs de jugement, cette façon de voir est dangereuse. Elle nous rend aveugles à tout un éventail de facteurs qui rejaillissent sur les résultats de nos efforts – de forces diverses, complexes et souvent contraires et incohérentes, qui constituent la réalité d'un monde interdépendant. La coopération pour le développement ne peut mettre le processus de développement à l'abri de cette réalité.

Au contraire, la coopération pour le développement ne doit pas s'abstraire des changements que connaissent les structures internationales; elle doit contribuer au règlement des problèmes nouveaux et au resserrement de la collaboration pour la recherche de réponses et de solutions internationales. Ne pas réussir à rendre la mondialisation bénéfique, pour les pays en développement surtout, risque de porter atteinte à la stabilité mondiale. Or cela nous mettrait tous en péril, que nous vivions dans

un pays riche ou dans un pays pauvre. C'est pourquoi les pays donateurs ne doivent pas regarder la coopération pour le développement comme un « plus optionnel » mais comme un élément central de leur réponse aux défis lancés par la mondialisation.

L'adoption de la Déclaration sur l'aide sous l'impulsion du CAD de l'OCDE, facilitée par une lettre adressée aux chefs d'État et de gouvernement par le Secrétaire général de l'OCDE et le président du CAD, est l'aboutissement d'un effort collectif visant à faire en sorte que la coopération pour le développement ne pâtisse pas des difficultés actuelles (voir page 117).

Garder le contrôle : Une entreprise collective

Les pays peuvent-ils trouver des solutions? Pas facilement. L'une des principales conséquences de la mondialisation est le rétrécissement manifeste de la marge de manœuvre dont disposent les gouvernements pour façonner et mettre en œuvre des politiques de façon autonome. Les donateurs estiment que leurs possibilités de choix pour faire la différence, qui sont certes toujours limitées, diminuent rapidement; les pays en développement quant à eux considèrent qu'un nombre de plus en plus grand de facteurs décisifs pour leurs perspectives de développement échappent à leur contrôle.

En dépit de cette évolution, aucune modification n'est intervenue dans la chaîne de responsabilité politique. La politique mondiale fonctionne toujours en mode prémondialisation, la politique et les préoccupations intérieures continuant d'exercer une influence bien plus prépondérante sur les décisions internationales des pays que les problèmes planétaires auxquels le monde est aujourd'hui confronté. Aux yeux de nombreux observateurs, la politique internationale actuelle du développement reste un produit des conditions politiques qui prévalaient dans le monde d'hier. De ce fait, les organismes et institutions donateurs en sont réduits à chercher à résoudre des problèmes nouveaux avec des outils du passé.

C'est pourquoi il faut ouvrir bien plus largement la politique du développement sur les réalités associées au changement global et à la mondialisation. Il faut non seulement l'adapter pour y intégrer les « problèmes » résultant de la mondialisation, mais aussi y tirer parti des possibilités nées de la mondialisation. Le renforcement de l'interdépendance des activités économiques au cours de ces quelques dernières décennies a contribué à accélérer l'intégration dans l'économie mondiale de grands pays émergents en rapide expansion, ce qui a permis à des centaines de millions de personnes d'échapper à l'extrême pauvreté. Jamais auparavant de tels progrès du développement n'avaient été observés sur un laps de temps aussi court et à une telle échelle. Jamais auparavant ne s'était produit un tel bouleversement dans la répartition de la richesse et du pouvoir au niveau mondial.

Ces reconfigurations du paysage mondial se reflètent déjà, jusqu'à un certain point, dans la politique internationale du développement. La coopération Sud-Sud (voir l'encadré 1.1) gagne en importance et attire de plus en plus le feu des projecteurs dans le débat international. Outre qu'elle accroît le volume des ressources mises au service du développement, elle incite à rouvrir la réflexion sur la coopération pour le développement – comme en atteste, par exemple, le regain d'attention porté à l'importance de l'investissement dans les infrastructures. Ce qu'il faut maintenant, c'est laisser aux économies émergentes, le champ, l'influence et les responsabilités voulus pour leur permettre de devenir des parties prenantes déterminantes dans l'effort international.

Encadré 1.1. La coopération Sud-Sud

La coopération Sud-Sud ouvre de nouvelles perspectives mais est également source de nouveaux défis pour la coopération internationale

Les courants d'échanges et d'investissements entre pays du Sud ont connu ces dernières années une expansion phénoménale. Dans la coopération Sud-Sud, qui repose sur le principe de l'avantage réciproque, il n'est pas établi de distinction nette entre les interventions à l'appui du développement, à caractère libéral et de nature commerciale. Dans ce cadre sont mis en œuvre un volume substantiel de financements à des conditions de faveur et de dons aussi bien que des activités de formation et de renforcement des capacités. On n'a toutefois pas réussi, jusqu'à présent, à fournir une évaluation de ces apports reposant sur des critères comparables à ceux appliqués pour l'APD, lesquels constituent la norme internationale pour la mesure de l'aide publique au développement.

Malgré tout, il est manifeste que la coopération Sud-Sud exerce un impact rapidement croissant. Les partenaires et investisseurs du Sud possèdent souvent un savoir-faire précieux pour les pays avec lesquels ils coopèrent et des technologies adaptées à leurs besoins. Peut-être plus apprécié encore, est le regard neuf et positif qu'ils portent sur les choses du fait qu'ils voient dans leur engagement une chance pour l'avenir. Dans l'esprit des pays en développement, les donateurs traditionnels voient plutôt, eux, leur engagement seulement comme un moyen nécessaire pour « régler un problème ».

La coopération Sud-Sud repose généralement sur des principes différents de ceux qui sous-tendent l'aide fournie par les donateurs membres du CAD. À terme, il est indispensable que le CAD se penche, avec les pays du Sud, sur ces approches divergentes – non pour déterminer si l'une est « supérieure » à l'autre dans le cadre d'un exercice purement théorique, mais pour rechercher comment rendre les efforts de tous le plus efficaces possible.

Comme pour l'action à l'appui de l'efficacité de l'aide, je pense que le cadre de ce dialogue doit avoir pour fils conducteurs les priorités et les besoins des pays partenaires* tels qu'eux-mêmes les perçoivent dans le contexte de leur propre processus de développement. Ces dernières années, et surtout lors du troisième Forum de haut niveau d'Accra sur l'efficacité de l'aide, les éléments suivants sont apparus de plus en plus clairement :

- Les pays partenaires soulignent la nécessité que l'aide, quelle que soit sa forme, soit alignée sur leurs propres priorités et passe par des mécanismes locaux de coordination placés sous leur autorité.
- Les pays partenaires considèrent souvent la coopération Sud-Sud comme un complément à l'aide émanant des donateurs du CAD, surtout dans des domaines comme les infrastructures et les secteurs productifs, où les financements provenant des donateurs traditionnels sont désormais insuffisants.
- Les bénéficiaires souhaitent que l'aide présente diverses caractéristiques : réactivité et rapidité – lesquelles sont souvent regardées comme des points forts de la coopération Sud-Sud – absence de liaison et transparence, prévisibilité, et d'une manière générale, respect des principes énoncés dans la Déclaration de Paris, adaptés si besoin au contexte local.

Globalement, leur influence et leur expérience sont trop importantes pour que les apporteurs de coopération Sud-Sud puissent être laissés en marge de l'action à l'appui de l'efficacité de l'aide, et du débat international sur la coopération pour le développement. Il est en particulier urgent d'instaurer un dialogue avec les économies émergentes, source majeure de coopération Sud-Sud, entre autres pour favoriser l'union des forces au service de la concrétisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Les donateurs du CAD et les pays pratiquant la coopération Sud-Sud doivent partager les enseignements de leur expérience respective et apprendre les uns des autres. Pour cela, une condition

Encadré 1.1. **La coopération Sud-Sud** (suite)

essentielle doit être remplie : une information transparente sur tous les apports d'aide. Quant à savoir jusqu'à quel point un tel dialogue aura réellement des retombées bénéfiques, tout dépend de l'ouverture d'esprit que toutes les parties en présence y manifestent et de leur détermination à procéder à un examen critique approfondi des mesures collectives et individuelles qu'appelle une amélioration de l'efficacité des efforts déployés.

* Dans la présente publication, l'expression « pays partenaires » désigne les pays qui utilisent une aide au développement émanant d'autres pays pour financer leur propre développement.

Cela dit, la politique du développement doit aussi s'adapter aux risques nouveaux qu'affronte la planète – dont certains résultent, en partie du moins, de la mondialisation. Comme nous le constatons aujourd'hui, une crise financière mondiale n'est pas juste une hypothèse, c'est une réalité. Nous savons aussi que la violence de groupes apatrides qui ne respectent aucune frontière et des mouvements terroristes transnationaux est source de réels dangers pour tous les pays, qu'ils soient développés ou en développement. Sans parler des problèmes d'environnement : à l'échelle du monde, on risque de manquer d'eau, de terres et de denrées alimentaires, et sous l'effet du changement climatique la température menace de ne cesser d'augmenter. Les scientifiques prédisent la disparition de biosystèmes complexes et des changements radicaux des conditions météorologiques, qui auraient des conséquences imprévisibles sur les écosystèmes régionaux, sans compter les perturbations qui en résulteraient aux niveaux économique et social. Cela modifierait les termes de l'échange à l'échelle mondiale, d'où une reconfiguration des courants d'échanges et d'investissements. Les variations climatiques pourraient aussi entraîner une augmentation du nombre d'États « fragiles » ou « défaillants », ce qui rendrait indispensable un resserrement du lien entre la politique du développement et celle de la sécurité, priorité étant expressément donnée aux besoins des pays en développement.

Au vu de toutes ces considérations, la crainte de la mondialisation gagne. Celle-ci apparaît comme un processus qui échappe à tout contrôle. Reste que craindre la mondialisation est en soi un risque, cette crainte favorisant un regain de protectionnisme et une mise en retrait de la coopération internationale. La seule chance de reprendre le contrôle de la situation est de rechercher tous ensemble des solutions internationales.

Le maître-mot : Collaborer

Face à tous ces risques, une action collective plus systématique et plus déterminée est indispensable. Les approches intégrées et les solutions associant tous les secteurs de l'administration revêtent une importance grandissante. Si cela n'est pas facile à admettre pour les membres du CAD, ce l'est encore moins pour les acteurs des pays en développement; or, à ce niveau aussi, une démarche large et une ferme détermination s'imposent face aux défis à venir, et une action de sensibilisation est essentielle à cet égard dans les pays en développement.

Malheureusement, à mesure que s'accumulent les difficultés économiques, la coopération pour le développement risque, c'est évident, de se trouver reléguée à une place de plus en plus marginale dans les systèmes nationaux de décision des donneurs – pour finir par en être rejetée comme un luxe qu'on ne peut plus se permettre en ces temps de rigueur. Cela témoignerait d'une erreur radicale d'interprétation du rôle de la coopération

pour le développement dans le monde actuel. Ce n'est pas une option, pas plus qu'une œuvre de charité. C'est au contraire un élément essentiel d'une réponse internationale stratégique visant à assurer que le processus de mondialisation ne laisse personne en chemin, est bénéfique pour toutes les parties – à commencer par les pauvres, parmi lesquels les femmes et les enfants sont majoritaires – et conduit à un monde plus stable, plus prospère et plus pacifique.

Même si un changement est manifestement nécessaire, on ne sait toutefois pas très bien à quoi doit ressembler à l'avenir la politique du développement ni comment il faut s'y prendre pour la faire évoluer. Le CAD engage actuellement un exercice de réflexion stratégique afin de déterminer comment l'aide au développement est appelée à se transformer au cours des 10 à 15 prochaines années eu égard à la mondialisation. Dans le cadre de cet exercice, il se penchera aussi sur son rôle, sa structure, son fonctionnement et sa composition compte tenu des opportunités et des défis qui risquent de se faire jour dans les années qui viennent. Les conclusions de cette réflexion seront présentées aux ministres des pays membres du CAD s'occupant des questions de développement en mai 2009.

Ce qui ne laisse pas place au doute, par contre, c'est que l'interdépendance de toutes les nations en constituera un aspect clé. Les gouvernements doivent œuvrer en faveur d'une gouvernance mondiale plus efficace. Pour retrouver une partie de la souveraineté qu'ils ont perdue sous l'effet de la mondialisation, ils doivent en fait renoncer encore un peu plus à contrôler les décisions d'envergure nationale pour privilégier la mise en place de règles et de solutions internationales crédibles.

La cohérence des politiques au service du développement : Bien cadrer tout ce qui touche au développement

Un manque de cohérence des politiques peut nuire aux pays en développement et rendre inopérante une politique du développement pourtant censée contribuer à améliorer les conditions de vie de certaines personnes parmi les plus pauvres du monde.

Même si nous reconnaissons que la réalisation de nos objectifs dans le domaine du développement passe par l'union des forces au niveau international, cela n'y suffira pas. Tous les efforts que nous pourrions déployer seront vains s'ils ne s'appuient pas, au-delà de l'aide, sur des politiques bien conçues, cohérentes et qui se renforcent mutuellement – autrement dit, qui tendent à favoriser des progrès dans divers secteurs sans pour autant contrarier ou empêcher la réalisation de notre objectif commun, à savoir instaurer un développement durable et à large assise dans les pays partenaires.

Autant de raisons qui font que la notion de « cohérence des politiques » est devenue un pilier de toute action à l'appui du développement. Son importance a été soulignée lors de plusieurs réunions internationales et une place lui a été faite dans des déclarations et engagements de premier plan comme la Déclaration du millénaire, le Consensus de Monterrey ou le traité européen de Nice. Elle fait aussi partie intégrante du Consensus européen pour le développement. Sans oublier le Conseil de l'OCDE qui, à sa réunion au niveau des ministres en juin 2008, a adopté une déclaration réaffirmant son ferme attachement à la cohérence des politiques au service du développement.

Comme on l'a vu plus haut, la mondialisation en marche rend encore plus indispensable la cohérence des politiques. Les décisions des pays de l'OCDE et, de plus en plus, celles de puissances émergentes telles que l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, l'Inde, l'Indonésie et la Russie, ont des retombées d'envergure mondiale. Les politiques suivies par

les nations développées dans des domaines apparemment sans lien avec le développement, comme la sécurité alimentaire ou la réglementation bancaire, peuvent en fait avoir de profondes répercussions sur les systèmes de production et les systèmes financiers des pays en développement.

Il est essentiel que les gouvernants disposent des informations voulues pour évaluer les options qui s'offrent à eux avant de prendre des décisions qui affecteront, directement ou indirectement, les pays en développement. De ce point de vue, la cohérence des politiques est un élément fondamental de toute gouvernance efficace – dans toutes les administrations. L'assurer n'est pas pour autant aisé. La difficulté vient pour une grande part du risque d'incohérence par défaut lié aux processus politiques : les décideurs s'appliquent à prendre en compte les besoins et préoccupations de groupes d'intérêts et acteurs variés, mais c'est souvent au prix de la cohérence globale des décisions. Or, et c'est bien normal, les problèmes et priorités qui retiennent avant tout l'attention des décideurs n'ont rien à voir avec la lutte contre la pauvreté dans le monde – encore qu'il devienne de plus en plus manifeste que négliger les questions de développement risque à terme de nuire à la poursuite d'autres objectifs.

Il est loin d'être évident qu'il soit possible d'assurer en toutes circonstances une totale cohérence des politiques. Ce qui est évident par contre, c'est que des politiques incohérentes sont inefficaces et inefficaces, quel que soit l'objectif auquel est accordée la primauté.

Le temps de l'action est venu

La base de connaissances sur les questions de cohérence des politiques au service du développement s'est considérablement enrichie ces dernières années et il existe maintenant une masse d'analyses reposant sur des données concrètes concernant des sujets comme l'interface entre la politique du développement et celle de la sécurité, la fragilité des États, les échanges, l'agriculture, le coton, l'environnement, la pêche, la lutte contre la corruption et les migrations. Désormais la priorité est, au-delà de l'analyse, de passer à l'action.

Cette action ne doit pas se limiter aux seuls domaines où des incohérences ont été clairement mises en évidence. La cause du développement mérite une approche plus volontariste, destinée à anticiper les problèmes avant que l'incohérence s'installe. C'est ce qui commence à se faire dans certains domaines comme les États fragiles ou la fiscalité. Un effort nettement plus déterminé est toutefois nécessaire et possible.

Les gouvernements devront dépasser les étroits intérêts nationaux pour mettre en place des règles du jeu qui permettent un partage des avantages – et des charges – dans un monde de plus en plus interdépendant. En sera-t-il ainsi? Rien n'est moins sûr. De fait, il existe un risque que les pays recherchent de plus en plus des solutions nationales, et non internationales, aux problèmes nés de la mondialisation, approche qui pourrait induire des tensions – économiques, politiques et sociales – considérables dans tous les pays. Si nous voulons que la mondialisation porte ses fruits, nous devons miser sur le bon fonctionnement du multilatéralisme.

Les politiques et positions nationales constituent bien évidemment les modules du grand mouvement international que requiert la concrétisation de nos objectifs communs de développement. Reste qu'un système international dont les composantes suivent des politiques dénuées de toute cohérence est voué à la paralysie par suite de contradictions et

d'inefficience. Il est urgent de prendre des mesures concrètes pour harmoniser nos actions – en laissant aux pays partenaires le soin de décider ce dont ils ont besoin et ce qu'ils veulent ainsi que la manière de l'obtenir. On ne le répétera jamais assez, et il faut, sur ce point, multiplier les messages clairs à l'intention des décideurs comme du public. Une meilleure connaissance des questions de coopération pour le développement dans nos systèmes politiques nationaux – et dans l'opinion publique – est fondamentale. La cohérence des politiques va dans le sens des intérêts de tous. Trop de ressources sont encore gaspillées et trop d'obstacles se dressent encore sur la voie du développement par suite de politiques qui manquent de cohérence – et sont toutes financées sur l'argent du contribuable.

Accra : Une simple étape ou le début d'une lutte acharnée?

Le Forum d'Accra n'a-t-il été qu'une occasion supplémentaire de palabres? Non : il a débouché sur un Programme d'action riche d'espoirs pour les pays en développement. Reste que mettre en pratique ce Programme d'action nécessitera une indéniable volonté politique.

Le troisième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide (qui s'est tenu à Accra du 2 au 4 septembre 2008) a marqué un tournant dans la coopération internationale pour le développement. Plus de 130 pays y étaient représentés et trois présidents y ont participé de même que les responsables de la plupart des organismes internationaux de développement. Pour reprendre les termes du *Financial Times*, cette manifestation a revêtu « plus d'importance peut-être que tous les sommets du G8 de la dernière décennie réunis ». Pourquoi? Parce qu'elle était centrée sur la question de l'efficacité et des résultats : elle a montré au monde que les donateurs et les pays partenaires prennent à cœur la cause du développement, et ce non à travers des promesses d'accroissement des ressources ou d'initiatives nouvelles, mais grâce à un simple rappel de ce que nous savons tous qu'il faut faire.

Dans le Programme d'action d'Accra, les donateurs et les pays partenaires réaffirment les engagements qu'ils ont souscrits en 2005, lorsqu'ils ont entériné la Déclaration de Paris, et les poussent un peu plus loin encore. Le Programme expose sans ambiguïté aucune les points sur lesquels il convient d'intensifier sérieusement les efforts (encadré 1.2). Les meilleures explications de ce que tout cela signifie viennent pour certaines des pays partenaires – ceux auxquels le processus bénéficiera en définitive. La phrase suivante, prononcée à Accra par un ministre d'un pays en développement, résume bien les choses : « Même si nous ne parvenons à concrétiser qu'une petite fraction de ce qui est inscrit dans la Déclaration de Paris et le Programme d'action d'Accra, ce sera déjà un immense succès pour les pays en développement. »

Nous ne devons cependant pas nous contenter de si peu. Notre ambition doit être de faire, de tous les éléments du programme d'action à l'appui de l'efficacité de l'aide, une réalité.

Une nouvelle relation entre donateurs et bénéficiaires

En vertu du Programme d'action d'Accra, les donateurs et les pays en développement se sont engagés à s'attaquer aux écueils sur lesquels butte l'efficacité de l'aide – et à s'y attaquer rapidement. S'appuyant sur des données d'observation rassemblées par le CAD concernant ce qui marche et ce qui ne marche pas, et aussi les bonnes et les mauvaises pratiques, le Programme d'action d'Accra définit un modèle à l'intention de toutes les

Encadré 1.2. **Le Programme d'action d'Accra**

Le Programme d'action d'Accra apporte des avancées majeures sur un certain nombre de fronts, sur lesquels il convient d'accélérer les progrès et d'améliorer les résultats :

- Acceptation d'utiliser les systèmes nationaux comme la solution de première intention pour l'acheminement de l'aide.
- Accord pour rendre l'aide plus prévisible et transparente, ce qui permettra aux pays partenaires de mieux budgétiser, planifier et mettre en œuvre leurs stratégies de développement.
- Changement fondamental impliquant que les donateurs détermineront les conditions dont l'aide est assortie en concertation avec les pays partenaires et sur la base des plans de développement élaborés par ces pays.
- Extension notable du recours à l'aide non liée.
- Consensus pour réduire la fragmentation de l'aide grâce à une meilleure répartition des tâches au niveau des pays et entre pays.

Tous ces éléments auraient semblé inenvisageables il y a encore quelques années.

parties prenantes au développement, et pas seulement des donateurs, pour accélérer la mise en œuvre des engagements inscrits dans la Déclaration de Paris.

Cet accord ne traduit rien de moins qu'un rééquilibrage fondamental de la relation entre pays partenaires et donateurs. Il intègre des engagements majeurs tendant à assurer aux pays partenaires la maîtrise de leurs propres programmes de développement, le renforcement et l'utilisation des systèmes financiers, budgétaires, nationaux et autres, et la transparence sur les apports d'aide prévus et l'utilisation de l'aide.

De nombreux acteurs extérieurs au CAD se sont également intéressés au processus d'Accra. Plus de 3 000 organisations de la société civile du monde entier, en particulier, ont été associées à la préparation du Forum. L'implication de ces dernières dans le débat sur l'efficacité de l'aide contribue à étendre la participation démocratique aux questions de développement et, partant, à renforcer l'intégrité du contrôle des dépenses publiques, ce qui constitue un pilier fondamental de la bonne gouvernance et un élément essentiel du procès de développement.

Le Programme d'action d'Accra insiste en outre sur les grands avantages à escompter de l'association des pourvoyeurs d'aide au développement non membres du CAD au partenariat pour une aide plus efficace. Les donateurs membres du CAD ne détiennent à l'évidence pas la réponse à toutes les questions, d'où l'utilité d'élargir le débat sur la politique du développement aux formes Sud-Sud, triangulaires et autres de coopération. Ce dont nous sommes convenus à Accra est important, et pas seulement pour les membres du CAD mais aussi pour le bon emploi de l'aide émanant de sources nouvelles, et aux apports grandissants que sont, par exemple, les fonds mondiaux et les économies en rapide expansion. Ces éléments fournissent par ailleurs un cadre de référence essentiel face aux problématiques nouvelles qui font leur apparition sur la scène du développement, comme le changement climatique.

Les engagements les plus importants pris à Accra sont peut-être ceux qui se rapportent à la prévisibilité et à la transparence. Donneurs et pays en développement sont en effet convenus de concrétiser les apports promis et de rendre publiques les sommes

dépensées, respectivement. Des plans d'aide et de développement à moyen terme autorisent une planification à long terme du développement. Ils permettent en outre aux citoyens et Parlements d'examiner la manière dont les ressources sont réparties et utilisées, et d'en débattre. Une telle transparence ne peut que contribuer à restaurer la confiance entre les États et leurs citoyens, de même qu'entre les donateurs et les pays partenaires. Partant, elle contribuera à mobiliser le soutien des contribuables des pays donateurs, qui sauront ainsi à quoi servent les sommes affectées au développement.

L'amélioration des systèmes nationaux exigera, nul n'en doute, de gros efforts de la part des pays partenaires. Cela dit, les donateurs faisaient autrefois souvent obstacle à une gouvernance responsable de l'aide dans les pays bénéficiaires, en imposant à ces derniers d'utiliser leurs propres procédures, normes et processus, et non les mécanismes nationaux, pour rendre des comptes sur l'emploi des ressources provenant de l'aide. De fait, jusqu'ici, on parlait du principe que les gouvernements des pays partenaires devaient des comptes sur leurs dépenses publiques aux donateurs plutôt qu'à leurs Parlements et citoyens.

Le message ressortant du Forum d'Accra est sans ambiguïté aucune : l'heure du changement a sonné, les nouveaux mots d'ordre sont prévisibilité et totale transparence. On reviendra dans le chapitre 3 sur la question capitale de la prévisibilité de l'aide et des effets de cette dernière sur les résultats. Le temps est venu de faire des systèmes de gestion des finances publiques et de reddition des comptes des pays partenaires eux-mêmes les garants de l'efficacité de l'aide – en y associant les Parlements et la société civile. Il s'agit là d'un véritable bond en avant sur le plan qualitatif, car la participation démocratique à la formulation, à la mise en œuvre et au suivi des décisions est une condition essentielle à un recul de la pauvreté.

Le passage aux actes

Ce qui importe vraiment, ce sont les suites données à la Déclaration de Paris et au Programme d'action d'Accra. L'ère des paroles est révolue, s'ouvre maintenant celle des actes – étendre l'application des pratiques optimales, associer de nouveaux partenaires au consensus, apprendre les uns des autres, changer les comportements. Or susciter des changements est un processus politique – et la mise en application de la Déclaration de Paris et du Programme d'action d'Accra nécessitera une ferme impulsion des plus hautes sphères politiques.

Côté pays partenaires, une détermination politique est essentielle pour assurer la prise en main des processus d'alignement, de coordination et d'harmonisation de l'aide. Côté donateurs, une grande volonté politique est indispensable pour obtenir des avancées sur des points cruciaux du programme d'action comme l'utilisation des systèmes des pays bénéficiaires et l'amélioration de la prévisibilité des apports d'aide. Un climat de confiance – confiance dans le fait que les promesses seront tenues, que le souci du développement prime sur l'intérêt personnel – doit s'instaurer pour que les deux parties parviennent à convaincre leur électeurat d'appuyer les réformes radicales à opérer dans la façon dont l'aide est acheminée par les donateurs et utilisée par les pays partenaires.

Seul le temps nous dira si, à Accra, nous avons fait plus que nous mettre d'accord sur un texte, autrement dit si nous avons réussi à amorcer la dynamique indispensable à sa mise en application. Je le pense. Au bout du compte, le fil conducteur du Programme d'action d'Accra est la crédibilité politique. Nous devons montrer que la coopération pour le développement peut être efficace et que nous sommes capables de trouver des solutions

internationales reposant sur des objectifs partagés – basées sur la disposition de toutes les parties à effectuer d’abord et avant tout un travail sur elles-mêmes. Je suis persuadé que nous tiendrons les engagements d’Accra, et ce pour trois raisons :

- Nous avons préparé le terrain. Le Programme d’action d’Accra est vraiment un accord sans précédent, se fondant sur un degré jamais vu de consultation et de communication, et sur des informations concrètes à propos de ce qui se passe et de ce qui fonctionne. Dans le chapitre 4, seront passées en revue plusieurs études critiques réalisées en prévision d’Accra pour aider les partenaires au développement et les praticiens à mettre directement le doigt sur les domaines où une action est le plus nécessaire – et est susceptible de produire les résultats les plus rapides et les plus productifs.
- Il s’agit du « fruit le plus accessible » dans la corbeille du développement : sous réserve de volonté politique, et d’action, tous les engagements inscrits dans la Déclaration de Paris et le Programme d’action d’Accra peuvent être remplis.
- Nous nous y employons depuis trop longtemps. L’opinion veut voir les résultats de ses investissements dans l’aide. Il faut maintenant revoir nos méthodes de travail et passer à un système reposant sur une action collective de la communauté internationale pour la production de biens publics mondiaux tels que la paix et la sécurité, la coopération internationale et l’éradication de la pauvreté – y compris par la suppression de la dépendance à l’égard de l’aide.

Tout en étant convaincu que mon optimisme à propos d’Accra et des engagements inscrits dans le Programme d’action d’Accra est fondé, je suis conscient qu’il ne faut pas sous-estimer l’ampleur de la tâche à accomplir. Le programme est ambitieux. Il n’en est pas moins réaliste dès lors que chacun est prêt à enclencher la vitesse supérieure. Les membres du CAD doivent mettre en pratique les préconisations formulées dans la Déclaration de Paris et le Programme d’action d’Accra – s’ils ne le font pas, leurs efforts risquent de perdre toute adéquation dans un système de financement du développement de plus en plus complexe, et en rapide mutation.

Fragmentation : Consolider les fondations de l’architecture de l’aide

Le nombre de donateurs et d’organismes d’aide augmente rapidement, d’où une plus grande « fragmentation » et une moindre efficacité de l’aide. De ce fait, la puissance totale de l’effort international à l’appui du développement est aujourd’hui inférieure à la somme de ses composantes.

La cohérence ne soulève pas uniquement des problèmes au niveau de la formulation des politiques, mais aussi sur le plan pratique comme en attestent les récentes études du CAD sur la fragmentation de l’aide. Au cours de la cinquantaine d’années que recouvre l’histoire de la coopération pour le développement, le nombre de pays, organismes et institutions privées fournissant une aide a énormément augmenté. De ce fait, l’architecture mondiale de l’aide est aujourd’hui très fragmentée. Quelques chiffres suffiront à illustrer mon propos. Dans les années 40, on comptait à peine quatre donateurs bilatéraux. En 2006, on estimait à environ 225 le nombre d’organismes d’aide bilatérale, auxquels il faut ajouter 242 organisations multilatérales, dont 24 banques de développement et quelque 40 organismes des Nations Unies, œuvrant dans le domaine de la coopération pour le développement. Un nouveau rapport du CAD intitulé *L’aide multilatérale en 2008*¹ fournit une description détaillée du système d’aide multilatérale, y compris des stratégies et politiques adoptées par les membres du CAD pour assurer la

cohérence et optimiser les retombées des efforts qu'ils déploient parallèlement aux programmes multilatéraux et à travers ces derniers.

À cela s'ajoutent les grandes fondations, et les nouveaux instruments, comme le Projet Red, mis en place par le secteur privé commercial. Les économies émergentes sont, elles aussi, à l'origine d'apports d'aide considérables dans le cadre de la coopération Sud-Sud. Certains de ces « nouveaux » donateurs, il est vrai, ne viennent pas réellement de voir le jour et sont, pour beaucoup, actifs depuis de longues années. Ce qui est nouveau toutefois, c'est l'amplification de l'engagement de nombreux acteurs au cours de la dernière décennie. Qu'elles existent de longue date ou qu'elles viennent de naître, toutes ces organisations, agences et initiatives ont des raisons valables de s'impliquer dans la vaste entreprise, pluridimensionnelle, qu'est la coopération pour le développement. Nombre d'entre elles obtiennent indéniablement de bons résultats, leurs contributions étant bien gérées, ciblées et pertinentes.

Reste qu'au total cette prolifération a abouti à un système – ou plutôt un non-système – qui manque de but précis et de cohérence. La puissance du tout est donc inférieure à la somme de celles de ses composantes. Pourquoi? Dans une large mesure parce que, du fait de sa complexité, le système – ou plutôt ses composantes – est trop centré sur lui-même, sur ses propres programmes et modalités de fonctionnement, et pas assez sur les besoins du cœur de cible de sa clientèle, à savoir les pays partenaires.

Dans les faits, il en résulte une fragmentation de l'aide, qui oblige chaque pays bénéficiaire à traiter avec un grand nombre de donateurs – 30 en moyenne en 2006. Pour la période 1999-2001, le nombre moyen d'activités notifiées dans le cadre du Système de notification des pays créanciers (SNPC) s'élevait aux alentours de 35 000 par an, d'une valeur moyenne d'1.5 million USD. Si une comparaison est certes difficile en raison de la ventilation plus fine désormais opérée par certains membres dans leurs notifications, les données récentes du SNPC tendent à indiquer que le nombre d'opérations a continué d'augmenter, avec les coûts de transaction supplémentaires que cela implique.

Dans ces conditions, des doubles emplois sont inévitables – de même, à l'évidence, que des actions qui se contrarient, voir s'annihilent les unes les autres. Des ressources essentielles se trouvent donc employées de manière inefficace et produisent des résultats inférieurs à ce qu'on pourrait en escompter. Par ailleurs, la fragmentation empêche la mise au point de solutions efficaces à de complexes problèmes mondiaux, par exemple la stabilisation des 20 à 30 États fragiles existant à l'échelle de la planète. Or, la défaillance d'un État non seulement coûte cher en termes de développement humain, mais peut, comme on l'a déjà dit, mettre grandement en péril la sécurité internationale et tout le processus de développement. Il est donc fondamental de rechercher des réponses cohérentes à ce genre de défis – dont relèvent également la mondialisation et le changement climatique.

En quête de solutions

Personne ne doute réellement que la fragmentation soit cause de grandes inefficacités; par contre, on s'accorde beaucoup moins sur ce qu'il convient de faire. Il est en effet tentant de créer encore une nouvelle instance spéciale sous prétexte que le système est trop complexe et pas assez souple pour régler le problème. Or, si on ajoute encore à la complexité du système sans y injecter de ressources supplémentaires, cela accroîtra indubitablement encore la fragmentation, les doubles emplois et le gaspillage de

ressources, et amoindrira l'efficacité du système dans son ensemble. Il en résultera inéluctablement un effritement du soutien apporté par l'opinion publique à la coopération pour le développement, en dépit des engagements financiers substantiels consentis par les pays membre du CAD.

Le seul moyen d'avancer n'est pas pour autant une grande remise à plat ou refonte de « l'architecture » internationale de l'aide. La base de l'architecture de l'aide ne se situe pas au niveau international mais au niveau des pays partenaires : pour que l'aide soit efficace, elle doit être adaptée aux besoins et réalités du terrain. De même, la répartition des tâches entre donateurs, au niveau des pays comme entre pays, peut faire beaucoup pour remédier à la complexité et la fragmentation de l'architecture de l'aide. On reviendra plus en détail sur ces questions dans le chapitre 2, où sera dressé un bilan précis de la situation – s'appuyant sur de nouvelles données – et seront proposées des pistes concernant les mesures à prendre.

Le développement est une affaire nationale : Les pays partenaires peuvent-ils parvenir à se passer de l'aide?

Le manque de moyens financiers et une croissance économique inégale entravent les progrès vers les OMD. Conclusion? Au bout du compte, les pays en développement devront s'appliquer davantage à mobiliser les ressources nationales à travers l'intermédiation financière locale et une intensification de l'effort fiscal.

La concrétisation des OMD est compromise, surtout en Afrique. Il y a à cela de nombreuses raisons, à commencer par la croissance inégale enregistrée dans les pays en développement et le respect incomplet, par les nations développées, des engagements pris en matière d'aide dans le Consensus de Monterrey et depuis son adoption en 2002.

L'aide augmente, mais trop lentement, et les objectifs globaux s'éloignent

Dans le Consensus de Monterrey, la nécessité d'un accroissement sensible des moyens engagés par les donateurs pour assurer la réalisation des grands objectifs poursuivis dans le domaine du développement était clairement admise. Les donateurs étaient conviés à prendre « des mesures concrètes pour atteindre » l'objectif de 0.7 % du RNB fixé pour l'APD par les Nations Unies en 1970. Ils étaient aussi appelés à « examiner les moyens à mettre en œuvre et les calendriers à arrêter en vue de la réalisation des objectifs », même si aucun plan précis n'était proposé dans le Consensus lui-même. En 2005, les membres de l'UE se sont mis d'accord sur un programme échelonné permettant d'atteindre l'objectif de 0.7 % pour 2015, et les pays du G8 ont souscrit, parallèlement à d'autres donateurs, des engagements qui devaient entraîner « une augmentation de l'aide publique au développement à destination de l'Afrique d'environ 25 milliards de dollars par an d'ici 2010 ». Or, en 2007, seuls cinq des 22 pays membres du CAD avaient atteint la barre de 0.7 %. L'effort moyen par pays membre du CAD se situait à 0.45 % à peine du RNB, et pondérée par la taille de leurs économies, l'APD nette totale de ces pays représentait 0.28 % seulement de leur revenu national cumulé.

Point positif, depuis la conférence de Monterrey, l'APD a incontestablement augmenté, les apports d'aide se situant en 2007 à un niveau supérieur de 25.6 %, en termes réels, à celui de 2002. En fait, c'est en 2005 que l'APD a été le plus volumineuse (107.1 milliards USD), puis elle a encore atteint un niveau élevé en 2006 (104.4 milliards USD). Ces chiffres record s'expliquent toutefois dans une large mesure par les opérations d'allègement de la

dette d'une ampleur exceptionnelle conclues dans le cadre du Club de Paris en faveur de l'Irak et du Nigeria. En 2007, les apports d'APD ont fléchi de 8.8 % en termes réels par rapport à leur niveau de 2006 sous l'effet de la diminution des dons au titre de ces opérations. Si on fait abstraction de ces dernières, ils ont en fait très légèrement augmenté, de 1.9 %. Des mesures importantes d'allègement de la dette ont été prises en faveur des pays en développement très endettés, et elles ont joué un rôle essentiel pour ouvrir de nouvelles perspectives à ces économies. Reste que des apports croissants et fiables « d'argent frais » à mettre au service de la lutte contre la pauvreté et de la poursuite du développement sont indispensables pour aider à la concrétisation des OMD. Les sommes affectées à la coopération pour le développement proprement dite – ou aide programmable par pays (notion qui sera approfondie dans le chapitre 2) – ont progressé d'environ 3 % par an seulement depuis 2002. De nombreux donateurs s'emploient à accroître leur aide comme en atteste le *Rapport sur l'Enquête 2008 relative aux politiques d'affectation de l'aide et les plans de dépenses indicatifs*² réalisée par le CAD, qui fait ressortir un accroissement global de quelque 21 milliards USD de l'aide programmable entre 2004 et 2010. On est toutefois loin des chiffres qu'impliquent les engagements souscrits, lesquels auraient dû se traduire, d'après les estimations du Secrétariat de l'OCDE, par une augmentation de 50 milliards USD : les donateurs doivent donc encore rallonger de 30 milliards USD (34 milliards USD de 2007) leurs dépenses prévues pour que les objectifs soient atteints.

Cela dit, comme on a pu le constater à Accra, les pays partenaires et les donateurs s'accordent sur un point fondamental : l'aide, à elle seule, ne suffira pas. La croissance – et une croissance qui profite davantage aux pauvres qu'aux quelques privilégiés – est indispensable pour que les pays puissent finir par se passer de l'aide et parvenir à un plein développement, durable et équitable.

Une croissance inégale

De nombreux pays en développement ont connu, durant les six années écoulées depuis la conférence de Monterrey, une croissance économique soutenue qui s'est traduite par une forte augmentation de leur revenu national. Tous n'en ont cependant pas tiré autant profit. Dans la majorité des pays, la croissance a entraîné un creusement des inégalités de revenu, ce qui signifie que son potentiel en tant que vecteur de recul de la pauvreté n'a pas été pleinement exploité. D'un autre côté, certains groupes de pays ont été plus chanceux que d'autres. La flambée des prix à l'exportation des ressources naturelles et des produits agricoles a stimulé la croissance dans certains pays en même temps qu'elle en a appauvri d'autres – ceux faiblement dotés en ressources et tributaires des importations alimentaires. Les pays en voie de développement sont dorénavant affectés par la crise économique et financière qui a éclaté dans les pays riches en septembre 2008. Celle-ci s'accompagne de prévisions revues à la baisse pour la croissance et les échanges, de réductions du cours des matières premières et d'un tarissement des flux d'investissement.

Pour que s'instaure une croissance durable, il est capital que les pays en développement mettent à profit leur nouvelle puissance économique pour faire des investissements productifs et respectueux de l'environnement, afin de consolider l'assise de la croissance et de permettre à une plus large part de leur population d'accéder à des emplois et des conditions de vie décents. La pauvreté ne saurait refluer véritablement si les gouvernements ne prévoient pas dans leur budget des ressources suffisantes pour financer des programmes d'enseignement, de santé et de protection sociale, des infrastructures matérielles et d'autres biens publics. On verra dans le chapitre 5 combien il est essentiel de

ne pas perdre de vue des questions comme l'égalité hommes-femmes, le respect des droits de l'homme et la protection de l'environnement dans l'élaboration des plans de développement.

Une question de fiscalité

Une fiscalité à large assise s'inscrivant dans le long terme contribue à cimenter les relations entre l'État et les citoyens et constitue l'objectif suprême du processus de renforcement de l'État. Les pays en développement sont parvenus à accroître considérablement le niveau de leurs recettes fiscales ces dernières années. En Afrique, ces dernières ont été multipliées par près de deux, en valeur absolue, en six ans. La « part de l'État », c'est-à-dire le rapport des recettes publiques au PIB, est passée à l'échelle du continent de 24 % en 2003 à 28 % en 2007, chiffre qui reste toutefois encore inférieur à celui relevé dans les pays de l'OCDE.

D'une manière générale, les systèmes fiscaux des pays en développement ont besoin d'être renforcés, et organisés sur le principe de la capacité contributive. Dans ces pays, la fraude et l'évasion fiscales sont encore à l'origine d'un manque à gagner considérable de recettes fiscales. Les donateurs doivent en conséquence intensifier leur soutien en faveur de la politique et de l'administration fiscales, lesquelles ne mobilisent actuellement qu'une fraction minimale de l'APD. La mise en place d'un Forum sur l'administration fiscale africaine est à cet égard bienvenue.

Enfin, la bataille contre la corruption doit se poursuivre à tous les niveaux. De ce point de vue, il est essentiel que tous les pays ratifient et mettent en œuvre la Convention des Nations Unies contre la corruption.

Faire en sorte que cela devienne réalité : Comment affiner notre visée pour atteindre nos objectifs en matière de développement

Les accomplissements du Forum d'Accra, tels qu'ils transparaissent dans le Programme d'action d'Accra, appellent incontestablement une amélioration des instruments de la coopération. Même si elle ne constitue qu'une étape sur la voie de l'instauration généralisée d'un développement durable, cette amélioration est fondamentale pour nous permettre d'affronter avec efficacité les défis qui nous attendent. Pour faire reculer la pauvreté et concrétiser les OMD, il reste à prendre d'urgence un certain nombre de mesures. Il faut assurer la pertinence, sur le plan stratégique, de la politique du développement face aux grands problèmes du XXI^e siècle et faire en sorte qu'elle contribue à leur règlement.

L'action à l'appui de l'efficacité de l'aide peut, et commence déjà à, contribuer à aplanir nombre des problèmes soulevés par la transformation rapide de la scène du développement, par exemple en recentrant le système de coopération pour le développement sur la notion de service au client. Jusqu'à un certain point, cela revient toutefois à traiter les symptômes et non la cause de la maladie. Nous devons aussi remonter à la racine du mal, tirer et exploiter les enseignements du programme d'action à l'appui de l'efficacité de l'aide et des principes qui le sous-tendent pour susciter une impulsion et une mobilisation essentielles.

Pour ce qui est du financement futur du développement, il convient de replacer l'aide dans le contexte plus général du développement : mobiliser des ressources dans les pays en développement eux-mêmes sera tout aussi important que de promouvoir l'investissement

direct étranger et de mettre en place un système commercial international plus équitable. Nous devons éviter de susciter une dépendance à l'égard de l'aide, et prévoir de mettre fin, à moyen terme, aux soutiens extérieurs. Il faut mieux aider les pays en développement à atteindre, par leurs propres moyens, une croissance favorable aux pauvres, dans un esprit de coopération véritable et par l'instauration d'un environnement propice à une saine concurrence à armes égales.

Dans l'immédiat, toutefois, notre priorité doit à l'évidence être d'empêcher que les pays en développement ne deviennent les victimes les plus durement touchées de la crise financière. Les donateurs doivent honorer leurs engagements en matière d'aide : c'est un investissement dans l'avenir qui profitera à tous. Un tel investissement constitue, en bref, une condition essentielle pour garantir à l'échelon international la confiance en notre aptitude à trouver des solutions collégiales à nos problèmes communs.

Notes

1. OCDE (2009), *Rapport 2008 du CAD sur l'aide multilatérale*, voir à l'adresse www.oecd.org/cad/stats.
2. OCDE (2008), *Rapport sur l'Enquête 2008 relative aux politiques d'affectation de l'aide et les plans de dépenses indicatifs*, voir à l'adresse www.oecd.org/dac/scalingup.

Chapitre 2

Quel est le degré de fragmentation de l'aide?

La fragmentation de l'aide est un sérieux obstacle à l'amélioration de son efficacité. Par fragmentation, on entend la dissémination de l'aide en un trop grand nombre de petites parts venant d'un trop grand nombre de donateurs, d'où des coûts de transaction élevés et, par là-même, la difficulté pour les pays partenaires de gérer efficacement leur propre développement. Le présent chapitre étudie le degré de fragmentation ou de concentration de l'aide, en s'appuyant sur les conclusions du Rapport sur l'enquête 2008 relative aux politiques d'affectation de l'aide et les plans de dépenses indicatifs réalisée par le Comité d'aide au développement (CAD). Les apports d'aide sont analysés au moyen d'une nouvelle mesure de l'aide, l'Aide-pays programmable (APP). Le présent chapitre ne se borne pas à étudier l'ampleur du phénomène, il aborde quelques-unes des solutions envisageables pour réduire la fragmentation de l'aide grâce à une plus efficace « répartition des tâches » entre les pays donateurs.

Introduction

Les pays en développement diffèrent considérablement de par leur potentiel de développement et les défis auxquels ils sont confrontés, mais à un égard au moins, ils sont nombreux à faire face à un problème commun qui se résume ainsi : pas assez d'aide, trop de donateurs.

Lorsqu'elle provient de sources trop nombreuses, lorsqu'elle est dispersée sur un nombre excessif de programmes, lorsqu'elle est « fragmentée », l'aide peut être à l'origine de sérieux problèmes. Ainsi, les fonctionnaires, médecins, enseignants et praticiens de l'aide dans les pays en développement passent une grande partie de leur temps à remplir des rapports ou bien à assister à des réunions avec les représentants des gouvernements ou des organismes donateurs, ou encore à accompagner les missions de suivi. La fragmentation de l'aide peut aussi être une source d'efforts redondants et parfois vains de la part des donateurs, dont certains travaillent dans des secteurs dont ils ne sont pas nécessairement des spécialistes.

La fragmentation est attestée comme un obstacle réel à l'efficacité de l'aide dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide de 2005, qui appelle les pays à s'assurer que les efforts des donateurs se complètent les uns les autres, et les donateurs à concentrer leur aide et leur expertise là où elles peuvent être le mieux mises à profit. Concrètement, cela peut supposer de la part des donateurs de mettre en commun leurs ressources, ou de désigner le pays donneur le plus expérimenté dans le secteur concerné comme chef de file pour acheminer l'aide. Il est déterminant à cet égard que la conduite de la gestion de ce type de changement soit le fait des pays en développement. De plus en plus souvent, il leur est demandé de prendre en charge la gestion de l'aide, d'établir les priorités et de travailler avec les pays et organismes donateurs afin de déterminer lequel est le mieux équipé pour faire quoi.

Une aide moins fragmentée est une aide plus efficace. À partir des conclusions du *Rapport sur l'enquête 2008 relatives aux politiques d'affectation de l'aide et les plans de dépenses indicatifs* réalisée par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, ce chapitre examine à quel point l'aide est fragmentée dans les pays en développement de manière à analyser les solutions envisageables pour remédier au problème. Les conclusions de l'enquête sur les plans de dépenses indicatifs sont présentées dans le chapitre 3. Les deux chapitres prennent largement appui sur deux innovations récentes du CAD qui ont permis de poser les jalons d'un renforcement substantiel de la transparence et de la prévisibilité des apports d'aide.

- La première innovation est l'introduction d'une nouvelle mesure, l'Aide-pays programmable ou APP. Cette mesure parvient à délimiter plus précisément que les mesures de l'aide totale les apports reçus et enregistrés dans les systèmes nationaux de gestion de l'aide. S'il peut certes encore y avoir des décalages dans les horizons temporels, l'APP rend comparable le volume des apports. Cette nouvelle mesure permettra de dépasser les discussions sur ce que recouvrent réellement les chiffres pour

faire porter le dialogue sur des analyses concrètes de la façon d'utiliser les informations disponibles afin d'améliorer la répartition des tâches au niveau des pays.

- La seconde innovation est la collecte, pour la première fois, d'informations détaillées de la part des principaux donneurs tant bilatéraux que multilatéraux sur leurs plans indicatifs de dépenses – pays par pays – pour les trois ans à venir. Ces données permettent de montrer, parmi les régions et les pays, celles et ceux qui recevront proportionnellement plus, ou moins, d'aide. Outre d'assurer un suivi de l'acheminement d'un surcroît d'aide¹, ces informations sont essentielles pour nourrir le dialogue sur la répartition de l'aide entre les pays et inciter les donneurs à respecter les engagements qu'ils ont souscrits en vue d'accroître la prévisibilité de l'aide à moyen terme. Au fur et à mesure de la mise en œuvre des mesures énoncées dans le Programme d'action d'Accra (septembre 2008), les nouvelles séries de données décrites dans ces chapitres, qui font désormais systématiquement partie des résultats produits par le CAD, joueront un rôle déterminant.

Quel est l'objet de ce chapitre?

Le présent chapitre est structuré comme suit :

- **L'aide-pays programmable (APP) – Une nouvelle mesure pour l'analyse de la fragmentation :** Une introduction à la notion d'APP, qui offre un nouveau moyen d'analyser la fragmentation de l'aide et sa prévisibilité.
- **La concentration et la fragmentation de l'aide à l'échelle mondiale :** Une analyse des données utilisant la notion d'aide-pays programmable qui présente la répartition de l'aide dans le monde, et qui met en évidence un niveau élevé de fragmentation de l'aide dans nombre de pays en développement.
- **Vers une meilleure répartition des tâches :** Un regard sur les solutions susceptibles de concourir à un moindre morcellement de l'aide, et sur le rôle que peuvent jouer les pays en développement afin de déterminer le rôle le plus adapté à chacun des donneurs.
- **Des données plus détaillées sur qui est présent où :** Enfin, une matrice qui montre, dans le détail, quels donneurs sont présents dans quels pays partenaires. Cette matrice peut éclairer le débat sur les moyens d'instaurer une plus efficace répartition des tâches entre les pays donneurs.

L'Aide-pays programmable (APP) : Une nouvelle mesure de la fragmentation

Comment mesurer la fragmentation de l'aide? Il n'a de sens de mesurer la fragmentation de l'aide que dans l'optique de la continuité des programmes de coopération qui sont menés dans chacun des pays en développement et non dans l'optique, par exemple, de secours d'urgence. Conscients de la nécessité d'une nouvelle mesure de la fragmentation, les membres du CAD et les observateurs – dont le FMI, la Banque mondiale et le PNUD – ont œuvré de concert en 2007 pour mettre au point une méthodologie propre à étayer le *Rapport sur l'enquête 2008 relative aux politiques d'affectation de l'aide et les plans de dépenses indicatifs*. La nouvelle mesure que leurs travaux ont permis de mettre au point – l'aide-pays programmable (APP) – renvoie, *grosso modo*, à la part de l'aide publique au développement (APD) que les pays en développement ont la latitude d'affecter, ou de programmer, conformément à leurs priorités de développement (encadré 2.1).

Encadré 2.1. L'aide-pays programmable (APP)

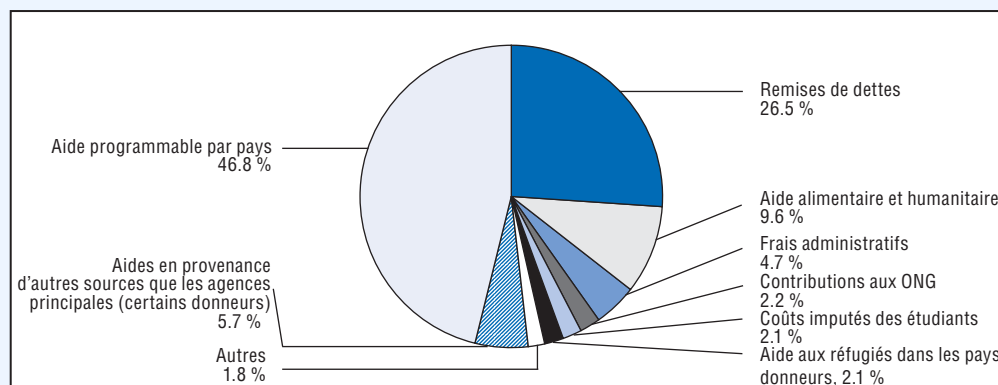
L'APP représente le montant de l'aide qui peut être programmée à l'avance au niveau des pays partenaires. Elle peut être définie, par déduction, par l'APD brute totale moins l'aide :

- non prévisible par nature (aide humanitaire et allègements de dette) ;
- n'entraînant aucun flux transfrontalier (coûts administratifs, coût imputé des étudiants, sensibilisation aux questions de développement, recherche, et réfugiés dans les pays donateurs) ;
- n'entrant pas dans les accords de coopération entre gouvernements (aide alimentaire et aide consentie par les collectivités locales des pays donateurs) ;
- non programmable par le donneur lui-même (contributions au budget central des ONG) ; ou
- non susceptible d'être programmée au niveau du pays bénéficiaire (contributions aux partenariats public-privé [PPP]).

Comme indiqué ci-dessous (graphique 2.1), d'après les estimations, près de la moitié de l'APD bilatérale brute consentie par les membres du CAD en 2005 satisfaisait aux critères de l'aide-pays programmable. À titre de référence, l'APP a représenté 65 % de l'APD brute en 2007, ce qui est plus conforme à la tendance historique pour les années non marquées, comme 2005, par des allègements de dette exceptionnels. Les données relatives à l'APP dans ce chapitre correspondent aux versements bruts (effectifs et prévus) aux prix et taux de change contre dollar constants de 2005. Les données relatives à l'APP pour les années suivantes sont accessibles à l'adresse suivante : www.oecd.org/dac/scalingup (voir le tableau 2.1 pour une comparaison entre l'APP et l'APD totale par donneur).

Graphique 2.1. Composition de l'APD bilatérale brute en 2005

102 milliards USD au total



Note : La catégorie Autres comprend : la recherche sur le développement dans le pays donneur, la sensibilisation aux questions de développement et l'aide consentie par les collectivités locales des pays donateurs.

Source : OCDE (2008), *Rapport sur l'Enquête 2008 relative aux politiques d'affectation de l'aide et les plans de dépenses indicatifs*, www.oecd.org/dac/scalingup.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/526577052428>

Dans cette analyse de la fragmentation sont exclus non seulement l'aide non programmable au niveau du pays en développement, mais aussi le « bruit » généré par les activités d'aide à petite échelle qui sortent du cadre des relations de gouvernement à gouvernement telles que le bénévolat et les programmes de dons de faible montant, lesquelles n'engendrent généralement pas de coûts de transaction. L'équipe chargée de

Tableau 2.1. **Dérivation de l'aide-pays programmable bilatérale en 2005, par donneur du CAD**

Versements bruts en 2005, millions USD

	Total APD bilatérale 2005	Allègement de la dette	Aide alimentaire et humanitaire	Frais administratifs	Contributions aux ONG	Coûts imputés des étudiants	Aide aux réfugiés dans les pays donateurs	Autres ²	Aide en provenance d'autres sources que les agences principales (certains donateurs)	APP 2005 de référence
	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
Allemagne	8 960	3 947	339	206	14	925	17	103	1 533	1 874
Australie	1 449	20	249	76	11	0	75	2	83	933
Autriche	1 246	911	28	31	2	61	62	14	70	68
Belgique	1 360	477	66	47	20	0	58	139	50	503
Canada	2 853	455	169	250	53	68	175	154	600	929
CE	9 022	0	1 564	652	2	0	0	34	197	6 573
Danemark	1 423	50	154	116	56	0	70	30	0	947
Espagne	2 362	914	125	103	8	0	20	118	0	1 074
États-Unis	26 085	4 219	4 111	1 056	0	0	520	534	1 380	14 265
Finlande	602	150	74	34	8	0	17	10	52	256
France	8 524	3 761	67	334	47	953	585	265	15	2 496
Grèce	207	0	19	30	0	18	9	2	16	114
Irlande	482	0	83	31	56	3	2	5	0	302
Italie	2 443	1 680	79	40	69	0	0	2	43	528
Japon	15 900	5 718	574	702	283	0	0	30	162	8 431
Luxembourg	187	0	18	11	9	0	7	2	0	140
Norvège	2 033	2	344	137	19	0	68	103	204	1 155
Nouvelle-Zélande	224	0	55	15	18	0	11	1	1	122
Pays-Bas	3 769	351	408	245	678	0	94	113	804	1 075
Portugal ¹	224	3	13	16	6	32	0	6	-20	168
Royaume-Uni	8 509	3 534	628	427	623	0	0	28	71	3 198
Suède	2 256	53	261	126	138	0	143	45	370	1 119
Suisse	1 407	224	192	30	105	1	137	35	115	568
Total du CAD	101 526	26 471	9 619	4 717	2 224	2 062	2 071	1 777	5 748	46 837

1. La colonne I correspond à la différence entre la colonne A, moins les colonnes B jusqu'à H, qui renvoient aux versements effectifs, et la colonne J, qui est un chiffre budgétisé.

2. La catégorie *Autres* comprend : la recherche sur le développement dans le pays donneur, la sensibilisation aux questions de développement et l'aide consentie par les collectivités locales des pays donateurs.

Source : OCDE (2008), *Rapport sur l'Enquête 2008 relative aux politiques d'affectation de l'aide et les plans de dépenses indicatifs*, www.oecd.org/dac/scalingup.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/527535157226>

l'enquête a appliqué un seuil fixé à 250 000 USD : les programmes-pays dont le montant total est inférieur à ce seuil sont exclus de l'analyse.

L'analyse couvre 33 donateurs recensés dans l'Enquête du CAD. Ce sont tous des membres du CAD ou d'importants organismes multilatéraux – Banque mondiale, banques régionales de développement (Banque africaine de développement, Banque asiatique de développement, Banque interaméricaine de développement), fonds mondiaux (Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, Fonds pour l'environnement mondial) et principales institutions des Nations Unies (PNUD, UNICEF, FNUAP, FIDA).

En 2005, les membres du CAD ont fourni 47 milliards USD d'APP bilatérale, soit quelque 46 % du total de l'APD brute bilatérale de cette année-là (comme le montrent le tableau 2.1


et le graphique 2.1). Dans le cas des organismes multilatéraux, l'APP consiste en dépenses financées sur les ressources centrales pour des activités opérationnelles dans les pays partenaires. Pour les banques multilatérales de développement, seules les ressources concessionnelles (crédits et dons) sont prises en compte. L'APP des organisations multilatérales couvertes s'est chiffrée à 13.6 milliards USD en 2005 (voir le tableau 2.2). La somme de ces apports porte l'APP globale à quelque 60.4 milliards USD pour 2005.

Tableau 2.2. Estimation de l'aide-pays programmable en provenance de quelques organismes multilatéraux en 2005

Versements bruts 2005, millions USD

	APP 2005 niveau de référence
La Banque mondiale et les banques régionales (crédits concessionnaires et dons)	10 987
Agences de l'ONU : PNUD, UNICEF, FNUAP, FIDA (contributions centrales)	1 454
Les Fonds globaux : Le Fonds global, FEM	1 171
Total multilatéraux	13 611

Source : OCDE (2008), *Rapport sur l'Enquête 2008 relative aux politiques d'affectation de l'aide et les plans de dépenses indicatifs*, www.oecd.org/dac/scalingup.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/527547720077>

Quel est le degré de concentration et de fragmentation de l'aide?

Sur la base de l'analyse décrite dans ce chapitre, dans quelle mesure l'aide est-elle fragmentée ou concentrée? Les réponses à cette question sont résumées dans une série de tableaux et cartes commençant avec le tableau 2.3, qui présente la situation du point de vue du donneur.

« Concentration des donneurs couverts par l'enquête » (tableau 2.3) : Le tableau donne une vue d'ensemble de la concentration et de la fragmentation du point de vue du donneur en mesurant la portée des programmes de coopération de chaque donneur :

- La colonne A indique l'APP moyenne de chaque donneur pour 2005 et 2006 en USD.
- La colonne B indique la part de chaque donneur dans le total de l'APP pour ces mêmes années. Les États-Unis (21.7 %), le Japon (14.1 %), l'IDA (13.4 %) et la CE (10.4 %) comptent chacun pour plus de 10 % de l'APP totale. La part du Portugal, du Luxembourg, de la Nouvelle-Zélande, du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et de la Grèce représentait chacune pas plus de 0.2 %.
- La colonne C indique le nombre total de pays partenaires avec lesquels les pays ont travaillé, qui se situe dans une fourchette allant de 144 pour la CE à 20 pour le Portugal.
- La colonne D indique le nombre de pays partenaires auxquels le donneur a consenti une part proportionnellement plus importante que sa part moyenne dans le total de l'APP.
- La colonne E indique à quel pourcentage correspond le nombre de partenaires qui reçoit une aide supérieure à la moyenne sur le nombre total de partenaires d'un donneur. Plus élevé est le pourcentage, plus grande est la concentration du programme de coopération du donneur. La mesure de la concentration va d'un maximum de 100 % pour le Fonds spécial de la Banque interaméricaine, eu égard à sa concentration sur la région de l'Amérique latine, à 27 % pour les États-Unis, pays dont la part de l'APP totale et de l'ensemble des programmes est élevée dans 128 pays.

Tableau 2.3. **Concentration des donateurs couverts par l'enquête**

Versements bruts, moyenne 2005-06

	APP totale Définition du CAD (millions de USD)	Part du donneur de l'APP totale (%)	Nombre de partenaires	Nombre de pays bénéficiaires recevant une part au-dessus de la part moyenne	Mesure de concentration (D en % de C)
	A	B	C	D	E
États-Unis	12 967	21.7	128	34	27
Japon	8 416	14.1	135	44	33
CE	6 219	10.4	144	82	57
Royaume-Uni	3 177	5.3	93	36	39
France	2 740	4.6	123	50	41
Allemagne	2 723	4.5	110	59	54
Pays-Bas	1 601	2.7	93	42	45
Suède	1 080	1.8	91	44	48
Norvège	1 003	1.7	88	42	48
Canada	974	1.6	100	35	35
Australie	955	1.6	50	24	48
Danemark	905	1.5	71	27	38
Espagne	831	1.4	81	42	52
Italie	519	0.9	76	32	42
Suisse	501	0.8	86	38	44
Belgique	498	0.8	83	39	47
Irlande	347	0.6	56	23	41
Finlande	241	0.4	62	27	44
Autriche	158	0.3	53	27	51
Portugal	146	0.2	20	11	55
Luxembourg	128	0.2	40	25	63
Nouvelle-Zélande	122	0.2	43	25	58
Grèce	119	0.2	34	23	68
Total du CAD	46 372	77.4			
IDA	8 012	13.4	76	50	66
BA5D	1 372	2.3	26	18	69
Le Fonds mondial	1 104	1.8	104	65	63
FAD	926	1.5	37	32	86
BID F. Sp.	479	0.8	24	24	100
UNICEF	475	0.8	120	67	56
PNUD	402	0.7	120	72	60
FIDA	328	0.5	72	52	72
FNUJAP	276	0.5	112	67	60
FEM	139	0.2	66	41	62
Total principaux multilatéraux	13 513	22.6			
Total	59 886	100.0			

Notes : Les données relatives à l'APP renvoient aux versements moyens en 2005 et 2006, à l'exclusion des petits programmes-pays d'un montant inférieur au seuil de 250 000 USD et de l'aide régionale et multipays.

Les rangées apparaissant sur fond grisé renvoient aux donateurs allouant à la majorité de leurs pays partenaires une APP inférieure à la part moyenne de ces donateurs dans l'APP totale. Il s'agit de programmes répartis sur un grand nombre de pays partenaires ou, dans certains cas, sur quelques grands pays partenaires parallèlement à quelques programmes dans d'autres pays.

Source : OCDE (2008), *Rapport sur l'Enquête 2008 relative aux politiques d'affectation de l'aide et les plans de dépenses indicatifs*, www.oecd.org/dac/scalingup.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/527567674464>

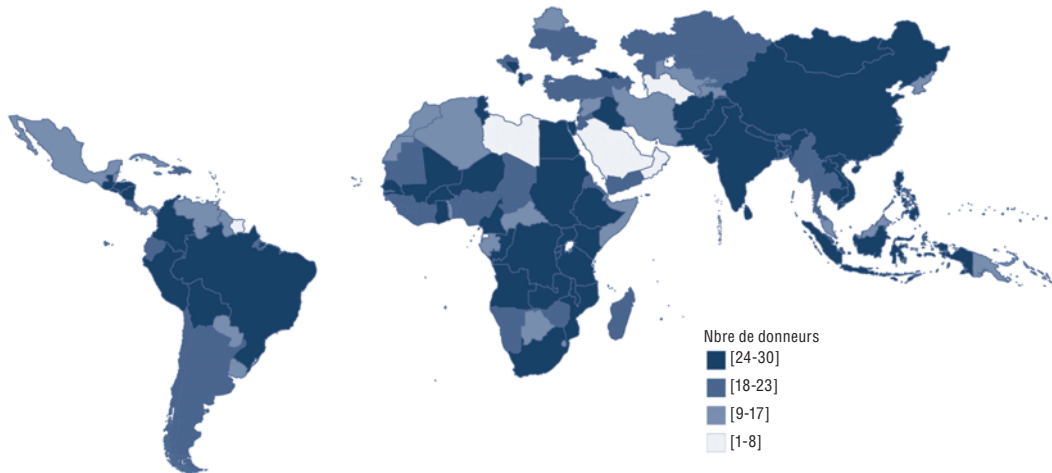
- Les donateurs qui apparaissent en grisé sont ceux dont l'aide est relativement fragmentée – ceux qui prêtent assistance à un nombre relativement élevé de pays en développement. La mesure de la concentration de leur aide donne un pourcentage inférieur à 50 %, ce qui signifie que la part de chacun de ces donateurs dans l'APP à la

majorité de leurs partenaires est inférieure à leur part globale dans l'APP totale allouée. Cela est révélateur d'un ensemble de programmes qui ciblent quelques grands pays partenaires et une dissémination des programmes sur un grand nombre de pays partenaires. Dans ce dernier cas, cela dénote des possibilités pour les donateurs de mieux cibler leur aide de façon à devenir des partenaires plus importants, mais dans un nombre plus restreint de pays.

La carte présentée dans le graphique 2.2 dresse le tableau du point de vue des pays en développement en indiquant le nombre de donateurs couverts par l'enquête présents dans chaque pays. Le maximum est de 30 (Chine et Mozambique) et le minimum de 1 (Mayotte). Chaque groupe figuré dans la carte est égal en taille (chaque groupe rassemble 38 pays partenaires). En 2005-06, 38 pays partenaires² comptaient au moins 25 donateurs du CAD et donateurs multilatéraux. À l'autre extrême, 38 pays³ – principalement de petits États insulaires – regroupaient au total moins de 10 donateurs.

Graphique 2.2. **Nombre de donateurs du CAD et de grands organismes multilatéraux par pays**

Versements bruts d'APD, 2005-06

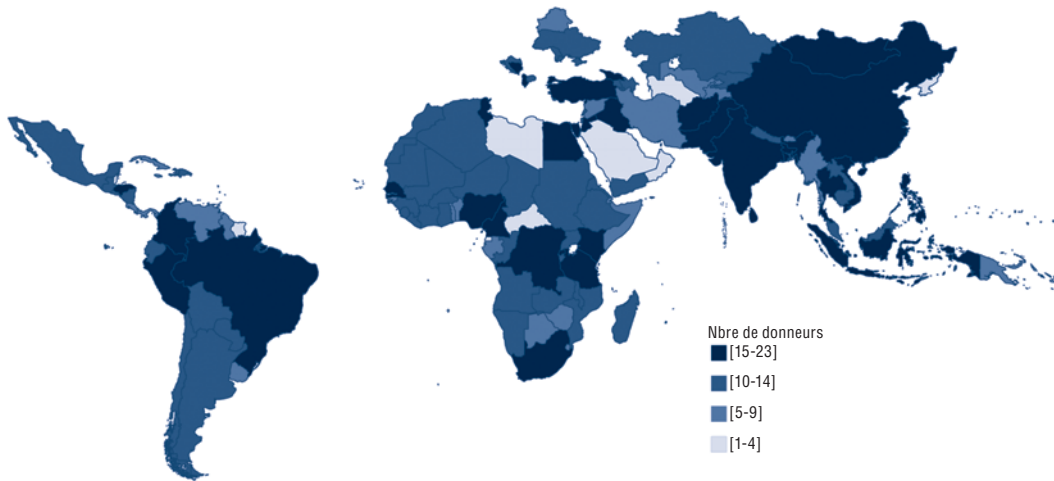


Source : OCDE (2008), *Rapport sur l'Enquête 2008 relative aux politiques d'affectation de l'aide et les plans de dépenses indicatifs*, www.oecd.org/dac/scalingup.

L'aide présente un degré de fragmentation élevé lorsque les pays partenaires ont à traiter avec un grand nombre de donateurs qui représentent ensemble une faible part de l'APP. Cette prolifération de donateurs peut mettre en péril l'appropriation par les pays et mettre à rude épreuve des capacités institutionnelles déjà limitées. Plus le nombre des donateurs qui, collectivement, ne représentent pas plus de 10 % de l'APP est élevé, plus marquée est la fragmentation. Lorsque 15 donateurs ou plus se partagent une part de l'APP qui ne dépasse pas 10 % du total, on considère que la fragmentation pose un problème. La carte du graphique 2.3, qui met en évidence les 32 pays⁴ où les donateurs ont amplement la possibilité de mieux concentrer leur aide, donne une illustration du phénomène (le tableau 2.5, à la fin du chapitre, détaille quels donateurs travaillent dans quels pays partenaires).

Graphique 2.3. Possibilités de concentration : Nombre de donateurs qui, ensemble, comptent pour moins de 10 % de l'aide consentie à un pays

Versements bruts d'APP, 2005-06



Source : OCDE (2008), Rapport sur l'Enquête 2008 relative aux politiques d'affectation de l'aide et les plans de dépenses indicatifs, www.oecd.org/dac/scalingup.

Vers une meilleure répartition des tâches

Les donateurs et les pays en développement doivent-ils chercher à réduire la fragmentation de l'aide? Selon les principes de la Déclaration de Paris, la réponse est un « oui » sans équivoque. Il apparaît en effet que l'excessif morcellement de l'aide à l'échelon mondial, national ou sectoriel nuit à l'efficacité de l'aide. La Déclaration de Paris invite donc les donateurs à déléguer leurs pouvoirs selon des modalités de nature à promouvoir la répartition des tâches et réduire les coûts d'acheminement de l'aide.

Instaurer une répartition des tâches satisfaisante suppose de fait de décider quel(s) donneur(s) doi(ven)t faire quoi dans chaque pays en développement. L'objectif peut être poursuivi sur deux plans :

- **National** : Cet aspect renvoie au nombre de donateurs présents dans chaque pays et chaque secteur. L'idée est d'encourager chacun des donateurs à s'interroger sur son rôle dans le pays et à déployer ses activités sur un nombre plus restreint de secteurs (sans diminuer pour autant son aide globale).
- **International** : Cet aspect renvoie à l'équilibre du nombre des donateurs dans les différents pays bénéficiaires. L'idée est d'assurer que chaque pays ayant besoin d'aide en reçoive, sans qu'il y ait une concentration excessive dans des pays « enfants chéris » des donateurs au détriment de pays « orphelins » de l'aide.

Le Programme d'action d'Accra, approuvé au troisième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide (Accra, septembre 2008), prend appui sur la Déclaration de Paris pour définir quatre axes spécifiques à suivre en vue de promouvoir la répartition des tâches⁵.

« Dans cette optique :

- a) Les pays en développement animeront la réflexion sur la définition du rôle optimal que peuvent jouer les donateurs à l'appui des efforts de développement déployés aux niveaux national, régional et sectoriel. Les donateurs respecteront les priorités des pays en développement en veillant à ce que les nouvelles dispositions en matière de division

du travail n'entraînent pas une diminution de l'aide allouée aux différents pays en développement.

- b) Les donateurs et les pays en développement agiront en concertation avec le Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide afin de mettre au point des principes de bonnes pratiques concernant une division du travail dirigée orientée par les pays. À cette fin, ils élaboreront des plans en vue d'assurer la meilleure coordination possible de la coopération pour le développement. Nous évaluerons les progrès réalisés à cet égard à partir de 2009.
- c) Nous instaurerons un dialogue sur la répartition des tâches entre les pays d'ici juin 2009.
- d) Nous engagerons une réflexion sur la situation des pays recevant des apports d'aide d'un niveau insuffisant. »

Répartition des tâches au sein des pays

Il est essentiel que ce soit les pays en développement eux-mêmes qui aient la maîtrise du processus de reconfiguration de la division du travail entre les donateurs. Lors du Forum d'Accra, les participants à la table ronde n° 3 (*Harmoniser et conduire les activités d'aide différemment au niveau des pays en rationalisant l'acheminement de l'aide et la répartition des tâches*) se sont penchés sur cette problématique et ont examiné des études de cas illustrant en particulier comment l'Ouganda et la Zambie avaient abordé la question de la division du travail entre les donateurs⁶.

Le cas de l'Ouganda (encadré 2.2) a suscité une proposition visant à poursuivre la mise au point d'une méthodologie propre à mesurer les progrès et les résultats des mécanismes prévus pour encourager la répartition des tâches dans les pays concernés. Les participants à la table ronde ont salué l'élaboration d'un projet d'ensemble de principes de bonne pratique sur la division du travail au sein des pays qui pourra constituer un instrument

Encadré 2.2. Étude de cas : Harmonisation et division du travail en Ouganda

L'exercice de division du travail (DdT) en Ouganda s'est articulé autour des principales étapes suivantes : i) une solide cartographie de l'information sur l'aide; ii) la mise en regard des informations financières sur l'aide et des données du budget national et du cadre de dépenses à moyen terme (CDMT); iii) une évaluation des avantages comparatifs des donateurs; et iv) la négociation d'accords de répartition des tâches, allant de la réaffectation de certaines contributions des donateurs ou du recours plus fréquent à des formes de coopération déléguée à l'établissement d'accords pour désigner un donneur chef de file.

Les principaux obstacles rencontrés étaient les suivants : i) l'absence de nouveaux donateurs, ou d'autres sources de financement (ex. : fonds verticaux) n'entrant pas dans le processus de DdT; ii) le soutien déséquilibré à des secteurs « mieux lotis » aux dépens d'autres secteurs; iii) la nécessité de définitions plus balisées des rôles respectifs des donateurs, entre les donateurs « chefs de file », les donateurs « silencieux » et les donateurs « complémentaires »; iv) le sentiment que les donateurs font bloc, coordonnent leurs positions et leurs concours sans prendre suffisamment en compte les orientations souhaitées par le gouvernement concerné et son rôle dans la conduite du processus; et v) la nécessité d'établir des indicateurs pour mesurer les progrès et l'impact du processus de DdT. L'étude a montré que l'impulsion forte donnée par le gouvernement était la variable la plus importante dans la réussite et l'impact des mécanismes de division du travail au sein des pays.

Encadré 2.2. **Étude de cas : Harmonisation et division du travail en Ouganda** (suite)

Les avantages directs tirés du processus de DdT ont été les suivants : i) une plus grande transparence en ce qui concerne les apports d'aide ; ii) une réduction des coûts de transaction pour le pays partenaire ; iii) une répartition de l'aide plus « rationnelle », axée sur les résultats ; iv) l'utilisation des contributions des donateurs en fonction de leur avantage comparatif ; et v) un meilleur alignement des contributions extérieures aux priorités et programmes des pays.

Source : <http://siteresources.worldbank.org/ACCRAEXT/Resources/4700790-1210008992554/4968817-1219870888132/C02-Uganda.pdf>.

Encadré 2.3. **Principes internationaux de bonne pratique sur la division du travail au niveau des pays**

1. Les résultats au regard du développement peuvent être améliorés si les bailleurs de fonds, individuellement et collectivement, s'appliquent à rationaliser leurs activités au niveau des pays.
2. Les pays partenaires doivent prendre la direction du processus de répartition des tâches en concertation avec les donateurs, de sorte que la société civile et le secteur privé puissent y prendre part en toute transparence.
3. Pays partenaires et donateurs doivent s'engager à éviter les doublons et la fragmentation de l'aide en assurant une utilisation optimale des ressources allouées au développement au niveau des secteurs, des domaines thématiques, des unités géographiques ou des modalités de l'aide.
4. Les négociations sont un maillon nécessaire à la finalisation du processus nécessitant une certaine souplesse des deux parties. Tous les acteurs s'efforcent de trouver des solutions pragmatiques et réalistes.
5. La division du travail n'étant qu'un outil au service de l'efficacité de l'aide, les donateurs s'engagent à harmoniser et à mieux coordonner le soutien qu'ils apportent au renforcement des capacités dans l'optique de la gestion globale de l'aide.
6. L'impact du processus de division du travail sur le volume global de l'aide consentie à un pays doit être neutre.
7. Pays partenaires et donateurs doivent mesurer la valeur ajoutée qu'apporte la division du travail.
8. Pays partenaires et donateurs doivent communiquer autour de la valeur ajoutée qu'apporte la division du travail.

Source : <http://siteresources.worldbank.org/ACCRAEXT/Resources/4700790-1210008992554/4968817-1219870888132/B01-International-Good-Practice-Principles-on-In-Country-DoL.pdf>.

utile pour guider les processus mis en œuvre à cet égard et en ont recommandé l'examen par le Groupe de travail du CAD sur l'efficacité de l'aide (encadré 2.3). Cet ensemble vient compléter les principes déjà incarnés par le Code de conduite de l'Union européenne sur la division du travail dans la politique de développement et les directives qui sous-tendent le Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

Les échanges de vues auxquels a donné lieu la table ronde ont abordé un certain nombre de risques et difficultés inhérents à la division du travail au niveau des pays. Par exemple :

- Le désir d'agir au plus vite pourrait pousser les bailleurs de fonds à élaborer des exercices de division du travail de leur crû, risquant ainsi de mettre en péril le processus d'appropriation par le pays partenaire et la maîtrise qu'exerce ce dernier sur le processus de développement.
- L'évaluation de l'avantage comparatif des donneurs est techniquement difficile et politiquement sensible. Il convient de prendre en compte leur expérience du secteur, leur expérience du pays, les capacités et le comportement du personnel ainsi que le volume du financement; et c'est au pays partenaire que doit revenir la décision finale.
- Une bonne répartition du processus de répartition des tâches entre les donneurs repose sur la transparence et les capacités; il appartient aux donneurs de fournir en temps utile des informations réalistes sur les engagements souscrits au titre de l'aide et les versements correspondants, et de contribuer au renforcement des capacités de gestion de l'aide, y compris par la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire.
- Il faut préserver une « diversité gérée » de façon à maintenir un panachage d'instruments de l'aide et de modalités d'acheminement.
- Des programmes globaux sont envisageables s'ils sont intégrés dans les stratégies et programmes sectoriels.
- Il importe d'assurer que des questions transversales telles que l'égalité hommes-femmes, l'environnement et les droits de l'homme sont prises en compte par les pays partenaires comme par les pays donneurs dans les échanges auxquels donne lieu la répartition des tâches au niveau des pays.

Une gestion rigoureuse des processus de répartition des tâches au niveau des pays peut grandement contribuer à la mise en œuvre du programme d'action global à l'appui de l'efficacité de l'aide en favorisant une réelle appropriation par les pays partenaires, en améliorant l'alignement des donneurs sur les priorités nationales et en contribuant à une meilleure gestion des résultats en matière de développement dans les pays partenaires, telle est l'une des principales conclusions dégagées de la table ronde.

Répartition des tâches entre les pays

La question de la répartition des tâches entre les pays a jusqu'ici moins retenu l'attention que la répartition des tâches au sein des pays. Or l'engagement énoncé dans le Programme d'action d'Accra, qui consiste à instaurer « ... un dialogue sur la répartition des tâches entre les pays d'ici juin 2009 », place désormais la question au cœur des préoccupations. L'analyse présentée dans ce chapitre fournit une information essentielle pour enrichir ce dialogue, et l'Enquête du CAD apporte les données élémentaires requises pour permettre d'infléchir la répartition de l'aide entre les pays.

Les données indiquent, par exemple, qu'en 2005-06, 38 pays partenaires ont reçu de l'aide d'au moins 25 donneurs du CAD ou organismes multilatéraux. Dans 24 de ces pays, 15 donneurs ou plus ont collectivement représenté moins de 10 % de l'aide totale consentie à chacun de ces pays. À l'autre extrême, 38 pays – essentiellement de petits États insulaires – ne regroupaient au total que 10 donneurs. Ces résultats – en particulier lorsqu'ils sont analysés plus à fond en fonction des secteurs où est actif chaque donneur –

ouvrent des pistes sur les possibilités de réduire le nombre d'acteurs avec lesquels doit traiter chaque partenaire. Parallèlement, les données montrent sans conteste que dans certains pays, généralement des États fragiles, c'est plus de donneurs qu'il faudrait, et non moins, pour renforcer la diversification de l'aide et en accroître le volume sans entraîner des coûts de transaction inutiles.

Répartition des tâches entre les secteurs

Un des moyens de réduire les effets de la fragmentation et d'abaisser les coûts de transaction consiste, pour les donneurs, et en particulier les plus petits d'entre eux, à concentrer leur aide à l'échelon sectoriel. Le Viet Nam – qui regroupe 29 donneurs, dont 17 fournissent ensemble seulement 10 % de l'aide qu'il reçoit – offre une parfaite illustration des possibilités de rationalisation. Quelque 24 donneurs sont présents dans le secteur de la santé au Viet Nam et le plus petit donneur, l'Autriche – qui fournit seulement 0.04 % de l'aide totale allouée au pays – se place pourtant au 3^e rang des donneurs dans ce secteur, avec à son actif 9.3 % de l'aide consacrée à la santé au Viet Nam. La Suisse offre un autre exemple de spécialisation. Seizième donneur en faveur du Viet Nam, elle apporte 0.9 % de l'aide totale consentie à ce pays; or, si elle arrive en dernière place dans le secteur de la santé, elle est le 9^e donneur dans le secteur des infrastructures économiques, avec 3.8 % du total.

États fragiles

Même si le présent chapitre traite essentiellement des moyens d'améliorer l'efficacité de l'aide en réduisant le nombre de pays donateurs actifs dans les pays en développement, la matrice qui figure à la fin du chapitre montre que dans certains pays, en particulier les États fragiles, il faudrait plus de donneurs, et non moins, de façon à renforcer la diversification de l'aide et à l'intensifier sans induire pour autant des coûts de transaction superflus. Le Groupe sur les États fragiles du CAD a recensé quatre catégories de pays dans lesquels il conviendrait de surveiller le niveau des apports d'aide :

- a) les pays qui reçoivent moins d'aide que ce que l'on pourrait attendre, compte tenu de l'ampleur de leurs besoins, par rapport à des pays dont la performance constatée, sur le plan des institutions et des mesures adoptées, est comparable ;
- b) les pays caractérisés par d'amples besoins, une gouvernance médiocre et de faibles capacités, dans lesquels, pour un grand nombre, une intensification de l'aide ne se justifierait pas, mais qui nécessiteraient néanmoins un engagement international cohérent ;
- c) les pays dont le niveau des apports d'aide s'améliore, et qui nécessitent un soutien international suivi (les données d'observation indiquent que dans les situations d'après-crise, l'aide s'amenuise au moment même où les pays atteignent un stade où ils pourraient tirer parti de cette aide avec davantage d'efficacité) ;
- d) les pays qui n'ont accès qu'à un nombre restreint de donneurs (par exemple, seulement trois donateurs bilatéraux ont fourni les deux tiers de l'APP totale allouée à la République centrafricaine, à la Côte d'Ivoire et au Liberia en 2005).

Si la concentration de l'aide des donateurs doit être encouragée, les évolutions des priorités et des politiques des donateurs peuvent influencer considérablement sur la prévisibilité des apports d'aide aux pays tributaires de seulement quelques donateurs⁷.

Tableau 2.4. **Viet Nam : APP totale et APP allouée à certains secteurs**
Moyenne 2005-06

Country level			Santé			Infrastructure économique		
Donneur	Part de l'APP (%)	Cumulatif (%)	Donneur	Part de l'APP (%)	Cumulatif (%)	Donneur	Part de l'APP (%)	Cumulatif (%)
Japon	34.5	34	Japon	22.9	23	France	22.8	23
IDA	18.3	53	États-Unis	18.6	41	Japon	21.8	45
BASD	10.0	63	Autriche	9.3	51	Allemagne	15.3	60
France	5.8	69	France	6.7	57	Danemark	6.4	66
Royaume-Uni	4.2	73	CE	6.1	64	Belgique	6.1	72
Danemark	3.5	76	Allemagne	5.8	69	Pays-Bas	5.4	78
Allemagne	3.0	79	Le Fonds global	5.4	75	CE	4.2	82
Pays-Bas	2.9	82	Luxembourg	4.1	79	Suède	3.9	86
Canada	2.6	85	Royaume-Uni	3.0	82	Suisse	3.8	90
Australie	2.4	87	Finlande	2.5	84	<i>Norvège</i>	2.5	92
Suède	2.1	89	Belgique	2.5	87	<i>Australie</i>	1.9	94
CE	2.1	91	UNICEF	2.4	89	<i>Canada</i>	1.6	96
<i>États-Unis</i>	1.6	93	IDA	2.2	91	<i>Royaume-Uni</i>	1.4	97
<i>Finlande</i>	0.9	94	<i>Suède</i>	2.1	94	<i>Finlande</i>	1.0	98
<i>Belgique</i>	0.9	95	<i>Pays-Bas</i>	2.0	95	<i>États-Unis</i>	0.9	99
<i>Suisse</i>	0.9	96	<i>Espagne</i>	1.1	97	<i>Irlande</i>	0.5	99
<i>Norvège</i>	0.7	96	<i>Canada</i>	0.9	97	<i>Luxembourg</i>	0.4	100
<i>Espagne</i>	0.7	97	<i>Nlle-Zélande</i>	0.7	98	<i>Nlle-Zélande</i>	0.1	100
<i>Luxembourg</i>	0.5	98	<i>Irlande</i>	0.7	99	<i>Espagne</i>	0.0	100
<i>The Fonds global</i>	0.4	98	<i>Norvège</i>	0.4	99			
<i>FIA</i>	0.4	98	<i>Australie</i>	0.4	100			
<i>UNFPA</i>	0.3	99	<i>Danemark</i>	0.2	100			
<i>PNUD</i>	0.3	99	<i>ONUSIDA</i>	0.2	100			
<i>Irlande</i>	0.3	99	<i>Suisse</i>	0.0	100			
<i>UNICEF</i>	0.2	100						
<i>Nlle-Zélande</i>	0.2	100						
<i>Italie</i>	0.1	100						
<i>FEM</i>	0.1	100						
<i>Autriche</i>	0.0	100						
Total APP (mill. de USD)	1 996		Total santé (mill. de USD)	111		Total Infrastructure économique (mill. de USD)	61	

Note : Les pays apparaissant en italiques fournissent ensemble moins de 10 % de l'aide allouée au secteur/de l'aide totale.

Source : OCDE (2008), *Rapport sur l'Enquête 2008 relative aux politiques d'affectation de l'aide et les plans de dépenses indicatifs*, www.oecd.org/dac/scalingup.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/527575176385>

Matrice des donateurs actifs dans les pays partenaires

Les cartes figurant dans ce chapitre donnent une vue d'ensemble schématique de la fragmentation et de la concentration de l'aide. Toutefois, si l'on veut que la présente analyse contribue à faire évoluer les choix en matière de répartition de l'aide, donateurs et partenaires ont besoin de disposer de détails sur les donateurs qui sont actifs dans tel ou tel pays, que fournit la matrice du tableau 2.5. Un marquage graphique met en évidence les donateurs qui sont les principaux acteurs dans un pays donné, et les pays partenaires qui reçoivent une part supérieure à la moyenne de l'APP consentie par un donneur.

Cette matrice peut aider les donateurs et les partenaires à mettre en place une meilleure division du travail, qui peut prendre diverses formes, à savoir :

- les donateurs se concentrent sur un nombre plus restreint de pays mais en jouant un rôle plus actif dans chacun d'entre eux ;
- les donateurs se concentrent sur un moins large éventail de secteurs dans chaque pays ;
- les donateurs délèguent leurs activités de coopération à d'autres donateurs pour réduire le nombre d'acteurs avec lesquels un partenaire donné est appelé à traiter.

Le CAD-OCDE a également commencé à produire des matrices correspondant aux principaux secteurs pour donner la mesure de la concentration sectorielle, lesquelles peuvent apporter aux pays partenaires des pistes de réflexion pour déterminer les possibilités de réduire la fragmentation de l'aide. Ces matrices offrent également des informations essentielles sur la répartition des tâches telle qu'elle est actuellement pratiquée entre les pays au niveau sectoriel. Ces matrices sont accessibles en ligne sous format Excel à l'adresse suivante : www.oecd.org/dac/scalingup.

Notes pour l'interprétation de la matrice

La matrice propose les informations suivantes :

- a) APP allouée à 153 pays partenaires par les 23 donateurs du CAD et 10 organisations multilatérales; moyenne pour 2005 et 2006 (colonne 5) et moyenne par donneur (colonne 6).
- b) Nombre de donateurs par pays (colonne 2).
- c) Nombre de pays par donneur (ligne 2).
- d) APP de chaque donneur (ligne 5), APP moyenne par pays (ligne 6) et part du pays dans l'APP totale consentie par l'ensemble des donateurs (ligne 7).
- e) Part de chaque donneur dans l'APP totale allouée à chaque pays – en pourcentage (partie principale de la matrice).

La matrice matérialise trois catégories à l'aide d'un marquage graphique :

- a) La catégorie A (zone grisée ou striée de lignes verticales) – partenaires recevant une aide « supérieure à la moyenne ». Ce sont les partenaires auxquels le donneur concerné consent plus que sa part de l'APP totale (qui figure à la ligne 7).
- b) La catégorie B (zone grisée ou striée de lignes horizontales) – « principaux donateurs ». Ce sont les donateurs qui consentent collectivement plus de 90 % de l'APP allouée au pays en question.
- c) Les catégories A et B (zone grisée) – les donateurs qui cumulent les deux caractéristiques. Ce sont les donateurs qui consentent plus que leur part de l'APP totale allouée au partenaire concerné **et** qui, collectivement, fournissent plus de 90 % de l'APP allouée à ce partenaire⁸.

La matrice peut être interprétée comme suit :

- **Albanie** : ce pays a reçu de l'aide de la part de 26 donateurs en 2005-06 (colonne 2); le montant de l'APP qui lui a été allouée est de 296 millions USD (colonne 5). Plus de 90 % de cette aide proviennent de 11 donateurs (colonne 3) et, pour 7 de ces donateurs, l'Albanie était un partenaire qui a reçu une part supérieure à la moyenne de l'APP

consentie par ces donateurs (colonne 4); 15 donateurs ont collectivement apporté moins de 10 % de l'aide consentie au pays (cellules non grisées et striées de lignes verticales).

- **Autriche** : ce pays a fourni 1.5 % de l'APP consentie à l'Albanie, ce qui est supérieur à la part de l'Autriche dans l'APP totale (0.3 %) (ligne 7), et apparaît donc sur fond grisé strié de lignes verticales. L'Autriche a 53 partenaires (ligne 2), et dans 27 d'entre eux (ligne 3), elle a consenti plus que sa part moyenne (0.3 %) de l'APP totale; dans 7 d'entre eux (ligne 4), elle faisait partie des donateurs ayant collectivement consenti plus de 90 % de l'APP totale (fond grisé).
- **Allemagne** : ce pays a fourni 8.8 % de l'APP consentie à l'Albanie, ce qui est supérieur à la part de l'Allemagne dans l'APP totale (4.5 %) (ligne 7). Elle apparaît sur fond grisé du fait qu'elle compte parmi les pays ayant collectivement apporté plus de 90 % de l'APP consentie à l'Albanie.

Notes

1. L'expression « surcroît d'aide » ou « intensification de l'aide » renvoie non seulement à un accroissement des apports d'aide, mais aussi à une amélioration de son impact et de son efficacité grâce à la mise en place de différentes mesures : meilleure répartition de l'aide en fonction des besoins/priorités des pays bénéficiaires; plus large couverture de l'aide au profit des populations, des secteurs géographiques ou des domaines thématiques qui, proportionnellement, en reçoivent moins; application plus étendue des enseignements dégagés de l'expérience pour une meilleure efficacité de l'acheminement et de la gestion de l'aide; suivi plus étroit des engagements pris (montants de l'aide, et amélioration des mécanismes d'acheminement et de gestion de l'aide); objectifs plus ambitieux pour surmonter les obstacles recensés qui nuisent à l'efficacité de l'aide.
2. Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Angola, Bangladesh, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Burundi, Cambodge, Cameroun, Chine, Colombie, Rép. démocratique du Congo, Égypte, El Salvador, Éthiopie, Honduras, Inde, Indonésie, Irak, Kenya, Laos, Mozambique, Népal, Nicaragua, Ouganda, Pakistan, Pérou, Philippines, Rwanda, Sénégal, Serbie, Soudan, Sri Lanka, Tanzanie, Viet Nam et Zambie.
3. Anguilla, Antigua et Barbuda, Arabie Saoudite, Barbade, Belize, Comores, îles Cook, Dominique, Fidji, Guinée équatoriale, Grenade, Kiribati, Libye, îles Marshall, Maurice, Mayotte, États fédérés de Micronésie, Montserrat, Nauru, Niue, Oman, îles Palaos, Samoa, Seychelles, îles Salomon, Suriname, Sainte-Hélène, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Tokelau, Tonga, Trinité-et-Tobago, Turkménistan, îles Turks et Caïques, Tuvalu, Vanuatu, et Wallis-et-Futuna.
4. Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Bangladesh, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Cameroun, Chine, Colombie, République démocratique du Congo, Égypte, Géorgie, Honduras, Inde, Indonésie, Irak, Jordanie, Kenya, Mongolie, Nigeria, Pakistan, Pérou, Philippines, Rwanda, Sénégal, Serbie, Sri Lanka, Tanzanie, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Viet Nam.
5. Programme d'action d'Accra, paragraphe 17.
6. Voir : <http://siteresources.worldbank.org/ACCRAEXT/Resources/4700790-1210008992554/4968817-1219870888132/C01-Zambia.pdf>.
7. Veiller à ce que les États fragiles ne soient pas laissés pour compte, Fiche du CAD, décembre 2007, www.oecd.org/dataoecd/28/46/40124322.pdf.
8. Pour illustrer le degré de concentration, les donateurs qui individuellement consentent plus de 50 % de l'aide allouée à un partenaire apparaissent sur fond gris foncé.

Chapitre 3

Prévisibilité de l'aide

La communauté internationale de l'aide met de plus en plus l'accent sur le rôle des pays en développement dans la gestion et l'affectation de l'aide qui leur est allouée. Or les efforts déployés par ces pays sont souvent contrariés par le manque de prévisibilité des apports d'aide – les donateurs ne révèlent pas toujours suffisamment tôt leurs plans de dépenses ou bien ne s'y tiennent pas. La nouvelle Enquête du CAD-OCDE, relative aux politiques d'affectation de l'aide et les plans de dépenses indicatifs, a pour objet de lever un certain nombre d'incertitudes en demandant aux donateurs de préciser leurs plans futurs, pour donner une vue d'ensemble des apports d'aide futurs qui puisse aider à recenser les déficits de ressources et les possibilités d'accroissement de l'aide dans les différents pays en développement. L'Enquête retrace les grandes évolutions des apports d'aide depuis 2005 et les combine aux chiffres prévisionnels fournis par les donateurs pour faire des projections de l'aide jusqu'en 2010; elle nous offre aussi une image détaillée de ces projections par région et par pays partenaire. Le présent chapitre fait la synthèse des principales conclusions de l'Enquête. Il présente également les résultats de l'Enquête sur la répartition de l'aide et les procédures budgétaires dans les pays donateurs.

Introduction

La Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide met l'accent sur le rôle prépondérant que doivent jouer les pays en développement dans la détermination des modalités de répartition et d'utilisation de l'aide au développement. Or il s'avère souvent difficile de transposer ce principe dans la réalité, pour le motif que les pays en développement ne peuvent pas toujours s'appuyer sur des apports d'aide prévisibles. Dans de nombreux cas, les donateurs ne communiquent pas leurs plans d'aide suffisamment tôt pour que les pays en développement puissent les prendre en compte dans leur planification à moyen et long termes. Or, même lorsque les donateurs prennent des engagements longtemps à l'avance, ils ne les tiennent pas toujours.

Ces aspects sont pris en considération dans la Déclaration de Paris qui fait de l'amélioration de la prévisibilité de l'aide un objectif essentiel (les progrès accomplis sur la voie de la réalisation de cet objectif sont relatés dans le chapitre 4). La question de la prévisibilité de l'aide est abordée directement dans la première Enquête du CAD relative aux politiques d'affectation de l'aide et les plans de dépenses indicatifs¹ qui a été effectuée auprès des pays donateurs qui sont membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE, ainsi que des principaux donateurs multilatéraux. Les résultats de l'Enquête donnent une vue d'ensemble des apports d'aide futurs, mettent en lumière les perspectives qui se dessinent concernant la réalisation des engagements pris en matière d'aide et aident à recenser les déficits d'aide.

Le présent chapitre rend compte des conclusions de l'Enquête concernant les dépenses prévisionnelles, dont les principales sont les suivantes :

- Les diminutions des apports nets d'aide publique au développement ont pour conséquence que les objectifs fixés concernant le volume de l'aide pour 2010 sont maintenant encore moins susceptibles d'être réalisés.
- Les opérations d'allègement de dette étant censées diminuer, d'autres formes d'aide devront augmenter considérablement pour que les objectifs fixés puissent être atteints.
- Un certain nombre d'États se trouvant dans des situations de conflit ou de fragilité devront faire face, d'ici 2010, à des diminutions de l'aide-pays programmable de plus de 20 millions USD, ce qui pourrait compromettre leurs chances de redressement.

Quel est l'objet de ce chapitre?

Ce chapitre traite des aspects suivants :

- **L'Enquête du CAD** : Brève description du type de dépenses prévisionnelles que l'Enquête a pour objet de mesurer, ainsi que du champ couvert par cette dernière.
- **L'aide est-elle en augmentation?** Coup d'œil sur les apports d'aide globaux pour la période 2005-10.

- **Les objectifs sont-ils sur le point d'être réalisés?** Examen de la question de savoir si l'on est en bonne voie pour atteindre les objectifs fixés en matière d'aide, à l'échelle mondiale et pour l'Afrique, ainsi que des trajectoires probables de l'aide.
- **Planification et budgétisation :** Les résultats de l'Enquête sur la répartition de l'aide fournie par les pays donateurs et les procédures budgétaires applicables à l'aide au développement sont présentés à la fin de ce chapitre.

L'Enquête du CAD sur les plans de dépenses indicatifs

Dans le cadre du processus de suivi de l'exécution des engagements pris en matière d'aide, le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE a conduit sa première Enquête annuelle relative aux politiques d'affectation de l'aide et les plans de dépenses indicatifs fin 2007-début 2008. Comme indiqué plus haut, cette Enquête donne une vue d'ensemble des apports d'aide futurs, qui aidera à recenser les déficits de ressources et les possibilités d'accroissement de l'aide en faveur de certains pays partenaires – ce processus consistant non seulement à augmenter les apports d'aide mais aussi à veiller à ce que ces derniers aillent aux secteurs qui en ont besoin (voir le Glossaire). Les résultats de l'Enquête ont constitué, par exemple, une contribution essentielle du CAD-OCDE aux travaux du groupe thématique sur la prévisibilité de l'aide créé dans le cadre de l'Initiative du Secrétaire général des Nations Unies concernant les OMD en Afrique².

La volonté d'améliorer la prévisibilité de l'aide à moyen terme, objectif énoncé dans la Déclaration de Paris, a été réaffirmée dans le Programme d'action d'Accra (arrêté lors du troisième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide tenu à Accra en septembre 2008). Il y est énoncé que « dans la Déclaration de Paris, nous sommes convenus qu'il était urgent d'accroître la prévisibilité des apports d'aide pour permettre aux pays en développement de planifier et de gérer leurs programmes de développement à court et moyen terme. De façon prioritaire, nous prendrons les mesures suivantes pour améliorer la prévisibilité de l'aide :

- a) Les pays en développement consolideront les processus de planification budgétaire permettant de gérer les ressources internes et externes et amélioreront la mise en correspondance entre les dépenses et les résultats à moyen terme.
- b) Désormais, les donateurs communiqueront des informations complètes et à jour sur les engagements annuels et les versements réellement effectués afin que les pays en développement soient en mesure d'enregistrer avec précision tous les apports d'aide dans leurs estimations budgétaires et leurs systèmes comptables.
- c) Désormais, les donateurs fourniront régulièrement aux pays en développement des informations actualisées sur leurs plans pluriannuels de dépenses et/ou de mise en œuvre sur trois à cinq ans, comportant au minimum les affectations de ressources indicatives que les pays en développement pourront intégrer dans leurs cadres de planification à moyen terme et leurs cadres macroéconomiques. Les donateurs s'efforceront de lever toute contrainte les empêchant de communiquer ces informations.
- d) Les pays en développement et les donateurs étudieront ensemble au niveau international les moyens d'améliorer encore la prévisibilité de l'aide à moyen terme, y compris en mettant au point des instruments permettant de la mesurer »³.

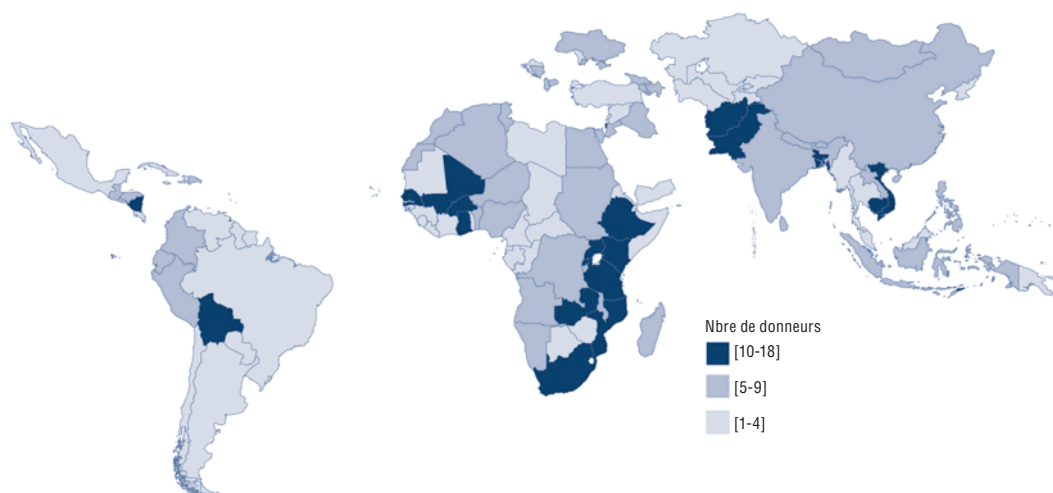
Ces mesures majeures destinées à améliorer la transparence et la prévisibilité des apports d'aide contribuent directement à étendre l'appropriation par les pays partenaires de leurs propres programmes de développement. Les Enquêtes annuelles sur les plans de dépenses indicatifs fourniront des informations clés à l'appui de ces mesures.

Quel est le champ couvert par l'Enquête?

L'Enquête permet de collecter des données sur les dépenses prévues au titre de l'aide-pays programmable, ou APP, qui représente la partie de l'aide publique au développement que les pays en développement peuvent librement affecter ou programmer pour répondre à leurs priorités en matière de développement (pour plus de détails, voir l'encadré sous le graphique 3.4). L'aide publique au développement, ou APD, englobant aussi l'allègement de dette et l'aide humanitaire, qui peuvent augmenter ou diminuer considérablement comme suite à des événements comme les catastrophes naturelles, l'APP ne peut pas être utilisée pour projeter l'évolution de l'APD totale. L'APP n'en est pas moins une mesure permettant de suivre valablement l'évolution des apports de ressources nécessaires pour accélérer les progrès sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement fixés par les Nations Unies.

La couverture de l'Enquête s'est avérée satisfaisante. Sur les 33 donateurs interrogés, 27 ont fourni des estimations prévisionnelles qui renvoient à 56 % de l'APP des 33 donateurs et à 47 % de l'aide bilatérale totale. Deux donateurs bilatéraux et quatre donateurs multilatéraux n'ont pas été en mesure de communiquer des données en réponse à cette Enquête, mais ils réfléchissent actuellement aux modalités éventuelles de leur participation aux futures enquêtes⁴. Parmi les donateurs qui ont fourni des estimations prévisionnelles, 17 ont communiqué des données couvrant l'ensemble de leur programme ou tous les pays desservis par leurs principaux organismes d'aide. Dix donateurs bilatéraux ont fourni des données concernant leurs partenaires principaux et/ou prioritaires, la couverture variant entre 50 % et 92 %, et/ou ont fourni des séries tronquées (c'est-à-dire des séries se terminant en 2008 ou 2009, les années restantes ne faisant pas partie de leur cycle de programmation). Ainsi, ce sont les données de l'Enquête portant sur les pays qui sont des pays prioritaires pour de nombreux donateurs du CAD (voir graphique 3.1) qui sont les plus fiables; pour de nombreux pays non prioritaires, il s'agit de projections. Les donateurs multilatéraux ont communiqué des données prévisionnelles pour tous leurs pays partenaires. Comme les règles administratives relatives à la fourniture d'informations destinées à améliorer la prévisibilité de l'aide sont actuellement mises à jour conformément au Programme d'action d'Accra, la couverture devrait être meilleure pour les enquêtes annuelles ultérieures.

Ces données prévisionnelles concernant l'APP sont des estimations prudentes. Elles s'appuient sur des plans de dépenses déjà pris en compte dans les chiffres prévisionnels des donateurs. Dans certains cas, il reste à définir l'affectation géographique (pays ou région) du chiffre globalement prévu pour l'APP, en particulier pour les années les plus lointaines et, pour certains donateurs, les chiffres de l'APP ne concernent que les principaux organismes d'aide. À ce stade, les chiffres prévisionnels eux-mêmes pourraient être prudents. Par ailleurs, il est à noter que pour les donateurs qui n'ont pas fourni d'estimations prévisionnelles ou qui ont communiqué des données incomplètes concernant leurs dépenses prévisionnelles, le Secrétariat a complété les séries jusqu'en 2010 en appliquant les taux de variation tendanciels récents de l'APP pour chaque combinaison donneur/partenaire. Dans certains cas, les résultats obtenus sont peut-être optimistes (voir note 3).

Graphique 3.1. **Pays partenaires classés prioritaires par les donateurs**

Source : OCDE (2008), *Rapport sur l'Enquête 2008 relative aux politiques d'affectation de l'aide et les plans de dépenses indicatifs*, www.oecd.org/dac/scalingup.

Réalisation des objectifs fixés pour l'APD en 2010 : Quel est l'accroissement de l'aide prévu ?

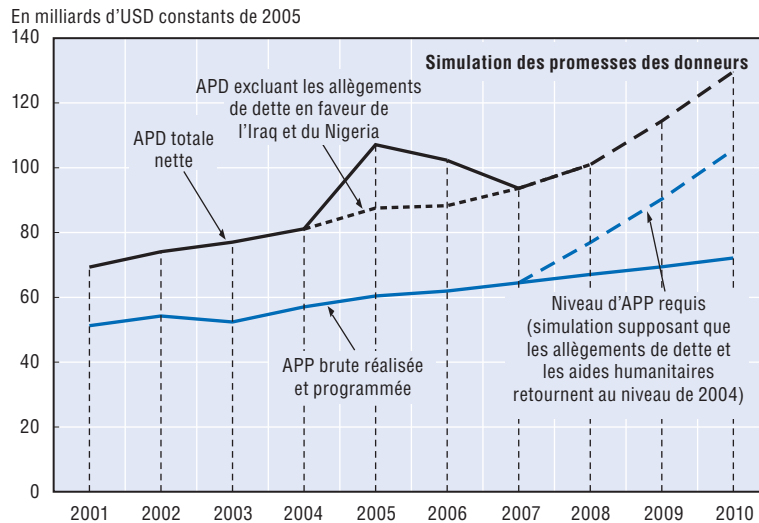
Performance globale de l'ensemble des donateurs

Le graphique 3.2 montre les évolutions récentes et les projections concernant l'APD nette au niveau mondial. L'APD nette est passée de 69 milliards USD en 2001 à 107 milliards USD en 2005, mais elle a légèrement diminué (-4 %) en 2006, avant de baisser plus fortement en 2007 (-8.5 %), l'impact des opérations exceptionnelles d'allègement de dette intervenues en 2005 et 2006 en faveur de l'Irak et du Nigeria ayant commencé à faiblir. En conséquence, la réalisation des promesses faites par les pays membres du CAD concernant l'accroissement de leur APD nette d'ici 2010 s'avère beaucoup plus difficile (la ligne supérieure en pointillé indique la simulation de l'APD nette au niveau mondial faite par le Secrétariat).

Comme l'impact de l'allègement de dette devrait faiblir au cours des prochaines années, les augmentations annuelles des sommes allouées à d'autres formes d'aide, en particulier l'APP, devront être considérables pour qu'on puisse raisonnablement espérer atteindre les objectifs fixés pour 2010 grâce à des hausses successives gérables et planifiées. Les résultats de l'Enquête (ligne continue inférieure) indiquant, pour l'ensemble des donateurs confondus, une augmentation programmée de l'APP qui passerait de 60 milliards USD en 2005 à seulement quelque 72 milliards USD en 2010.


Sur le montant total de l'accroissement de l'APD promis pour 2010, qui représente un montant supplémentaire de 50 milliards USD par rapport à 2004, 5 milliards USD (dont 4 milliards sont allés à l'Irak et à l'Afghanistan) ont été versés en 2005. Par rapport à l'année de référence 2005, 11.7 milliards USD supplémentaires sont programmés dans les plans de dépenses prévisionnels des donateurs par pays et par région pour 2010. En outre, les récents engagements records pris par les donateurs pour la reconstitution des ressources de l'IDA 15, du FAfD 11 et du FAsD X devraient se traduire, en 2010, par une augmentation d'environ 4 milliards USD, par rapport à 2005, des sommes destinées à l'IDA, ainsi qu'aux Fonds africain et asiatique de développement⁵.

Graphique 3.2. **APD nette et APP des membres du CAD pour 2001-10, au niveau mondial**



Note : L'APD nette pour 2008-10 est estimée par le Secrétariat. L'APP pour 2007-10 est basée sur des réponses à l'Enquête et des estimations par le Secrétariat.

Source : OCDE (2008), *Rapport sur l'Enquête 2008 relative aux politiques d'affectation de l'aide et les plans de dépenses indicatifs*, www.oecd.org/dac/scalingup.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/526623600341>

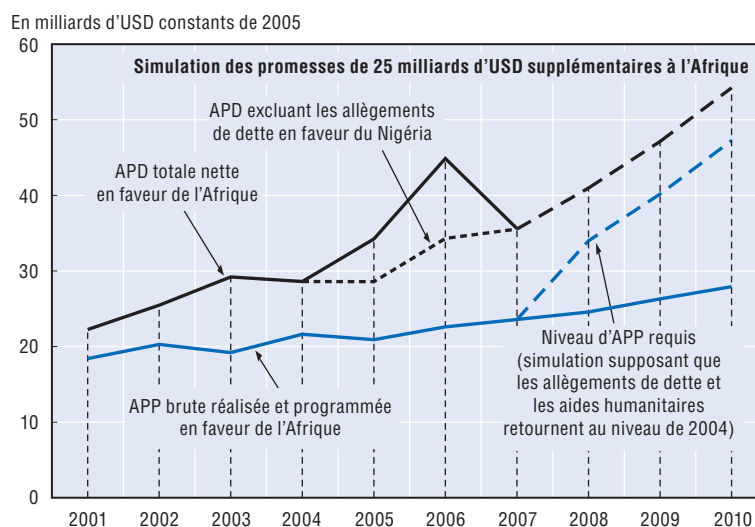
Sur le montant total de l'accroissement de l'APD promis pour 2010, soit 50 milliards USD, environ 30 milliards USD doivent encore être programmés (suivant l'hypothèse selon laquelle les allègements de dette et l'aide humanitaire resteront à leur niveau moyen à long terme en 2010).

À combien se monte le déficit de financement? Si l'on additionne tous ces chiffres, on constate que quelque 21 milliards USD seulement ont été versés ou sont programmés dans les plans de dépenses prévisionnels des membres pour 2010 par pays, région et institution. En supposant que les allègements de dette et l'aide humanitaire retrouvent leurs niveaux de 2004 d'ici 2010, il reste encore à injecter près de 30 milliards USD (en dollars de 2004) – soit environ 34 milliards USD en dollars de 2007 – dans les budgets des donateurs pour que les engagements concernant les niveaux de l'aide à l'horizon 2010 soient pleinement respectés. Le déficit de financement possible est illustré dans le graphique 3.2 – écart entre les projections des donateurs (ligne continue inférieure) et le niveau d'APP requis pour que les donateurs puissent s'acquitter de leurs engagements (ligne pointillée inférieure). Le résultat devrait se situer quelque part entre ces deux lignes.

L'aide à l'Afrique

Le déficit de financement est particulièrement important dans le cas de l'Afrique; le graphique 3.3 montre les évolutions récentes et les projections de l'APD nette en faveur de l'Afrique. En 2005, lors du Conseil de la CE de mai et du Sommet de Gleneagles tenu en juin, les donateurs se sont engagés à verser à l'Afrique, notamment à l'Afrique subsaharienne, une aide supplémentaire d'un montant de 25 milliards USD (en dollars de 2004) d'ici 2010. L'APD nette à l'Afrique est passée de 22 milliards USD en 2001 à 29 milliards USD en 2004. En 2005 et 2006, l'aide à l'Afrique a considérablement augmenté, mais cela s'explique

Graphique 3.3. **Afrique : APD nette et APP des membres du CAD pour la période 2001-10**



Note : L'APD nette pour 2008-10 est estimée par le Secrétariat. L'APP pour 2007-10 est basée sur des réponses à l'Enquête et des estimations par le Secrétariat.

Source : OCDE (2008), *Rapport sur l'Enquête 2008 relative aux politiques d'affectation de l'aide et les plans de dépenses indicatifs*, www.oecd.org/dac/scalingup.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/526647530286>

essentiellement par des opérations exceptionnelles d'allègement de dette en faveur du Nigeria – qui sont entrés pour près d'un quart dans l'APD nette totale allouée au continent africain en 2006. L'APD nette à l'Afrique en 2007 s'est établie à 34 milliards USD (en dollars de 2004), ce qui représente une progression d'environ 5 % par an à mi-parcours sur la voie de la réalisation des engagements pris à Gleneagles. Il faut à présent accélérer les progrès et dépasser 17 % par an pour pouvoir parvenir à l'augmentation prévue de 25 milliards USD, comme indiqué par la ligne pointillée supérieure du graphique 3.3.

Mais il est probable que l'augmentation de l'APP devra être beaucoup plus forte. À supposer que l'allègement de dette et l'aide humanitaire retrouvent leurs niveaux historiques de 2004, la majeure partie du montant supplémentaire de 25 milliards USD devra être versée sous forme d'APP, à compter de 2008. Étant donné que l'APP n'a augmenté que de 2 milliards USD entre 2004 et 2007, une forte progression est indispensable comme l'illustre la ligne pointillée inférieure du graphique 3.3.

Quels seront les bénéficiaires de l'accroissement de l'aide?

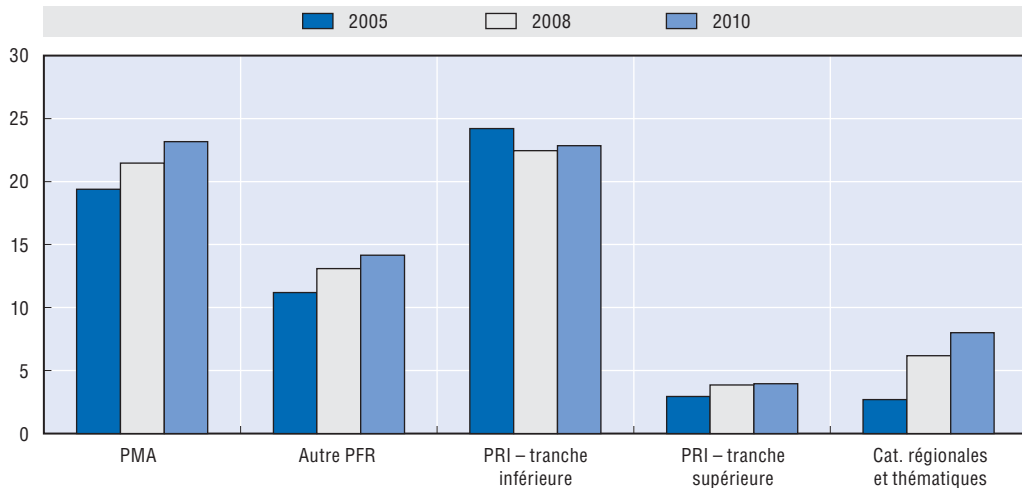
Accroissement de l'aide par groupe de revenu

L'aide-pays programmable (APP) aux pays les moins avancés et aux autres pays à faible revenu devrait augmenter au total de 6.7 milliards USD entre 2005 et 2010.


Compte tenu de l'évolution des priorités et des circonstances, les apports d'aide des donateurs peuvent être réorientés d'un pays, ou d'un groupe de pays, vers un autre. Le graphique 3.4 dans laquelle les pays sont regroupés selon leur niveau de développement, indique un accroissement programmé de l'APP de l'ordre de 3.8 milliards

Graphique 3.4. **APP estimée par groupe de revenu pour 2005 et 2010**

Versements bruts – en milliards USD constants de 2005



Source : OCDE (2008), Rapport sur l'Enquête 2008 relative aux politiques d'affectation de l'aide et les plans de dépenses indicatifs, www.oecd.org/dac/scalingup.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/526664618205>

Des projections, et non pas des prévisions

Les données renvoyant à l'APP « prévue » en 2008, 2009 et 2010 sont des estimations du Secrétariat du CAD. Elles résultent d'une combinaison de montants déjà pris en compte dans les chiffres prévisionnels des donateurs et de projections calculées en appliquant pays par pays les taux de variation tendanciels récents de l'APP. Ce sont donc des estimations indicatives d'augmentations ou de diminutions éventuelles de l'aide allouée à un pays, une région ou un groupe de revenu donné. Il ne s'agit pas d'engagements fermes concernant l'accroissement ou la diminution de l'aide des montants indiqués. C'est pourquoi, et aussi pour des raisons de confidentialité, seules des estimations totales par pays partenaire sont données. Les chiffres prévisionnels concernant un donneur et un pays partenaire donnés ne sont pas présentés dans la mesure où ils doivent faire l'objet de discussions entre les pays et leurs donateurs, sur une base collective et bilatérale.

et 2010 pour les pays les moins avancés (PMA) et de près de 3 milliards USD pour les autres pays à faible revenu (autres PFR). Or, comme le montre la dernière colonne, il subsiste en 2010 un montant de quelque 8 milliards USD qui n'a pas encore été programmé par pays, mais qui est alloué en bloc à des activités thématiques ou à des régions. On peut présumer qu'une grande partie de ce montant sera affectée ultérieurement à des PMA et à d'autres PFR.

Les estimations concernant l'APP devant être allouée à des pays à revenu intermédiaire en 2008 et 2010 sont considérées comme étant moins fiables étant donné que ces pays ne comptent généralement pas parmi les pays partenaires prioritaires des donateurs. L'aide aux pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (PRITI) devrait baisser de 1.3 milliard USD entre 2005 et 2010, principalement en raison d'une diminution projetée de l'aide à l'Irak de 2.5 milliards USD. S'agissant des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (PRITS), les résultats de l'Enquête semblent indiquer un accroissement d'environ 1 milliard USD résultant notamment d'augmentations programmées de l'aide en faveur des pays de la région méditerranéenne.

Accroissement de l'aide par région

Les résultats de l'Enquête font apparaître un accroissement de l'aide dans toutes les régions, à l'exception de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient. Une augmentation de près de 40 % par rapport au niveau de 2005 est programmée pour l'Afrique subsaharienne et une augmentation de près de 50 % est programmée pour l'Europe, principalement en faveur des pays candidats à l'adhésion à l'UE.

Des changements interviendront aussi au niveau des zones géographiques, comme indiqué dans le tableau 3.1 et le graphique 3.5 qui présentent les résultats de l'Enquête par région pour l'ensemble des donateurs. Il apparaît que la variation absolue la plus forte de l'APP entre 2005 et 2010 concerne l'Afrique, suivie de l'Europe, de l'Amérique et de l'Océanie. L'APP destinée à l'Asie devrait, selon les projections, rester presque constante, la diminution de quelque 2 milliards USD de l'aide au Moyen-Orient (baisse de l'aide prévue pour l'Irak) devant être compensée par un accroissement au profit de l'Asie du Sud et de l'Asie centrale et de l'Extrême-Orient. L'accroissement de l'APP en faveur de l'Afrique s'explique essentiellement par la hausse de 38 % prévue pour l'Afrique subsaharienne, tandis qu'on enregistre pour l'Afrique du Nord une légère diminution d'environ 4 %.

Tableau 3.1. **APP estimée par région**

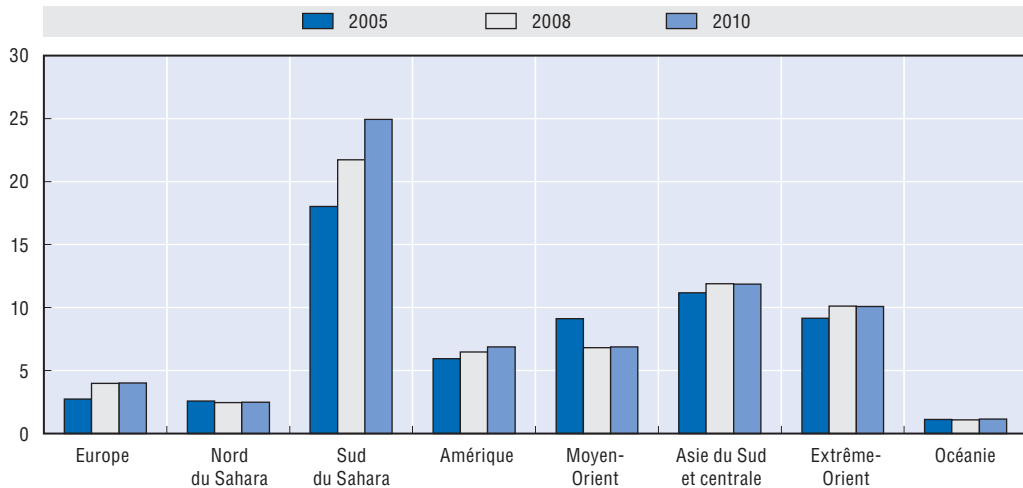
Versements bruts

Région	Année de base	Réelle	Planifiée			Différence entre 2010 et 2005
	2005	2006	2008	2009	2010	
En millions de USD constants						%
Europe, total	2 730	3 341	3 990	3 940	4 008	47
Afrique, total	20 903	22 608	24 585	26 299	27 930	34
Nord du Sahara, total	2 595	2 685	2 445	2 442	2 486	-4
Sud du Sahara, total	18 021	19 579	21 730	23 406	24 947	38
Afrique, régional/multipays	288	344	410	452	497	73
Amérique, total	5 940	6 241	6 483	6 562	6 879	16
Nord et centrale, total	2 752	2 723	2 913	2 904	3 051	11
Sud, total	2 901	3 155	3 253	3 307	3 430	18
Amérique, régional/multipays	286	363	318	351	399	39
Asie, total	29 769	28 621	29 241	29 084	29 278	-2
Moyen-Orient, total	9 134	6 690	6 824	6 842	6 878	-25
Asie du Sud et centrale, total	11 163	11 374	11 878	11 867	11 858	6
Extrême-Orient, total	9 140	10 059	10 122	9 937	10 091	10
Asie, régional/multipays	332	499	417	437	450	36
Océanie, total	1 107	1 170	1 090	1 136	1 136	3
Tous les pays en voie de développement	60 448	61 981	65 389	67 022	69 231	15
Aide thématique à programmer	-	-	1 707	2 393	2 916	..
Total	60 448	61 981	67 096	69 415	72 147	19


Source : OCDE (2008), Rapport sur l'Enquête 2008 relative aux politiques d'affectation de l'aide et les plans de dépenses indicatifs, www.oecd.org/dac/scalingup.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/527646747113>

Graphique 3.5. APP estimée par région
Versements bruts – En milliards USD constants de 2005



Source : OCDE (2008), Rapport sur l'Enquête 2008 relative aux politiques d'affectation de l'aide et les plans de dépenses indicatifs, www.oecd.org/dac/scalingup.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/526673113787>

Accroissement de l'aide par pays

Les donateurs ont programmé un accroissement de l'aide dans 102 pays partenaires pour un montant total de 10.3 milliards USD. Plus de la moitié de cet accroissement programmé de l'aide doit bénéficier en priorité à des pays d'Afrique, puis à des pays d'Asie.

Les données de l'Enquête concernant les différents pays en développement font apparaître qu'un accroissement de l'aide est prévu dans les deux tiers d'entre eux entre 2005 et 2010. L'Enquête laisse augurer une augmentation de l'APP d'environ 10.3 milliards USD dans 102 pays, dont 39 pays africains qui bénéficieront d'un accroissement de l'aide de quelque 6.1 milliards USD. Un grand nombre de pays devant bénéficier des plus forts accroissements de l'APP sont des destinataires prioritaires de l'aide de plusieurs membres du CAD, ce qui montre bien que l'accroissement de l'aide est profondément ancré dans les stratégies – pays des donateurs. Le tableau 3.2 énumère – classement par accroissement absolu – les 33 pays pour lesquels une hausse de l'APP de plus de 100 millions USD est programmée (19 de ces pays se trouvent en Afrique et 10 en Asie).

Le tableau 3.2 donne aussi une mesure de la dépendance des pays à l'égard de l'aide en rapportant l'APP au RNB. Il ressort de ce tableau que pour 14 pays sur les 33 énumérés, la dépendance à l'égard de l'aide devrait diminuer ou reste constante durant la période 2005-10. Cela montre qu'il est possible d'accroître encore plus fortement l'aide dans ces pays sans les rendre davantage tributaires de l'aide qu'ils ne le sont à l'heure actuelle. En revanche, d'après les chiffres indiqués, la dépendance du Burundi et du Liberia à l'égard de l'aide dépasserait 30 % du RNB. Le montant de l'APP par habitant (dernière colonne) est une autre mesure de la dépendance à l'égard de l'aide à comparer avec certaines estimations des coûts de la réalisation des OMD.

**Tableau 3.2. Accroissement de l'aide déjà programmé :
Hausse supérieure à 100 millions USD**

Classement par accroissement absolu (les pays dont la dépendance à l'égard de l'aide devrait s'accroître sont surlignés) – Versements bruts

Partenaire	APP niveau de référence 2005	APP planifiée 2010	Augmentation 2005 à 2010	APP/RNB		APP par personne 2010 ²
	En million de USD constants 2005			2005 ¹	2010 ¹	
			Indice : 2005 = 100	%		USD 2005 constants
Viet Nam ⁴	1 952	2 703	138	3.8	3.6	30
Kenya ⁴	630	1 373	218	3.3	5.7	36
Tanzanie ⁴	1 423	2 085	147	11.5	11.7	49
Éthiopie ⁴	1 094	1 617	148	9.6	9.2	21
Indonésie	1 625	2 146	132	0.6	0.6	9
Soudan ^{3, 4}	469	970	207	1.8	2.2	24
Nigeria ⁴	760	1 137	150	0.9	0.9	7
Turquie	615	948	154	0.2	0.2	12
Pakistan ⁴	1 520	1 834	121	1.4	1.2	11
Cameroun	258	547	212	1.6	2.7	30
Colombie	594	878	148	0.5	0.6	18
Ghana ⁴	967	1 244	129	9.2	8.5	51
Népal ⁴	372	649	174	4.9	7.2	22
Serbie	450	692	154	1.9	2.2	86
Congo, Rép. Dém. ^{3, 4}	890	1 123	126	13.2	10.9	17
Ouganda ⁴	980	1 208	123	11.4	10.3	37
Côte d'Ivoire ^{3, 4}	86	312	364	0.6	1.8	16
Arménie	97	265	274	2.0	3.3	81
Philippines	1 004	1 172	117	0.9	0.8	13
Mozambique ⁴	1 212	1 373	113	18.9	15.1	63
Malawi ⁴	501	661	132	24.7	23.0	46
Malaisie	205	361	176	0.2	0.2	13
Mali ⁴	631	781	124	12.4	12.3	52
Somalie ³	59	209	351	23
Namibie	110	256	232	1.8	3.3	115
Liberia ^{3, 4}	95	238	251	22.8	35.7	65
Rwanda ⁴	500	643	129	23.6	23.0	64
Burundi ^{3, 4}	193	317	164	24.9	31.6	37
Liban	110	231	211	0.5	1.0	53
Afghanistan ³	2 405	2 525	105	32.8	22.9	..
Zones sous admin. palestinienne	619	738	119	14.0	..	182
Croatie	104	215	207	0.3	0.5	45
Zambie ⁴	768	875	114	11.3	9.6	68

1. Source pour les chiffres RNB : *Coopération pour le développement, Rapport 2006*. Prédiction du RNB basée sur les taux de croissances prévus par le FMI (base de données « Perspectives de l'économie mondiale »).

2. Source pour les chiffres sur la population : *Coopération pour le développement, Rapport 2006*. On suppose que la population augmentera de 2 % par an.

3. État dans une situation de conflit ou de fragilité (c.-à-d. pays à faible revenu noté 3.2 au maximum dans la « Country Policy and Institutional Assessment » – CPIA – de la Banque mondiale).

4. RNB par habitant inférieur à 1 000 USD en 2005.

Source : OCDE (2008), *Rapport sur l'Enquête 2008 relative aux politiques d'affectation de l'aide et les plans de dépenses indicatifs*, www.oecd.org/dac/scalingup.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/527665768086>

Diminutions prévues de l'APP, eu égard notamment aux pays méritant une attention particulière

Les résultats de l'Enquête laissent entrevoir une diminution programmée de l'APP dans 51 pays, dont 12 sont dans une situation de conflit ou de fragilité.

L'Enquête donne à penser que l'APP destinée à 51 pays, essentiellement d'Afrique et d'Asie, devrait reculer entre 2005 et 2010. La diminution en volume la plus importante devrait concerner l'Irak, avec une baisse de 2.5 milliards USD. Des pays comme la Chine, l'Égypte, l'Inde et la Thaïlande peuvent aussi s'attendre à ce que l'aide qui leur sera versée en 2010 soit inférieure de plus de 200 millions USD au niveau de 2005, ce qui s'inscrit dans le prolongement de la réorientation récemment observée dans la répartition de l'APP. Le tableau 3.3 énumère les pays pour lesquels une baisse de l'APP de plus de 20 millions

Tableau 3.3. **Diminution programmée de l'APP de plus de 20 millions USD**

Classement par diminution absolue – Versements bruts

Partenaire	APP niveau de référence 2005	APP Planifiée 2010	Diminution 2005 à 2010	CPA/RNB		APP par personne 2010 ²
				2005 ¹	2010 ¹	
	En million de USD constants 2005		Indice : 2005 = 100	%		USD 2005 constants
Irak ³	7 286	4 784	66
Thaïlande	778	325	42	0.5	0.1	5
Chine	2 378	1 993	84	0.1	0.1	1
Égypte	1 114	838	75	1.2	0.7	10
Inde ⁴	3 142	2 925	93	0.4	0.2	2
Sri Lanka	844	714	85	3.6	2.3	33
Brésil	329	246	75	0.0	0.0	1
Bosnie-Herzégovine	439	359	82	4.2	2.7	85
Sénégal ⁴	560	489	87	6.9	4.8	38
Madagascar ⁴	576	520	90	11.6	7.5	25
Jordanie	548	496	90	4.2	2.8	82
Érythrée ^{3, 4}	171	127	74	17.7	12.0	26
Honduras	431	388	90	5.4	3.8	49
Tchad ^{3, 4}	233	195	84	4.8	3.7	18
Cap-Vert	119	85	72	12.3	6.0	152
Timor-Leste ^{3, 4}	176	145	82	25.3	17.3	130
Grenade	33	3	10	7.7	0.7	29
Tadjikistan ⁴	167	140	84	7.5	4.6	19
Chili	73	49	66	0.1	0.0	3
Guinée ^{3, 4}	150	127	85	4.6	3.2	13
Bhoutan	81	60	73	10.0	4.4	85

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/527706640883>

1. Source pour les chiffres RNB : *Coopération pour le développement, Rapport 2006*. Prévision du RNB basée sur les taux de croissance prévus par le FMI (base de données « Perspectives de l'économie mondiale »).
2. Source pour les chiffres sur la population : *Coopération pour le développement, Rapport 2006*. On suppose que la population augmentera de 2 % par an.
3. État dans une situation de conflit ou de fragilité (c.-à-d. pays à faible revenu noté 3.2 au maximum dans la « Country Policy and Institutional Assessment » – CPIA – de la Banque mondiale).
4. RNB par habitant inférieur à 1 000 USD en 2005.

Source : OCDE (2008), *Rapport sur l'Enquête 2008 relative aux politiques d'affectation de l'aide et les plans de dépenses indicatifs*, www.oecd.org/dac/scalingup.

USD est programmée – classement par diminution absolue. Sur les 21 pays concernés, 8 sont des PMA, 9 des PRITI et 2 seulement des PRITS. Il semble donc qu'il n'y ait pas de réaffectation particulière de l'aide au profit des pays les plus pauvres. Mis à part le cas particulier de l'Irak, quatre pays sur les 21 énumérés dans le tableau sont des États qui se trouvent dans des situations de conflit ou de fragilité et dont le redressement pourrait être compromis par ces diminutions programmées de l'aide. Ces cas méritent qu'une attention coordonnée particulière leur soit accordée lorsqu'il s'agira d'examiner les incidences des résultats de l'Enquête sur la répartition future de l'aide.

Affectation de l'aide et procédures budgétaires des pays donateurs

Dans le cadre de l'Enquête du CAD relative aux politiques d'affectation de l'aide et les plans de dépenses indicatifs, le Secrétariat du CAD a réalisé, en 2007, une étude sur les procédures budgétaires et les procédures de répartition de l'aide des pays donateurs, à partir des informations contenues dans les documents du CAD ou accessibles sur les sites Internet des donateurs. Pour chaque donneur – membres du CAD et certains organismes multilatéraux – le Secrétariat a rédigé un texte d'une page décrivant le cadre budgétaire général dans lequel s'inscrit l'action des donateurs en matière de coopération pour le développement et les dispositifs prévus pour la planification des dépenses au titre de l'aide au niveau opérationnel, ainsi qu'une note relative à la disponibilité d'informations prévisionnelles. Les donateurs ont vérifié l'exactitude des informations présentées et apporté, le cas échéant, des modifications. Toutes ces informations – telles qu'elles ont été validées par les 23 membres du CAD, la Banque mondiale (IDA), le Fonds africain de développement, le Fonds asiatique de développement, la Banque interaméricaine de développement, l'UNICEF, le PNUD, le FNUAP, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et le Fonds pour l'environnement mondial – sont rassemblées dans le *Rapport sur l'enquête 2008 relative aux politiques d'affectation de l'aide et les plans de dépenses indicatifs*⁶. On trouvera ci-après un résumé des conclusions.

Synthèse des pratiques des donateurs en matière d'aide au développement

Le cadre budgétaire général de la coopération pour le développement


Les donateurs bilatéraux membres du CAD suivent tous un cycle budgétaire annuel. En règle générale, le budget est approuvé par le Parlement entre un et trois mois avant le début de l'exercice correspondant. Le tableau 3.4 indique le mois au cours duquel est rendue publique la proposition de budget du gouvernement; pour la plupart des membres du CAD, cela se passe entre septembre et novembre, dans la mesure où leur exercice financier coïncide avec l'année civile.

Néanmoins, si le budget est annuel, la planification budgétaire couvre plusieurs années. Dans au moins la moitié des pays membres du CAD, la proposition de budget comporte un plan de dépenses indicatif ou un scénario de dépenses sur trois ou quatre ans. Ce type de scénario est généralement présenté au Parlement à titre d'information. Dans certains cas (la Suisse, par exemple), le Parlement approuve un cadre budgétaire pluriannuel, mais cette approbation n'apporte pas la garantie que les fonds seront disponibles les années suivantes. Les autorisations de paiement ne peuvent intervenir que dans le cadre du budget annuel approuvé. Il en va de même pour les membres qui fixent des objectifs d'APD exprimés en pourcentage du RNB : la proposition de budget raccorde l'APD aux prévisions relatives au RNB, mais le financement proprement dit est subordonné à l'approbation par le Parlement du budget annuel.

Tableau 3.4. **Cycle du budget de la coopération pour le développement**

Proposition de budget soumise au Parlement	Donneur	Début de l'exercice
Août	Danemark	} Janvier
Septembre	Allemagne, Finlande, France, Italie, Pays-Bas, Suède	
Octobre	Belgique, Espagne, Luxembourg, Norvège, Suisse	
Novembre	Autriche, Grèce, Irlande, Portugal	
Janvier	Japon	Avril
Février	Canada	Avril
	États-Unis	Octobre
Mars	Royaume-Uni	Avril
Mai	Australie, Nouvelle-Zélande	Juillet

Source : OCDE (2008), *Rapport sur l'Enquête 2008 relative aux politiques d'affectation de l'aide et les plans de dépenses indicatifs*, www.oecd.org/dac/scalingup.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/527707400170>

La proposition de budget établit les priorités du gouvernement en fonction des secteurs, des activités thématiques et des bénéficiaires de l'aide, ainsi que les parts respectives de l'APD bilatérale et multilatérale. S'agissant des bénéficiaires, le budget proposé transcrit les priorités le plus souvent en termes de ciblage régional (par exemple, « priorité accordée à l'Afrique »), dresse une liste des pays partenaires prioritaires et, dans certains cas, précise les montants à allouer à chacun d'entre eux.

La plupart des membres ont un budget intégré de coopération pour le développement. Une fois le budget adopté par le Parlement, les ressources sont distribuées aux autorités dépen-sières (ministères, organismes d'aide ou ambassades). Le Canada, les Pays-Bas et les États-Unis disposent d'une enveloppe de financement qui couvre l'ensemble de l'aide internationale (activités menées au titre de l'APD ou dans un autre cadre)⁷.

S'agissant des agences multilatérales, leur cadre budgétaire est, en revanche, pluriannuel (pour ce qui est du budget central, « core funding »⁸). Les instruments d'APD de la Communauté européenne couvrent une période de six à sept ans et le cadre de financement pluriannuel des plus grands fonds et programmes des Nations Unies – PNUD, UNICEF et FNUAP – porte sur quatre ans⁹. Les banques multilatérales de développement et les fonds mondiaux fixent les priorités concernant leur action et la répartition de leur aide lors des négociations de reconstitution des ressources qui ont lieu tous les trois ou quatre ans.

La planification au niveau opérationnel : Pays donneurs

La planification et la programmation au niveau opérationnel se trouvent concrétisées dans des stratégies-pays, des programmes de coopération indicatifs ou des instruments analogues. Les donateurs élaborent pour leurs principaux pays (ou parfois régions) partenaires des stratégies sur plusieurs années qui couvrent généralement une période de trois à cinq ans. Ces stratégies inscrivent l'engagement du donneur dans le pays dans un cadre référentiel où figurent une analyse des besoins et la justification des interventions, et où sont présentées les opérations (secteurs et modalités). Pour certains donateurs, l'élaboration des stratégies-pays pluriannuelles est une procédure interne entre les services centraux et les ambassades; pour d'autres, ces stratégies sont le fruit de consultations bilatérales menées avec les pays partenaires.

L'approche retenue par les États-Unis diffère de celle d'autres membres du CAD en ce sens que chaque organisme gouvernemental applique ses propres méthodes de planification, définit et met en œuvre son aide en consultation avec le pays partenaire.

Les stratégies-pays de la plupart des donateurs fournissent des informations prévisionnelles sur les dépenses annuelles prévues. Selon les donateurs, ces informations sont plus ou moins accessibles aux pays partenaires. Certaines stratégies contiennent des indications concernant les niveaux futurs de financement dans le cadre des accords de coopération signés avec les pays partenaires tandis que dans d'autres cas, ces informations sont communiquées sur une base informelle et non contraignante; certains donateurs ne communiquent pas ces informations ou bien ne les partagent qu'avec certains partenaires ou parce que l'aide consentie revêt la forme d'un soutien budgétaire. Le Programme d'action d'Accra prévoit que les donateurs doivent lever les contraintes qui empêchent la fourniture de telles informations.

Les pratiques des donateurs en matière de planification diffèrent également en ce qui concerne la fréquence des mises à jour des plans financiers indicatifs. Certains donateurs actualisent chaque année leurs plans financiers pluriannuels et sont donc en mesure de fournir de façon régulière des informations à horizon de trois ou quatre ans. D'autres le font en fonction du calendrier des consultations bilatérales avec les pays partenaires et peuvent donc fournir des plans de dépenses prévisionnels à horizon de un à quatre ans, selon les dates des consultations. Ces pratiques, de même que les calendriers à horizon de moins d'un an, devront être modifiées pour que les donateurs puissent respecter l'engagement qu'ils ont pris dans le Programme d'action d'Accra de fournir « régulièrement aux pays en développement des informations actualisées sur leurs plans pluriannuels de dépenses et/ou de mise en œuvre sur trois à cinq ans ».

Les stratégies-pays sur plusieurs années s'accompagnent généralement de plans annuels par pays, qui présentent les enveloppes financières sur une base annuelle et contiennent des informations sur les projets et programmes devant être exécutés chaque année. Pour quelques donateurs, la planification annuelle implique des appels à propositions de projets susceptibles d'être financés sur le budget de la coopération pour le développement.

La planification au niveau opérationnel : Agences multilatérales

Les agences multilatérales déterminent généralement le montant des ressources à allouer au moyen d'un modèle de répartition qui repose sur les besoins du pays (mesurés principalement par le RNB par habitant) et sa performance¹⁰. Les banques de développement conçoivent leurs programmes de dons ou de prêts assortis de conditions libérales à l'aide de systèmes de notation des performances des pays s'appuyant sur l'évaluation des politiques et des institutions ainsi que de la performance du portefeuille d'activités. Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) applique un modèle de ce type pour les deux tiers de ses ressources, le dernier tiers étant réparti projet par projet. Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme opère en fonction de la demande : le financement initial est alloué selon la qualité des projets proposés par les pays, mais le maintien ou la reconduction des ressources est subordonné à l'obtention de résultats et à la réalisation des objectifs.

Le PNUD, l'UNICEF et le FNUAP allouent également des ressources centrales aux programmes par pays sur la base de modèles de répartition. Ces modèles sont établis à

partir d'indicateurs de développement spécifiques selon le mandat de chaque agence ainsi que d'autres critères tels que les régions et/ou les groupes de revenu prioritaires, définis par les conseils d'administration des agences. Les ressources centrales sont aussi utilisées pour financer les coûts de soutien aux programmes, au siège des agences. La planification opérationnelle au niveau des pays se fait à partir du Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). Le PNUAD est fondé sur les priorités de développement des pays partenaires et définit comment, sur une période de cinq ans, les agences des Nations Unies vont soutenir ces priorités au moyen de divers projets et programmes. Les travaux analytiques sont réalisés pour le PNUAD soit par le gouvernement, soit sur la base des Bilans communs par pays des Nations Unies; les cycles du PNUAD sont alignés, autant que possible, sur les cadres nationaux de planification. Le PNUAD vaut pour toutes les agences des Nations Unies qui sont membres du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUM). En conséquence, les agences (fonds, programmes et agences spécialisées) sont impliquées dans le processus conjoint de programmation même si elles n'ont pas de programmes dans les pays qui sont financés à partir de ressources centrales. Le PNUAD couvre à la fois les activités financées par le budget central et celles financées par d'autres ressources, y compris les activités pour lesquelles le financement n'est pas assuré.

Remarques finales

Les chapitres 2 et 3 de cette publication contiennent des informations et des analyses essentielles à l'appui de la mise en œuvre des engagements énoncés dans la Déclaration de Paris et le Programme d'action d'Accra en vue d'améliorer la répartition des tâches entre les donateurs ainsi que la prévisibilité de l'aide à moyen terme.

Ces chapitres présentent une nouvelle mesure du montant de l'aide qui peut être programmée au niveau des pays : l'aide-pays programmable (APP). Ce sous-ensemble de l'APD totale accroît considérablement la pertinence des données traditionnelles du CAD au niveau des pays. Il représente aussi la part de l'aide pour laquelle les donateurs peuvent fournir des estimations pays par pays concernant leurs plans de dépenses futures.

L'intérêt de l'analyse réside principalement dans le fait qu'elle offre une vue d'ensemble de la répartition de l'aide. Pour la première fois, des informations sont livrées sur le résultat probable des décisions prises individuellement par 33 donateurs bilatéraux et multilatéraux s'agissant de la répartition de leur aide. Conjugées aux conclusions de l'analyse des schémas actuels de répartition de l'aide (chapitre 2), ces informations peuvent aider à remédier à la fragmentation de l'aide en étayant l'action menée pour améliorer la division du travail entre les donateurs, à l'intérieur de chaque pays et entre les pays, comme cela est préconisé dans le Programme d'action d'Accra.

La prévisibilité est une autre question essentielle abordée dans le chapitre 3. Le premier objectif de la prévisibilité est de permettre l'exécution des engagements pris à l'échelle mondiale. Il ressort de ce chapitre que quelque 21 milliards USD sur les 50 milliards USD promis d'ici 2010 ont déjà été versés ou sont pris en compte dans les chiffres prévisionnels. Il n'en reste pas moins que près de 30 milliards USD (en dollars de 2004) doivent encore être inscrits dans les budgets des donateurs pour que les engagements concernant les niveaux d'aide en 2010 puissent être pleinement respectés. L'Enquête fait aussi apparaître qu'un autre montant de 14 milliards USD doit être programmé en faveur de l'Afrique pour parvenir au montant supplémentaire de 25 milliards USD dont le versement a été annoncé lors du Sommet de Gleneagles en 2005.

L'amélioration de la prévisibilité de l'aide au niveau des pays suppose la fourniture d'informations fiables sur les apports d'aide futurs. L'Enquête donne une idée d'ensemble des évolutions futures des niveaux d'aide pour chacun des 153 pays partenaires. Elle révèle que 102 pays peuvent compter sur un accroissement réel de l'aide qui leur sera allouée d'ici 2010; pour 33 d'entre eux, cet accroissement représentera 100 millions USD ou plus. Mais l'aide en faveur de huit PMA et de quatre États fragiles devrait diminuer de plus de 20 milliards USD. Ces cas méritent qu'on leur accorde une attention particulière.

L'Enquête a également permis de passer en revue les pratiques des donateurs concernant la planification de leurs dépenses d'aide. Elle a montré que si les budgets demeurent annuels, tels qu'approuvés par les Parlements, la plupart des donateurs opèrent suivant des cadres de programmation pluriannuels qui couvrent les dépenses prévues à plus long terme. Selon les donateurs, les informations sur les dépenses prévues sont toutefois plus ou moins accessibles aux pays partenaires. Certains donateurs donnent des indications sur les niveaux futurs de financement dans le cadre d'accords de coopération signés avec les pays partenaires tandis que d'autres communiquent ces informations sur une base informelle et non contraignante; d'autres encore ne communiquent pas du tout ces informations.

Le Programme d'action d'Accra appelle à un changement de cette situation en invitant tous les donateurs à communiquer des informations sur leurs plans de dépenses à horizon mobile de 3 à 5 ans. Les informations fournies par l'enquête sur les pratiques actuelles offrent un point de départ pour opérer le profond changement nécessaire des modalités de planification et de fourniture de l'aide. Le résultat final – à savoir l'adoption des dispositions voulues pour que l'aide parvienne de manière durable à ceux qui en ont le plus besoin – contribuera à améliorer concrètement les conditions de vie de millions d'individus.

Notes

1. Voir à l'adresse www.oecd.org/cad/stats.
2. « Réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique » (www.mdgafrica.org/achieving_mdg.html).
3. Paragraphe 26 du Programme d'action d'Accra.
4. Des estimations de l'APP pour chaque partenaire, pour l'année de référence 2005 et pour chacune des années de la période 2008-10.
5. Ces sommes seront comptabilisées dans l'APD en 2010 lorsque les billets à ordre seront déposés auprès des institutions financières internationales. Ces dernières tiendront compte de ces apports supplémentaires dans leurs engagements de dépenses futures dans les pays pour la période 2009-12. Ces engagements fermes aideront les pays partenaires à programmer l'utilisation ultérieure des crédits supplémentaires. Cependant, compte tenu de la séquence des opérations (reconstitution -> billets à ordre -> engagements -> dépenses), une grande partie de ces dépenses supplémentaires ne se concrétiseront dans les pays qu'après 2010. Dans l'avenir, il sera demandé, dans les enquêtes annuelles du CAD sur les plans de dépenses prévisionnels, des données sur les apports prévus des pays membres **aux** IFI pour compléter les informations sur les plans de dépenses futures **des** IFI dans les pays.
6. Voir l'annexe III.1 à l'adresse www.oecd.org/dac/scalingup.
7. Les Pays-Bas ont un objectif propre à l'APD à l'intérieur de cette enveloppe.
8. Les activités opérationnelles des agences multilatérales dans les pays en développement sont financées sur les ressources centrales (« core ») des agences et sur d'autres ressources extrabudgétaires (« non core »). Seule la répartition des ressources centrales est examinée ici. Les ressources « non core », y compris les contributions des donateurs bilatéraux affectées à des projets et des programmes particuliers, sont prises en compte dans les budgets/affectations d'aide bilatérale.

9. Les ressources centrales des fonds et programmes des Nations Unies proviennent des contributions volontaires des donateurs. Les activités opérationnelles financées à partir des ressources centrales de la CNUCED, UN-Habitat, ONUSIDA, PNUE et UNODC sont d'une échelle bien moindre et elles n'ont pas été examinées dans le cadre de l'Enquête. Les activités du PAM, UNHCR et UNRWA n'ont pas été non plus prises en considération car elles ne relèvent pas de l'aide-pays programmable (qui exclut l'aide alimentaire et l'aide humanitaire). Les agences spécialisées des Nations Unies n'utilisent que de façon limitée leurs ressources centrales (obtenues via des contributions statutaires) pour financer des activités de programme sur le terrain.
10. Seuls deux membres du CAD (Pays-Bas et Royaume-Uni) déclarent utiliser un modèle de répartition des ressources pour les aider dans leurs décisions relatives à l'affectation de l'aide.

Chapitre 4

Ce que disent les rapports

Plus de trois ans après son adoption, la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide tient-elle ses promesses? Ce chapitre présente quelques réponses à cette question. S'appuyant sur les données disponibles les plus récentes, notamment les résultats de l'Enquête 2008 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, de l'Évaluation (internationale) de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris et du Rapport d'étape, il montre que l'on a de solides raisons de penser que la mise en œuvre de la Déclaration progresse, mais à un rythme trop lent. Les donateurs et les pays partenaires doivent redoubler d'efforts s'ils veulent respecter leurs engagements et atteindre les objectifs internationaux pour une aide efficace d'ici 2010. La Déclaration de Paris a acquis un vaste retentissement dans les sphères politiques; son application requiert une volonté politique de haut niveau pour créer la dynamique nécessaire à l'obtention de résultats.

Introduction

Adoptée en 2005, la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide vise à aider les pays à réformer les modalités d'acheminement et de gestion de l'aide internationale au développement. Parmi ses priorités, la Déclaration de Paris vise à ce que les pays en développement jouent un rôle plus important dans les décisions relatives à l'utilisation de l'aide – en bref, une évolution du rapport de force entre donateurs et bénéficiaires s'impose, selon Jan Cedergrén, président du Groupe de travail du CAD-OCDE sur l'efficacité de l'aide¹.

La Déclaration énonce cinq principes généraux afin de contribuer à définir cette nouvelle relation, l'objectif ultime étant d'accroître l'efficacité de l'aide afin d'améliorer les conditions de vie d'une partie des populations les plus démunies au monde. Aux côtés de ces cinq principes clés, la Déclaration définit une série de 12 objectifs de performance à atteindre d'ici l'année 2010, qui devraient permettre de mesurer l'impact des principes sur le monde réel.

Les résultats sont-ils à la hauteur des ambitions de la Déclaration? Plus de trois ans après son adoption, plusieurs études ont été publiées en 2008 en vue de répondre à cette question et l'on trouvera dans le présent chapitre une synthèse de leurs conclusions. Leur portée et leur approche diffèrent mais quelques thèmes communs se dégagent néanmoins, à savoir :

- Des progrès sont enregistrés, mais leur rythme n'est actuellement pas assez soutenu dans la plupart des cas pour que les objectifs fixés dans la Déclaration de Paris puissent être atteints en 2010.
- Les progrès ne sont pas homogènes : des disparités existent entre les différents domaines couverts par la Déclaration et entre les différents pays.
- La volonté politique est indispensable aux progrès; or, bien que la Déclaration ait acquis un vaste retentissement dans les sphères politiques, son application a encore besoin d'une véritable impulsion.
- Les progrès requièrent l'engagement, non seulement des gouvernements et des organismes des pays donateurs et de tous les niveaux d'administration dans les pays en développement, mais également celui des Parlements, de la société civile, du secteur privé, et d'autres groupes encore.
- Compte tenu de l'expérience acquise jusqu'ici, l'application des principes essentiels de la Déclaration donne de bons résultats. Cependant, l'expérience montre aussi les limites de la Déclaration et révèle de nouveaux enjeux, notamment la nécessité de perfectionner le suivi et l'évaluation.

Repenser l'aide au développement

La Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide est le fruit d'une évolution de la réflexion sur l'aide au développement qui s'est développée dans les années 90. Le contexte est présenté de façon synthétique dans l'une des études sur laquelle le présent chapitre s'appuie².

Si l'on a toujours reconnu les difficultés et la complexité du développement et de la coopération au développement, c'est dans les années 90 qu'un grand nombre de gouvernements et d'organisations internationales ont commencé à faire preuve de la détermination nécessaire pour relever les défis liés à une réforme. L'insuffisance ressentie de résultats mesurables et durables de la coopération pour le développement, ou leur manque d'homogénéité, étaient la source de frustrations générales tant dans les pays bénéficiaires que dans les pays donateurs, tout comme de nombreux problèmes spécifiques tels que :

- la surcharge que représentent pour les pays en développement les projets, missions, rapports et autres demandes émanant des donateurs ;
- l'incapacité d'une grande partie des activités d'assistance technique à renforcer les capacités nationales ;
- le coût élevé de la liaison de l'aide à des achats aux entreprises des pays donateurs ;
- les exemples et les cas systématiques de corruption ou de détournement des ressources.

Nombre des problèmes de l'aide étaient perçus comme étant en grande partie imputables au fait que c'était les donateurs – et non les pays en développement – qui décidaient de la destination de l'aide et de la façon dont celle-ci devait être utilisée. Les raisons pour lesquelles les donateurs ont souvent insisté pour jouer un rôle prédominant ne sont pas difficiles à comprendre : certains pays parmi les moins avancés ne disposaient pas des institutions politiques ou administratives requises pour soutenir les projets d'aide ou bien connaissaient un tel niveau de corruption que les pays donateurs ne souhaitaient pas faire transiter les fonds par les canaux officiels. Il se peut aussi que, chez eux, les gouvernements des pays donateurs n'aient pu conserver le soutien de leurs électeurs ou de leurs partisans pour les programmes d'aide qu'en mettant en avant des réalisations concrètes, comme la construction d'une nouvelle école ou d'un nouvel hôpital. Des réalisations moins visibles – comme la mise en place d'un « partenariat » pour le développement – sont plus difficiles à « vendre ».

Néanmoins, l'aide conduite par les donateurs est désormais associée à de graves difficultés. Par exemple, lorsque les donateurs acheminent leur aide par le biais de projets hors programme, comme la construction de nouvelles écoles ou de nouveaux hôpitaux, il arrive que ceux-ci ne s'intègrent pas bien dans les systèmes médicaux ou éducatifs des pays en développement. Du fait que ces projets peuvent effectivement exister à côté des institutions des pays en développement concernés, leur fonctionnement et leur survie risquent de dépendre en grande partie du maintien de l'aide fournie par le pays donneur, lequel n'est pas toujours garanti, et ils s'attaquent rarement de façon systématique aux causes premières des problèmes présents dans les pays en développement.

Pour les gouvernements des pays en développement, assurer la liaison et le suivi d'un grand nombre de projets hors programme peut être une tâche très lourde. Des problèmes de reddition de comptes et de supervision se posent également : les programmes mis en œuvre par les donateurs signifient que les citoyens peuvent se tourner vers les donateurs plutôt que vers les pouvoirs publics pour obtenir des services ; de même, les gouvernements peuvent avoir le sentiment que c'est aux donateurs qu'ils doivent essentiellement rendre des comptes et non à leurs propres citoyens. Lorsque l'aide ne transite pas par les budgets nationaux, il y a peu de chances qu'un contrôle législatif s'exerce dans les pays en développement concernés.

Les avantages économiques généraux de l'aide pour les pays en développement peuvent aussi être limités si les gouvernements des pays donateurs insistent sur la nécessité de

Encadré 4.1. La genèse des objectifs du Millénaire pour le développement

À partir du début des années 90, le volume de l'aide publique au développement (APD) a entamé un déclin, qui allait se poursuivre jusqu'en 1997. Un thème récurrent des débats du CAD en 1994 était la relation entre le volume de l'aide et l'idée que se faisaient les citoyens, des pays donateurs aussi bien que des pays partenaires, de l'efficacité de cette aide. Un consensus s'est alors dégagé pour penser que le CAD devait diffuser une brève déclaration sur les stratégies de développement. Cette initiative était considérée comme une « actualisation à mi-décennie » d'une déclaration que le CAD avait fait paraître en 1989, et a préparé le terrain à la naissance des OMD.

Fruit d'une active collaboration entre le Secrétariat et les membres du CAD, un texte concis, intitulé « Vers un partenariat pour le développement dans le nouveau contexte mondial », a ainsi vu le jour. Ce dernier faisait de la lutte contre la pauvreté la priorité des priorités et préconisait à cet effet une stratégie intégrée associant de saines politiques économiques, des investissements sociaux, le souci de la participation et de l'égalité hommes-femmes, une bonne gestion des affaires publiques et le respect des droits de l'homme et de la règle du droit, des pratiques respectueuses de l'environnement, et la prise en compte des considérations de prévention des conflits. Les membres du CAD s'y engageaient à privilégier les approches fondées sur le partenariat.

À la réunion à haut niveau du CAD de mai 1995, les ministres de la Coopération pour le Développement et les responsables des organismes d'aide ont entériné cette déclaration témoignant de leur convergence de vues sur l'orientation à donner à leurs efforts de coopération pour le développement. Le CAD a en outre été invité à réfléchir à « des stratégies ouvrant sur le siècle prochain ».

Ces décisions ont marqué le début d'une année de recherches, de consultations et de dialogue entre décideurs de haut rang, travaux qui ont débouché sur un ensemble d'objectifs concrets, pour le moyen terme, tous inspirés des recommandations ressorties des grandes conférences des Nations Unies. La poursuite de ces objectifs devrait en outre reposer sur un certain nombre de principes convenus : développement centré sur l'être humain, appropriation locale, intégration à l'économie mondiale et partenariat international. Toutes ces préconisations ont été rassemblées dans un rapport du CAD paru sous le titre *Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXI^e siècle* (1996). La stratégie de développement, née de l'ambitieuse entreprise lancée par le CAD en 1995, a été remarquablement bien accueillie. Les principes de partenariat aussi bien que les objectifs spécifiques qui y étaient préconisés ont suscité un écho favorable de la part de toutes les composantes de la communauté internationale. Stimulé par la mise en place d'une série de forums, s'est ensuite engagé un dialogue large et profond, qui a mis en évidence un impressionnant degré de consensus.

En fait, la convergence de vues était telle que les Nations Unies, l'OCDE, le FMI et la Banque mondiale ont publié, à la veille du Sommet du millénaire, un rapport conjoint intitulé *Un monde meilleur pour tous* (2000), dans la préface duquel les responsables de ces organisations décrivaient les objectifs cités comme fournissant « ... un cadre commun pour nos actions et nos programmes, et pour mesurer notre efficacité ».

En septembre 2000, les chefs d'États et de gouvernements adoptaient la Déclaration du millénaire et les objectifs du Millénaire pour le développement, lesquels s'inspiraient largement des recommandations formulées dans « *Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXI^e siècle* » et « *Un monde meilleur pour tous* ». Ces objectifs sont donc le fruit d'un cheminement qui a fait des conclusions disparates de diverses conférences des Nations Unies un ensemble structuré de recommandations du CAD à la communauté internationale, puis l'expression d'un projet d'avenir universellement accepté pour la coopération pour le développement.

Source : « Dates marquantes : Historique du Comité d'aide au développement de l'OCDE », pp. 52-53.

« lier » cette aide – en fait, cela revient à contraindre les pays en développement à recourir aux fournisseurs des pays donateurs plutôt qu'à des fournisseurs locaux.

Enfin, l'aide au développement ne va pas toujours là où les besoins sont les plus importants, parfois parce que les gouvernements des pays donateurs estiment qu'il est avantageux sur le plan politique d'aider un pays qui n'est peut-être pas celui qui en aurait le plus besoin. De fait, une part importante de l'aide dans le monde va à des pays à revenu intermédiaire, même si dans bien des cas ces pays ont d'autres possibilités de trouver des financements, tandis que les pays les plus pauvres, en particulier en Afrique subsaharienne, sont souvent ceux qui sont le moins susceptibles de recevoir des fonds.

Modifier le rapport de force

Tel est l'historique de l'évolution de la réflexion sur l'aide au développement qui a conduit à la signature de plusieurs accords internationaux dans les premières années du XXI^e siècle. Parmi ceux-ci figure la Déclaration du Millénaire et les Objectifs du Millénaire pour le développement que les dirigeants du monde entier ont adopté en 2000 lors du Sommet du Millénaire des Nations Unies au cours duquel ils se sont engagés à mettre fin à la misère « ... phénomène abject et déshumanisant » et à faire « ... du droit au développement une réalité pour tous... ».

Les objectifs du Millénaire pour le développement sont une série de huit objectifs que les dirigeants sont convenus d'atteindre d'ici à 2015. Ils couvrent des domaines comme la réduction de la pauvreté, l'éducation, la santé et un environnement durable. Lors du Sommet du Millénaire, les chefs d'État et de gouvernement ont confié aux pays en développement la responsabilité première de la réalisation des objectifs et invité les pays donateurs à jouer un rôle clé en soutenant un partenariat mondial pour le développement. Par la suite, ces idées ont été développées et ont donné lieu à un certain nombre d'autres accords internationaux, notamment en 2005 à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.

Qu'est-ce que la Déclaration de Paris?

La Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, qui a été adoptée par plus de 100 pays et organismes d'aide au développement, énonce 56 engagements destinés à accroître l'efficacité de l'aide, lesquels sont regroupés sous cinq principes généraux :

- **Appropriation** : Les pays en développement définissent leurs propres stratégies de développement, améliorent leurs institutions et prennent des mesures pour lutter contre la corruption.
- **Alignement** : Les pays donateurs alignent leur soutien sur ces objectifs et font appel aux systèmes locaux.
- **Harmonisation** : Les pays donateurs coordonnent leurs actions, simplifient les procédures et mettent en commun l'information pour éviter les doubles emplois.
- **Gestion axée sur les résultats** : Les pays en développement et les donateurs se concentrent sur la production de résultats – et leur mesure.
- **Responsabilité mutuelle** : Les donateurs et les pays partenaires en développement sont responsables des résultats obtenus en matière de développement³.

La Déclaration contient aussi un mécanisme permettant de déterminer si son application a un impact tangible : il s'agit d'un ensemble de 12 objectifs de performance devant être atteint d'ici à 2010⁴. Par exemple, sous « appropriation », l'objectif visé est que

les trois quarts au moins des pays en développement devront avoir élaboré et appliqué des stratégies de développement qui énoncent clairement les priorités et sont rattachées aux dépenses publiques; tandis que sous « harmonisation », l'objectif est que 66 % des apports d'aide soient alloués à des programmes de développement clairement conçus et non, par exemple, à des projets hors programmes.

Ces objectifs-cible peuvent paraître technocratiques mais la Déclaration a une finalité très concrète : améliorer l'acheminement de l'aide de manière à en maximiser les avantages pour certaines populations parmi les plus démunies au monde. À long terme, et quand il s'agira de déterminer si la Déclaration a rempli ses promesses, ce sera le seul critère qui comptera vraiment.

Examiner les progrès accomplis

À court et moyen termes, plusieurs travaux ont visé à évaluer les progrès en cours avant 2010 et, plus particulièrement, avant le troisième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide tenu début septembre 2008 dans la capitale ghanéenne, Accra. Dans la perspective d'Accra, trois études se sont notamment penché sur les progrès réalisés sur la voie de la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration et le reste de ce chapitre est consacré à l'examen de leurs conclusions. Les trois études en question sont les suivantes :

- **Évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, Première phase, Rapport de synthèse⁵** : Ce rapport présente une synthèse des évaluations consacrées à l'expérience de 19 donateurs, pays en développement et organisations intergouvernementales pour la mise en œuvre de la Déclaration de Paris. Il met l'accent sur « ... les moyens d'améliorer et de renforcer la mise en œuvre plutôt que sur la formulation d'un jugement définitif concernant l'efficacité de la Déclaration... » (une deuxième phase de suivi sera réalisée dans le but d'évaluer l'efficacité de la Déclaration). Il a été préparé par une équipe indépendante de quatre personnes conduite par Bernard Wood (Canada), et a bénéficié des conseils stratégiques d'un groupe de référence international (le rapport sera appelé « Rapport d'évaluation » dans la suite du chapitre).
- **Enquête 2008 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris : Une aide efficace d'ici 2010 ?⁶** : Ce rapport, élaboré sous la direction du Groupe de travail du CAD-OCDE sur l'efficacité de l'aide, évalue les progrès accomplis depuis 2005 dans la mise en œuvre de quelques-uns des engagements fondamentaux pris à Paris. Il est fondé sur l'analyse des résultats d'une enquête menée en 2008 dans 55 pays en développement. Collectivement, ceux-ci bénéficient de plus de la moitié de l'ensemble de l'aide au développement (l'enquête sera appelée dans la suite du chapitre « Enquête de suivi »).
- **Efficacité de l'aide : Rapport d'étape sur la mise en œuvre de la Déclaration de Paris⁷** : Ce rapport s'appuie sur des éléments d'information provenant de sources très diverses, notamment les Enquêtes 2006 et 2008 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris (voir ci-dessus) ainsi que le Rapport d'évaluation. Il exploite aussi les conclusions provenant notamment d'activités liées à la mise en œuvre des engagements pris au titre de la Déclaration dans plusieurs organisations intergouvernementales, d'autoévaluations réalisées par les pays en développement et les donateurs, et d'une série de consultations régionales tenues en 2008. Ce rapport a été établi par le Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide (ce rapport sera appelé « Rapport d'étape » dans la suite du chapitre).

Avant d'examiner de façon plus approfondie ce que disent ces rapports, il est important de souligner à nouveau que la Déclaration n'est qu'une étape – certes

importante – dans un processus qui remonte aux années 90 et est destiné à accroître l'efficacité de l'aide. Comme l'indique le Rapport d'évaluation, avant même que la Déclaration ne soit adoptée « un grand nombre des éléments du programme d'action qui ont fini par composer la Déclaration de Paris étaient déjà en place et appliqués dans différents pays et agences partenaires »⁸. Selon les auteurs, celle-ci ne doit pas être considérée comme l'unique inspiratrice de nouvelles approches de l'aide au développement car « ... un bon nombre de changements ne peuvent pas être exclusivement attribués à la mise en œuvre de la Déclaration »⁹.

Ce que les rapports disent sur les cinq principes

Les 56 engagements de partenariat de la Déclaration de Paris s'articulent autour de 5 grands principes.

Appropriation

Dans la Déclaration, « l'appropriation » est définie comme étant une situation où les pays en développement (ou pays partenaires) « ... exercent une réelle maîtrise sur leurs politiques et stratégies de développement, et assurent la coordination de l'action à l'appui du développement ». Cette idée est au cœur de la Déclaration et, de fait, d'une grande partie de la réflexion consacrée à l'aide au développement depuis quelques décennies. Le Rapport d'étape indique que l'appropriation est un élément déterminant « ... car l'action des pays [en développement] eux-mêmes est plus importante pour les progrès du développement que celle des donateurs »¹⁰. Cependant, comme on le verra ci-après, assurer la représentation effective des différents acteurs potentiels – à savoir les autorités nationales, régionales et locales, certains groupes de la société civile et le grand public – peut être difficile. Comme le souligne le Rapport d'évaluation : « ... l'appropriation nationale reste remarquablement difficile à définir et à mesurer. Dans certains cas, elle devient hautement subjective et controversée »¹¹.

Les évaluations nationales examinées dans le Rapport d'évaluation indiquent qu'il y a un « ... renforcement des politiques et stratégies de développement nationales depuis 2005, au profit de l'appropriation »¹². Cependant, si l'appropriation s'améliore, son assise est généralement étroite – elle est le fait essentiellement des autorités centrales et non des autorités provinciales ou locales, même dans les domaines censés être décentralisés. Souvent, des difficultés apparaissent aussi lorsqu'il s'agit de confier des compétences aux responsables dans certains secteurs comme la santé ou l'énergie. Selon le Rapport d'évaluation : « ... des secteurs tels que l'éducation, la santé, l'énergie et l'infrastructure restent principalement gérés par le gouvernement, tandis que la société civile et les groupes marginalisés disposent d'une plus grande marge d'influence dans les partenariats dans des domaines transsectoriels et humanitaires de la coopération et du développement »¹³.

L'Enquête de suivi ajoute que, même lorsque des stratégies de développement existent sur le papier, on observe une « difficulté générale »¹⁴ à les rendre opérationnelles et elles ont peu de liens avec les dispositions budgétaires effectives, autre mesure clé de l'appropriation dans la Déclaration. Les capacités posent également problème et le Rapport d'évaluation note que toutes les évaluations des pays partenaires font état, « s'agissant des responsabilités liées à l'appropriation... de graves lacunes en termes de capacité »¹⁵.

Objectifs-cible : Dans la rubrique *appropriation*, la Déclaration énonce l'indicateur suivant : d'ici à 2010, au moins 75 % des pays partenaires devraient avoir adopté des stratégies nationales de développement ayant des priorités stratégiques claires qui se rattachent à un cadre de dépenses à moyen terme. Sur les 40 pays en développement pris en compte en 2005 et 2007, dix ont marqué des progrès mais la plupart des autres n'ont connu aucune évolution. On peut donc dire que quelques progrès ont été faits dans la réalisation de l'objectif-cible relatif à l'appropriation mais ils sont lents. Selon l'Enquête de suivi, 20 % seulement des pays en développement ont adopté des stratégies opérationnelles rigoureuses, ce qui est loin de l'objectif de 75 % fixé pour 2010¹⁶. Les auteurs ajoutent que : « ... le rythme de progression annuelle doit être multiplié par cinq environ au cours des trois prochaines années par rapport à la période 2005-07. »¹⁷

Étant donné que l'appropriation est une question complexe, l'Enquête de suivi s'appuie sur d'autres indicateurs pour évaluer les progrès accomplis. Ceux-ci couvrent les mesures prises pour renforcer le système de gestion des finances publiques (Indicateur 2a de la Déclaration) et améliorer les systèmes de passation des marchés (Indicateur 2b). S'agissant du premier, l'Enquête de suivi note de fortes avancées – « une évolution considérable »¹⁸; pour le dernier, l'insuffisance des données ne permet pas de tirer des conclusions sur les tendances à l'œuvre.

Enseignements : Selon le Rapport d'étape¹⁹ l'appropriation a un « caractère par nature politique » et n'est pas le résultat d'un simple travail technique d'élaboration d'une stratégie. Les gouvernements des pays donneurs n'ont pas suffisamment expliqué cette notion à leurs opinions publiques et elle ne prospèrera que si elle est soutenue par un véritable engagement politique. Le Rapport d'étape souligne aussi un certain nombre d'autres enseignements tirés de l'expérience : ils ont trait notamment à ce que l'on peut décrire comme étant le caractère « confus » du concept; selon le Rapport d'étape, « ... il est apparu que, aux yeux de nombreux donneurs et pays partenaires, la notion d'appropriation (et celle de leadership) était difficile à définir et interpréter correctement »²⁰. En outre, le soutien de l'appropriation locale soulève des difficultés particulières dans les situations de fragilité et de conflit.

Conclusion : « Des progrès sont en cours »²¹ vers la concrétisation des engagements concernant l'appropriation, mais ils sont inégaux et doivent impérativement être accélérés si l'on veut atteindre les objectifs-cibles fixés pour 2010. Avec la Déclaration, on s'attend désormais à ce que les pays en développement prennent davantage l'initiative dans ce domaine, ce qui contribue à modifier les comportements. « Cela dit, le changement généralisé de comportement qui s'impose est encore loin de s'être matérialisé. »²²

Alignement

C'est vis-à-vis du principe d'alignement que les engagements énoncés dans la Déclaration sont les plus nombreux – 15 sur un total de 56. L'alignement se définit comme étant une situation où « les donneurs font reposer l'ensemble de leur soutien sur les stratégies nationales de développement, les institutions et les procédures des pays partenaires ». Concrètement cela doit se manifester de plusieurs façons :

- Les donneurs doivent adapter leur aide aux stratégies de développement des pays en développement – par exemple, au lieu de construire des écoles individuelles, ils devraient soutenir la politique d'éducation du pays considéré.

- En principe, la plupart des apports d'aide devraient aller directement aux pouvoirs publics du pays en développement concerné afin que ceux-ci décident de leur affectation en fonction de leurs propres priorités de développement. Cependant, aux fins de l'appropriation, le pays en développement considéré – soutenu par les donateurs – doit renforcer ses capacités en matière de gestion des finances publiques et de passation de marchés, ainsi que sa capacité globale à promouvoir le développement.
- L'aide doit être prévisible.
- L'aide ne doit pas être liée, autrement dit les pays en développement ne doivent pas être obligés de se procurer des biens et des services auprès des pays donateurs, ce qui n'est pas toujours avantageux pour eux²³.

L'ampleur de ce programme d'action rend difficile un verdict global sur tous les aspects des progrès accomplis – ou des reculs enregistrés – dans ce domaine. Cependant, quelques messages importants ressortent des trois études. Malgré les engagements pris dans le cadre de la Déclaration, « ... la mise en œuvre... est loin d'être uniforme », selon le Rapport d'évaluation²⁴. On observe des avancées, mais plus spécialement à un très haut niveau – généralement il s'agit de l'alignement des programmes des donateurs sur les plans nationaux de développement. Cependant, comme l'indique une évaluation nationale « ... ce n'est pas un engagement très lourd »²⁵. Les données sur la concrétisation opérationnelle de ces engagements sont plus difficiles à trouver, en particulier au niveau régional ou local²⁶.

Les progrès devraient rester difficiles : « Les risques réels et perçus et les faiblesses connexes au sein des systèmes nationaux entravent gravement les progrès à venir en matière d'alignement », estiment les auteurs du Rapport d'évaluation²⁷. « Les efforts déployés par la plupart des pays [en développement] en vue de renforcer les processus et systèmes nationaux ne suffisent pas encore pour permettre les avancées requises. De même, le nombre de donateurs prêts à contribuer à la consolidation de ces systèmes en les appliquant réellement n'est pas suffisant. » En revanche, les donateurs semblent prêts à poursuivre et à intensifier leur assistance financière et technique en faveur du renforcement des capacités.

Dans le domaine de la gestion des finances publiques (GFP), la situation semble s'améliorer concernant le recours aux systèmes nationaux « mais... cette utilisation n'est ni suffisante ni systématique et il faut donc aller plus loin », selon le Rapport d'étape²⁸. De même, en ce qui concerne les marchés, une amélioration est observée mais elle est insuffisante. Une note d'espoir cependant : « L'amélioration est sensible pour ce qui est du déliement de l'aide »²⁹ et de la coopération technique coordonnée.

Objectifs-cible : Sur les 12 objectifs-cible énoncés dans la Déclaration de Paris, huit ont trait à l'alignement et couvrent des domaines comme l'utilisation par les donateurs des systèmes nationaux de gestion des finances publiques et de passation des marchés, la coopération technique et la persistance du recours à des unités parallèles de mise en œuvre des projets – en fait, les projets hors programme des donateurs ayant un lien tenu avec les institutions ou systèmes propres des pays en développement concernés.

La mesure dans laquelle les donateurs utilisent les systèmes nationaux de gestion des finances publiques varie beaucoup et l'on observe de nombreux exemples encourageants à cet égard. Néanmoins, malgré une amélioration globale du recours aux systèmes nationaux de 4 à 5 points de pourcentage depuis 2005, les objectifs finaux sont loin d'être atteints. En 2007, l'utilisation des systèmes nationaux atteignait 45 % pour la gestion des

Encadré 4.2. **Accroître le rapport qualité-prix de l'aide dans les pays en développement**

Les membres du CAD sont sensibles aux demandes d'actions concrètes de déliement de l'aide bilatérale émanant des pays en développement et de la société civile¹. De fait, le déliement de l'aide² est un des objectifs d'efficacité de l'aide vers lesquels les progrès les plus notables sont enregistrés, même si davantage doit encore être accompli.

Une étape décisive pour le déliement de l'aide a été l'adoption en 2001 de la Recommandation du CAD sur le déliement de l'aide publique au développement aux pays les moins avancés (PMA). En 2008, les membres du CAD sont convenus d'étendre le champ d'application de cette recommandation à huit pays pauvres très endettés (Bolivie, Cameroun, République du Congo, Côte d'Ivoire, Ghana, Guyana, Honduras et Nicaragua), et aussi d'y appeler les pays non membres du CAD à délier eux aussi leur aide et à veiller au respect des normes internationalement reconnues de responsabilité sociale des entreprises.

Les progrès réalisés par les membres du CAD dans la mise en œuvre de la Recommandation de 2001 sont satisfaisant : les apports d'aide relevant du champ d'application de cette dernière sont désormais quasiment tous non liés et le partage de l'effort entre les donateurs s'est amélioré. S'il est encore possible de mieux faire, en particulier sur le plan de la transparence, un grand nombre de membres du CAD ont en outre pris la décision unilatérale d'élargir le déliement de leur aide à des zones géographiques et des activités bien plus nombreuses que celles prévues dans la Recommandation. Nombre d'entre eux ont en outre pris le parti d'appliquer les principes de l'appropriation par les pays partenaires et de la recherche du meilleur rapport qualité-prix dans la passation des marchés à l'ensemble de leurs programmes d'aide.

Le CAD examine par ailleurs les moyens de promouvoir un recours accru à des sources locales et régionales d'approvisionnement lorsque la passation des marchés est effectuée par les donateurs. Si cela ne débouchera pas forcément sur un accroissement de l'aide non liée au sens donné à ce terme par le CAD, il ne pourrait pas moins en résulter une augmentation des avantages que tirent les pays en développement des marchés financés par l'aide.

1. L'objectif 35 des objectifs du Millénaire pour le développement et l'Indicateur 8 de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide y font référence spécifiquement.
2. Aide non liée : Aide publique au développement servant à financer des achats de biens et de services qui peuvent être effectués en totalité et librement auprès de la quasi-totalité des pays.

finances publiques et 43 % pour les systèmes de passation des marchés – soit des niveaux très inférieurs à l'objectif fixé à 80 % pour 2010³⁰.

Il est intéressant de noter que la qualité du système de gestion des finances publiques d'un pays en développement semble peser peu dans la décision des donateurs de l'utiliser. L'utilisation des systèmes nationaux par les donateurs est en effet faible, ou variable, même lorsque celui-ci est pourtant jugé de bonne qualité, ce qui donne à penser que la qualité n'est pas le seul facteur à influencer sur les décisions des donateurs³¹.

Examinons ce qu'il en est pour d'autres indicateurs : en ce qui concerne la coopération technique, il y a des avancées sur la voie de la réalisation des objectifs mais « ... le glissement réel en direction de l'approche recommandée dans la Déclaration de Paris en matière de renforcement des capacités est limité », indiquent les auteurs du rapport sur l'Enquête de suivi³². Les progrès en direction de l'objectif portant sur une réduction des deux tiers du nombre des unités parallèles de mise en œuvre des projets d'ici 2010 sont « notables bien que lents », ajoutent-ils³³. En ce qui concerne le déliement de l'aide, la

quasi-totalité des pays ont marqué des progrès dans ce domaine³⁴, ce qui est de nature à rassurer « sur la possibilité d'accomplir des progrès réels dans le domaine de l'alignement de l'aide lorsque des efforts concertés sont entrepris »³⁵.

Enseignements : Pour améliorer les résultats sur le front de l'alignement, il peut être nécessaire de promouvoir un « cercle vertueux » liant les actions des donateurs et des pays en développement : « ... les pays partenaires définissent des priorités et renforcent leurs systèmes; à mesure que ces derniers gagnent en crédibilité, les donateurs sont davantage enclins à les utiliser et peuvent, raisonnablement, se voir inciter à évoluer en ce sens; enfin, les ressources injectées dans les systèmes étant plus importantes, les pays partenaires sont davantage tentés de les améliorer », note le Rapport d'étape³⁶. Le développement des capacités est aussi essentiel pour promouvoir l'alignement non seulement au niveau des gouvernements nationaux mais aussi à celui des Parlements, des autorités régionales et locales et de la société civile. En la matière, et dans l'ensemble du programme d'action en faveur de l'alignement, il est essentiel que les pays en développement jouent un rôle moteur; en dernière analyse, pour ce faire, un engagement politique s'impose.

Conclusions : Des efforts considérables sont en cours pour exécuter l'ambitieux programme d'action relatif à l'alignement et des progrès sensibles ont été enregistrés dans certains domaines. Cependant, une accélération s'impose si l'on veut atteindre les objectifs fixés à l'horizon 2010. En particulier, les donateurs peuvent dynamiser ce processus en utilisant davantage les systèmes des pays en développement et admettre que cela peut également contribuer à les renforcer³⁷.

Harmonisation

Plus de 200 organisations bilatérales et multilatérales sont chargées d'acheminer l'aide aux pays en développement. Dans certains pays, plus de 40 donateurs peuvent être présents, finançant pas moins de 600 projets, programmes et activités³⁸. Cette multiplication des activités d'aide peut être coûteuse et vaine, entraînant une duplication inutile des efforts et contraignant les responsables dans les pays en développement à participer à une série infinie de réunions avec les donateurs et de procédures de suivi gourmandes en temps.

La Déclaration vise à venir à bout de certains de ces problèmes en encourageant les pays et organismes donateurs à harmoniser leurs activités d'aide et à adopter des procédures communes. Les donateurs peuvent promouvoir l'harmonisation en prenant par exemple les mesures suivantes :

- mettre en place des dispositifs communs pour la planification, le financement et l'évaluation de l'aide et réaliser des analyses et des missions conjointes ;
- simplifier les procédures et accroître la transparence ;
- opter pour une division du travail rationnelle en vue de tirer profit des points forts et de l'expérience des différents donateurs.

Un alignement parfait des donateurs sur les priorités des pays en développement rendrait en grande partie inutile l'harmonisation des pratiques des donateurs. Cependant, comme l'alignement n'est pas encore abouti et qu'il ne devrait pas l'être encore pendant quelque temps, les efforts en vue d'améliorer l'harmonisation sont un autre moyen important d'améliorer l'efficacité de l'aide, et les donateurs peuvent jouer dans ce domaine un rôle important³⁹.

Des progrès sont-ils constatés sur le front de l'harmonisation? « Si les évaluations ne semblent pas indiquer de régression en termes d'harmonisation, elles n'indiquent pas non plus de tendance générale aux progrès », estiment les auteurs du Rapport d'évaluation⁴⁰. Le rapport signale cependant une exception d'importance, à savoir l'Union européenne qui, en 2007, a élaboré un code de conduite « ... jugé receler un fort potentiel de renforcement de l'harmonisation parmi ses États membres »⁴¹.

Quels sont les obstacles à l'harmonisation? Dans certains cas ils sont d'ordre politique et juridique. Selon le Rapport d'évaluation, près de la moitié des organismes d'aide au développement des pays donneurs affirment être confrontés « ... à de graves restrictions formelles, à des veto politiques de fait et/ou à de grands obstacles d'ordre institutionnel les empêchant d'adopter nombre de mécanismes communs »⁴². Lors des négociations sur la division du travail, il peut aussi y avoir entre les pays donneurs des difficultés « qui peuvent facilement engendrer des litiges »⁴³. Les donneurs peuvent également craindre de perdre en visibilité en devenant des « partenaires passifs » ou en joignant leurs efforts à ceux des autres⁴⁴. Enfin, il y a le risque que des questions transversales importantes comme la problématique hommes-femmes, le respect des droits de l'homme, la gouvernance et l'environnement soient perdues de vue dans le processus de division du travail.

Les pays en développement eux-mêmes peuvent également faire obstacle aux progrès s'ils craignent de perdre contact avec leurs bailleurs de fonds traditionnels en bénéficiant de mécanismes communs de financement ou d'aide. Il est parfois difficile de renoncer aux liens noués dans le passé entre des institutions et des individus dans les pays donneurs et les pays en développement et l'adoption de nouveaux dispositifs peut être une épreuve « clairement redoutable » selon le Rapport d'évaluation⁴⁵. Les pays en développement peuvent aussi craindre que les mesures d'harmonisation n'interdisent certains types d'aide. Comme le notent les auteurs du Rapport d'étape : « Il importe... que les efforts d'harmonisation ne limitent pas la diversité et les volumes d'aide disponibles en faveur des pays partenaires. »⁴⁶

Objectifs-cible : Deux principaux objectifs-cible sont utilisés pour évaluer les progrès sur la voie de l'harmonisation. Le premier porte sur la proportion de l'aide versée dans le cadre d'une approche fondée sur des programmes qui sont en grande partie conduits par les pays bénéficiaires, et non alloués par les donneurs à des projets (Indicateur 9). Le deuxième porte sur le nombre de missions sur le terrain (Indicateur 10a) et de travaux d'analyse (10b) menés conjointement par les donneurs.

Avant d'examiner les résultats, il convient de noter que l'utilisation de ces indicateurs fait l'objet de réserves. « Comme dans d'autres domaines, les indicateurs sélectionnés pour le suivi des engagements liés à l'harmonisation ne s'avèrent que d'une utilité moindre et très partielle pour l'évaluation générale de la mise en œuvre » note le Rapport d'évaluation⁴⁷. Un autre problème se pose concernant l'évaluation des progrès en matière d'approches fondées sur les programmes dans l'aide au développement : en effet, cette idée n'est pas toujours bien comprise ni clairement définie. Lors de l'Enquête sur le suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris en 2006, il se peut que les coordonnateurs aient été confrontés à des difficultés pour déterminer quelle proportion de l'aide était acheminée par le biais d'une approche fondée sur des programmes et qu'ils n'aient pas été en mesure de contester les règles imposées par les responsables gouvernementaux⁴⁸. Il est probable que certaines de ces difficultés sont demeurées en 2008⁴⁹.

Compte tenu de ces mises en garde, quels sont les résultats? L'objectif cible pour 2010 fixe à 66 % la part des apports d'aide fournis dans le cadre d'approches fondées sur des programmes. Selon les deux enquêtes, seuls 43 % de l'aide ont été acheminés de cette manière en 2005, proportion qui est passée à 47 % en 2007. Si ces conclusions doivent être traitées avec prudence, elles donnent néanmoins à penser qu'à ce rythme, il sera très difficile d'assurer la réalisation de l'objectif fixé pour 2010⁵⁰.

Quant à l'autre indicateur, il semble également que des progrès modestes aient été réalisés et : « ... il apparaît clairement qu'il reste encore des efforts considérables à déployer » estiment les auteurs du rapport sur l'Enquête de suivi⁵¹. L'objectif cible pour 2010 fixe à 40 % la proportion des missions organisées conjointement par les donateurs mais celle-ci n'était que de 18 % en 2005, puis de 21 % deux années plus tard. En ce qui concerne la réalisation conjointe de travaux analytiques, l'objectif arrêté pour 2010 fixe à 66 % les travaux analytiques par pays effectués conjointement; or, en 2005 comme en 2007, la proportion de ces travaux était de 44 % seulement.

Enseignements : L'Europe offre plusieurs exemples de succès dans la promotion de l'harmonisation. On pense notamment aux initiatives prises par le Groupe Nordic Plus (qui regroupe les cinq pays nordiques ainsi que l'Irlande, les Pays-Bas et le Royaume-Uni) et par l'Union européenne avec son code de conduite de 2007 qui est jugé « ... receler un fort potentiel de renforcement de l'harmonisation parmi ses États membres », selon le Rapport d'évaluation⁵². Le groupe des pays nordiques fournit quelques-uns des meilleurs exemples de coopération de ce type : ainsi, la Suède gère l'aide de la Norvège au Mali, et la Norvège celle de la Suède au Malawi. Ce niveau de coopération s'explique en partie par le fait que ces pays collaborent ensemble depuis de nombreuses années⁵³. Pour d'autres donateurs, l'expérience de la coopération est le meilleur moyen d'instaurer la confiance.

C'est aux pays donateurs qu'il revient au premier chef de promouvoir l'harmonisation, mais le dynamisme, le sens de l'initiative et le soutien des pays en développement sont également essentiels⁵⁴. L'exemple des pays nordiques montre clairement que les donateurs doivent avoir une confiance réciproque dans leurs systèmes et aussi centrer leur attention sur « l'harmonisation interne » – et lever leurs propres obstacles politiques et juridiques qui s'opposent à une plus grande coopération avec les autres⁵⁵. Enfin, des mesures comme celles-ci nécessitent une prise de conscience et une détermination politique. Cependant, les obstacles ne doivent pas être sous-estimés : même dans un domaine apparemment simple comme la mise en commun de travaux d'analyse et la réalisation de missions conjointes, les progrès se sont révélés lents et difficiles. Selon les auteurs du Rapport d'évaluation⁵⁶, « les exemples de réussite ont exigé un haut niveau d'engagement et d'efforts soutenus de la part des donateurs et des pays partenaires impliqués, afin de faire aboutir les changements requis pour surmonter les exigences nationales ou institutionnelles profondément ancrées ».

Conclusion : Comme on l'a déjà vu, rien ne semble indiquer une régression dans les tentatives de renforcer l'harmonisation, mais rien non plus ne permet de penser qu'il y a des progrès importants⁵⁷. Lorsque progrès il y a, ils sont dus à plusieurs facteurs, notamment : « ... prise de conscience et volonté politique, à la fois au niveau du pays partenaire et au niveau du donneur; confiance réciproque; objectifs clairement définis...; accords sur les priorités et les résultats; capacité du gouvernement à prendre en charge, coordonner et gérer l'aide; politique nationale opérationnelle sur la division du travail...; ... échange d'informations...; informations de bonne qualité sur les activités du donneur;

enfin, accord sur la méthode qui sera adoptée pour mesurer l'avantage comparatif », notent les auteurs du Rapport d'étape⁵⁸.

Gestion axée sur les résultats

Selon la Déclaration de Paris, axer la gestion sur les résultats signifie « ... gérer et mettre en œuvre l'aide en se concentrant sur les résultats souhaités et en utilisant les données disponibles en vue d'améliorer le processus de décision ». Il convient de souligner deux aspects de ce principe. Premièrement, « résultats » signifie que l'aide a effectivement un impact réel sur la vie des populations et deuxièmement, ces résultats doivent être démontrables : il faut pouvoir mesurer les progrès accomplis, ce qui n'est possible que si les gouvernements promeuvent à la fois la reddition de comptes et la transparence⁵⁹.

Par rapport aux trois principes mentionnés ci-dessus – l'appropriation, l'alignement et l'harmonisation – relativement peu de progrès semblent avoir été enregistrés dans la mise en œuvre des engagements pris dans ce domaine⁶⁰. Cela peut s'expliquer par le fait que ce principe – comme le cinquième principe, la responsabilité mutuelle – est relativement nouveau dans le domaine du développement et n'a pas encore pénétré la conscience collective de la même façon que l'appropriation, l'alignement ou l'harmonisation⁶¹.

Par conséquent, pour pouvoir réaliser des progrès, il faut mener des actions concertées de sensibilisation et échanger des informations sur les pratiques qui donnent de bons résultats et celles qui ne fonctionnent pas⁶². Ces efforts requièrent une détermination politique, essentielle également si les pays veulent renforcer les capacités dont ils ont besoin dans des domaines comme les ressources humaines, l'évaluation, la reddition de comptes et lier les résultats à la planification et à la budgétisation. Si presque tous les donateurs soutiennent le renforcement des capacités, les progrès dans la promotion de ce principe restent dans l'ensemble faibles.

Objectifs-cible : Les progrès dans ce domaine sont évalués, au moins en partie, à l'aide de l'objectif 11 de la Déclaration qui appelle à une réduction d'un tiers du nombre de pays n'ayant pas « ... de cadre d'évaluation des performances, transparent et se prêtant à un suivi, qui permette d'évaluer les progrès réalisés en ce qui concerne les stratégies nationales de développement et les programmes sectoriels ». Ayant à l'esprit ce que l'on a déjà vu, il n'est peut-être pas surprenant que les progrès soient très faibles. Sur 40 pays évalués par la Banque mondiale à l'aide d'une échelle à cinq points [dans laquelle A = « très bonne » (qualité du cadre d'évaluation) et E = « très faible »], seuls 7.5 % ont obtenu la note A et le reste la note C ou D (qualité moyenne ou médiocre). Entre 2005 et 2007, le nombre de pays obtenant la note C est passé de 47.5 % à 60 %.

Ces résultats affichés peuvent cependant cacher une partie de la réalité. Citant des rapports nationaux faisant état d'importants progrès dans certains domaines et de plans pour des progrès futurs, le Rapport de synthèse indique « qu'il est possible que tous les résultats n'aient pas été notifiés en matière de gestion axée sur les résultats suite à un manque de clarté du concept et des définitions, et donc à un manque de compréhension »⁶³.

Enseignements : L'expérience acquise dans la recherche de moyens permettant d'obtenir des progrès dans ce domaine met en lumière plusieurs problèmes : certains reflètent les efforts⁶⁴ qu'il faut déployer pour s'adapter à un nouveau concept, ce qui a conduit des organismes d'aide au développement et des gouvernements à admettre que « certains indicateurs et concepts ne sont toujours pas clarifiés en interne », rapportent les

auteurs du Rapport d'évaluation⁶⁵. En outre, quelques problèmes techniques se posent : par exemple, lorsque l'aide est octroyée sous la forme de soutien budgétaire général, il peut être extrêmement difficile d'évaluer et d'attribuer les résultats⁶⁶.

Il est important également d'admettre que l'adoption d'une approche de la gestion axée sur les résultats pour le développement s'accompagne de coûts initiaux et à long terme susceptibles de renforcer la résistance au changement⁶⁷. L'Enquête de suivi montre que la détermination politique est la condition la plus importante pour réussir : « ... les lacunes techniques que présentent les systèmes existant ne devraient pas être utilisées comme un alibi pour justifier des mesures traduisant le refus de tenir compte des données déjà disponibles sur les résultats. Les administrations peuvent dès à présent aller plus loin dans l'utilisation de données factuelles au service de l'amélioration des politiques, sans attendre la mise en place de systèmes statistiques et de systèmes d'information conformes aux meilleures pratiques. »⁶⁸

Conclusion : Par suite notamment du démarrage tardif des activités relatives à la gestion axée sur les résultats en matière de développement et aux difficultés inhérentes à leur conduite, des opérations de formation et de sensibilisation sont nécessaires pour promouvoir la gestion axée sur les résultats en matière de développement. Bien que quelques pays aient fait d'importants progrès, dans l'ensemble les donateurs utilisent peu les cadres de résultats et de suivi de ces pays⁶⁹.

Encadré 4.3. **Sommes-nous en voie d'atteindre les objectifs?**

La Déclaration de Paris énonce 12 objectifs-cible devant être atteints d'ici 2010 et permettant de mesurer les progrès accomplis. Ceux-ci ne constituent cependant pas le seul moyen d'évaluer le rythme des avancées. Des évaluations qualitatives jouent aussi un rôle important et peuvent apporter un éclairage utile sur les approches qui donnent de bons résultats et qui pourraient être appliqués plus généralement.

Cela étant, les objectifs-cible sont une composante majeure de la Déclaration et un effort important est fait pour évaluer le chemin parcouru. *L'Enquête 2008 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris* examine la situation qui prévaut dans 54 pays ayant pris part à l'enquête. Cette dernière porte plus particulièrement sur 33 pays pour lesquels on dispose de données pour 2005 et 2007 et fait le point de la situation dans les pays pour chacun des 12 indicateurs (numérotés); l'on trouvera des précisions ci-après (les indicateurs peuvent être utilisés pour évaluer les progrès relatifs à plus d'un des principes énoncés dans la Déclaration; cependant, la liste ci-après fait apparaître uniquement le principe auquel l'indicateur considéré est rattaché au premier chef dans le texte de la Déclaration de Paris).

Objectifs en voie d'être atteints : Trois des objectifs énoncés dans la Déclaration sont à portée de main d'ici 2010.

- **Alignement :** Indicateur 4 – La coopération technique est alignée et coordonnée.
- **Alignement :** Indicateur 2a – Les systèmes de gestion des finances publiques (VFP) sont fiables.
- **Alignement :** Indicateur 8 – L'aide est davantage non liée.

Objectifs nécessitant davantage d'efforts : Trois objectifs sont réalisables à condition d'intensifier considérablement les efforts.

Encadré 4.3. **Sommes-nous en voie d'atteindre les objectifs?** (suite)

- **Alignement** : Indicateur 6 – Les donateurs évitent les unités parallèles de mise en œuvre des projets.
 - **Alignement** : Indicateur 3 – Les apports d'aide sont comptabilisés exactement dans les budgets des pays.
 - **Alignement** : Indicateur 7 – L'aide est davantage prévisible au cours de l'année pour laquelle elle est programmée.
- Objectifs difficilement réalisables** : Six objectifs sont actuellement très loin d'être atteints. Ils ne pourront l'être que si les donateurs et les pays en développement intensifient considérablement leurs efforts.
- **Appropriation** : Indicateur 1 – Les pays rendent leurs stratégies de développement opérationnelles.
 - **Alignement** : Indicateurs 5a et 5b – Les donateurs utilisent les systèmes nationaux de gestion des finances publiques et de passation des marchés publics.
 - **Harmonisation** : Indicateur 9 – Les donateurs utilisent des mécanismes coordonnés pour fournir l'aide.
 - **Harmonisation** : Indicateurs 10a et 10b – Les donateurs coordonnent leurs missions et leurs études nationales.
 - **Gestion axée sur les résultats pour le développement** : Indicateur 11 – Les pays mettent en place de solides cadres de suivi des résultats obtenus en matière de développement.
 - **Responsabilité mutuelle** : Indicateur 12 – Des mécanismes de responsabilité mutuelle sont en place au niveau national.

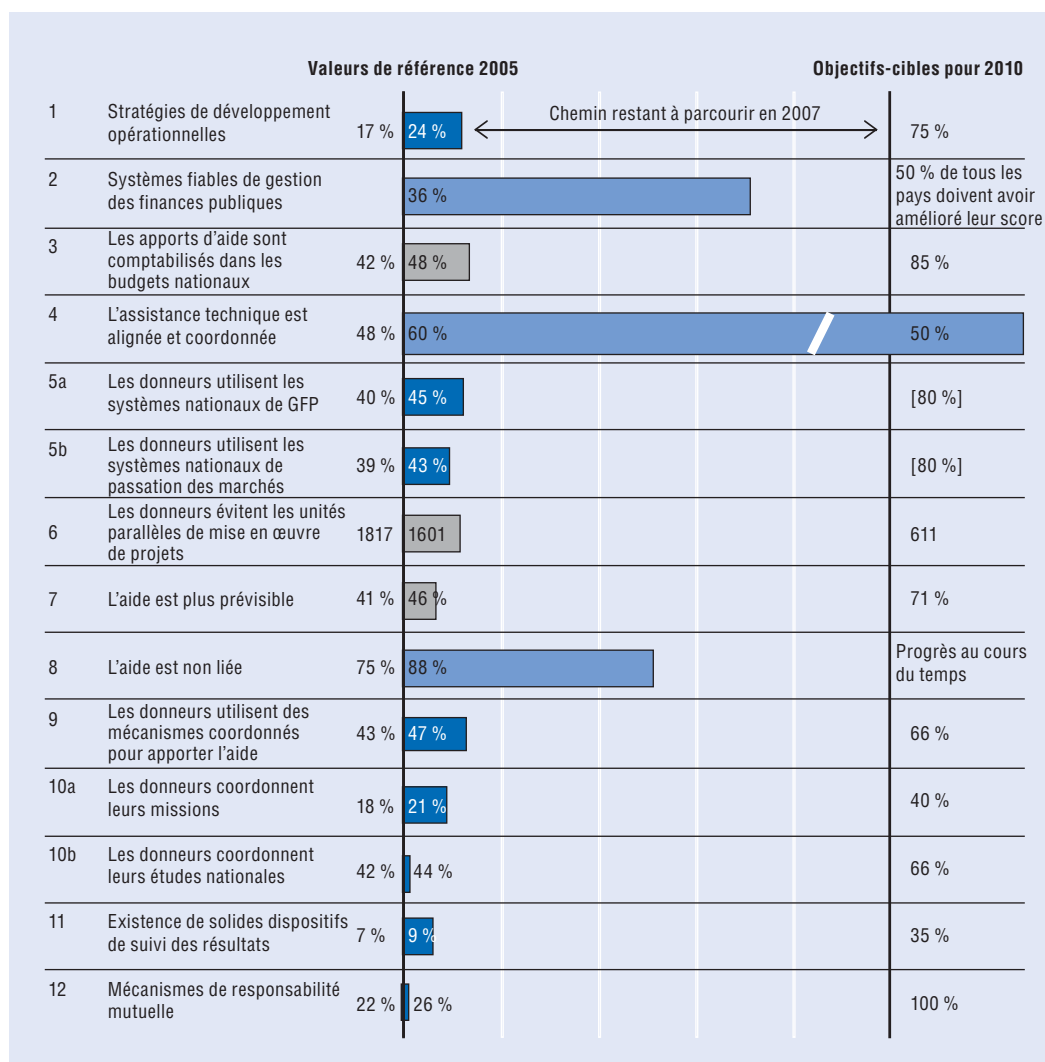
Le graphique 4.1 présente le chemin restant à parcourir pour atteindre les objectifs-cibles pour 2010 énoncés dans la Déclaration; l'analyse se fonde sur les performances des 33 pays ayant pris part aux enquêtes de suivi en 2005 et 2007.

Responsabilité mutuelle

Le cinquième et dernier principe de la Déclaration invite les donateurs des pays en développement à « ... renforcer la responsabilité mutuelle et la transparence concernant l'utilisation qui est faite des ressources affectées au développement ». Ce principe renvoie à la responsabilité des donateurs et des pays en développement vis-à-vis les uns des autres et vis-à-vis de leur population respective et de l'ensemble de la communauté internationale. Cependant, on ne sait pas toujours très bien si la portée de ces réseaux de responsabilité mutuelle est bien comprise et les évaluations nationales montrent qu'il existe différentes interprétations quant à savoir qui est responsable de quoi et à l'égard de qui⁷⁰.

Comme pour la gestion axée sur les résultats pour le développement, le concept de responsabilité mutuelle est relativement nouveau dans les cercles du développement et il se heurte à des difficultés analogues pour s'imposer, notamment l'insuffisance des capacités. Cependant, ces difficultés peuvent être plus facilement surmontées qu'il n'y paraît : en réalité, des mesures ont déjà été prises dans de nombreux domaines; mieux exploitées, elles pourraient accélérer le rythme des progrès sur la voie de la réalisation de cet engagement important⁷¹. Un grand nombre de mécanismes d'examen existent déjà, par exemple les consultations annuelles sur les stratégies nationales, les équipes de suivi

Graphique 4.1. Quel chemin reste-t-il à parcourir pour atteindre les objectifs



Source : OCDE (2008), *Enquête 2008 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/526678113121>

spéciales et des forums plus informels – qui tous pourraient être plus efficacement mis au service d'une plus grande responsabilité mutuelle⁷².

Objectifs-cible : C'est l'Indicateur 12 qui permet de mesurer les progrès accomplis en ce qui concerne la responsabilité mutuelle. Il s'agit d'inviter tous les pays en développement qui bénéficient de l'aide à mettre en place un mécanisme d'évaluation mutuelle. Pour déterminer la mesure dans laquelle ces examens sont réalisés, l'Enquête de suivi s'est arrêtée sur plusieurs critères, notamment sur le point de savoir si les processus d'examen font intervenir un dialogue de large portée, associant des ministères, la société civile des pays donateurs et autres; s'il existe des mécanismes permettant de mesurer les progrès et de définir des objectifs; et enfin si ces examens bénéficient d'un soutien de haut niveau⁷³. Sur cette base, seuls 14 pays avaient mis en place des examens mutuels en 2007, contre 12 en 2005, ce qui a incité les auteurs du rapport sur l'Enquête de suivi à dire que « ... la propagation des mécanismes d'examen de l'observation des engagements de

partenariat semble marquer le pas, ce qui a pour effet d'éloigner la perspective que l'objectif convenu soit atteint sans effort supplémentaire »⁷⁴.

Cependant, selon le Rapport d'évaluation, il faut considérer ces résultats avec prudence car les évaluations nationales « décrivent un éventail varié de mécanismes existants et en construction pour des évaluations mutuelles à différents niveaux, lesquels contribuent à la mise en œuvre de cet engagement ».

Enseignements : Les relations sont au cœur de l'engagement relatif à la responsabilité mutuelle, à la fois entre les gouvernements donateurs et les gouvernements des pays en développement et entre les gouvernements et leurs opinions publiques. La responsabilité mutuelle souligne donc le caractère fondamentalement politique de la Déclaration et fait jouer « ... les intérêts, les valeurs et les priorités politiques des gouvernements et institutions adhérant et de leur base respective » selon le Rapport d'évaluation⁷⁵. Tout nouveau progrès nécessitera un renouvellement de l'engagement des responsables politiques.

Conclusion : Les avancées sur la voie de la responsabilité mutuelle sont lentes, du fait en partie que la responsabilité mutuelle est un principe nouveau. Il est encourageant de constater que l'on a en main davantage d'éléments de solution qu'on ne le pense généralement.

Considérations pour l'avenir

Plusieurs questions-clé se dégagent de certaines ou de toutes les études qui font le point sur les progrès de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris et qui donnent quelques indications sur la façon d'obtenir de nouvelles avancées.

La Déclaration de Paris est un programme d'action politique : C'est une erreur de croire que les engagements pris au titre de la Déclaration de Paris sont un simple catalogue d'ajustements techniques à apporter à la façon dont l'aide est financée et gérée. La Déclaration est un « programme d'action politique, et pas simplement un accord technique », affirment les auteurs du Rapport d'évaluation⁷⁶. Malgré cela, les gouvernements des pays donateurs n'ont pas fait grand chose pour préparer leurs opinions publiques au changement qu'impliquent les engagements pris, notamment une moindre visibilité des efforts nationaux dans les activités d'aide, la perte de commandes pour les fournisseurs nationaux du fait du déliement de l'aide, un recours accru aux autres donateurs et aux administrations des pays en développement pour gérer l'aide. De leur côté, les pays en développement n'ont pas non plus bien évalué la tâche que le caractère politique de la Déclaration leur impose, à savoir affirmer leur leadership dans l'alignement et la coordination de l'aide, accepter les risques de la gestion de l'aide et confier la charge de la gestion de l'aide à tous les niveaux de l'administration, de la société civile et du secteur privé⁷⁷.

Mesures à prendre :

- les donateurs doivent élaborer des stratégies de communication et de sensibilisation du public afin de renforcer le soutien politique accordé à la Déclaration de Paris⁷⁸ ;
- les donateurs comme les pays en développement doivent affirmer la détermination des plus hautes sphères politiques afin de relancer la réforme de l'aide⁷⁹ et se prémunir contre le risque de « fatigue de l'efficacité de l'aide »⁸⁰.

Pour que sa mise en œuvre soit réussie, la Déclaration doit élargir la base sur laquelle elle peut s'appuyer : D'une manière générale, la Déclaration n'a pas encore acquis

un retentissement politique suffisant et, en dehors de certains cercles relativement étroits, elle demeure souvent mal connue et mal comprise⁸¹. Établir des contacts non seulement avec des spécialistes du développement, mais avec un large éventail d'acteurs de la vie politique et sociale serait de nature à améliorer les perspectives de mise en œuvre des principes de la Déclaration. Il faut aussi associer les autorités régionales et locales. Lorsque c'est le cas, la mise en œuvre est plus efficace.

Mesures à prendre :

- les pays en développement et les pays donateurs doivent instaurer des formes plus ouvertes et systématiques de dialogue avec toutes les parties prenantes⁸².

Le renforcement des capacités – et de la confiance – est un point majeur : Il y a à l'évidence un manque de capacités dans certains pays pour mettre en œuvre certains aspects de l'accord. Cependant, **l'impression** qu'il y a une insuffisance des capacités semble aussi jouer un rôle important dans la détermination du comportement des donateurs⁸³.

Mesures à prendre :

- les pays en développement doivent communiquer clairement aux donateurs leurs priorités en matière de renforcement des capacités⁸⁴ ;
- les donateurs doivent affecter des ressources spéciales au renforcement des capacités⁸⁵ ; les donateurs doivent aussi renforcer les capacités des agents travaillant dans les organismes d'aide afin de faire face à la nouvelle structure de l'aide au développement.

Il faut prendre en compte les coûts du changement : La finalité de la Déclaration de Paris est d'accroître l'efficacité de l'aide au développement. Cependant, cela s'accompagne de coûts à court et moyen terme à mesure que de nouvelles modalités de travail sont adoptées. Ces coûts peuvent affecter la capacité des donateurs et des organismes donateurs à obtenir des résultats⁸⁶.

Mesures à prendre :

- les donateurs devraient fournir un budget, du personnel et des formations supplémentaires pour faire face à ces coûts d'ajustement⁸⁷.

Un programme d'action commun mais adapté à des cadres différents : La Déclaration est parfois considérée comme un « programme d'action universel inflexible »⁸⁸. En réalité, la situation particulière dans laquelle se trouvent les pays en développement et les pays donateurs fait que ses modalités d'application varient d'un pays à l'autre. Par exemple, dans les États fragiles où il n'y a pas de gouvernement central efficace, il se peut que le concept d'appropriation ne soit guère pertinent, pour le moment du moins⁸⁹. Il faut donc « ... réaffirmer et démontrer que les orientations [de la Déclaration] peuvent et doivent être adaptées aux circonstances spécifiques de chaque pays et, en même temps, que la Déclaration cherche à clarifier les mécanismes à maintenir en commun » indiquent les auteurs du Rapport d'évaluation⁹⁰.

Mesures à prendre :

- les pays en développement doivent prendre des mesures pour adapter la Déclaration aux besoins locaux et mettre à profit les bons exemples existant de variantes locales de la Déclaration⁹¹.

Délégation de compétences au terrain : « Parmi les donneurs, les changements au niveau des réglementations et des pratiques en vue de déléguer davantage de pouvoir et de capacités aux antennes de terrain se sont avérés une condition pour l'aboutissement des efforts de mise en œuvre », selon le Rapport d'évaluation⁹².

Mesures à prendre :

- les donneurs doivent déléguer davantage de compétences aux bureaux locaux et aux ambassades dans les pays partenaires⁹³.

Assurer le suivi du suivi : L'importance accordée à la mesure des progrès est une spécificité – et un point fort – de la Déclaration de Paris. L'accroissement du nombre de pays prenant part aux enquêtes témoigne de l'intérêt que ceux-ci portent à ce processus de suivi, ce qui conduit à une plus grande rigueur dans la définition des termes et des normes internationales utilisés qui ne sont pas toujours clairement comprises. Cependant, l'expérience acquise par jusqu'ici les pays montre aussi nettement que certains aspects relatifs à la méthodologie ainsi qu'à la collecte, à la qualité et à la pertinence de certaines données posent problème⁹⁴.

Mesures à prendre :

- les pays en développement et les pays partenaires doivent chercher des solutions aux problèmes liés aux mécanismes de suivi et entreprendre de mettre au point de meilleurs systèmes pour la période ultérieure à 2010.

Notes

1. OCDE (2008), « DACnews », juillet, OCDE, Paris; site Internet consultable à l'adresse suivante: www.oecd.org/dataoecd/47/42/41018694.htm.
2. Rapport d'évaluation, p. 5.
3. La Campagne du Millénaire/OCDE (2008), « Efficacité de l'aide : Un impératif pour atteindre nos objectifs de développement », La Campagne du Millénaire, Rome, p. 9.
4. La liste complète de ces 12 objectifs peut être consultée à l'adresse suivante: www.oecd.org/dataoecd/1/17/42416094.pdf.
5. Wood, B. et al. (2008), *Évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, Première phase, Rapport de synthèse*, ministère des Affaires étrangères du Danemark, Copenhague.
6. OCDE (2008), *Enquête 2008 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris : Rendre l'aide plus efficace d'ici 2010, Pour une meilleure aide au développement*, OCDE, Paris.
7. OCDE (2009), *Efficacité de l'aide : Rapport d'étape sur la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, Pour une meilleure aide au développement*, OCDE, Paris.
8. Rapport d'évaluation, p. 8.
9. Rapport d'évaluation, p. 8.
10. Rapport d'étape, p. 39.
11. Rapport d'évaluation, p. 17.
12. Rapport d'évaluation, p. xi.
13. Rapport d'évaluation, p. xi.
14. Enquête de suivi, p. 43.
15. Rapport d'évaluation, p. 12.
16. Enquête de suivi, p. 17.
17. Enquête de suivi, p. 28.

18. Enquête de suivi, p. 34.
19. Rapport d'étape, p. 44.
20. Rapport d'étape, p. 44.
21. Rapport d'étape, p. 49.
22. Rapport d'étape, p. 49.
23. La Campagne du Millénaire/OCDE (2008), « Efficacité de l'aide : Un impératif pour atteindre nos objectifs de développement », La Campagne du Millénaire, Rome, p. 13.
24. Rapport d'évaluation, p. xi.
25. Rapport d'évaluation, p. 18.
26. Rapport d'évaluation, p. 23.
27. Rapport d'évaluation, p. xi.
28. Rapport d'étape, p. 14.
29. Rapport d'étape, p. 14.
30. Enquête de suivi, p. 30.
31. Enquête de suivi, p. 33.
32. Enquête de suivi, p. 35.
33. Enquête de suivi, p. 37.
34. Enquête de suivi, p. 40.
35. Enquête de suivi, p. 40.
36. Rapport d'étape, p. 54.
37. Rapport d'étape, p. 53.
38. La Campagne du Millénaire/OCDE (2008), « Efficacité de l'aide : Un impératif pour atteindre nos objectifs de développement », La Campagne du Millénaire, Rome, p. 23.
39. Rapport d'étape, p. 86.
40. Rapport d'évaluation, p. xi.
41. Rapport d'évaluation, p. xi.
42. Rapport d'évaluation, p. 25.
43. Rapport d'évaluation, p. 25.
44. Rapport d'évaluation, p. 26.
45. Rapport d'évaluation, p. 26.
46. Rapport d'étape, p. 96.
47. Rapport d'évaluation, p. 27.
48. Enquête de suivi, p. 42.
49. Enquête de suivi, p. 43.
50. Enquête de suivi, p. 42.
51. Enquête de suivi, p. 44.
52. Rapport d'évaluation, p. xi.
53. Rapport d'évaluation, p. 27.
54. Rapport d'évaluation, p. xi.
55. Rapport d'évaluation, p. xii.
56. Rapport d'évaluation, p. 27.
57. Rapport d'évaluation, p. 27.
58. Rapport d'étape, p. 95.

59. La Campagne du Millénaire/OCDE (2008), « Efficacité de l'aide : Un impératif pour atteindre nos objectifs de développement », La Campagne du Millénaire, Rome, p. 27.
60. Rapport d'évaluation, p. 28.
61. Rapport d'évaluation, p. 28.
62. Rapport d'étape, p. 16.
63. Rapport d'évaluation, p. 28.
64. Rapport d'évaluation, p. 29.
65. Rapport d'évaluation, p. 29.
66. Rapport d'évaluation, p. 29.
67. Rapport d'étape, p. 17.
68. Enquête de suivi, p. 48.
69. Rapport d'étape, p. 85.
70. Rapport d'évaluation, p. 31.
71. Rapport d'étape, p. 18.
72. Rapport d'évaluation, p. 30.
73. Enquête de suivi, p. 54.
74. Enquête de suivi, p. 54.
75. Rapport d'évaluation, p. 35.
76. Rapport d'évaluation, p. xiii.
77. Rapport d'évaluation, p. xiii.
78. Rapport d'étape, p. 12.
79. Rapport d'étape, p. 12.
80. Rapport d'évaluation, p. xiv.
81. Rapport d'étape, p. 30.
82. Rapport d'étape, p. 36.
83. Rapport d'évaluation, p. xiii.
84. Rapport d'évaluation, p. xv.
85. Rapport d'évaluation, p. xv.
86. Rapport d'étape, p. 32.
87. Rapport d'évaluation, p. xvi.
88. Rapport d'évaluation, p. xiv.
89. Rapport d'étape, p. 28.
90. Rapport d'évaluation, p. xiv.
91. Rapport d'étape, p. 35.
92. Rapport d'évaluation, p. xiv.
93. Rapport d'étape, p. 35.
94. Rapport d'étape, p. 34.

Chapitre 5

Le passage à l'échelle supérieure : La Déclaration de Paris et les objectifs plus généraux de développement

Le développement n'a pas pour unique but de faire reculer la pauvreté : l'égalité hommes-femmes, le respect des droits de l'homme et la protection de l'environnement sont aussi des objectifs fondamentaux du développement. Et ce ne sont pas seulement des fins, mais aussi d'importants vecteurs de développement : comme le souligne The Economist, « Oubliez la Chine, l'Inde et l'Internet : le moteur de la croissance économique, ce sont les femmes ». Reste que, en dépit de tous les faits attestant des avantages à escompter de l'intégration de ces objectifs plus vastes dans le programme d'action à l'appui du développement, le passage à la pratique est souvent problématique. Les choses pourraient cependant être en train de changer : des éléments commencent à se faire jour sur les moyens de tirer parti de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris pour promouvoir l'égalité hommes-femmes, le respect des droits de l'homme et la protection de l'environnement. À partir d'études de cas réalisées dans divers pays, ce chapitre présente cinq enseignements utiles pour l'exploitation de la Déclaration de Paris au service de ces objectifs plus généraux.

Introduction

Le développement touche à tous les aspects de la vie des gens : il ne se limite donc pas uniquement, loin de là, à la réduction de la pauvreté. Il vise notamment à transcrire dans les faits les principes fondamentaux que sont l'égalité hommes-femmes, le respect des droits de l'homme et la protection de l'environnement. Si rares sont ceux qui le nient, le rôle que joue chacun de ces éléments pour accélérer le développement est parfois négligé. Pour reprendre les termes de Mary Robinson, « l'aide n'est efficace que si elle produit de bons résultats sur la voie du développement, lesquels sont impossibles dès lors que des inégalités persistent entre hommes et femmes, que nul ne s'inquiète des dommages causés à l'environnement, et que le respect des droits humains n'est pas assuré »¹.

Il ne s'agit pas là de platitudes. Protéger les droits de tout être humain, par exemple, atténue les inégalités, permettant à chacun de profiter des bienfaits du développement. Consolider les droits des femmes améliore la situation des femmes comme celles des hommes. D'après les estimations de la Banque mondiale, au Kenya, le fait d'avoir permis aux femmes d'accéder à l'éducation et de détenir davantage de parts dans les exploitations agricoles pourrait entraîner un accroissement de 2.0 à 3.5 points par an du taux de croissance du PIB (Banque mondiale, 2006). Les enfants y trouvent aussi leur compte : en Afrique, ceux dont la mère a reçu cinq années d'instruction primaire ont 40 % de chances de plus que les autres de dépasser l'âge de cinq ans.² Comme l'a souligné *The Economist* : « Oubliez la Chine, l'Inde et l'Internet : le moteur de la croissance économique, ce sont les femmes. »³

Quant à la viabilité écologique, elle est le fondement incontournable de toute croissance future. Les effets du changement climatique sont lourds de menaces sur les plans social et économique, risquant de mettre en péril la sécurité alimentaire, de réduire l'activité économique et de provoquer des dommages aux infrastructures. Ce n'est cependant pas la seule raison pour laquelle il importe d'améliorer la gestion de l'environnement : des moyens d'accès plus faciles à l'eau, par exemple, permettraient aux enfants de passer moins de temps à aller chercher de l'eau et plus à l'école.

Si l'importance de l'égalité hommes-femmes et du respect de l'environnement est largement admise depuis une vingtaine d'années (un peu moins dans le cas des droits de l'homme), ces objectifs plus vastes ont bénéficié d'un regain d'attention avec l'adoption en 2005 de la Déclaration de Paris. Depuis cette date, il est en effet devenu manifeste que le traitement de ces questions « transversales » est essentiel pour la réalisation des objectifs inscrits dans la Déclaration; il est aussi de plus en plus évident que la Déclaration elle-même offre des pistes pour atteindre ces objectifs plus généraux de développement.

Dans le présent chapitre, on se penchera sur quelques unes de ces questions, en mettant plus particulièrement l'accent sur :

- la contribution que la Déclaration de Paris peut apporter pour promouvoir l'égalité, la durabilité et le respect des droits de l'homme ;

Encadré 5.1. **Le changement climatique : Un nouveau défi pour le développement**

Le changement climatique soulève un problème grave, et de longue durée. Les sécheresses, les inondations, les phénomènes météorologiques violents et l'élévation du niveau de la mer peuvent être à l'origine de pénuries alimentaires, favoriser la propagation des maladies, causer des dommages aux infrastructures et détériorer de précieuses ressources naturelles. Si ces problèmes concernent l'ensemble de la planète, les peuples et pays pauvres n'en subissent pas moins de façon disproportionnée les effets négatifs du changement climatique. Cela tient au fait qu'ils sont largement tributaires des ressources naturelles et mal armés pour faire face aux conséquences néfastes du changement climatique sur leurs conditions de vies et leurs moyens d'existence.

Adaptation et maladaptation

En règle générale, le développement économique contribue à atténuer la vulnérabilité face aux nombreuses retombées du changement climatique. Dans certains cas, cependant, laisser le développement suivre son cours normal peut, sans que ce soit voulu, augmenter la vulnérabilité. On parle alors de « maladaptation ». Afin d'éviter une « maladaptation », les pays en développement doivent opérer une évaluation systématique des risques liés au changement climatique et de leur vulnérabilité face à ces risques et intégrer des mesures d'adaptation potentielles dans leurs politiques, plans et projets de développement.

Replacer le développement dans une optique nouvelle

En collaboration avec le Comité des politiques d'environnement (EPOC) de l'OCDE, le CAD a entrepris d'élaborer des orientations stratégiques destinées à aider les donateurs et les pays en développement partenaires à relever ces nouveaux défis*. Celles-ci contribueront à alimenter la réflexion en prévision de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques qui doit se tenir à Copenhague en décembre 2009. Dans le droit fil des principes et objectifs inscrits dans la Déclaration de Paris, ces orientations mettent l'accent sur la nécessité de faire reposer le soutien des efforts déployés par les pays partenaires pour gérer les risques sur les systèmes et procédures de ces pays et de mettre en place les capacités requises.

Privilégiant une démarche globale à l'égard de l'adaptation au changement climatique, les orientations traitent des difficultés soulevées par l'intégration des risques associés au changement climatique à trois niveaux essentiels :

- dans les stratégies, politiques et plans nationaux ;
- dans les politiques, plans et programmes sectoriels ;
- dans les initiatives de développement local, visant des zones urbaines comme des zones rurales.

Elles montrent que se placer, à chacun de ces trois niveaux, dans l'optique du changement climatique peut contribuer à assurer que les politiques, stratégies, plans et programmes de développement accompagnent le changement climatique – ou à tout le moins que les risques associés à ce dernier soient minimisés – et qu'on ne laisse échapper aucune possibilité.

Enfin, les orientations insistent sur la nécessité urgente de faire transparaître toutes ces idées et analyses dans l'action entreprise sur le terrain. Des consultations sont en cours pour s'assurer que, dans sa conception, ce guide accorde bien la priorité aux besoins des utilisateurs de telle sorte qu'il touche un large public.

* Ces Orientations pour l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans la coopération pour le développement seront soumises à la réunion du CAD à haut niveau en mai 2009.

- cinq enseignements tirés de l'exploitation de la Déclaration de Paris au service d'objectifs plus généraux de développement ;
- la mise à profit de ces enseignements et les perspectives pour l'avenir.

Les études de cas et les messages concernent pour la plupart l'égalité hommes-femmes et le respect des droits de l'homme – car c'est dans ces domaines que les données disponibles sont les plus nombreuses – mais les enseignements qui s'en dégagent valent d'une manière tout à fait générale.

Contribution de la Déclaration de Paris à des objectifs plus généraux de développement

Dans le Programme d'action d'Accra (2008), il est expressément admis que l'aide n'est qu'un élément parmi d'autres dans le paysage du développement et que des considérations transversales jouent un rôle essentiel pour la concrétisation des objectifs inscrits dans la Déclaration de Paris :

« L'égalité hommes-femmes, le respect des droits de l'homme et la viabilité environnementale sont des facteurs qui conditionnent l'obtention d'effets durables sur les conditions de vie et les perspectives des pauvres, hommes, femmes et enfants. Il est indispensable que l'ensemble de nos politiques visent de façon plus systématique et plus cohérente à apporter des réponses à ces problématiques. »⁴

On l'a déjà indiqué, des améliorations sur les fronts des droits de l'homme, de l'égalité hommes-femmes et de la viabilité écologique ont des retombées bénéfiques directes sur les plans social et économique tout en constituant aussi un objectif de développement en soi. Cela dit, ce sont des questions qui, dans les pays donneurs comme dans les pays en développement, suscitent réserve et contestation, en partie parce qu'elles ont un caractère foncièrement politique; elles appellent de ce fait une impulsion politique de même que des solutions techniques.

Depuis plus de deux décennies, la plupart des membres du CAD affichent dans le cadre de leurs stratégies une ferme détermination à mettre la coopération pour le développement au service de la durabilité environnementale et de l'égalité hommes-femmes. Il s'est toutefois révélé difficile de transposer ces engagements en mesures concrètes ou de trouver des remèdes miracles. L'intégration des considérations liées aux droits de l'homme dans les programmes de développement, même si une attention n'y est prêtée que depuis plus récemment, s'est heurtée à des problèmes similaires.

Des idées nouvelles sont indispensables, et la Déclaration de Paris a jusqu'à un certain point contribué à en faire naître, constituant tout à la fois une source d'inspiration et un aiguillon. Désormais, organismes donateurs, pays en développement et organisations de la société civile mettent à profit leurs ambitions communes et les cinq principes énoncés dans la Déclaration de Paris pour œuvrer à des objectifs plus généraux de développement.

Lors d'ateliers organisés en 2007⁵ et 2008⁶, des études de cas ont servi à montrer comment promouvoir l'intégration sociale, les droits de l'homme, la viabilité écologique et l'égalité hommes-femmes à travers l'application de la Déclaration de Paris. L'analyse fournie dans le présent chapitre s'appuie sur des études de cas concernant le Népal, l'Ouganda, le Pérou, le Sierra Leone, la Tanzanie et le Zimbabwe. Les présentations faites lors des ateliers étaient tirées de deux grandes études⁷ exposant comment des donateurs avaient exploité la Déclaration de Paris pour renforcer l'impact de leur action en termes de développement et, parallèlement, mieux appréhender en quoi la prise en compte des

questions transversales peut faciliter la mise en œuvre de la Déclaration de Paris. Sommairement, le lien entre l'égalité hommes-femmes, le respect des droits de l'homme et la protection de l'environnement, d'une part, et les cinq principes de la Déclaration de Paris s'établit comme suit.

Appropriation : Une véritable appropriation démocratique requiert la prise en compte des intérêts et opinions de tous les citoyens, hommes et femmes.

Alignement : En vertu du principe d'alignement, les donateurs sont censés fonder leurs activités sur les politiques, engagements et stratégies des pays en développement eux-mêmes. Ces derniers ont également souscrit des engagements publiquement en faveur de l'égalité hommes-femmes, du respect des droits de l'homme et de la protection de l'environnement dans le cadre d'instruments tels que les Conventions de Rio sur la diversité biologique, le changement climatique et la désertification (1992), la Déclaration et le Programme d'action de Vienne sur les droits de l'homme (1993) ainsi que la Déclaration et le Programme d'action de Beijing sur l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes (1995).

Harmonisation : La justification de l'harmonisation vient du fait que lorsque les donateurs collaborent et coordonnent leurs actions, cela réduit les coûts superflus et accroît donc l'efficacité de l'aide. Il peut du même coup en résulter une amélioration du dialogue sur les questions relatives aux droits de l'homme, à l'égalité hommes-femmes et à l'environnement, ainsi que de la prise et de la mise en œuvre des décisions dans ces domaines.

Gestion axée sur les résultats : La finalité est la même que pour la promotion de l'égalité hommes-femmes et du respect des droits de l'homme : améliorer les conditions de vie des pauvres.

Responsabilité mutuelle : Ce principe met en avant la nécessité pour les donateurs et les pays en développement de se rendre compte les uns aux autres, et aussi de plus en plus aux citoyens, des progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements souscrits à l'échelon régional et international dans les domaines des droits de l'homme, de l'égalité hommes-femmes et de la protection de l'environnement.

Enseignements de l'exploitation de la Déclaration de Paris pour promouvoir les droits, l'intégration et l'égalité hommes-femmes

Il se dégage cinq grands enseignements des cas où la Déclaration de Paris a été mise à profit pour promouvoir ces objectifs plus larges. Ces enseignements sont les suivants :

- i) la participation active des pauvres, hommes et femmes, renforce l'appropriation et l'obligation de comptes sur les résultats du développement ;
- ii) une approche des droits de l'homme fondée sur les résultats conduit à des services de meilleure qualité pour tous les citoyens ;
- iii) une utilisation plus efficace des stratégies d'aide conjointes (SAC) sert les priorités du développement ;
- iv) les paroles doivent être suivies d'actes ;
- v) un soutien harmonisé des donateurs peut favoriser un renforcement des capacités dans les situations de fragilité.

Leçon 1 : La participation active des pauvres, hommes et femmes, renforce l'appropriation et l'obligation de comptes sur les résultats du développement.

Associer plus largement la population au débat politique, aux discussions sur les mesures à prendre et à la mise en œuvre des programmes de développement consolide l'appropriation, améliore les résultats obtenus et renforce l'obligation de comptes. Deux études de cas, concernant le secteur de la santé, attestent que l'adoption d'une approche ascendante contribue à l'amélioration des services.

Étude de cas au Pérou – Approche fondée sur les droits, visant à promouvoir l'appropriation et la responsabilisation dans le secteur de la santé

Au Pérou, l'organisation humanitaire CARE met en œuvre un programme destiné à améliorer la situation sanitaire des pauvres. Le renforcement de la capacité d'influence des pauvres est un élément clé du programme, dont l'objectif ultime est d'améliorer les relations entre l'État et la société. Ce choix repose sur deux postulats : des améliorations significatives et durables ne seront possibles que, premièrement, si les pauvres sont associés à la mise au point des politiques, pratiques et programmes en matière de santé et si, deuxièmement, les accords conclus débouchent sur une action.

Pour faciliter le débat public et le contrôle des citoyens sur la politique de santé, CARE :

- a soutenu l'établissement de différents mécanismes de compte-rendu, notamment la production d'un rapport *pro forma* de la société civile au Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à la santé, et de divers rapports sur des questions comme les droits sexuels et génésiques et l'accès à un traitement contre le VIH/sida ;
- s'est associée avec ForoSalud – réseau national de la société civile sur la santé – pour renforcer la capacité de la société civile, et plus particulièrement celle des femmes, de participer aux décisions et de défendre le droit à la santé ;
- a apporté un concours à divers organismes publics clés, dont le ministère de la Santé afin de renforcer sa capacité de faire respecter les droits des citoyens en matière de santé.

Ces efforts ont débouché sur l'élaboration d'une législation nationale sur les droits en matière de santé et l'instauration de mécanismes de surveillance locaux; ils ont aussi contribué à consolider l'assise des obligations de comptes du gouvernement en ce qui concerne l'offre de services.

Étude de cas au Zimbabwe – Une approche de la santé centrée sur les communautés dans une situation de fragilité

Au Zimbabwe, le Community Working Group on Health s'applique à accroître la participation des communautés dans le secteur de la santé, en coopération avec le ministère de la Santé, les collectivités locales et d'autres prestataires de soins de santé. Il assure des formations, organise des campagnes d'information, mène au niveau des communautés des activités en faveur de la prévention du VIH/sida ainsi que dans le domaine de la santé reproductive – plus spécialement ciblées sur les femmes, les jeunes, les orphelins et les enfants vulnérables – et assure la liaison avec les pouvoirs publics. Grâce à l'approche ascendante adoptée, l'appropriation des programmes s'est propagée jusqu'aux communautés de base. De plus en plus, ces dernières commencent à prendre davantage en charge leur santé, identifiant et hiérarchisant les problèmes locaux en

matière de santé, définissant des actions sanitaires locales et assurant le suivi de leur mise en œuvre.

Principaux messages :

- Pour que l'appropriation démocratique se renforce, il faut investir dans les organisations de la société civile qui promeuvent les droits de l'homme, l'égalité hommes-femmes, la viabilité écologique, l'insertion sociale, l'amélioration de la situation sanitaire et la lutte contre la pauvreté ainsi que dans la consolidation de leurs capacités.
- La société civile peut jouer un rôle déterminant pour « prendre le pouls de l'opinion » et faciliter le dialogue entre les citoyens et l'État.
- La responsabilisation est indissociable de l'appropriation.
- La transparence budgétaire et la culture budgétaire sont des conditions préalables indispensables à l'exercice d'un contrôle national.
- Pour être couronnés de succès, les programmes de développement ne peuvent être mis en œuvre indépendamment des ministères compétents et des structures existantes.

Leçon 2 : Une approche des droits de l'homme fondée sur les résultats conduit à des services de meilleure qualité pour tous les citoyens.

Obtenir des résultats sur le front du développement et en rendre compte – et déterminer à qui ces résultats profitent – est un des trois défis majeurs répertoriés dans le Programme d'action d'Accra qu'il faut relever pour accélérer les progrès dans le domaine de l'efficacité de l'aide :

« Les pays en développement amélioreront la qualité de la conception, de l'exécution et de l'évaluation de leurs politiques en consolidant les systèmes d'information, notamment en ventilant, le cas échéant, les données par sexe, région et catégorie socio-économique. »⁸

Étude de cas au Népal – Contrer l'exclusion sociale

Au Népal, grâce à un « suivi affiné » – c'est-à-dire avec ventilation des résultats ressortant du suivi statistique par sexe, caste, ethnie et catégorie sociale – i) la gestion axée sur les résultats a été renforcée; ii) la prise de décision a été davantage fondée sur l'observation des faits et le ciblage des services de santé a été amélioré; et iii) l'exclusion sociale et la discrimination ont été atténuées. La société népalaise est marquée par de profondes inégalités, des chances comme d'accès aux services essentiels; les femmes, les indigènes et les castes inférieures, comme les Dalits (autrefois appelés intouchables) et les Janajatis, se heurtent à des difficultés toutes particulières.

Des études réalisées par le *Department for International Development* britannique et la Banque mondiale ont incité les autorités népalaises à s'attaquer aux institutions qu'étaient l'exclusion sociale et la discrimination. En conséquence, le 10^e plan national de développement – fruit d'une collaboration entre les pouvoirs publics, la société civile et les donateurs – reconnaît que les groupes marginalisés ne souffrent pas seulement de pauvreté monétaire mais d'aussi d'une autre forme de « pauvreté » liée à leur manque de représentation et de moyens d'action. Les donateurs ont aligné leur soutien sur le plan national et apportent un concours dans des domaines essentiels comme la santé et l'éducation. Des organisations de la société civile ont mené des recherches et se sont fondées sur des informations qualitatives et quantitatives – ventilées par ethnie, sexe et

caste – pour faire parler les chiffres et montrer pourquoi certains ont du mal à accéder aux services de santé et d'éducation et où se situent les obstacles.

Les données l'attestent, la qualité du service reçu est fonction de l'identité (sexe, classe, ethnie, caste) du « client ». Désireux de lever les barrières sociales et culturelles dans le domaine de la santé, les pouvoirs publics ont en conséquence mis en place des formations en obstétrique pour les femmes dalit et janajati et réservé un certain nombre de sièges aux femmes au sein des instances dirigeantes des installations sanitaires locales. Ils ont aussi augmenté le budget alloué aux 25 districts les plus pauvres pour les établissements de soins de santé primaires. Les femmes indigènes et celles des castes inférieures vont désormais plus volontiers consulter, ce qui contribue à réduire la mortalité maternelle.

Principaux messages :

- Des investissements dans les systèmes statistiques nationaux sont indispensables pour permettre la collecte, la diffusion et le suivi de données ventilées par sexe, âge, caste et ethnie qui puissent servir de base à une prise de décisions fondée sur l'observation des faits. Cette information est essentielle pour évaluer l'ampleur de l'exclusion sociale.
- Des actions de sensibilisation et des analyses de qualité sont importantes pour déclencher une réaction de la part des pouvoirs publics. Des travaux de recherche et d'analyse aident à montrer la réalité que recouvrent les chiffres globaux.
- Une collaboration entre la société civile, les donateurs et les pouvoirs publics est déterminante pour obtenir l'implication du plus grand nombre possible de personnes et de communautés à la lutte contre l'exclusion sociale.
- Adopter une approche « systémique » de l'intégration sociale, et intégrer cette problématique dans les plans nationaux et les dispositifs de suivi, en fait l'affaire de tout le monde et accroît la probabilité que l'opinion des pauvres soit prise en compte.

Leçon 3 : Une utilisation plus efficace des stratégies d'aide conjointes sert les priorités du développement.

La Déclaration de Paris appelle les donateurs à rationaliser leurs interventions. Au lieu de tenter tous de mener de front des activités dans une multitude de pays et de secteurs, ils sont encouragés à collaborer afin de limiter la fragmentation de leurs efforts (voir le chapitre 1) et de confier la conduite de leur action collective à ceux qui possèdent le plus d'expérience et de compétence dans le domaine considéré. Ce type de dispositif, baptisé « stratégies d'aide conjointes », est également utile pour promouvoir les droits de l'homme, la viabilité écologique et l'égalité hommes-femmes. Dans certains cas, ces derniers ont été considérés comme des objectifs en soi autour desquels ont été bâtis des programmes sectoriels, alors que dans d'autres ils ont été intégrés dans des programmes concernant l'eau, la gouvernance, la santé ou le VIH/sida. Les deux approches ne s'excluent pas mutuellement; en fait, elles peuvent se renforcer l'une l'autre selon le contexte prévalant dans le pays considéré. Il convient toutefois de veiller à ce que la juxtaposition de plusieurs approches ne conduise pas à une fragmentation excessive de l'aide, avec le manque à gagner qui en résulterait au niveau du ciblage sur l'obtention de résultats concrets.

Étude de cas en Tanzanie – La répartition des tâches concernant l'égalité hommes-femmes

En Tanzanie, la stratégie d'aide conjointe a permis aux donateurs de se répartir les tâches pour la promotion de l'égalité entre les sexes. À cet effet, des « correspondants pour la problématique hommes-femmes » ont, par exemple, été désignés au sein de divers groupes de travail sectoriels.

Irish Aid a été désigné correspondant pour le secteur agricole et a profité de cette mission pour attirer l'attention sur l'importance de la prise en compte de la question de l'égalité hommes-femmes dans l'examen du Programme national de développement du secteur agricole (*National Agriculture Sector Development Programme*). Une étroite collaboration s'est instaurée entre les donateurs et les instances publiques nationales, qui a permis de lever les réticences initiales par le truchement du ministère du Développement des Communautés, de l'Égalité Hommes-Femmes et des Enfants. L'assistance technique indispensable pour l'intégration des questions d'égalité hommes-femmes dans le plan de développement du secteur agricole a été fournie par Irish Aid.

La répartition des tâches a permis de renforcer la reddition de comptes entre les partenaires au développement, le gouvernement et la société civile et d'obtenir de meilleurs résultats. Des avancées similaires seraient manifestement possibles dans de nombreux autres pays où le rôle des femmes dans l'agriculture est clairement établi. Des études montrent qu'en Afrique subsaharienne, par exemple, la productivité agricole pourrait augmenter de jusqu'à 20 % si les femmes avaient, au même titre que les hommes, accès à des ressources telles que la terre ou les engrais. Au Kenya, les femmes représentent 70 % de la main-d'œuvre agricole, mais 1 % d'entre elles seulement sont propriétaires des terres qu'elles cultivent avec leurs familles.

« La violence sexiste est peut-être la violation des droits humains la plus répandue et la plus tolérée par la société. »⁹ En Tanzanie, l'exercice de répartition des tâches a fait apparaître que la violence à l'égard des femmes est une préoccupation commune pour plusieurs donateurs, mais que l'action dans ce domaine est mal coordonnée. Un petit groupe de donateurs s'est employé, avec les autorités et la société civile, à mettre en place une base de compétences et de connaissances sur le sujet. Soucieux de s'aligner sur le Plan d'action national tanzanien de lutte contre la violence à l'égard des femmes, il a créé un fonds commun qui a permis de mieux harmoniser les efforts de lutte contre la violence à l'égard des femmes.

L'étude de cas sur la Tanzanie met en lumière des mesures spécifiques qui peuvent être prises pour consolider l'assise des résultats obtenus en matière d'égalité hommes-femmes – de même que dans d'autres domaines comme les droits de l'homme et l'environnement – à travers un exercice de répartition des tâches.

Principaux messages :

- Un suivi doit être opéré des retombées des exercices de répartition des tâches sur les plans de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes (avec notamment des comparaisons de ce qui se passe dans différents pays).
- Il est important de prévoir des garde-fous spécifiques pour empêcher que les stratégies d'aide conjointes ne conduisent à une marginalisation des questions d'égalité hommes-femmes et autres préoccupations sociales.

- Il est essentiel de surveiller l'impact exercé par les groupes de réflexion travaillant sur la problématique hommes-femmes.
- Il est fondamental que les organismes intéressés disposent des capacités voulues et que les rôles soient clairement répartis afin qu'il soit donné suite aux engagements en matière d'égalité hommes-femmes et que les problèmes soient cernés et des solutions recherchées.

Leçon 4 : Les paroles doivent être suivies d'actes.

Les déclarations d'intention concernant les droits de l'homme, la protection de l'environnement, la lutte contre l'exclusion et l'égalité hommes-femmes ne suffisent pas. Elles doivent être étayées par des dotations budgétaires, des actions de renforcement des capacités et des dispositifs de suivi appropriés.

Étude de cas en Ouganda – Améliorer l'attention prêtée aux besoins des femmes et des enfants par les administrations locales grâce à la mise en place d'incitations budgétaires

En concertation avec la société civile et des institutions universitaires, les autorités ougandaises ont entrepris de remédier aux inégalités entre hommes et femmes et d'œuvrer au renforcement des moyens d'action des femmes. L'égalité hommes-femmes est ainsi devenue un élément central du Plan d'action ougandais pour l'éradication de la pauvreté, lequel s'appuie en outre sur des dispositifs, des ressources budgétaires et des compétences susceptibles de faire avancer concrètement les choses. Tout cela ne s'est pas fait du jour au lendemain : il faut du temps pour concrétiser une idée, même celles qui sont les meilleures et suscitent une large appropriation.

Il fallait mettre en place des incitations à la promotion de l'égalité hommes-femmes, de même que les capacités requises pour permettre les changements indispensables au niveau du budget, du suivi et des comportements, du côté des autorités nationales comme des donneurs. Une gestion des finances publiques soucieuse de l'égalité hommes-femmes a été instaurée grâce à la collaboration de la société civile et aux efforts de défenseurs de cette cause au sein des ministères des Finances et de la Condition féminine et d'institutions universitaires. En bref, les services publics sont maintenant tenus de consacrer des ressources budgétaires à l'action en faveur des femmes et des enfants pauvres.

Le dispositif d'incitation institué à l'intention des administrations locales a consisté à intégrer un indicateur du souci de l'égalité hommes-femmes dans les critères d'évaluation et d'approbation des soumissions budgétaires. Les administrations locales qui apportent des preuves indubitables qu'elles œuvrent à l'égalité hommes-femmes se voient récompensées par une majoration de 20 % de leur dotation par rapport à l'année précédente et celles qui ne le peuvent pas voient leur dotation réduite de 20 % et une aide leur est proposée pour acquérir la capacité de s'attaquer au problème.

Ce dispositif a contribué à une amélioration de l'affectation des ressources publiques ainsi que des suites effectivement données aux engagements en matière d'égalité hommes-femmes. Ce faisant, il a aussi accru la demande de données ventilées par sexe et conduit à un affinement des objectifs poursuivis dans les domaines de l'égalité hommes-femmes et de la lutte contre la pauvreté. De ce point de vue, l'Ouganda fournit un bon exemple de la manière dont un gouvernement peut instaurer un système budgétaire et un dispositif d'incitation propres à améliorer les conditions de vie des femmes, et des hommes, pauvres.

Principaux messages :

- Une budgétisation et des cadres de suivi soucieux d'égalité hommes-femmes, et l'intégration de cette problématique dans la réforme plus générale de la gestion des finances publiques, peuvent susciter des changements radicaux.
- Une collaboration, et une action de sensibilisation, de la part de la société civile et des associations féminines, de même que des institutions universitaires, sont essentielles pour créer une pression en faveur de changements et favoriser un renforcement des capacités.
- Le recours à des objectifs d'égalité hommes-femmes peut contribuer à une gestion davantage axée sur les résultats et déboucher sur un accroissement des dotations budgétaires affectées à cette problématique.

Leçon 5 : Un soutien harmonisé des donateurs peut aider à reconstruire les capacités dans les situations de fragilité.

Dans les situations d'après-conflit, les principes de la Déclaration de Paris sont pertinents, mais leur mise en pratique soulève de sérieux problèmes.

Étude de cas au Sierra Leone – Harmonisation du soutien apporté par les donateurs pour le processus électoral

Le succès des élections qui ont eu lieu en 2007 au Sierra Leone est imputable en partie à l'approche harmonisée adoptée par les partenaires au développement qui ont apporté leur soutien au processus. Ces élections étaient les premières qu'organisaient les autorités nationales. Ces dernières étaient conscientes, tout comme les donateurs, que, pour préserver la stabilité, il était essentiel que les élections soient perçues comme libres et équitables, que le processus ne soit marqué par aucune violence et que les résultats en soient acceptés par tous. À cet effet, des apports tout à la fois de moyens financiers, d'assistance technique et de renforcement des capacités s'imposaient pour assurer une bonne préparation des autorités nationales, et en particulier de la Commission électorale.

Étant donné le nombre restreint de donateurs opérant au Sierra Leone, la coordination informelle est pratique courante – l'harmonisation beaucoup moins. Exceptionnellement, pour le soutien des élections un fonds commun géré par le PNUD a été mis en place. Au comité de direction du fonds siégeaient des donateurs ne participant pas au fonds, ce qui a permis d'éviter que leurs efforts fassent double emploi avec ceux déployés par les membres du fonds. À de nombreux égards, le fonds commun a bien fonctionné, encore qu'il aurait pu produire des résultats plus efficaces si des organisations de la société civile – des associations de femmes et de jeunes, notamment – avaient bénéficié de son concours.

Cela dit, les élections se sont dans l'ensemble déroulées de façon satisfaisante. Elles ont été jugées libres et équitables par les observateurs internationaux et, après sa défaite, le pouvoir en place s'est retiré sans faire de vagues – ce qui est tout à son honneur compte tenu des événements qui ont marqué l'histoire récente du Sierra Leone. La Commission électorale a été louée pour le professionnalisme, la transparence et l'impartialité dont elle a fait preuve dans la conduite des élections.

L'action des organisations de la société civile, du gouvernement, des médias et des donateurs a contribué à consolider le processus électoral, le rendant fiable et crédible de sorte que tous les citoyens – hommes et femmes – se le sont appropriés. Un Groupe d'action mis en place par la société civile a joué un rôle important, en particulier pour prévenir toute violence pendant les élections; des organisations de femmes et de jeunes

ont aussi milité contre la violence. L'existence d'un leadership et d'un projet stratégiques, l'implication des pouvoirs publics à tous les niveaux et l'association des habitants des zones rurales isolées sont autant d'ingrédients qui ont contribué à la réussite du processus, de même que sa couverture par les médias. Le contrôle exercé par des citoyens formés et la fixation de normes pour le comptage des votes ont en outre accru la transparence.

Les efforts de développement des capacités ne se sont pas limités à la formation des personnes, mais ont également été étendus au renforcement des institutions et des structures. Même si cela était onéreux et long à réaliser, c'était essentiel pour consolider les capacités de la société à tous les niveaux, de la société civile aux médias en passant par les pouvoirs publics.

Principaux messages :

- La stabilité de l'État requiert une société civile forte; les organisations de la société civile qui défendent les droits de l'homme, l'égalité hommes-femmes, la viabilité écologique et l'insertion sociale ont un rôle important à jouer dans la construction de la paix et des appareils d'État.
- Des partenariats à large assise au niveau des communautés de base peuvent faciliter l'obtention de résultats intégrateurs et durables.
- Dans les situations de fragilité et d'après-conflit, il faut reconstruire les capacités qui se sont amenuisées à tous les niveaux – de l'administration publique aux Parlements, en passant par la société civile. Un soutien systématique et harmonisé des donateurs est indispensable à cet effet.

Mise à profit de ces enseignements

L'un dans l'autre, la Déclaration de Paris a contribué à rehausser l'efficacité opérationnelle de la gestion de l'aide. Au cours des trois années qui se sont écoulées entre son adoption en 2005 et l'examen de sa mise en œuvre en 2008 au Forum de haut niveau d'Accra, une convergence de vue grandissante s'est opérée sur le fait qu'améliorer l'efficacité avec laquelle l'aide est acheminée n'est pas tout. L'observation l'atteste, renforcer les moyens d'action des femmes, veiller au respect des droits de l'homme et prêter attention à l'environnement sont autant de facteurs qui peuvent apporter une plus-value essentielle pour la mise en œuvre de la Déclaration de Paris en **rehaussant l'impact de l'aide** et donc l'amélioration des conditions de vie des populations – mais il reste beaucoup à faire.

Exploiter les engagements de partenariat inscrits dans la Déclaration de Paris pour promouvoir l'égalité hommes-femmes, le respect des droits de l'homme et la protection de l'environnement a sans aucun doute suscité un regain d'attention à ces questions au niveau de la formulation des politiques, mais à ceux de la mise en œuvre et du suivi des améliorations considérables s'imposent sur le terrain pour que se matérialisent de véritables avancées vers les objectifs du Millénaire pour le développement, dont l'échéance est fixée à 2015. Les donateurs comme les partenaires doivent se montrer plus systématiques et plus réguliers dans leurs efforts.

Les donateurs n'intègrent pas toujours systématiquement ou efficacement les considérations d'égalité hommes-femmes, de droits et d'environnement dans leurs efforts de mise en œuvre de la Déclaration de Paris. Leur approche se limite parfois à la recherche du « plus petit dénominateur commun », de sorte que les organismes chefs de file ne sont pas forcément ceux qui possèdent le plus de compétences sur les questions sociales et environnementales et qui y portent le plus d'intérêt. Parallèlement, il n'est pas suffisamment tiré parti des instruments budgétaires existants permettant d'instaurer une

gestion des finances publiques plus soucieuse de l'égalité hommes-femmes et de la protection de l'environnement.

Les faits témoignent des avantages qu'il y a à associer un éventail aussi large que possible d'acteurs du développement – venant de l'administration publique, de la société civile et du secteur privé, notamment – au débat politique et stratégique et à la mise en œuvre des programmes de développement. Des partenariats plus ouverts doivent être bâtis pour renforcer l'appropriation, consolider les résultats obtenus et affermir l'obligation de comptes, domaines recensés comme nécessitant une intensification des efforts dans le Programme d'action d'Accra.

L'après-Accra : Mettre les enseignements en pratique

Le Forum de haut niveau d'Accra a fourni une précieuse occasion de se pencher sur la manière dont la Déclaration de Paris a été utilisée dans les faits pour faire reculer la pauvreté et les inégalités et obtenir des avancées sur les plans du respect des droits de l'homme, de l'autonomisation des femmes et des exclus de la société ainsi que de la viabilité écologique, et dans la lutte contre le VIH/sida. Le pivot du Programme d'action d'Accra, ce sont les conditions de vie des gens. Donneurs et partenaires y sont appelés à veiller « à ce que leurs politiques et programmes de développement respectifs soient conçus et mis en œuvre selon des modalités concordant avec les engagements pris par eux au niveau international concernant l'égalité hommes-femmes, les droits de l'homme, les handicapés et la viabilité écologique »¹⁰.

Afin de progresser dans la concrétisation de ces engagements internationaux d'ici la date butoir de 2010, il nous faut :

- améliorer la capacité des tous les acteurs du développement d'œuvrer effectivement à l'égalité entre les sexes, au respect des droits de l'homme et à la protection de l'environnement et de mesurer les résultats obtenus dans ces domaines ;
- trouver des dispositifs novateurs de financement de l'action de sensibilisation et des prestations de services assurées par les organisations de la société civile et les associations féminines ;
- appliquer les principes de l'efficacité de l'aide à des problèmes essentiels comme le changement climatique ;
- rehausser la transparence et améliorer l'information sur les dépenses et investissements consacrés au développement (par les donateurs et les autorités nationales) afin de renforcer la reddition de comptes sur l'action à l'appui de l'égalité hommes-femmes, du respect des droits de l'homme et de la viabilité écologique ;
- procéder à un suivi et une évaluation plus rigoureux des résultats obtenus sur ces plans importants dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris et du Programme d'action d'Accra.

Des efforts sont déjà en cours pour tenter de relever certains de ces défis. Plusieurs donateurs et pays partenaires ont entrepris de concevoir des indicateurs se prêtant à un suivi, qu'ils pourraient utiliser pour mesurer leurs propres progrès, sous l'angle de l'égalité hommes-femmes, dans la mise en œuvre des engagements de partenariat inscrits dans la Déclaration de Paris (encadré 5.2). Ces indicateurs pourraient éventuellement être employés lors de la deuxième phase de l'évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, dont les résultats seront présentés au prochain forum de haut niveau en 2011.

Encadré 5.2. Un suivi est important : Quelques indicateurs proposés pour suivre les retombées de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris du point de vue de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes

Le Partenariat CE/Nations Unies sur l'égalité des genres pour le développement et la paix a fait paraître dernièrement un ensemble d'indicateurs qu'il suggère aux organisations de femmes d'utiliser pour opérer un suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris au niveau des pays.

Appropriation

Indicateurs proposés :

1.1. Dans les pays évalués en 2010, les structures institutionnelles en place permettent la participation systématique des organisations de la société civile et de femmes à la planification (y compris la formulation des stratégies de lutte contre la pauvreté), à la mise en œuvre et au suivi du développement national.

1.2. Les stratégies nationales de développement et de lutte contre la pauvreté en place en 2010 intègrent une analyse sexospécifique de la pauvreté, s'appuyant sur des données ventilées selon le genre, et font référence aux engagements nationaux au regard d'accords internationaux tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et le Programme d'action de Beijing.

1.3. Les priorités/plans nationaux pour l'égalité hommes-femmes sont assortis d'estimations de coût, étayés par un plan d'action et intégrés dans les stratégies nationales de développement et de lutte contre la pauvreté.

Alignement et harmonisation

Indicateurs proposés :

2.1. Les pays donateurs et partenaires évalués en 2010 ont mis en place des systèmes de budgétisation soucieux de la problématique hommes-femmes aux niveaux national et local.

2.2. Pourcentage des fonds consacré par les donateurs à des activités de renforcement de la capacité d'intégration de la problématique hommes-femmes dans les finances publiques, à l'intention des agents du ministère des finances, de ministères sectoriels, de la société civile (à commencer par les organisations de femmes) et des parlementaires.

2.3. Pourcentage des dépenses publiques/dépenses des donateurs affecté à des objectifs se rapportant expressément à la problématique hommes-femmes, par exemple mettre un terme à la violence à l'encontre des femmes ou améliorer la prévention et le traitement du VIH/sida.

Gestion axée sur les résultats et responsabilité mutuelle

Indicateurs proposés :

3.1. Des organisations de la société civile et de femmes sont systématiquement associées à l'évaluation de 2010 de la mise en œuvre des principes de la Déclaration de Paris.

3.2. Au moins trois indicateurs sexospécifiques sont pris en compte dans le processus de suivi et d'évaluation de l'efficacité de l'aide.

3.3. Les cadres d'évaluation des performances des donateurs incluent l'égalité hommes-femmes comme un résultat clé et prévoient l'implication systématique d'organisations de la société civile et de femmes.

3.4. Pourcentage de l'aide dédié à des systèmes harmonisés de renforcement conjoint des capacités des gouvernements/donneurs s'agissant de l'intégration des considérations d'égalité hommes-femmes dans les approches-programme en place au niveau du pays.

Source : Partenariat CE/Nations Unies sur l'égalité des genres pour le développement et la paix (2008). Tracking Progress on Development Results: Gender Equality and Women's Empowerment (www.gendermatters.eu).

Notes

1. Mary Robinson à l'atelier sur le thème « Renforcer les résultats et les impacts en matière de développement de la Déclaration de Paris au moyen de travaux sur l'égalité des genres, l'exclusion sociale et les droits humains », tenu à Londres en mars 2008.
2. Fiche d'information de l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles.
3. *The Economist* en date du 12 avril 2006.
4. Programme d'action d'Accra, par. 3.
5. Atelier de l'OCDE sur l'efficacité du développement en pratique : L'application de la Déclaration de Paris pour encourager l'égalité hommes-femmes, la protection de l'environnement et les droits de l'homme (Dublin, avril 2007) – Principaux messages et compte rendu succinct (www.oecd.org/dac/effectiveness/inpractice).
6. Résumé de l'Atelier de l'OCDE intitulé « Strengthening the Development Results and Impacts of the Paris Declaration through Work on Gender Equality, Social Exclusion and Human Rights », Londres, 12-13 mars 2008 (www.oecd.org/dac/effectiveness/resultsandimpacts).
7. Oxford Policy Management, Social Development Direct and Working Together Ltd. (2008), *Making Aid More Effective through Gender, Rights and Inclusion: Evidence from Implementing the Paris Declaration*. Premières conclusions accessibles aux adresses www.opml.co.uk ou www.oecd.org/dac/gender; voir également Partenariat CE/Nations Unies sur l'égalité des genres pour le développement et la paix (2008), à l'adresse www.gendermatters.eu.
8. Programme d'action d'Accra, par. 23a).
9. FNUAP, *État de la population mondiale 2005*.
10. Programme d'action d'Accra, par. 13c).

Chapitre 6

Point sur les politiques et les efforts des donateurs bilatéraux

Les apports d'aide ont continué à progresser en 2007, si l'on exclut des chiffres les allègements de dettes exceptionnels. Ils n'ont toutefois augmenté que de 2 % par rapport à leur niveau de 2006. C'est bien trop peu pour que les engagements souscrits par les donateurs pour 2010 soient honorés.

La lutte contre la pauvreté reste au cœur des préoccupations de la communauté des donateurs qui ont inscrit la réalisation des OMD parmi leurs objectifs de premier plan. Ils s'attachent ainsi à créer les conditions indispensables à la réussite de cet effort, notamment à assurer l'instauration de la croissance, d'une bonne gestion des affaires publiques et de la stabilité requise, et beaucoup articulent leurs programmes autour de buts précis. Ils entreprennent de réformer leurs systèmes de façon à pouvoir appliquer les principes relatifs à l'efficacité de l'aide et atteindre les objectifs énoncés dans le Programme d'action d'Accra. Ils ont élaboré des plans d'action, mis en place des dispositifs de suivi et fait davantage de place aux résultats. Ils insistent sur l'importance de l'appropriation par les pays partenaires et utilisent de nouvelles méthodes de travail : certains tentent la coopération déléguée, la participation à des programmes conjoints et, surtout, le soutien budgétaire direct et le soutien budgétaire sectoriel. Les donateurs s'acquittent de l'obligation qu'ils ont de soutenir la mise en œuvre des Conventions de Rio en apportant des contributions au Fonds pour l'environnement mondial et aux Secrétariats des Conventions, ainsi qu'en instituant des programmes bilatéraux pour l'environnement. Si la plupart d'entre eux ont une politique de l'environnement, qu'ils appliquent en principe à toutes leurs activités d'aide, certains ont aussi créé des fonds pour financer les efforts de lutte contre le changement climatique et la déforestation. En 2008, le CAD a assuré la conduite de quatre examens par les pairs – ceux de l'Australie, de la France, du Luxembourg et de la Norvège – et procédé à un examen spécial du système de la République de Corée.

Introduction: Performances des membres du CAD en matière d'aide en 2007

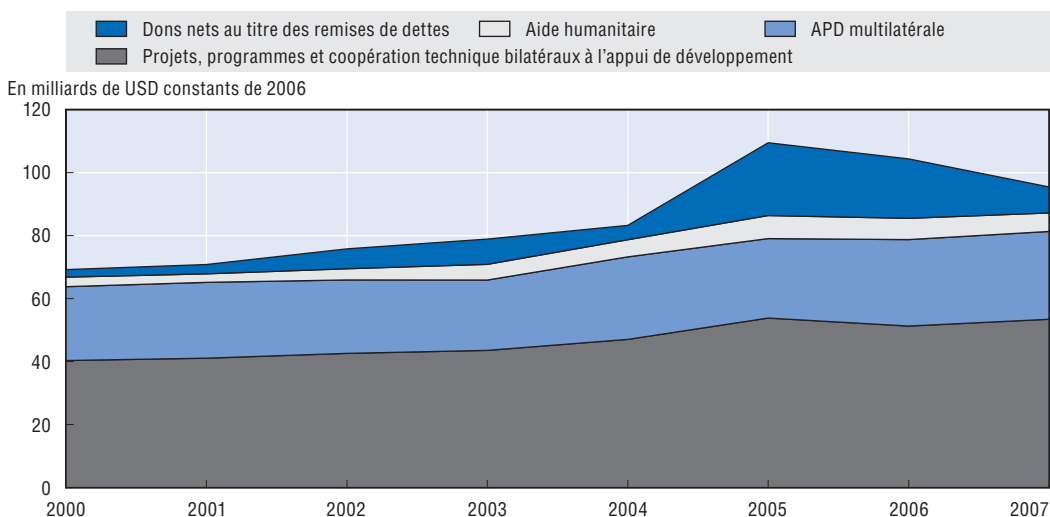
En 2007, les apports nets totaux d'aide publique au développement (APD) provenant des membres du Comité d'aide au développement (CAD) se sont élevés à 103.5 milliards USD. Ils sont ainsi passés de 0.31 % du revenu national brut cumulé de ces pays en 2006 à 0.28 % en 2007, soit un recul de 8.5 % en termes réels.

Les apports d'APD avaient atteint des niveaux exceptionnellement élevés en 2005 (107.1 milliards USD) et en 2006 (104.4 milliards USD) en raison des importantes remises de dettes qui ont été accordées à l'Irak et au Nigeria dans le cadre du Club de Paris. Les allègements de dettes ont diminué en 2007 pour passer à 9 milliards USD, du fait que les opérations négociées dans le cadre du Club de Paris touchaient à leur terme.

Si l'on fait abstraction des dons au titre de l'allègement de la dette, l'APD nette des membres du CAD a légèrement augmenté, cette progression ayant été de 2 %. Ce chiffre donne une image plus juste de l'évolution tendancielle effective des apports d'aide.

Le graphique 6.1 met en évidence l'incidence que les opérations d'allègement de la dette sur le volume net de l'APD ont eue en 2005 et 2006. Il fait aussi apparaître un léger accroissement de l'aide humanitaire en 2005, dû aux mesures spéciales d'assistance prises après le tsunami survenu dans l'océan Indien et le tremblement de terre qui a secoué le Pakistan. Les sommes consacrées aux projets et programmes bilatéraux de développement ont légèrement diminué en 2006 mais recommencé à augmenter en 2007, ce qui tendrait à indiquer que les donateurs étoffent progressivement leurs programmes d'aide au sens strict.

Graphique 6.1. **Composition de l'APD nette provenant des membres du CAD**



Source : OCDE (2008), *Aid Targets Slipping out of Reach?* OCDE, Paris.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/526680555456>

Performances des donateurs

En 2007, les principaux donateurs en volume ont été les États-Unis, suivis de l'Allemagne, de la France, du Royaume-Uni et du Japon. Cinq pays ont dépassé l'objectif de 0.7 % du RNB préconisé par les Nations Unies pour l'APD : le Danemark, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas et la Suède.

L'APD nette dispensée par les États-Unis en 2007 s'est élevée à 21.8 milliards USD, soit une baisse de 9.8 % en termes réels. Le rapport APD/RNB est ainsi passé à 0.16 %. Ce recul s'explique essentiellement par le niveau élevé des allègements de dettes en 2006 et par une réduction des apports d'APD à l'Irak. Si l'on fait abstraction des remises de dettes, on constate une augmentation de l'APD accordée à l'Afrique subsaharienne (+6.5 % en termes réels, ce qui l'a portée à 4.5 milliards USD) et aux pays les moins avancés (+4 %, à 4.8 milliards USD). L'APD octroyée par les États-Unis à l'Afghanistan s'est accrue (+5 %, pour atteindre 1.5 milliard USD) et les apports en faveur de l'Irak sont restés importants, même s'ils ont fléchi en valeur réelle (-24 %, d'où un montant de 3.7 milliards USD).

L'APD nette du Japon s'est chiffrée à 7.7 milliards USD, ou 0.17 % du RNB, soit une baisse de 29.8 % en termes réels. Ce recul tient en partie à une diminution des opérations d'allègement de la dette, qui avaient atteint des montants exceptionnellement élevés en 2005 et 2006, ainsi que des contributions aux institutions financières internationales. L'APD japonaise s'inscrit sur une tendance à la baisse depuis 2000, sauf en 2005 et 2006 où elle a augmenté sous l'effet des remises de dettes.

L'APD cumulée des 15 membres de l'UE appartenant au CAD – qui représente près de 60 % de l'APD distribuée par l'ensemble des membres du CAD – a reculé de 6.6 % en termes réels pour s'établir à 61.5 milliards USD, soit 0.39 % du RNB global de ces pays. Là aussi, le fléchissement observé est imputable avant tout à la diminution des dons au titre de l'allègement de la dette. Si l'on fait abstraction de ces derniers, l'APD nette des membres de l'UE appartenant au CAD s'est accrue de 7.7 %.

Une augmentation de l'aide a été constatée dans les dix pays suivants, membres à la fois du CAD et de l'UE :

- Allemagne (+6.1 %), par suite d'un accroissement de l'aide bilatérale et des contributions aux organisations internationales ;
- Espagne (+19.7 %), du fait essentiellement d'une augmentation des contributions multilatérales qui s'est inscrite dans un processus programmé d'accroissement régulier de l'aide ;
- Irlande (+4.8 %), ce qui a porté le rapport APD/RNB à 0.55 % en dépit de la forte progression du RNB ;
- Luxembourg (+15.0 %), sous l'effet d'un accroissement général de l'aide ;
- Autriche (+8.3 %), Danemark (+2.9 %), Finlande (+6.4 %), Grèce (+5.3 %), Pays-Bas (+3.2 %) et Portugal (+5.9 %).

L'aide des autres pays de l'UE appartenant au CAD a fléchi en termes réels, du fait pour l'essentiel du moindre volume des opérations d'allègement de la dette : Belgique (-11.2 %), France (-16.4 %), Italie (-2.6 %), Royaume-Uni (-29.6 %) et Suède (-2.5 %). Abstraction faite des remises de dettes, l'aide a augmenté dans ces pays, sauf au Royaume-Uni dont l'APD nette a légèrement diminué en raison de la vente de prises de participation.

Les apports nets d'APD de la Commission européenne se sont accrus de 3.1 % pour atteindre 11.8 milliards USD, sous l'effet pour l'essentiel d'une augmentation de

l'aide-programme et de l'aide-projet. Les concours humanitaires ont également progressé et la capacité de versement de la CE a continué de s'améliorer.

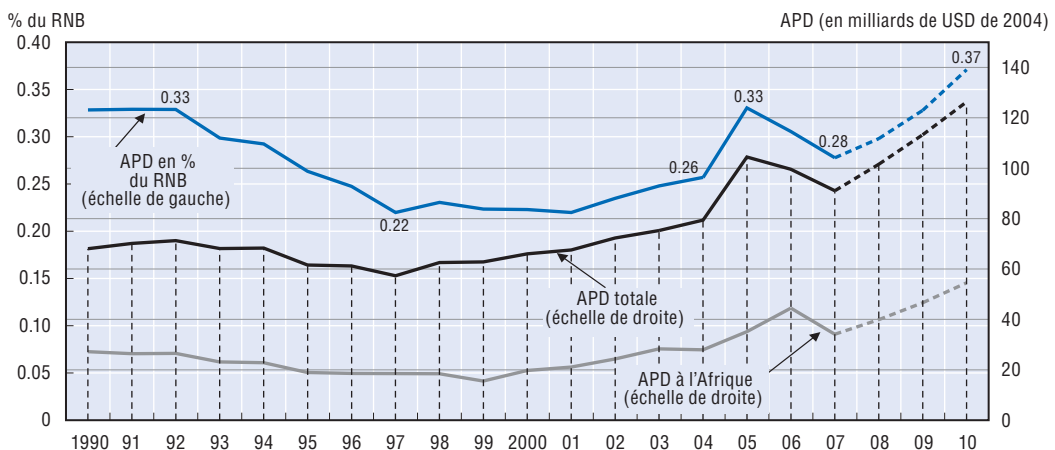
S'agissant des autres pays du CAD, l'évolution suivante de l'APD a été observée entre 2006 et 2007 :

- Australie (+9.1 %), du fait de l'augmentation de l'APD bilatérale ;
- Canada (+1.2 %) ;
- Norvège (+13.4 %), en grande partie sous l'effet d'une progression des investissements sous forme de prises de participation ;
- Nouvelle-Zélande (+5.1 %) ;
- Suisse (-2.5 %), par suite de la baisse du volume des remises de dettes.


Les actes au regard des engagements

Lors du Sommet du G8 de Gleneagles et du Sommet du millénaire +5 des Nations Unies qui ont eu lieu en 2005, les donateurs se sont engagés à accroître leurs apports d'aide. En vertu de ces promesses, en 2010, l'APD devrait atteindre 50 milliards USD de plus qu'en 2004 (aux prix et taux de change de 2004). Le graphique 6.2 retrace l'évolution des niveaux d'APD depuis 1990 et met en évidence la progression encore nécessaire pour que se matérialisent les volumes annoncés pour 2010. Si l'on ne tient pas compte des allègements de dettes et des concours humanitaires, qui devraient être revenus à leurs niveaux tendanciels sur longue période en 2010, le taux de croissance annuel des apports requis pour que soit réalisé l'objectif affiché s'établit à 11 %.

Graphique 6.2. **APD nette des membres du CAD de 1990 à 2007 et simulations du Secrétariat du CAD pour la période 2008-10**



Source : OCDE (2008), *Aid Targets Slipping out of Reach?* OCDE, Paris.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/526682626507>

Une récente enquête de l'OCDE¹ sur les plans de dépenses prévisionnels des donateurs fait apparaître que les apports déjà programmés – par pays ou région, d'ici à 2010 – dépassent de 17 milliards USD ceux de 2004. À ce chiffre s'ajouteront en 2010 quelque 4 milliards USD du fait du volume sans précédent des reconstitutions des réserves de l'IDA ainsi que des Fonds africain et asiatique de développement. Par conséquent, sur les 50 milliards USD promis pour 2010, environ 21 milliards USD se sont déjà matérialisés ou

ont été programmés. Les donateurs doivent donc encore injecter près de 30 milliards USD aux valeurs de 2004 – soit quelque 34 milliards USD de 2007 – dans leurs budgets d'aide pour que soient honorés les engagements souscrits pour 2010.

Déclaration sur la politique d'aide

Avec la crise financière actuelle et le ralentissement de l'activité économique qui en résulte dans la plupart des pays donateurs, se manifeste la crainte générale de voir les budgets d'aide subir des amputations comme après la récession du début des années 90.

Entre 1992 et 1997, les dépenses d'APD des donateurs membres du CAD sont tombées de 0.33 % à 0.22 % de leur revenu national brut. La baisse, moins prononcée en volume, a été de l'ordre de 20 % en termes réels par suite d'une reprise de la croissance au cours de la période.

Le Secrétaire général de l'OCDE, Angel Gurría, et le président du CAD, Eckhard Deutscher, ont fait paraître une déclaration² appelant les grands pays donateurs du monde à honorer les engagements qu'ils ont pris en faveur du développement, afin d'empêcher que « la crise financière ne se transforme en une crise de l'aide » qui aurait de graves retombées pour les pays en développement dont la situation est déjà mise à rude épreuve par la crise alimentaire mondiale et l'envolée des prix du pétrole. Ils invitent les membres du CAD à adhérer à une « Déclaration sur la politique d'aide » (s'inspirant de la « Déclaration sur la politique commerciale » adoptée par l'OCDE au milieu des années 70, qui a contribué au maintien d'un système commercial ouvert après le premier choc pétrolier) en vertu de laquelle ils réaffirmeraient « les engagements qu'ils ont pris en matière d'aide » et s'abstiendraient « de toute décision budgétaire qui serait en contradiction avec ces engagements ». La Conférence de suivi sur le financement du développement (Doha, 29 novembre-2 décembre 2008), tentait d'apporter des précisions sur les intentions des donateurs concernant l'évolution à venir du volume de leur aide.


Tableau 6.1. **Simulation du Secrétariat du CAD/OCDE concernant les perspectives d'évolution de l'APD nette en 2007 et 2010**

En millions de USD constants 2007 (prix et taux de change de 2007)

Les données ci-dessous ne sont pas des prévisions, mais des projections du Secrétariat basées sur les déclarations publiques faites par les pays membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE (CAD). Les chiffres clés de ces déclarations sont montrés dans la colonne « Hypothèses ». Des projections du RNB sont nécessaires pour calculer l'APD nette et les ratios APD/RNB pour 2010. Pour 2008 et 2009, les projections de croissance réelle pour chaque pays sont tirées des *Perspectives économiques de l'OCDE* n° 83 (juin 2008), annexe tableau 1. Pour 2010, une croissance réelle annuelle de 2 % du RNB est supposée pour tous les pays. Les calculs ont été discutés au niveau technique avec les autorités nationales, mais le Secrétariat du CAD est responsable de la méthodologie et des résultats finals publiés – 12 novembre 2008.

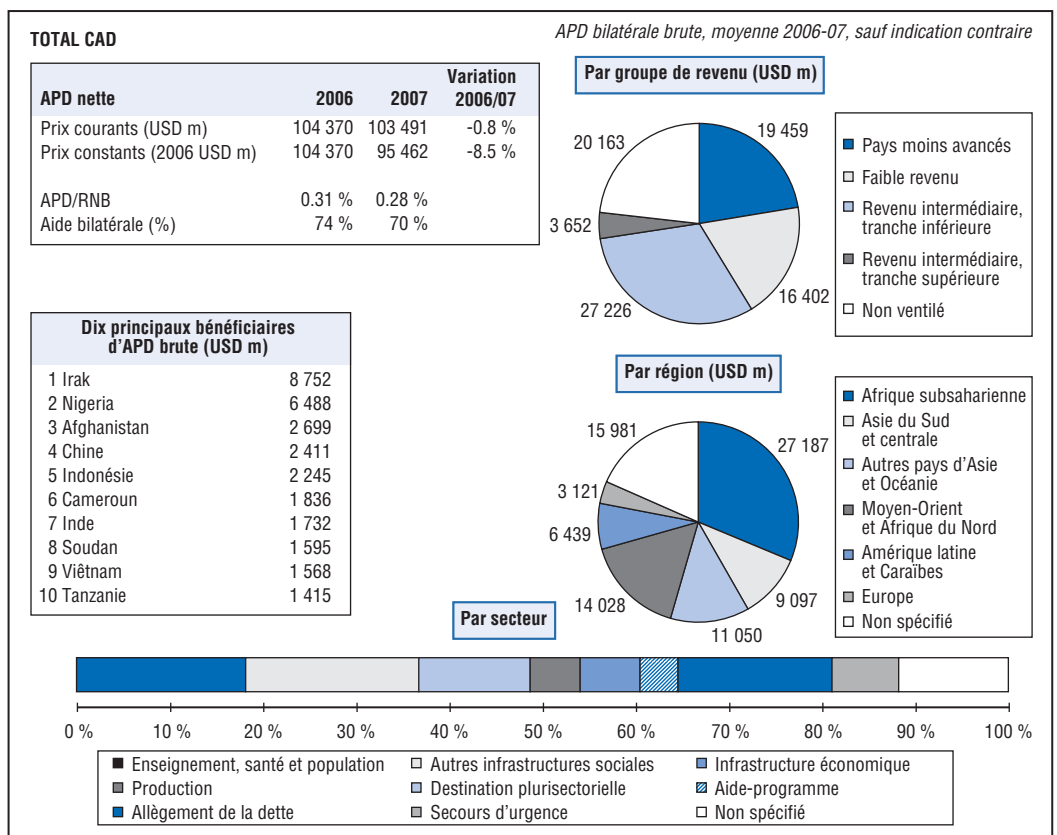
	2007		Hypothèses	2010			
	APD nette (2007 USD)	APD/RNB (%)		APD nette (2007 USD)	APD/RNB (%)	Variation en termes réels de l'APD par rapport à 2007	
						(2007 USD)	%
Allemagne	12 291	0.37	0.51 % en 2010	17 948	0.51	5 657	46
Autriche	1 808	0.50	0.51 % en 2010	1 965	0.51	156	9
Belgique	1 953	0.43	0.7 % en 2010	3 383	0.70	1 430	73
Danemark ¹	2 562	0.81	Minimum 0.8 %	2 636	0.80	73	3
Espagne ³	5 140	0.37	0.5 % en 2008, 0.56 % en 2010 et 0.7 % en 2012	8 212	0.56	3 072	60
Finlande	981	0.39	0.51 % en 2010	1 363	0.51	381	39
France	9 884	0.38	0.51 % en 2010 et 0.7 % en 2015	13 989	0.51	4 105	42
Grèce ²	501	0.16	0.35 % en 2010	1 178	0.35	678	135
Irlande	1 192	0.55	0.6 % en 2010 et 0.7 % en 2012	1 388	0.60	195	16
Italie	3 971	0.19	0.51 % en 2010	11 030	0.51	7 059	178
Luxembourg	376	0.91	0.93 % en 2010 et 1 % dans les années à venir	421	0.93	45	12
Pays-Bas	6 224	0.81	Minimum 0.8 %	6 550	0.80	325	5
Portugal	471	0.22	0.51 % en 2010	1 153	0.51	682	145
Royaume-Uni ⁴	9 849	0.36	0.56 % en 2010-11 et 0.7 % en 2013	16 345	0.56	6 497	66
Suède	4 339	0.93	1 %	4 936	1.00	597	14
Membres CAD de l'UE, total	61 540	0.39		92 495	0.56	30 955	50
Australie ⁵	2 669	0.32	Voir la note 5	3 224	0.36	556	21
Canada ⁶	4 080	0.29	Voir la note 6	4 473	0.30	394	10
États-Unis ¹⁰	21 787	0.16	Voir la note 10	26 998	0.19	5 211	24
Japon ⁷	7 679	0.17	Voir la note 7	11 336	0.24	3 658	48
Norvège	3 728	0.95	1 % sur la période 2006-09	4 178	1.00	450	12
Nouvelle-Zélande ⁸	320	0.27	Voir la note 8	441	0.35	121	38
Suisse ⁹	1 689	0.37	Voir la note 9	1 940	0.40	251	15
Membres du CAD, total	103 491	0.28		145 086	0.37	41 595	40

- Dans les années à venir, le gouvernement danois va tenter d'augmenter l'APD en pourcentage du RNB au-dessus de son niveau actuel de 0.8 %.
- L'objectif de 0.51 % pour l'UE est reporté à 2012 suite à des contraintes budgétaires. La Grèce estime atteindre un ratio APD/RNB de 0.35 % en 2010.
- L'Espagne a pour objectif d'atteindre au minimum 0.5 % d'ici 2008, puis 0.7 % d'ici 2012. L'Espagne estime atteindre un ratio APD/RNB de 0.56 % en 2010.
- Le Royaume-Uni a annoncé 0.56 % en 2010-11 et 0.7 % d'ici 2013.
- L'Australie prévoit une augmentation continue de l'APD. L'Australie a annoncé son intention d'atteindre un ratio APD/RNB de 0.5 % d'ici 2015-16 et, en mai 2008, le gouvernement australien a annoncé des objectifs intermédiaires de 0.35 % en 2009-10, 0.37 % en 2010-11 et 0.38 % en 2011-12. Le chiffre de ce tableau prend en compte l'hypothèse d'une inflation annuelle moyenne de 2.5 %.
- Le Canada a l'intention de doubler le niveau 2001 de son Enveloppe de l'aide internationale (EAI) d'ici 2010 en termes nominaux. Les autorités canadiennes ont estimé que l'APD (composée en grande partie de l'EAI) sera de 5.1 milliards de dollars canadiens en 2010. Le chiffre d'APD montré dans ce tableau a été corrigé pour une inflation annuelle de 2 % et converti en USD au taux de change de 2007.
- Au cours des cinq années 2005-09, le Japon a l'intention d'augmenter son volume d'APD de 10 milliards de USD au total, par rapport à son volume d'APD nette en 2004. La projection du Secrétariat suppose que l'APD aura augmenté de 2.41 milliard de USD en 2010 par rapport à 2004. Le chiffre estimé pour 2009 est maintenu pour 2010 en supposant que le volume d'APD nette en 2009 sera maintenu en 2010. Il n'y a pas d'ajustement pour l'inflation.
- La Nouvelle-Zélande annonce que son aide atteindra NZD 600 millions d'ici 2010-11, confirmant ainsi son engagement envers les projections actuelles. Le Secrétariat estime que le ratio APD/RNB sera de 0.35 % en 2010.
- Le Parlement (Conseil aux États en septembre 2008 et Conseil national en décembre 2008) a décidé de porter l'APD à 0.5 % d'ici 2015. La mise à disposition des moyens supplémentaires nécessaires pour atteindre cet objectif sera définitivement décidée avec l'approbation du crédit-cadre complémentaire en 2009. Ceci devra permettre d'atteindre un ratio APD/RNB de 0.40 % à partir de 2009.
- Les États-Unis ne publient et n'approuvent pas de projections sur l'APD. Le chiffre montré dans ce tableau est purement une estimation du Secrétariat fondée sur l'APD 2004, plus 5 milliards de USD en valeur nominale par an au titre des engagements pris au sommet du G8 de Gleneagles sur l'augmentation de l'aide à l'Afrique subsaharienne, ainsi qu'au titre du *Millennium Challenge Account*, et des initiatives sur le sida, le paludisme et l'aide humanitaire.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/527717406437>

Notes relatives aux différents membres du CAD

Les notes relatives aux différents membres du CAD sont présentées par ordre alphabétique et un encadré y est adjoint pour chacun de ceux qui ont fait l'objet d'un examen en 2008 (Australie, France, Luxembourg et Norvège). Dans les graphiques par pays, les données relatives à l'APD nette (cadre supérieur gauche) se rapportent à 2007; les autres renvoient à la moyenne de la période 2006-07, sauf indication contraire.



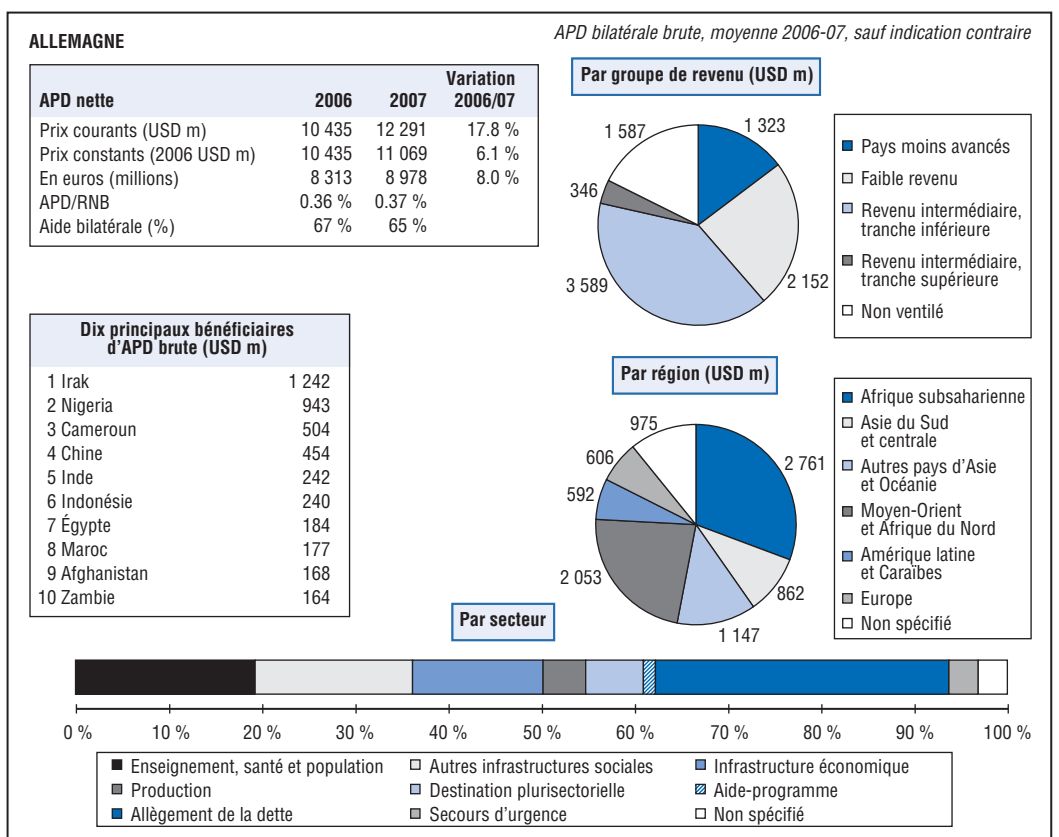
ALLEMAGNE

En 2007, l'APD nette de l'Allemagne s'est élevée à 12.29 milliards USD, soit un accroissement de 6.1 % en termes réels relativement à 2006. Son rapport APD/RNB a également progressé, passant de 0.36 % en 2006 à 0.37 % en 2007.

Engagement vis-à-vis des OMD. La volonté de l'Allemagne d'œuvrer à la réalisation des OMD s'exprime dans son Programme d'action à l'horizon 2015 et elle est fréquemment réaffirmée. La politique allemande en matière de développement a principalement pour objectifs de faire reculer la pauvreté, de consolider la paix, d'encourager la démocratie, de promouvoir l'instauration d'une mondialisation équitable et d'assurer la protection de l'environnement. Pour favoriser l'avènement d'un développement durable, l'Allemagne encourage l'efficacité économique, la justice sociale, la viabilité écologique et la stabilité politique.

Programme d'action pour l'efficacité de l'aide. L'Allemagne cherche à accroître l'efficacité de ses efforts pour le développement. Son dispositif de coopération, adopté en 2005 par le ministère de la Coopération (BMZ), s'est traduit par un plan de mise en œuvre de la Déclaration de Paris étoffé avec les conclusions du 3^e Forum de haut niveau réuni à Accra. Le BMZ a coopéré activement à la préparation de cette réunion en insistant sur la complémentarité et la répartition des tâches, le renforcement des capacités et la responsabilité mutuelle. L'Allemagne a ramené le nombre de ses pays partenaires de 83 à 58, mais elle participe à des dispositifs de financements conjoints sur la base d'engagements pluriannuels.

Soutien de la mise en œuvre des Conventions de Rio. L'Allemagne contribue avec résolution à l'application des trois Conventions de Rio. Elle encourage aussi la coopération et la recherche de cohérence pour renforcer les synergies. Elle a participé activement à l'élaboration de la Stratégie décennale pour l'accélération de la mise en œuvre de la Convention sur la lutte contre la désertification. Elle joue un grand rôle dans les négociations en cours pour la mise en place d'une vaste politique de lutte contre le changement climatique après 2012 (Convention-cadre sur les changements climatiques). Elle consacre environ 1 milliard EUR par an à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation des pays que celui-ci affecte. Les fonds destinés à la préservation et à l'exploitation durable de la diversité biologique et des forêts augmenteront de 500 millions EUR à compter de la période 2009-12, et il est prévu de leur affecter 500 millions EUR par an à partir de 2013.



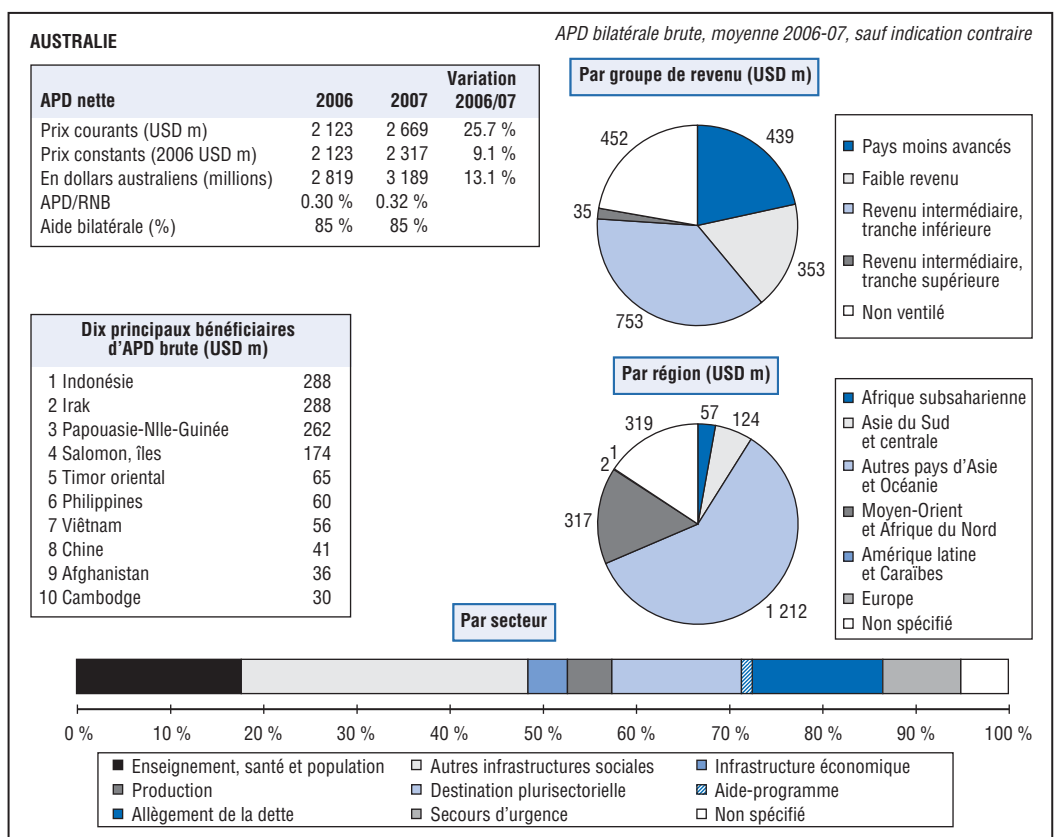
AUSTRALIE

En 2007, l'APD nette de l'Australie s'est élevée à 2.67 milliards USD, soit une augmentation de 9.1 % en termes réels relativement à 2006. Le rapport APD/RNB s'est lui aussi accru, passant de 0.30 % en 2006 à 0.32 % en 2007. Cette évolution a été due à une progression de l'aide bilatérale.

Engagement vis-à-vis des OMD. L'Australie s'engage résolument dans la réalisation des OMD, notamment dans la région Asie-Pacifique. Elle collabore de près avec ses partenaires à améliorer l'environnement pour les stratégies de lutte contre la pauvreté définies par les pays, ainsi qu'à favoriser la croissance, la bonne gestion des affaires publiques et la stabilité, indispensables à la concrétisation des OMD. L'Australie investira un complément de 200 millions USD sur quatre ans pour aider les organismes des Nations Unies à mieux canaliser les efforts déployés à l'échelle mondiale en vue des OMD. Elle s'est engagée à accroître le volume et l'efficacité de son aide, et à porter son rapport APD/RNB à 0.5 % à l'horizon 2015-16. L'APD australienne est passée à 0.32 % du RNB en 2008-09, et les autorités l'augmenteront chaque année.

Programme d'action pour l'efficacité de l'aide. L'Australie adhère aux principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, et elle axe ses efforts sur les réformes de base du Programme d'action d'Accra. Elle a ainsi négocié en 2008 avec des pays Pacifique de nouveaux Partenariats pour le développement, avec un souci renforcé du principe de responsabilité mutuelle en matière de résultats. L'Office de l'efficacité du développement (ODE) de l'AusAID évalue la qualité et l'impact du programme d'aide de l'Australie dans son rapport annuel, l'ARDE (*Annual Review of Development Effectiveness*). Les rapports sur les résultats de l'aide ont été améliorés, et ils sont rendus publics ainsi que les rapports d'évaluation.

Soutien de la mise en œuvre des Conventions de Rio. L'Australie a ratifié la Convention-cadre de l'ONU sur les changements climatiques et la Convention onusienne sur la lutte contre la désertification. Elle est signataire de la Convention sur la diversité biologique. Elle a versé 240 millions USD au Fonds pour l'environnement mondial depuis sa création en 1991, y compris 59.8 millions USD pour le financement du programme de travail 2006-10. L'Australie a apporté en 2008 plus de 130 millions USD aux programmes dédiés au changement climatique et à la protection de l'environnement.



Encadré 6.1. Examen par le CAD de l'aide de l'Australie, 4 décembre 2008

Examineurs : Irlande et Portugal

Lors de son examen, le CAD a constaté que l'aide consentie par l'Australie en 2007 s'est chiffrée à 2.67 milliards USD, soit 0.32 % du revenu national brut (RNB), ce qui représente une progression substantielle par rapport aux deux années précédentes. Il s'est par ailleurs félicité de l'engagement qu'a pris ce pays pour 2015-016 de consacrer 0.5 % de son RNB à l'aide publique au développement (APD).

L'examen a mis en évidence d'importants changements constructifs dans le programme d'aide de l'Australie depuis 2004, dans lequel une plus large place est faite à la lutte contre la pauvreté et à la promotion des OMD et qui a été intégralement délié. Le CAD a salué la concentration des efforts de l'Australie sur la région Asie-Pacifique et la persistance de son engagement dans des pays en situation de fragilité – à peu près 50 % des apports de l'Australie prennent le chemin d'États fragiles. Le Comité s'est également félicité de l'intérêt accru manifesté au plus haut niveau politique pour le partenariat, lequel constitue un nouvel axe important du programme australien, comme le montre l'initiative *Pacific Partnerships for Development* basée sur les principes du respect et de la responsabilité mutuels. Au vu de l'impulsion et du soutien émanant des plus hautes sphères politiques, le CAD a recommandé l'élaboration d'un nouvel énoncé de politique qui fixerait le cadre stratégique de l'aide australienne au développement.

Le CAD a noté que l'approche rigoureusement pangouvernementale adoptée par l'Australie facilite la cohérence des politiques et qu'AusAID, l'organisme australien en charge des questions de développement, joue un rôle capital pour garantir la cohérence de la démarche des différents ministères intervenant dans la mise en œuvre du programme d'aide, y compris s'agissant de la promotion des principes d'efficacité de l'aide.

L'examen a aussi été l'occasion d'apprendre qu'AusAID avait opéré une réforme en profondeur de ses structures internes. Elle a en particulier délégué davantage de pouvoirs aux instances de terrain, amélioré ses procédures internes et systèmes de suivi des performances afin de favoriser une gestion axée sur les résultats et l'apprentissage, et renforcé ses capacités d'analyse et d'évaluation des programmes d'aide. L'Australie a en outre pris l'initiative novatrice, en avril 2006, de créer un Bureau de l'efficacité du développement (*Office of Development Effectiveness*), qui procède à des évaluations franches du programme d'aide.

Le Comité a constaté que des problèmes n'en subsistent pas moins. En renforçant son engagement dans les pays africains, où la concrétisation des OMD a pris du retard, l'Australie devra s'interroger sur les meilleurs moyens de gérer cet élargissement de son rayon d'action géographique, sans perdre de vue l'appel lancé dans le Programme d'action d'Accra à la réduction de la fragmentation de l'aide, avec les coûts qui en découlent. Le Comité a invité l'Australie à se saisir des possibilités qui s'offrent de recourir à des dispositifs de coopération déléguée ou de passer par les organisations multilatérales ainsi que de faire davantage appel aux ONG lorsqu'elle intervient dans de nouveaux pays. Tout en accroissant le volume de son aide, l'Australie doit préserver à cette dernière un ciblage sectoriel stratégique au niveau des pays et la faire de plus en plus transiter par les systèmes nationaux des pays en développement. Tous les acteurs publics australiens doivent adopter la même optique du développement dans la mise en œuvre du programme d'aide.

Encadré 6.1. Examen par le CAD de l'aide de l'Australie, 4 décembre 2008 (suite)*Examineurs : Irlande et Portugal*

Parmi les autres éléments importants qui sont ressortis de l'examen, figurent les suivants :

- Le CAD a salué les efforts considérables déployés par l'Australie pour intégrer la problématique hommes-femmes dans son programme d'aide et l'a invitée à continuer de partager avec les autres donateurs les bonnes pratiques qu'elle a ainsi mises au jour. Parallèlement, il a recommandé qu'elle s'appuie sur les enseignements de cette expérience pour intégrer aussi efficacement dans son programme les considérations d'environnement.
- AusAID a été conviée à intensifier ses efforts de communication afin d'entretenir le soutien du public et des sphères politiques en faveur d'une expansion du programme de coopération pour le développement et faire mieux connaître les implications de la mise en œuvre des principes d'efficacité de l'aide, à commencer par les nouvelles modalités d'acheminement qui en résultent.
- Le CAD a encouragé l'Australie à continuer à évaluer l'impact de son approche globale du renforcement des capacités et à poursuivre sa réflexion sur les moyens de renforcer durablement les capacités. Il l'a aussi incité à partager davantage avec les autres donateurs ses travaux d'analyse et les enseignements de son expérience concernant le renforcement des capacités et l'amélioration de la gouvernance dans divers contextes.

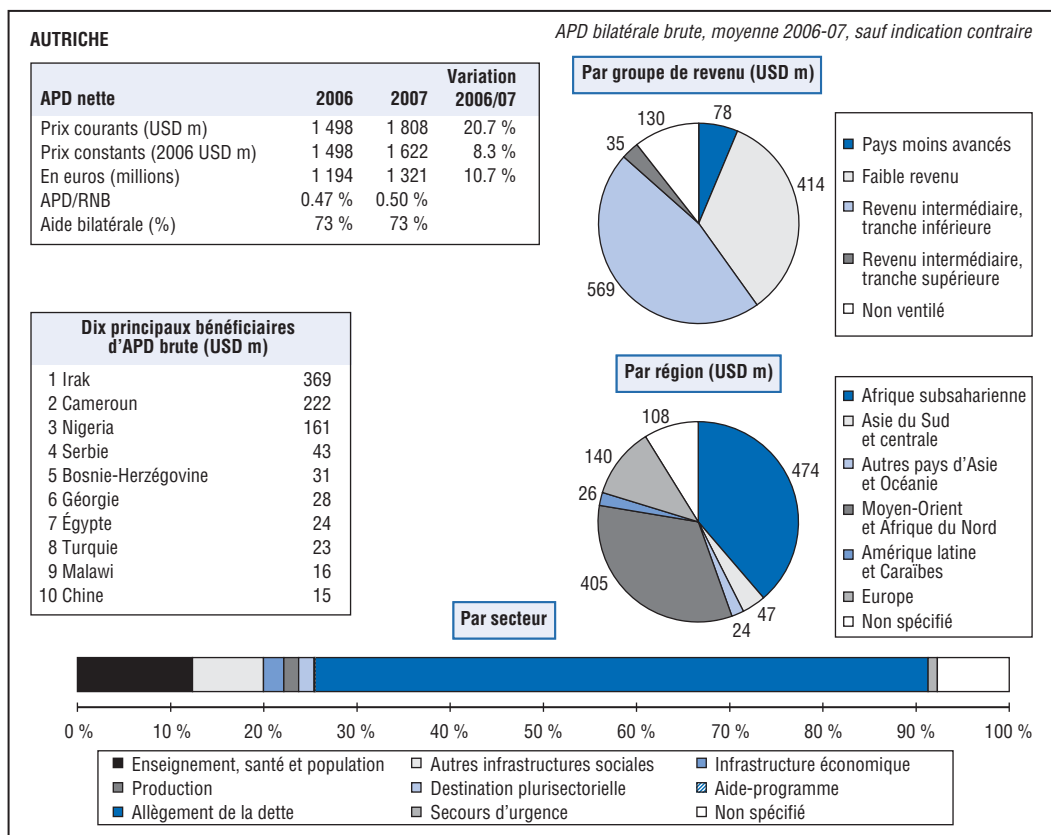
AUTRICHE

En 2007, l'APD nette de l'Autriche s'est chiffrée à 1.81 milliard USD, soit une augmentation de 8.3 % en termes réels relativement à 2006. Le rapport APD/RNB a aussi progressé pour passer de 0.47 % en 2006 à 0.50 % en 2007.

Engagement vis-à-vis des OMD. L'Autriche adhère activement à la Déclaration du Millénaire, au Consensus de Monterrey sur le financement du développement, et aux conclusions du Sommet mondial de 2005. La Loi fédérale sur la coopération pour le développement votée en 2002 puis modifiée en 2003 fait de la lutte contre la pauvreté l'un des trois principes directeurs de l'APD. L'Autriche entend porter son rapport APD/RNB à 0.51 % à l'horizon 2010, et axer cet effort sur les pays et les régions les plus pauvres.

Programme d'action pour l'efficacité de l'aide. L'Autriche intègre dans ses programmes et sa coopération pour le développement les cinq grands axes de la Déclaration de Paris, et elle a invité ses bureaux locaux et ambassades à s'y conformer. Elle accroît la part de son programme d'aide au soutien budgétaire et aux approches sectorielles, et elle s'applique à intégrer ses concours dans des programmes coordonnés avec les pays partenaires et exécutés sous leur conduite. Elle assiste par ailleurs plusieurs des nouveaux membres de l'UE dans leur mise en place de dispositifs d'aide tenant compte des principes d'efficacité.

Soutien de la mise en œuvre des Conventions de Rio. Outre sa contribution financière aux secrétariats des Conventions et au FEM, notamment au Fonds des Nations Unies pour les PMA, l'Autriche veille à tenir compte des conventions onusiennes sur le changement climatique dans ses actions de développement. Elle donne priorité aux problèmes que pose le changement climatique et à la coordination de la lutte contre la désertification et la diminution de la biodiversité. Elle s'emploie ainsi à accroître, lors de la planification du développement des pays partenaires, la place des stratégies et des plans d'action nationaux s'inspirant des Conventions. L'Autriche veut prendre en considération toutes les dimensions planétaires de l'environnement dans ses programmes de coopération au développement. Elle œuvre résolument au renforcement des capacités d'analyse et des capacités technologiques. Elle a entrepris en 2008 d'élaborer une nouvelle stratégie d'intégration des questions d'environnement mettant en œuvre les Conventions de Rio.



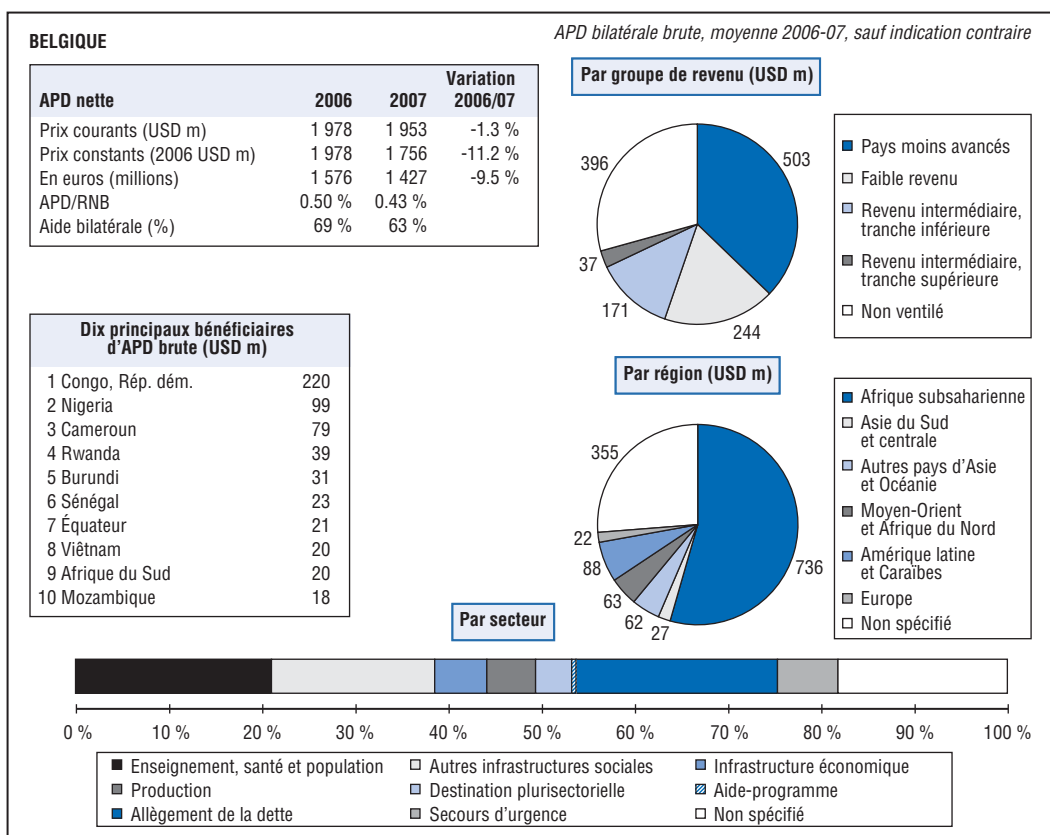
BELGIQUE

En 2007, l'APD nette de la Belgique a diminué de 11.2 % en termes réels relativement à 2006 pour tomber à 1.95 milliard USD. Son rapport APD/RNB est passé de 0.50 % en 2006 à 0.43 % en 2007. Ce recul a principalement tenu à la baisse des allègements de dettes enregistrée en 2007.

Engagement vis-à-vis des OMD. Les OMD constituent le fil rouge de la politique d'aide de la Belgique, pour qui les mesures de lutte contre la pauvreté contribuent à prévenir les conflits et sont essentielles à la promotion d'un développement humain durable. Une grande partie de son APD est ainsi affectée aux PMA, et nombre de ses interventions concernent des États fragiles d'Afrique centrale. Dans la lutte contre la pauvreté et la faim, la Belgique privilégie l'amélioration de la production agricole et la sécurité alimentaire. Elle s'est engagée à consacrer 10 % de son APD à l'agriculture d'ici 2010.

Efficacité de l'aide. Deux nouveaux documents stratégiques (la Note ministérielle de politique générale et le plan de management du directeur général de la coopération au développement) stipulent que les priorités et les procédures des pays partenaire doivent orienter l'effort de la coopération belge. Dans ce cadre, la Belgique travaille à une meilleure cohérence entre ses trois canaux de coopération (directe, indirecte et multilatérale). Elle applique à chaque nouveau projet d'aide bilatérale directe le Code de conduite de l'Union européenne, et elle concentre son aide sur seulement deux secteurs. Enfin, elle révisé ses procédures internes afin d'améliorer la prévisibilité de son aide.

Soutien à la mise en œuvre des Conventions de Rio. La Belgique participe activement aux négociations des Conventions de Rio, plus particulièrement dans les domaines du financement des actions et du suivi de la mise en œuvre des décisions des parties. La synergie entre climat, biodiversité et désertification occupe une place centrale dans les actions de développement. Une nouvelle « boîte à outils » environnementale est en cours d'élaboration afin d'intégrer la problématique de l'environnement dans les interventions de coopération. La Belgique veillera particulièrement au développement d'actions économes en carbone (« mitigation »), ainsi qu'à l'adaptation. Le renforcement des capacités des partenaires et le transfert des technologies adaptées seront privilégiés.



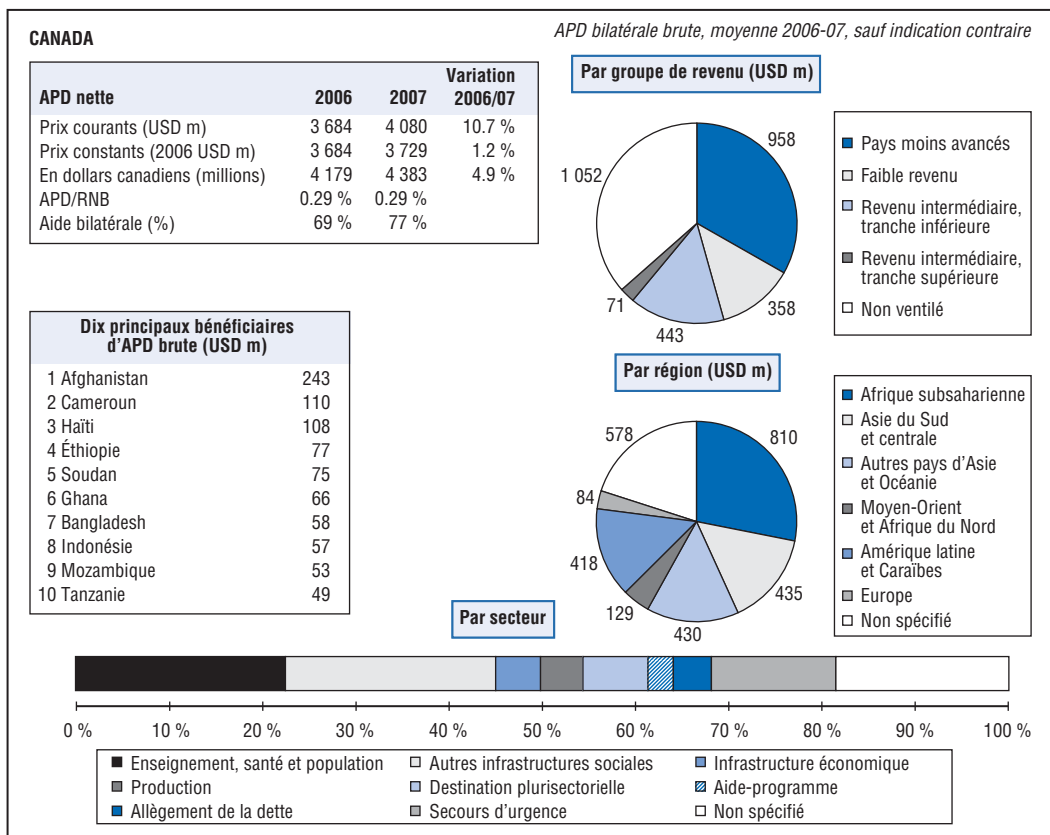
CANADA

En 2007, l'APD nette du Canada s'est élevée à 4.08 milliards USD, soit une augmentation de 1.2 % en termes réels relativement à 2006. Son rapport APD/RNB est resté à 0.29 %.

Engagement vis-à-vis des OMD. L'APD canadienne privilégie la gouvernance démocratique, l'enseignement primaire, la santé, la sécurité alimentaire, le développement du secteur privé, l'égalité hommes-femmes et l'environnement. Le Canada prévoit de doubler son aide pour la porter à 5 milliards USD en 2010-11 et de délier totalement à l'horizon 2012-13. Il a affecté 2.1 milliards USD à l'Afrique en 2008-09, en déliant l'aide alimentaire. Il s'est engagé à délier la totalité de ses activités d'aide au développement d'ici à 2012-13.

Programme d'action pour l'efficacité de l'aide. Responsabilité et efficacité de l'aide sont au cœur de la stratégie de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) pour qui, dans les États fragiles, une approche coordonnée des administrations, l'alignement des donateurs et l'harmonisation de leurs projets peuvent donner des résultats. Une saine gouvernance, l'appropriation démocratique, l'égalité hommes-femmes et la protection de l'environnement sont pour le Canada des facteurs essentiels d'une réduction durable de la pauvreté. Il se mobilise à l'international pour impliquer organisations de la société civile et donateurs non membres du CAD dans le dialogue sur l'efficacité de l'aide, et pour harmoniser les évaluations des institutions multilatérales par les donateurs bilatéraux. L'ACDI veut améliorer la transparence dans l'affectation pluriannuelle des ressources aux programmes-pays, et responsabiliser les acteurs en faveur de l'efficacité de l'aide par des contrats de résultats.

Soutien de la mise en œuvre des Conventions de Rio. Le Canada a ratifié la Convention-cadre sur les changements climatiques, la Convention sur la diversité biologique et la Convention sur la lutte contre la désertification. Il s'acquittera des obligations correspondantes en contribuant au Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et, plus modestement, aux diverses conventions. Il s'efforcera d'intégrer les accords multilatéraux sur l'environnement dans les initiatives de l'ACDI.



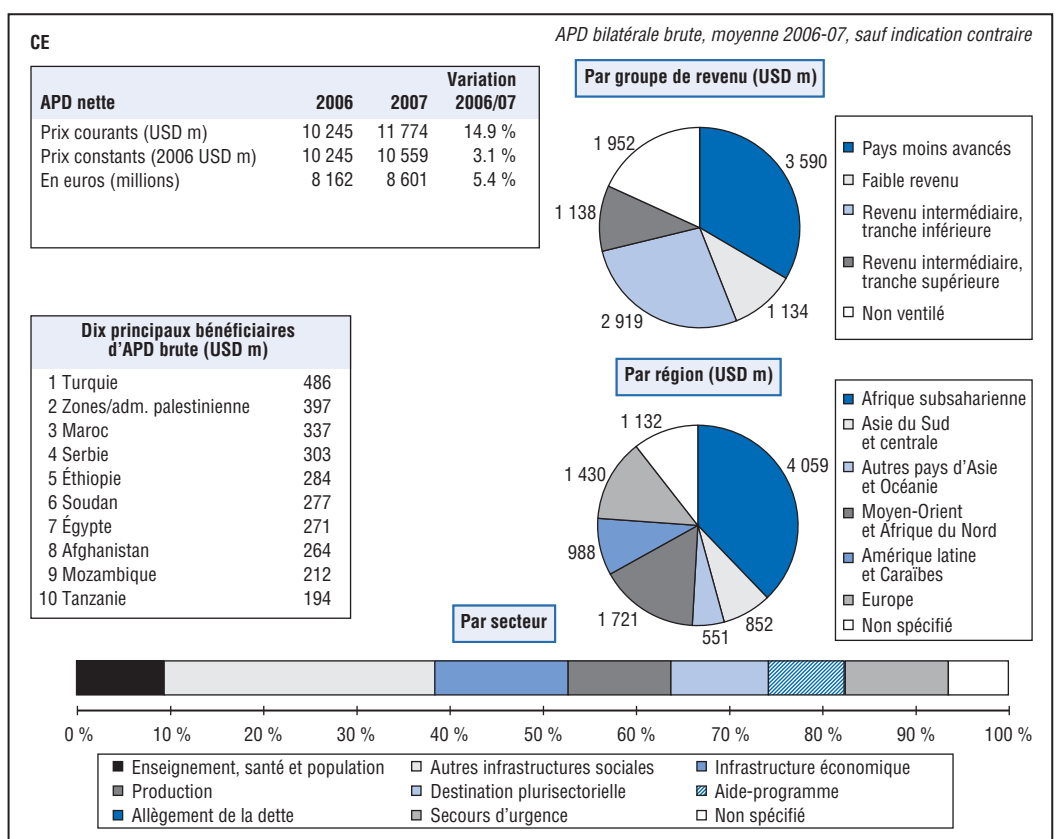
COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

En 2007, l'APD nette de la CE s'est élevée à 11.77 milliards USD, ce qui représente une progression de 3.1 % en termes réels par rapport à 2006.

Engagement vis-à-vis des OMD. La Commission européenne œuvre en faveur des OMD par des aides sectorielles et des soutiens budgétaires dans le cadre de stratégies de développement intégrées. Elle consacrera ainsi 2 milliards EUR à l'éducation et 2.6 milliards EUR à la santé durant la période 2007-13. La CE veille à la cohérence de ses politiques de développement.

Programme d'action pour l'efficacité de l'aide. La CE applique la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et les engagements complémentaires de l'UE découlant notamment du Code de conduite sur la division du travail. Les conclusions du Conseil de l'UE de mai 2008 et le concours de l'UE au 3^e Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide contiennent des recommandations en ce sens. Le Programme d'action d'Accra sera articulé avec la stratégie de l'UE pour l'efficacité de l'aide. La CE étouffera les dispositions relatives au suivi et aux activités futures en s'inspirant des conclusions de la Conférence de Doha sur le financement du développement.

Soutien de la mise en œuvre des Conventions de Rio. Dans le cadre du Programme pour l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles, 76 millions EUR ont été affectés en 2007 aux objectifs des Conventions et à la promotion des sources d'énergie renouvelables et de l'efficacité énergétique. La CE a pris deux fortes initiatives avec l'installation du Fonds mondial pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables (80 millions EUR), et le lancement de l'Alliance mondiale contre le changement climatique (50 millions EUR). Délégations et bureaux géographiques veillent à intégrer la gestion de l'environnement et des ressources dans les programmes inspirés des stratégies-pays. Le 9^e Fonds européen de développement a reçu 20 millions EUR pour renforcer l'exécution des accords multilatéraux sur l'environnement.



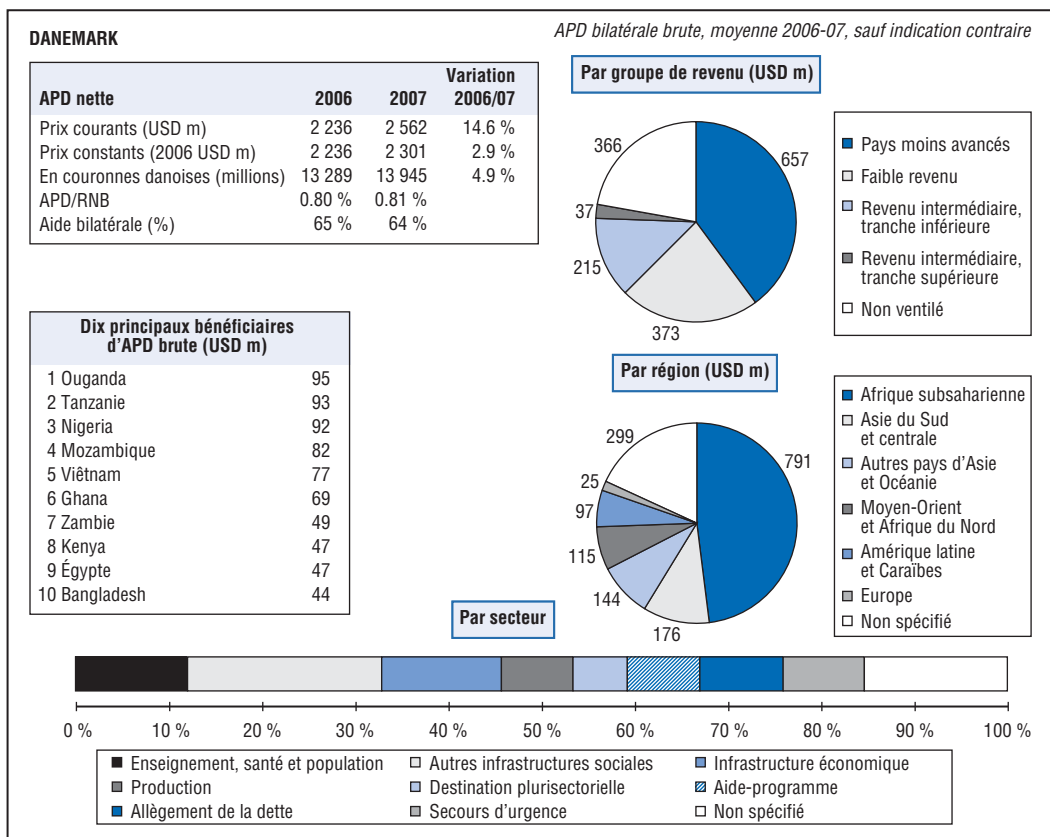
DANEMARK

En 2007, l'APD nette du Danemark s'est chiffrée à 2.56 milliards USD, soit une augmentation de 2.9 % en termes réels relativement à 2006. Son rapport APD/RNB a lui aussi progressé pour passer de 0.80 % en 2006 à 0.81 % en 2007.

Engagement vis-à-vis des OMD. L'aide danoise vise à réduire la pauvreté par le développement durable et la réalisation des OMD, comme le montre sa ventilation géographique et sectorielle. L'aide bilatérale bénéficie d'abord à l'Afrique subsaharienne, et les programmes sont axés sur les infrastructures et les services sociaux. Le Danemark accorde une place particulière à l'égalité hommes-femmes et l'émancipation des femmes. Il intensifie ses efforts de défense de l'environnement et de lutte contre le sida.

Programme d'action pour l'efficacité de l'aide. En 2007, le CAD a salué la façon constructive dont le Danemark dispensait son aide. Celle-ci est décentralisée, ce qui favorise l'appropriation par les pays bénéficiaires et y encourage les partenariats autour de programmes sectoriels. La stratégie du Danemark a permis : i) de réduire l'assistance technique et de rénover l'approche du renforcement des capacités; ii) de privilégier les programmes sectoriels à long terme; iii) de mieux mesurer les résultats; iv) de concourir à la coordination des donateurs et à la mise en place d'approches conjointes; v) de progresser dans le déliement de l'aide. Le Danemark veille à l'appropriation démocratique, à l'utilisation des systèmes des pays, à la division du travail, à la gestion axée sur les résultats et à la responsabilité mutuelle.

Soutien de la mise en œuvre des Conventions de Rio. Le Danemark considère l'environnement comme une question transversale tant pour la coopération multilatérale que pour les programmes, et il prévoit une aide spécifique en la matière. Il comptabilise depuis 2001 l'aide bilatérale au développement ayant un lien avec les Conventions de Rio, ainsi que les activités ayant pour objectif principal l'application de ces conventions. Elles totalisaient respectivement, en 2007 : 797 millions USD et 80 millions USD pour la Convention sur la diversité biologique, 1.075 milliard USD et 322 millions USD pour la Convention-cadre sur les changements climatiques, et 746 millions USD et 2 millions USD pour la Convention sur la lutte contre la désertification.



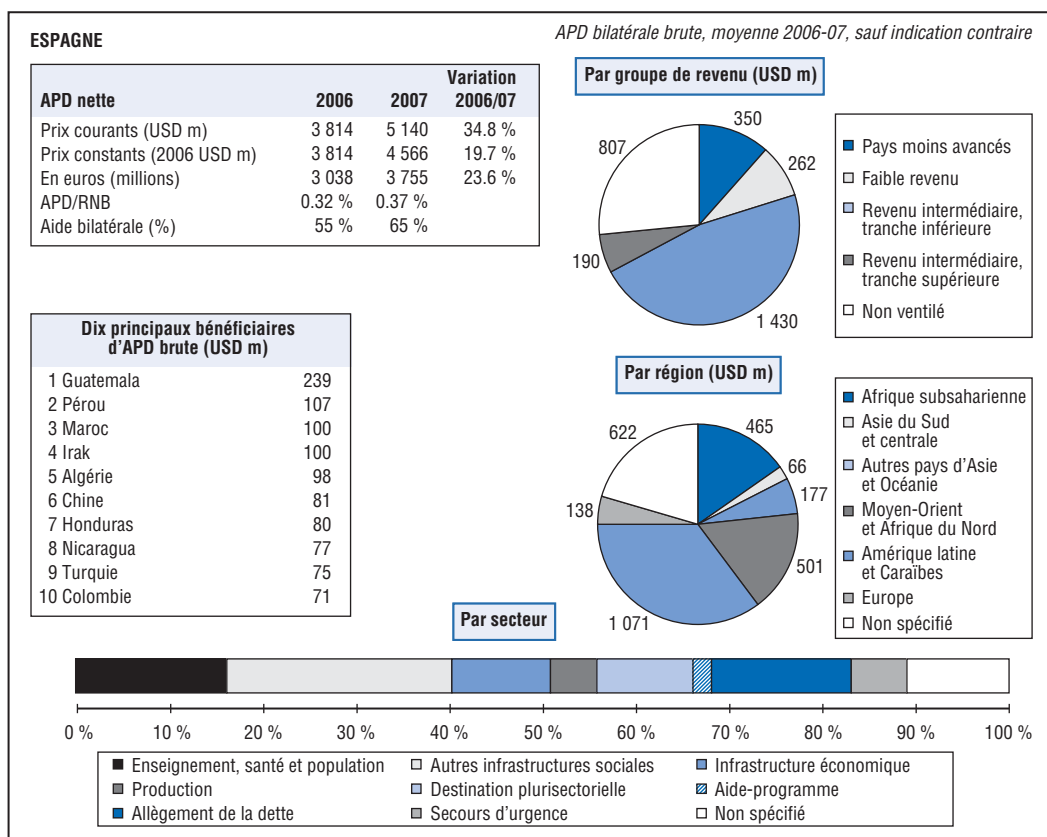
ESPAGNE

En 2007, l'APD nette de l'Espagne s'est élevée à 5.14 milliards USD, soit une hausse de 19.7 % en termes réels relativement à 2006. Son rapport APD/RNB a également progressé, passant de 0.32 % en 2006 à 0.37 % en 2007. Cet accroissement a principalement tenu à une augmentation de ses contributions aux organismes multilatéraux, qui s'est inscrite dans le cadre d'un processus programmé d'intensification continue de son effort d'aide.

Engagement vis-à-vis des OMD. L'Espagne inscrit sa coopération pour le développement dans le cadre des OMD, et son Plan directeur pour la coopération internationale (2005-08) se donne pour finalité la réduction de la pauvreté. L'Espagne cible ainsi son aide sur les pays à revenu intermédiaire et sur les segments les plus pauvres de la société. L'APD devrait représenter 0.5 % de son RNB en 2008 et atteindre 0.7 % en 2012, avec trois ans d'avance sur l'échéance fixée par l'UE, grâce à l'engagement des autorités nationales en faveur de la coopération pour le développement.

Programme d'action pour l'efficacité de l'aide. L'Espagne articule sa mise en œuvre de la Déclaration de Paris et du Programme d'action d'Accra avec la réforme de son système d'aide. Les priorités stratégiques sont définies dans des plans annuels de coopération pour le développement, avec le souci d'une gestion axée sur les résultats et de la responsabilité mutuelle. Les principes de Paris sont inscrits dans le statut juridique de l'Agence de coopération internationale pour le développement (AECID). L'efficacité de l'aide occupe une place essentielle dans le Plan directeur 2009-12, avec un arsenal d'objectifs à court, moyen et long termes.

Soutien de la mise en œuvre des Conventions de Rio. La Convention-cadre sur les changements climatiques, la Convention sur la diversité biologique et la Convention sur la lutte contre la désertification forment la trame du Document stratégique de 2008 sur l'environnement et le développement durable qui inspire la coopération espagnole pour le développement. Le nouveau Plan directeur prévoit des transferts de technologie et un soutien aux plans d'action nationaux pour favoriser la mise en œuvre des Conventions de Rio. L'environnement et le développement durable seront considérés comme un domaine transversal et un secteur prioritaire. Toute initiative est évaluée d'après les marqueurs de Rio. L'Espagne accroît ses importants concours financiers à ces Conventions, et deux dispositifs (Azahar et Araucaria XXI) veillent à leur application dans les pays en développement.



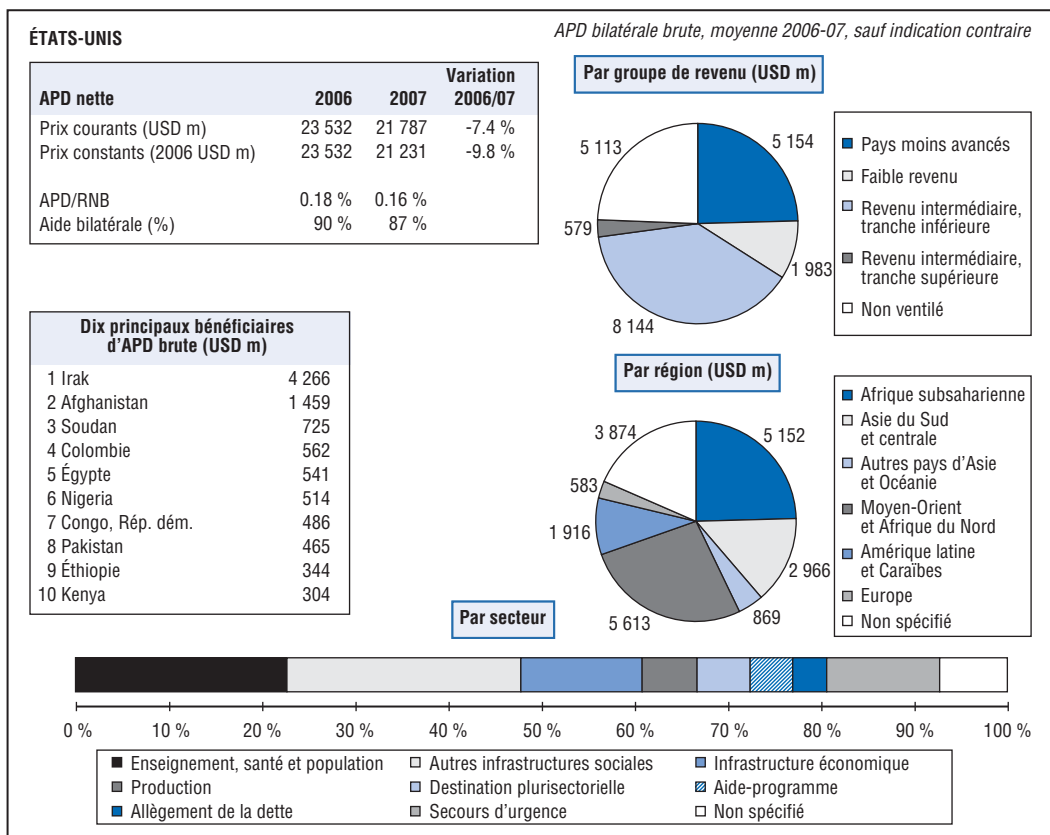
ÉTATS-UNIS

En 2007, l'APD nette des États-Unis a baissé de 9.8 % en termes réels relativement à 2006 pour s'établir à 21.79 milliards USD. Son rapport APD/RNB a également diminué, passant de 0.18 % en 2006 à 0.16 % en 2007. Ce recul a surtout été dû à une réduction du niveau des allègements de dettes accordés en 2007, ainsi que des apports d'APD à l'Irak.

Engagement vis-à-vis des OMD. Les grands axes de l'aide extérieure des États-Unis (paix et sécurité, gouvernance démocratique et équitable, ressources humaines, croissance économique et aide humanitaire) sont jugés essentiels pour parvenir à réduire de moitié l'extrême pauvreté à l'horizon 2015. La stratégie étatsunienne s'articule en quatre volets : appropriation par les pays et bonne gouvernance, politique économique procroissance, investissement dans le capital humain, et réactivité aux situations de précarité créées par la défaillance ou la faiblesse des États.³

Programme d'action pour l'efficacité de l'aide. Conformément à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, les États-Unis entendent renforcer la cohérence de leur aide afin de réduire les doublons et les coûts de transaction pour les pays partenaires. Trois avancées ont été relevées par le 3^e Forum de haut niveau : i) une plus grande cohérence de l'aide par un recours à tous les secteurs de l'administration ; ii) la mise en œuvre du Compte du défi du Millénaire et du Plan d'urgence de la Maison Blanche de la lutte contre le sida (PEPFAR), en phase avec le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Paris ; iii) la réforme de l'aide extérieure entreprise par l'USAID.

Soutien de la mise en œuvre des Conventions de Rio. Les États-Unis sont parties à la Convention sur la lutte contre la désertification, à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, à la Convention-cadre sur le changement climatique et à la Convention de Ramsar, et ils ont signé la Convention sur la diversité biologique. L'US Agency for International Development (USAID) veille à la viabilité économique de toutes les activités de développement et à leur respect de l'environnement global.



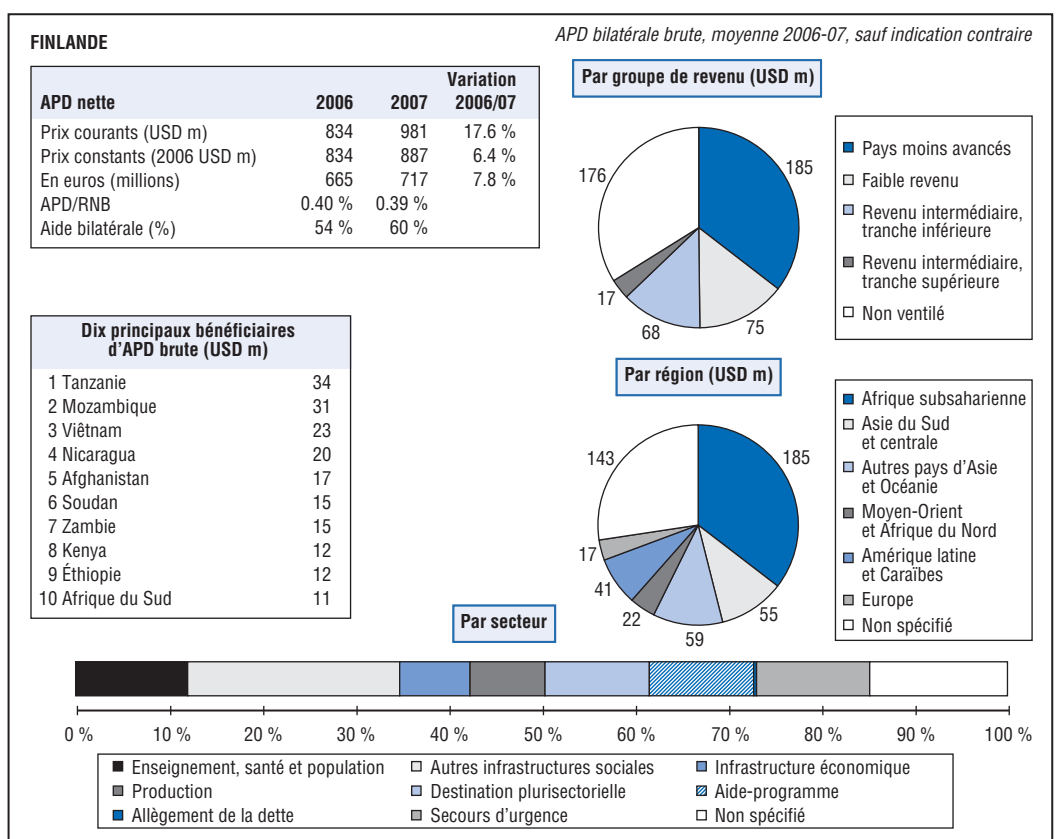
FINLANDE

En 2007, l'APD nette de la Finlande s'est chiffrée à 981 millions USD, soit une augmentation de 6.4 % en termes réels relativement à 2006. Mais son rapport APD/RNB a diminué pour passer de 0.40 % en 2006 à 0.39 % en 2007.

Engagement vis-à-vis des OMD. L'éradication de la pauvreté et un développement viable en termes économiques, sociaux et écologiques sont pour la Finlande les objectifs prioritaires de la coopération pour le développement, et les OMD exigent plus de cohérence des politiques. La Finlande préconise un partenariat mondial entre les secteurs public et privé des pays en développement comme des pays développés, la lutte contre la pauvreté étant facilitée par la croissance économique et l'essor du secteur privé.

Programme d'action pour l'efficacité de l'aide. La Finlande souligne l'importance de l'efficacité, de la division du travail entre les donateurs et de l'appropriation par les pays bénéficiaires. Elle adhère à la Déclaration de Paris et se préoccupe d'améliorer ses pratiques. La planification et l'exécution de ses initiatives tiennent compte d'évaluations de leur application de la Déclaration de Paris. En 2007, la Finlande a concouru à l'élaboration du Code de conduite de l'UE sur la division du travail.

Soutien de la mise en œuvre des Conventions de Rio. Pour la Finlande, tous les projets doivent être viables, et la réponse aux besoins présents ne doit pas réduire la marge de manœuvre des générations futures. Le principe du développement durable et celui d'une approche globale environnement-développement adoptés à la Conférence de Rio sont à la base de ses efforts en matière de coopération pour le développement. La Finlande a contribué en 2007 pour 13 millions EUR à la Convention-cadre sur les changements climatiques, et pour plus de 5 millions EUR aux Conventions sur la diversité biologique et sur la lutte contre la désertification. Pour la période 2006-10, la Finlande contribue à hauteur de 31.12 millions EUR (7.78 millions EUR par an) au Fonds mondial pour l'environnement.



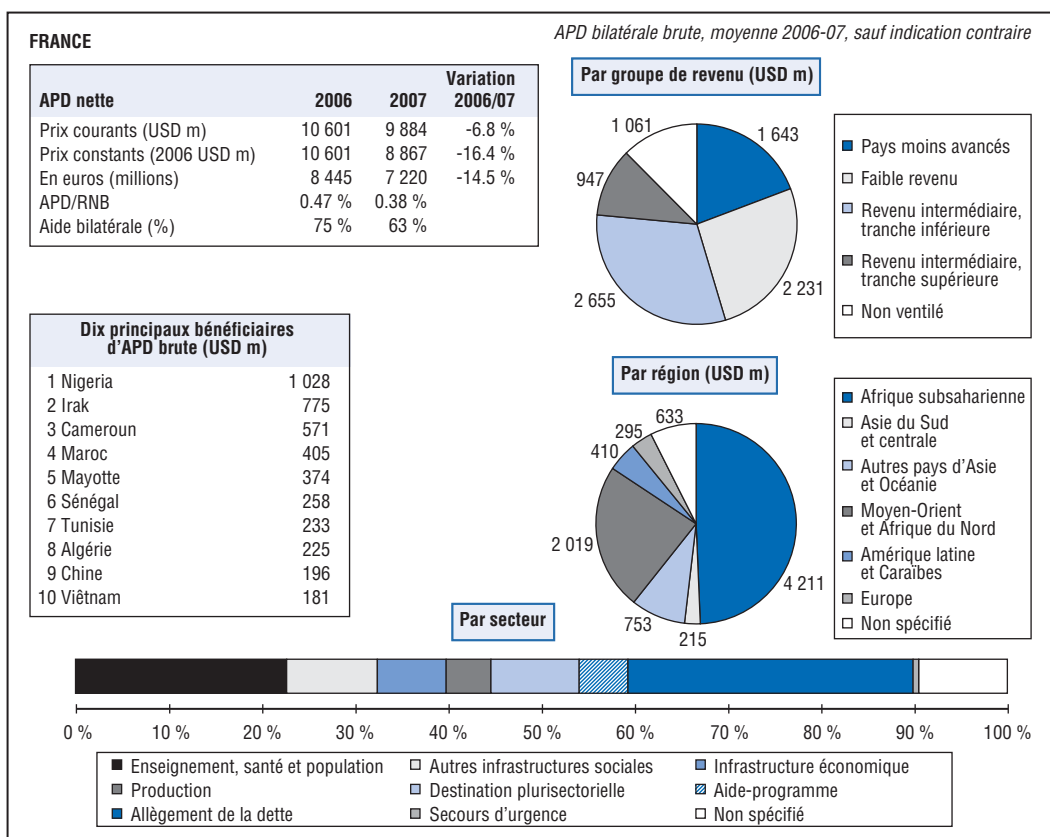
FRANCE

En 2007, l'APD nette de la France a reculé de 16.4 % en termes réels relativement à 2006 pour s'établir à 9.88 milliards USD. Son rapport APD/RNB a également diminué pour passer de 0.47 % en 2006 à 0.38 % en 2007. Cette évolution a surtout tenu à la baisse des allègements de dettes accordés en 2007.

Engagement vis-à-vis des OMD. La France s'est dotée depuis 2005 de stratégies sectorielles qui renforcent sa contribution à la réalisation des OMD. L'aide de la France s'oriente prioritairement vers l'Afrique, et près du tiers de ses dons aux pays pauvres concernent l'éducation et la santé. La France se veut attentive aux luttes contre les maladies transmissibles et contre le changement climatique, et à la préservation de la biodiversité. Elle a contribué au lancement de la facilité internationale de financement pour la vaccination (IFFIm), et elle a introduit une taxe sur les billets d'avion pour renforcer l'aide sanitaire. Elle contribue au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Depuis juin 2008, elle promeut un Partenariat mondial pour l'agriculture et l'alimentation visant en réponse à la crise alimentaire mondiale.

Efficacité de l'aide. Fin 2006, la France a validé un plan d'action pour l'efficacité de l'aide axé sur trois recommandations : prévisibilité, complémentarité entre bailleurs, et déconcentration des moyens. Elle a concouru activement à la préparation du Forum d'Accra, et elle contribue à la mise en œuvre rapide, dans des pays pilotes, du Code de conduite européen sur la complémentarité et la division du travail. Elle promeut une approche multipartite de l'efficacité de l'aide à travers le projet de Charte européenne de la gouvernance. Elle a par ailleurs rejoint en 2007 le « MOPAN », réseau d'évaluation des performances des organisations multilatérales.

Soutien à la mise en œuvre des conventions de Rio. La France considère que l'avenir de la biosphère est lié aux questions de développement. Elle préconise une pleine intégration des questions du développement dans les conventions internationales sur le climat, la biodiversité et la désertification, et la prise en compte dans leurs travaux des besoins et contraintes spécifiques des PED. Elle entend réciproquement renforcer la prise en compte d'une gestion durable des ressources naturelles dans les politiques de développement.



Encadré 6.2. Examen par le CAD de l'aide de la France, 6 mai 2008

Examineurs : Royaume-Uni et Suède

La France est l'un des principaux acteurs de la communauté internationale dans le domaine de la coopération pour le développement. Son aide publique au développement s'est élevée à 9.94 milliards USD en 2007, ce qui la classe au troisième rang des donateurs membres du CAD. Cependant, comme chez la plupart de ces derniers, ce montant est inférieur à celui de 2006. La part de l'APD dans le revenu national brut est passée de 0.47 % en 2006 à 0.39 % en 2007.

La France s'étant alignée sur l'engagement de l'UE d'atteindre le chiffre de 0.51 % d'ici à 2010 et de 0.7 % pour 2015, elle doit prendre les dispositions nécessaires pour que son aide publique au développement augmente. À cette fin, il faut que le gouvernement ait fait approuver en 2008 par le Parlement les crédits d'APD requis dans le projet de loi de finances triennal. À cet égard, le CAD invite la France à examiner la façon dont elle notifie son aide au développement.

Le CAD a souligné que la France possédait des atouts particuliers, comme les liens étroits et de nature diverse qu'elle a établis au cours de l'histoire avec un grand nombre de pays en développement, ainsi que son aptitude à allier de multiples outils pour soutenir le développement. Il l'a félicitée pour les efforts qu'elle déploie en faveur de la paix et de la sécurité, et salué le rôle de premier plan qu'elle a joué au niveau international dans des domaines tels que le financement du développement et l'engagement dans les États fragiles. La France a en outre adopté des approches novatrices à l'échelon régional.

Le CAD a souligné le caractère morcelé du système français qui repose sur différents ministères et autres organismes. Les procédures suivies sont également complexes, ce qui amoindrit l'impact de ses efforts. Le CAD s'est aussi félicité du fait que l'examen de l'aide de la France ait lieu au moment où se déroule le processus de révision générale des politiques publiques, et a exprimé le souhait, à l'instar du secrétaire d'État chargé de la Coopération, que l'examen par les pairs facilite la réforme du système d'aide de la France.

Le CAD a invité la France à poursuivre les efforts qu'elle a engagés en 2004 en vue d'accroître l'impact de son aide et l'efficacité de son système. En particulier, celle-ci aurait intérêt à améliorer sa gestion stratégique tout en renforçant l'Agence française de développement, principal acteur de son aide. Ces mesures de réforme devraient prendre en compte les impératifs de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris et du Programme d'action d'Accra pour l'efficacité de l'aide.

Par ailleurs, le CAD a recommandé à la France de renforcer le caractère stratégique de son approche de la coopération pour le développement en visant expressément l'objectif de réduction de la pauvreté. Si elle axait davantage ses efforts sur les pays les moins avancés et les États fragiles, elle pourrait accroître leur impact sur la pauvreté. Dans cette démarche, la France devrait s'efforcer de trouver un bon équilibre entre les dons et les prêts.

Les autres conclusions et recommandations formulées à l'issue de l'examen par les pairs sont, entre autres, les suivantes :

- La France devrait poursuivre son action en faveur de la prévention et du règlement des conflits, en particulier de la réforme du secteur de la sécurité.
- Elle est invitée à s'appuyer davantage sur les ONG pour la mise en œuvre de son programme de coopération pour le développement.
- Elle devrait s'engager davantage dans le domaine humanitaire, comme le font actuellement d'autres donateurs.

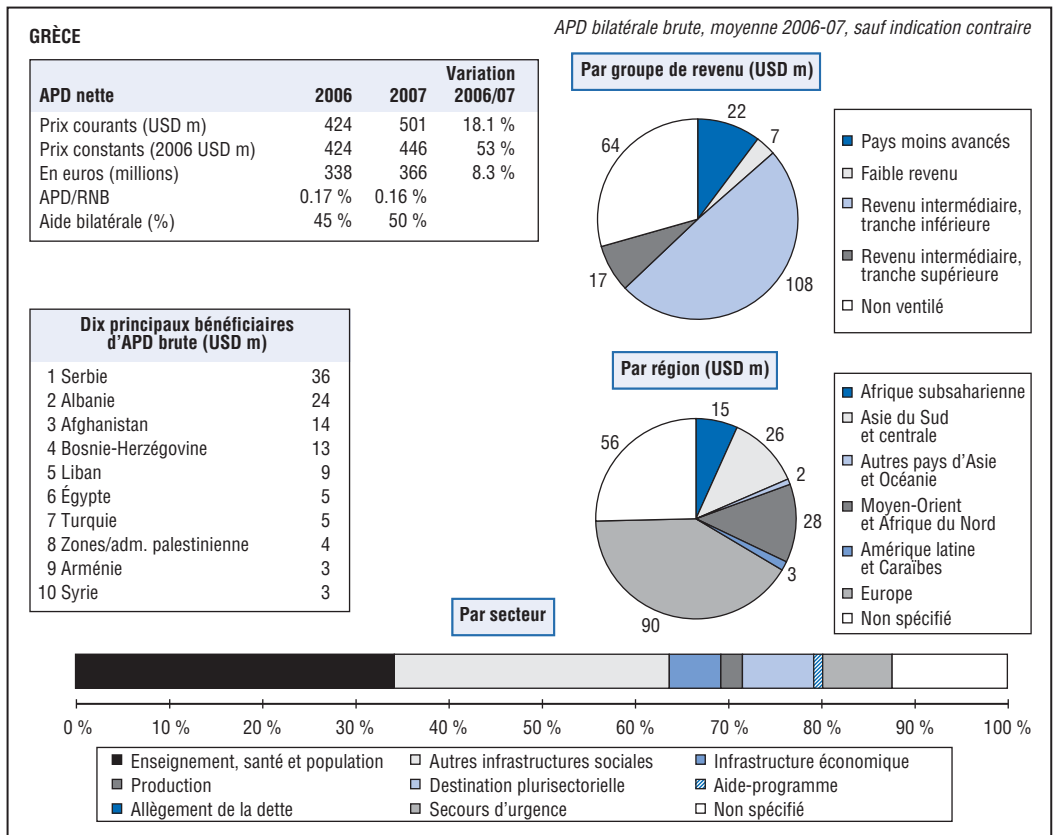
GRÈCE

En 2007, l'APD de la Grèce s'est chiffrée à 501 millions USD, soit une augmentation de 5.3 % en termes réels relativement à 2006. Son rapport APD/RNB est passé de 0.17 % en 2006 à 0.16 % en 2007.

Engagement vis-à-vis des OMD. La Grèce adhère aux OMD et s'efforce de contribuer à leur réalisation. Elle se préoccupe d'harmoniser sa politique de développement avec la préservation de l'environnement et la lutte contre le changement climatique.

Programme d'action pour l'efficacité de l'aide. La Grèce a récemment élaboré des documents stratégiques concernant huit pays qui mettent en application « plan d'action pour la coordination et l'harmonisation ». Ce plan veille à mieux intégrer les principes d'efficacité de l'aide dans son dispositif de coopération pour le développement. La Grèce participe avec d'autres donateurs au financement de projets de terrain. Elle coopère ainsi avec l'USAID dans les Balkans dans les secteurs de l'énergie et du tourisme, et en Jordanie dans celui du tourisme. La définition conjointe de programmes avec des partenaires de l'UE, comme en Éthiopie ou en Afghanistan, est un autre exemple du souci de la Grèce d'améliorer la répartition des tâches entre donateurs, un facteur essentiel à ses yeux.

Soutien de la mise en œuvre des Conventions de Rio. En matière de coopération pour le développement, la Grèce considère comme fondamental d'aider les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PEID) à promouvoir les mesures qu'ils adoptent face au changement climatique et à prendre des initiatives locales ou internationales dans ce domaine. La Grèce considère ainsi le changement climatique comme un paramètre transversal de ses projets d'aide bilatérale, et elle préconise le financement de programmes d'adaptation à ce changement. Elle contribue également à des projets d'adaptation au changement climatique destinés à des PMA et des PEID d'Afrique, du Pacifique et des Caraïbes, élaborés dans le cadre d'organisations régionales spécialisées.



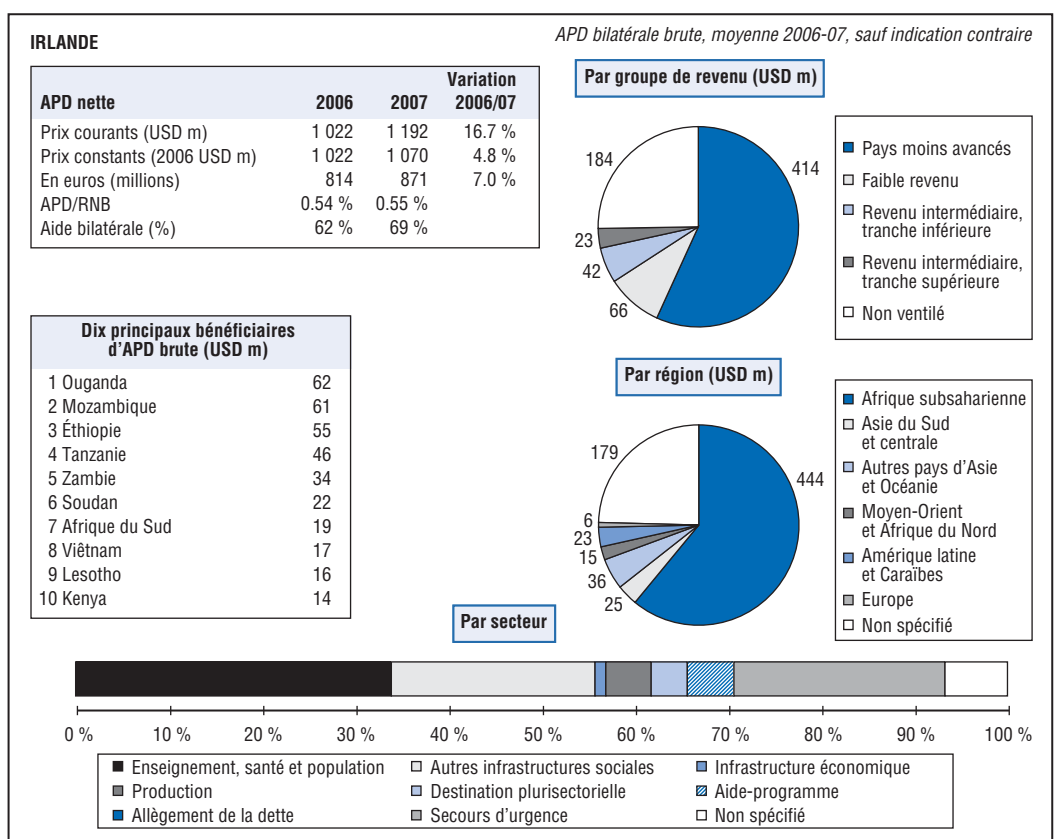
IRLANDE

En 2007, l'APD nette de l'Irlande s'est élevée à 1.19 milliard USD, ce qui représente une augmentation de 4.8 % en termes réels relativement à 2006. Son rapport APD/RNB a également augmenté pour passer de 0.54 % en 2006 à 0.55 % en 2007, malgré une forte progression de son RNB.

Engagement vis-à-vis des OMD. Dans un premier Livre blanc sur sa coopération pour le développement, l'Irlande a réaffirmé en 2006 que les OMD constituaient le fil directeur de sa politique en la matière. Elle devrait réaliser avant 2012 l'objectif assigné par les Nations Unies de consacrer à l'aide 0.7 % du PIB national.

Programme d'action pour l'efficacité de l'aide. L'Irlande insiste sur l'indispensable cohérence entre le financement des initiatives de portée mondiale et le soutien direct aux pays partenaires, et sur le parti à tirer de l'expérience acquise au niveau local dans le dialogue international. Elle participe pour sa part à des stratégies d'aide conjointes et à des dispositifs de répartition des tâches entre donateurs. La deuxième enquête de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris montre que l'Irlande est fortement attachée aux principes énoncés sur l'efficacité de l'aide. Elle s'est par ailleurs employée à enrichir les travaux du Forum de haut niveau d'Accra, où elle a coprésidé la Table ronde sur la responsabilité mutuelle.

Soutien de la mise en œuvre des Conventions de Rio. L'Irlande entend continuer à appliquer les accords multilatéraux sur l'environnement et à coopérer activement avec les organismes correspondants. Elle participe au financement du groupe d'experts chargé d'aider les PMA à élaborer des programmes d'action pour l'adaptation de ces pays au changement climatique, dans le cadre de la Convention des Nations Unies consacrée à la question. Elle contribue au Fonds pour les PMA chargé de financer les projets d'adaptation des PED au changement climatique, ainsi qu'au Fonds mondial pour la diversité des cultures, destiné à préserver la diversité végétale pour garantir la sécurité alimentaire à l'échelle mondiale.



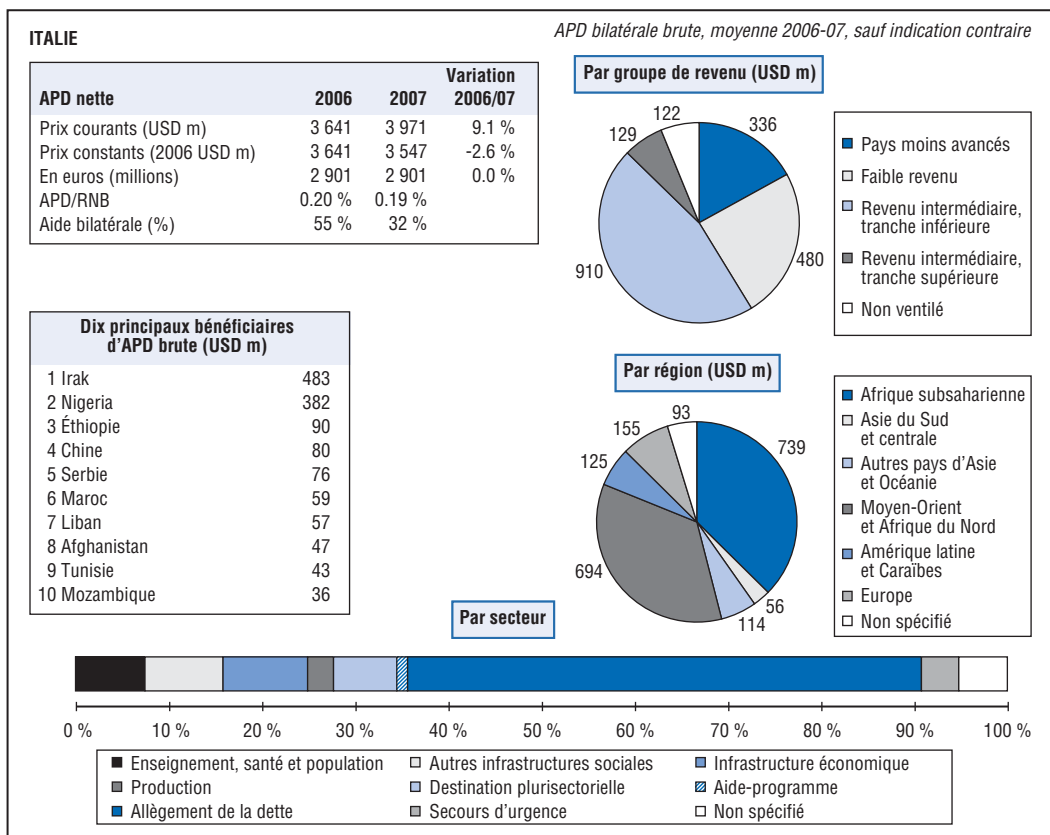
ITALIE

En 2007, l'APD nette de l'Italie a diminué de 2.6 % en termes réels relativement à 2006 pour s'établir à 3.97 milliards USD. Son rapport APD/RNB a également baissé, passant de 0.20 % en 2006 à 0.19 % en 2007.

Engagement vis-à-vis des OMD. L'objectif de réduire de moitié l'extrême pauvreté avant 2015 reste le credo de la coopération italienne pour le développement, même si le pays n'a pas achevé la réforme structurelle engagée pour mettre ses activités en phase avec les OMD.

Programme d'action pour l'efficacité de l'aide. L'Italie a activement participé au Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide organisé en 2008 à Accra. Elle y a réaffirmé sa volonté de mettre en œuvre les recommandations de la Déclaration de Paris de 2005, et s'est dite très attachée au principe de l'appropriation démocratique. Cependant la coopération italienne souffre d'un manque de ressources qui affecte ses efforts visant à mettre à profit les résultats des évaluations. L'Italie s'est donc résolument engagée à donner suite au Forum d'Accra en élaborant son propre plan d'action national pour l'efficacité de l'aide.

Soutien de la mise en œuvre des Conventions de Rio. Avec sa contribution d'un million EUR en 2008, l'Italie est l'un des donateurs les plus importants de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Depuis 1997, elle joue un rôle de premier plan dans la définition des stratégies de lutte contre la désertification. Elle s'est récemment engagée dans la mise en œuvre du nouveau Plan d'action (2007-17) de la Convention. La coopération italienne pour le développement contribue aussi financièrement au Mécanisme mondial de lutte contre la désertification hébergé par le FIDA, et elle soutient l'Initiative européenne sur l'eau. L'Italie a accueilli à Pérouse le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau, et elle joue le rôle directeur dans la gestion du Plan d'action pour les sources d'énergie renouvelables mis en place dans les petits pays insulaires en développement du Pacifique, auquel elle contribue pour 8 millions EUR.



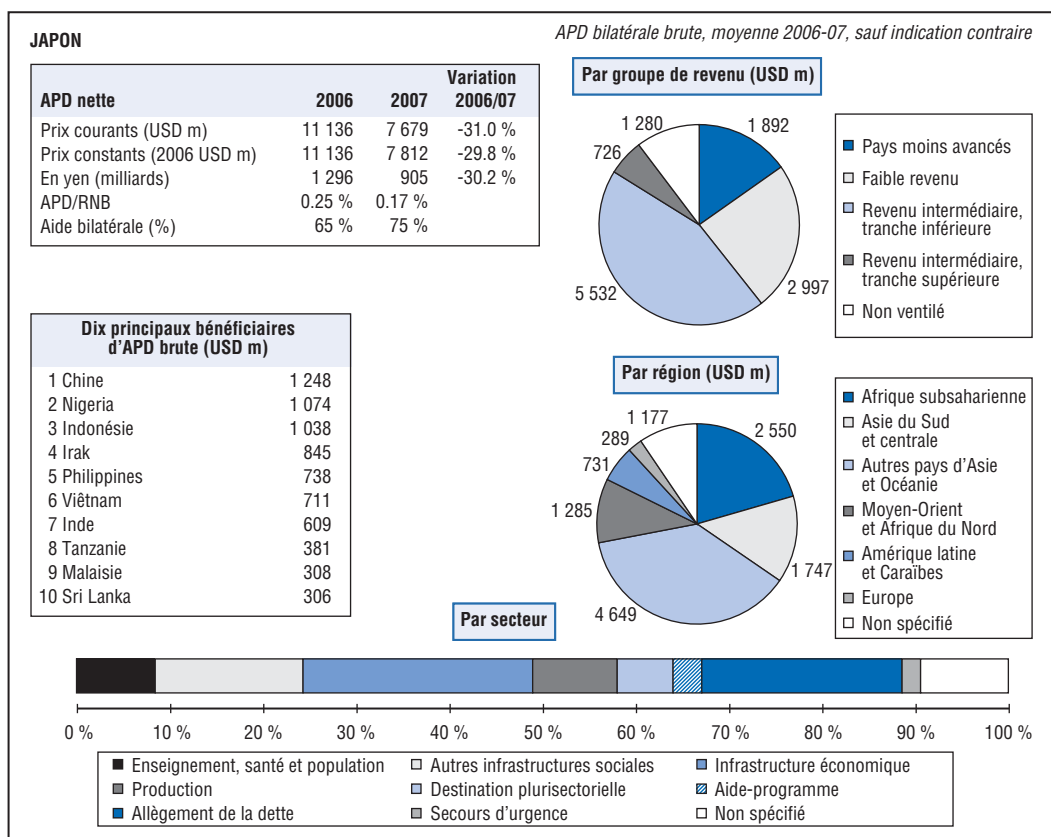
JAPON

En 2007, l'APD nette du Japon a diminué de 29.8 % en termes réels relativement à 2006 pour tomber à 7.68 milliards USD. Son rapport APD/RNB est passé de 0.25 % en 2006 à 0.17 % en 2007. Cette baisse a tenu en partie au recul des allègements de dettes accordés en 2007 et à une réduction du niveau des contributions versées aux institutions financières internationales.

Engagement vis-à-vis des OMD. Le Japon privilégie le principe du « développement autonome » étayé par la croissance et le renforcement des capacités, ainsi que celui de la « sécurité humaine » assurée par la protection et l'émancipation des individus et des collectivités. Le Japon va doubler son APD à l'Afrique d'ici à 2012, hors allègements de dettes. Lors du sommet du G8 organisé en juillet 2008 à Toyako, Hokkaido, il a proposé d'intensifier les efforts nécessaires à la réalisation des OMD 4, 5 et 6, et les recommandations en ce sens du « Cadre d'action de Toyako » comptent parmi les principaux résultats du sommet.

Programme d'action pour l'efficacité de l'aide. Le Japon rend compte chaque année des progrès accomplis dans l'exécution des principes de la Déclaration de Paris auxquels il a souscrit en 2005. Il s'attache à utiliser son APD pour aider les PED à parvenir à l'autonomie en s'appuyant sur la croissance économique et le renforcement des capacités. Il poursuit la réforme de son APD pour répondre à l'évolution des exigences du développement. Les trois dispositifs d'APD, à savoir les prêts, les dons et la coopération technique, seront gérés par l'agence de coopération internationale (AJCI) nouvellement reconfigurée.

Soutien de la mise en œuvre des Conventions de Rio. Dans le cadre de l'Initiative en faveur de la protection de l'environnement pour un développement durable (EcoISD), le Japon concourt au traitement des problèmes d'environnement planétaires, dont le changement climatique, la diminution de la diversité biologique et la désertification. Le Japon a mis en place en janvier 2008 un dispositif financier baptisé Cool Earth Partnership (« partenariat pour une planète fraîche »), doté d'un budget de 10 milliards USD. Il entend par cette initiative coopérer activement avec les PED à la réduction des émissions et aider les plus affectés d'entre eux par le changement climatique.



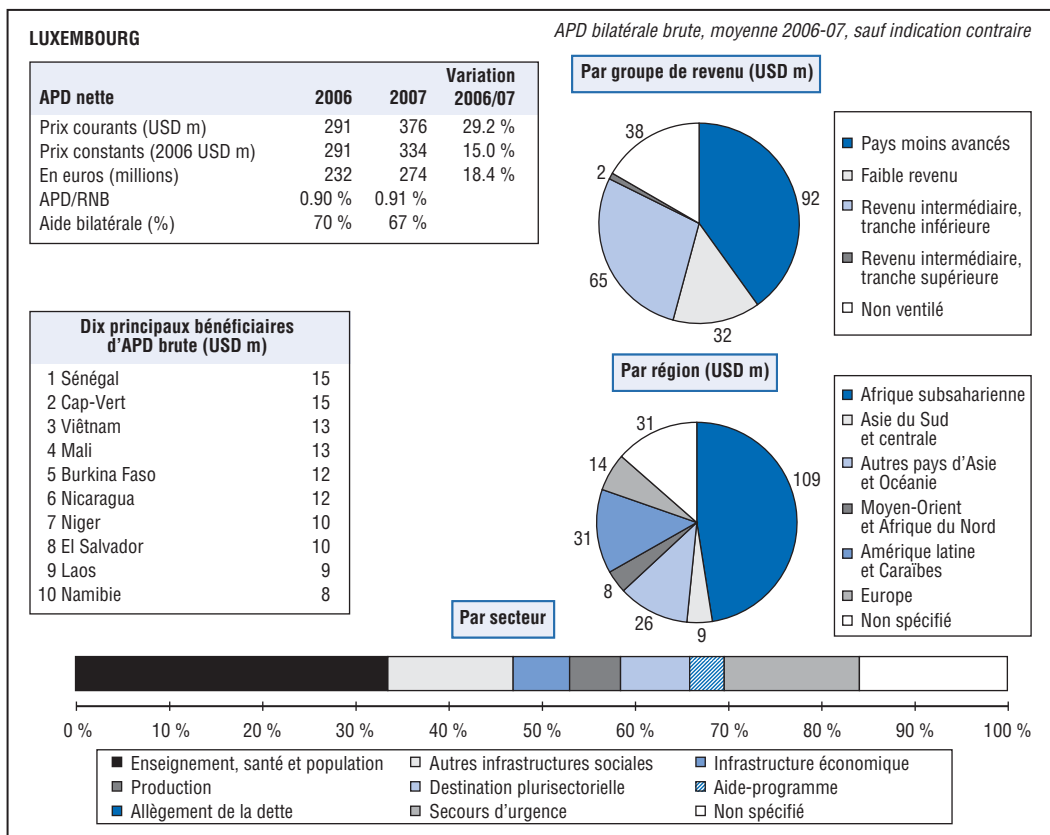
LUXEMBOURG

En 2007, les apports nets d'APD du Luxembourg se sont élevés à 376 millions USD, 15.0 % de plus qu'en 2006. Le rapport APD/RNB est ainsi passé de 0.90 % à 0.91 %. Cette augmentation est le fruit d'une intensification globale de l'effort d'aide du Luxembourg.

Engagement vis-à-vis des OMD. Depuis 2000, le Luxembourg aligne sur les OMD ses efforts de coopération pour le développement, l'accroissement de l'aide (0.91 % du RNB en 2007) n'en étant qu'une des facettes. Il s'efforce d'aligner son aide bilatérale sur les stratégies de lutte contre la pauvreté planifiées par les pays partenaires, et les documents programmatiques correspondants sont établis en coordination étroite avec ces pays dans l'optique des OMD. L'aide transitant par les organismes multilatéraux obéit à la même règle.

Efficacité de l'aide. Le Luxembourg a considérablement accru son aide au cours des dernières années et son programme de coopération pour le développement privilégie la qualité de cette aide. Le Luxembourg participe aux initiatives de la CE visant à mieux coordonner les tâches entre les donateurs. 2007 a été une année intense sur plusieurs « chantiers » de l'efficacité, notamment la revue par les pairs de l'OCDE, l'évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, et le 3^e Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide réuni à Accra. La coopération luxembourgeoise élabore un plan d'action lui permettant de remplir dans les délais ses engagements.

Soutien à la mise en œuvre des Conventions de Rio. Le Luxembourg a mis en place en 2004 un cadre législatif pour le développement durable, et il a instauré une structure institutionnelle pour mieux intégrer les principes du développement durable dans les politiques publiques. La coopération luxembourgeoise traite ces sujets de façon transversale dans ses initiatives, et elle formalise cet engagement sous la forme d'un document de stratégie sur la protection de l'environnement (biodiversité, lutte contre la désertification) et le changement climatique. Cette stratégie mettra en exergue le changement climatique (et l'adaptation à ses effets) comme élément central des politiques consacrées au développement économique et social.



Encadré 6.3. Examen par le CAD de l'aide du Luxembourg, 3 juin 2008

Examineurs : Espagne et Finlande

Chaque année, depuis 2000, le rapport de l'aide du Luxembourg à son revenu national a été d'au moins 0.7 %. Ses apports ont augmenté de près de 12 % en termes réels entre 2006 (291 millions USD constants) et 2007 (325 millions USD constants) pour atteindre 0.90 % du RNB. Cette progression le place au troisième rang des donateurs en pourcentage.

L'examen par les pairs a montré que le Luxembourg avait amélioré la gestion de son programme d'aide et créé ainsi une assise solide pour accroître l'efficacité de ses efforts en faveur du développement. Celui-ci a ouvert des bureaux régionaux dans cinq pays prioritaires et s'emploie à traduire en actes les engagements qu'il a pris au niveau international. Avec la deuxième génération de programmes de coopération pluriannuels qu'il a établis pour dix pays prioritaires, son aide a gagné en prévisibilité. Son ambitieux programme est cohérent et bien structuré grâce à une utilisation rationnelle des ressources financières et humaines.

Le Comité a noté que les apports d'aide du Luxembourg étaient concentrés sur quelques pays prioritaires, parmi les moins développés du monde, et alignés sur les besoins exprimés par ces pays. De plus, le Luxembourg collabore avec un nombre restreint d'organisations multilatérales qui visent les mêmes objectifs que lui en matière d'aide. Dans le domaine humanitaire, son action est exemplaire à maints égards et respectueuse des principes convenus à l'échelon international. Les pays en développement qui sont ses partenaires apprécient l'ouverture et la souplesse dont il fait preuve dans le dialogue sur les politiques à suivre et dans la mise en œuvre de son programme d'aide.

Le Comité a aussi constaté que le Luxembourg avait des difficultés à surmonter pour pouvoir appliquer avec fruit le programme d'action pour l'efficacité de l'aide : il pourrait se reposer davantage sur les systèmes administratifs des pays partenaires et rechercher de nouvelles formes de coopération avec les autres donateurs. Faire en sorte que son personnel possède les compétences requises et ait accès à d'autres connaissances spécialisées indispensables, constitue un défi permanent. En outre, il faudrait donner à la direction de la coopération au développement du ministère des Affaires étrangères davantage de moyens de mettre systématiquement à profit les enseignements de l'expérience. Comme pour les autres donateurs, il ne sera guère aisé pour le Luxembourg de susciter dans le public et les sphères politiques une adhésion plus grande à la concrétisation des engagements concernant l'efficacité de l'aide et aux interventions à risques, par exemple dans des contextes difficiles, marqués notamment par une situation précaire.

L'examen par les pairs a également abouti aux grandes conclusions suivantes :

- Le Comité a estimé que le Luxembourg pourrait gagner à se doter d'une déclaration de principe exposant clairement sa vision de l'avenir, et en particulier la façon dont il appliquera le programme d'action pour l'efficacité de l'aide, notamment dont il entend s'engager dans une coopération pour le développement plus risquée, qui s'articulerait par exemple autour des nouvelles modalités de l'aide et de la coopération dans les États fragiles. Cette démarche devrait s'inscrire dans le cadre d'un processus consultatif afin d'accroître la transparence et d'assurer une meilleure appropriation de la stratégie considérée.
- Au sein du Comité interministériel, le Luxembourg devrait définir des méthodes qui permettent de promouvoir, de suivre et d'évaluer de façon efficace et systématique la cohérence des politiques, notamment au service du développement, afin de pouvoir opérer des arbitrages entre celles-ci.

Encadré 6.3. **Examen par le CAD de l'aide du Luxembourg, 3 juin 2008** *(suite)*

Examineurs : Espagne et Finlande

- Compte tenu du grand nombre d'ONG pouvant prétendre au bénéfice de l'aide publique et du soutien vigoureux qu'elles reçoivent, le Luxembourg devrait étudier la possibilité de renforcer l'efficacité de cette aide au moyen de mesures d'incitation autres que celles qui visent à favoriser le ciblage géographique.
- Le Luxembourg devrait élaborer une stratégie de renforcement des capacités qui fournisse des directives précises et définisse les principes qui doivent sous-tendre cet effort et les modalités pratiques de sa conduite sur le terrain pour l'ensemble de ses programmes de coopération.

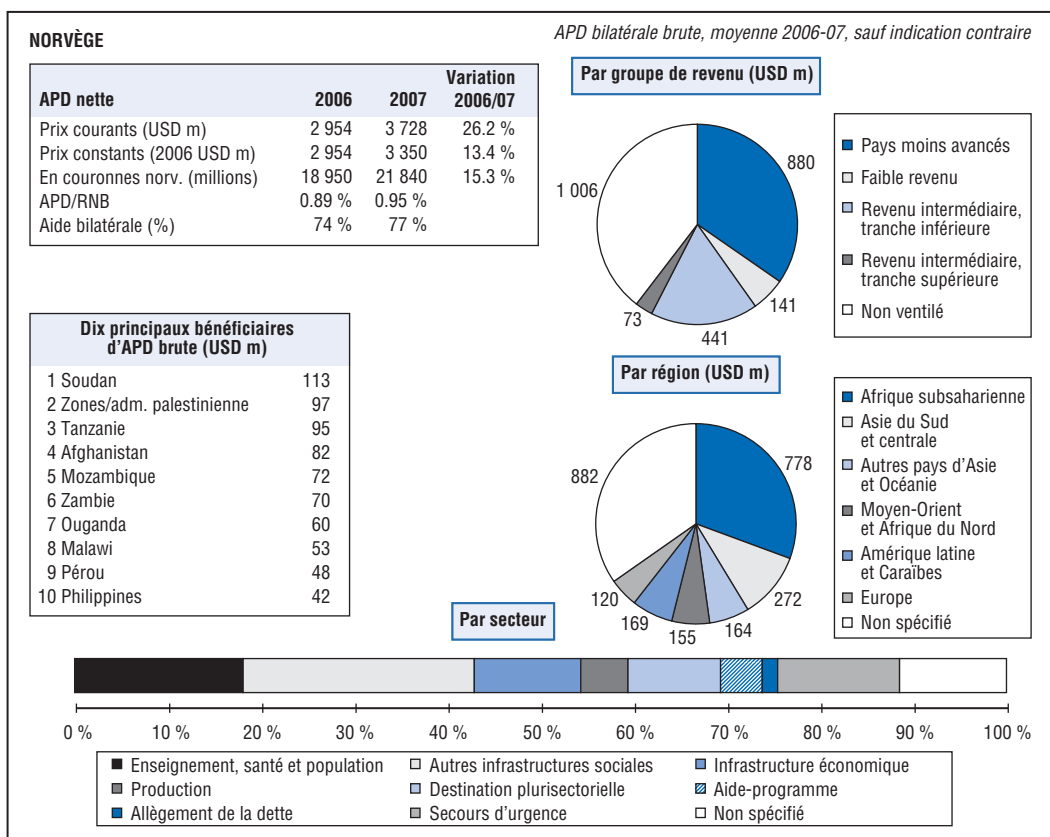
NORVÈGE

En 2007, l'APD nette de la Norvège s'est élevée à 3.73 milliards USD, soit une augmentation de 13.4 % en termes réels relativement à 2006. Son rapport APD/RNB a également progressé, passant de 0.89 % en 2006 à 0.95 % en 2007.

Engagement vis-à-vis des OMD. La Norvège participe aux efforts déployés dans les enceintes internationales pour mieux faire percevoir l'importance des OMD, mesurer les progrès accomplis et surmonter les obstacles. La Norvège soutient les stratégies de lutte contre la pauvreté élaborées par les pays en mettant fortement l'accent sur les OMD, notamment les OMD 3, 4 et 5. Elle encourage la création au sein des Nations Unies d'une nouvelle instance pour la promotion de l'égalité hommes-femmes.

Programme d'action pour l'efficacité de l'aide. La Norvège s'est montrée active dans la préparation du Forum de haut niveau d'Accra. Elle met l'accent sur l'appropriation au niveau national, le renforcement de l'appareil d'État, l'obtention de résultats et une évaluation plus pertinente des activités d'aide. Elle préconise une division du travail entre les donateurs selon les priorités arrêtées à l'échelon local. L'environnement et le changement climatique, la construction de la paix et l'aide humanitaire, l'émancipation des femmes et l'égalité hommes-femmes sont les vecteurs prioritaires de l'action menée par la Norvège. Au sein du Groupe nordique plus, elle a conduit le débat sur les nouvelles formes d'aide en faveur de la société civile.

Soutien de la mise en œuvre des Conventions de Rio. En 2006, les pouvoirs publics ont mis en place un plan d'action pour l'intégration des questions d'environnement dans la coopération pour le développement. Ce plan tient compte des trois conventions de Rio et s'articule autour de quatre axes : la gestion durable de la diversité biologique et des ressources naturelles, la gestion des ressources en eau, le changement climatique et l'accès à des sources d'énergie propres, ainsi que les substances dangereuses. Lors de la conférence tenue à Bali en 2007, la Norvège a lancé l'Initiative pour le climat et les forêts dans le but de soutenir le programme REDD, une démarche dans le droit fil de la Convention sur les changements climatiques.



Encadré 6.4. Examen par le CAD de l'aide de la Norvège, 21 octobre 2008

Examineurs : Canada et Commission européenne

Lors de l'examen par les pairs, le CAD a noté que la Norvège s'était engagée à consacrer 3.7 milliards USD à l'aide au développement en 2007, ce qui représente une augmentation appréciable par rapport à l'année précédente. L'APD de la Norvège est la plus élevée du monde en pourcentage du revenu national brut (0.95 %), et le CAD a félicité celle-ci d'avoir prévu, dans sa programmation budgétaire, d'atteindre son objectif de 1 % du RNB en 2009, dans un contexte de crise financière mondiale.

L'examen a aussi permis de constater que la Norvège se trouvait systématiquement à l'avant-garde, par rapport aux autres donateurs, s'agissant des efforts déployés pour améliorer le système d'aide international, ainsi que ses propres politiques et programmes de développement. Son souci de promouvoir l'efficacité de l'aide a été salué, de même que la souplesse de son approche de l'aide au développement, qui lui permet de s'adapter rapidement aux situations nouvelles et de saisir sans tarder les occasions qui s'offrent. Le Comité a aussi remarqué que la coopération norvégienne pour le développement faisait appel à des pratiques novatrices, comme la réflexion menée sur les moyens de faire de l'aide publique au développement un catalyseur des efforts autres que l'APD qui sont nécessaires pour relever les défis de portée mondiale que représentent le développement et la lutte contre la pauvreté.

Le Comité a attiré l'attention de la Norvège sur certains problèmes. Même si la souplesse de sa démarche était généralement considérée comme un atout, elle a été invitée à se garder d'ajouter sans cesse de nouvelles priorités à une liste déjà longue d'initiatives, car cela entraînerait une dilution de son aide entre des pays et des activités de plus en plus nombreux. Il lui a été conseillé de conserver une approche stratégique et ciblée de l'aide au développement. La restructuration récente de son système d'aide, qui a permis d'articuler pleinement entre elles la politique du développement et la politique étrangère au sein du ministère des Affaires étrangères et de faire de la Norad un service technique, a été source d'améliorations, comme une aptitude plus grande à répondre aux demandes des ambassades. Toutefois, il a été estimé que le nouveau système n'était pas encore tout à fait en état de fonctionner et la répartition des rôles et des responsabilités a été jugée peu claire. Le Comité a aussi loué la volonté de la Norvège de montrer la voie dans certains domaines transversaux comme les droits des femmes et l'égalité hommes-femmes ou l'environnement, mais il a remarqué qu'elle avait toujours de la peine à assurer une réelle intégration de ces objectifs dans les programmes et les projets. L'examen par les pairs a également abouti aux grandes conclusions suivantes :

- Le CAD a félicité la Norvège pour sa conception progressiste de la coopération pour le développement, qu'elle ne considère que comme l'un des multiples facteurs qui influent sur le développement d'un pays, et il espère que celle-ci sera encore affinée dans le prochain Livre blanc.
- Il a été conseillé à la Norvège de définir une approche intégrée de la cohérence des politiques au service du développement, ainsi que d'instaurer des mécanismes institutionnels d'analyse, de suivi et d'information en retour pour pouvoir concrétiser la démarche très ouverte qu'elle a adoptée. Il lui a été recommandé de réfléchir au lieu d'implantation, au mandat et au champ de compétence d'une structure institutionnelle qui serait chargée de déterminer les risques d'antagonisme entre les politiques, de faire effectuer des études portant sur un horizon plus éloigné, de coordonner des travaux de recherche, ainsi que de promouvoir la cohérence des politiques au service du développement auprès des différents ministères, et de suivre et analyser leurs efforts en la matière.

Encadré 6.4. Examen par le CAD de l'aide de la Norvège, 21 octobre 2008 (suite)

Examineurs : Canada et Commission européenne

- Le Comité a estimé que la Norvège pourrait élaborer une stratégie pour la répartition de son budget croissant d'APD entre les différents canaux, instruments, secteurs et pays. Il lui a recommandé de rechercher les moyens de porter au maximum la synergie entre les différents instruments et entre les stratégies spécifiques aux secteurs et aux pays. À cette fin, elle pourrait assigner des objectifs généraux clairs à ses interventions au niveau des pays.
- Selon le CAD, la Norvège pourrait examiner comment préciser et mieux distinguer les rôles respectifs du MAE et de la Norad, notamment dans la gestion des dons. La Norad a aussi été invitée à mieux définir sa mission de création d'un système de gestion des connaissances destiné à étayer le processus de décision.

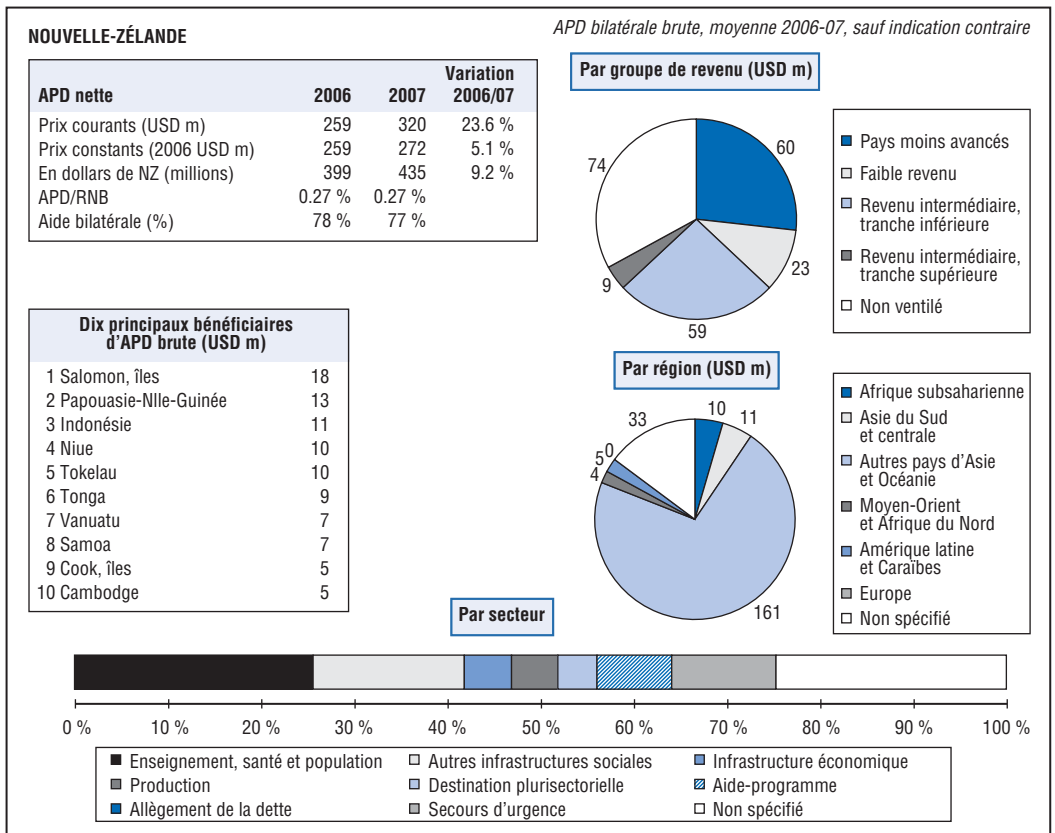
NOUVELLE-ZÉLANDE

En 2007, l'APD nette de la Nouvelle-Zélande s'est chiffrée à 320 millions USD, soit une augmentation de 5.1 % en termes réels relativement à 2006. Son rapport APD/RNB est resté à 0.27 %.

Engagement vis-à-vis des OMD. La volonté de réaliser les OMD transparaît dans tous les documents d'orientation de la NZAID, l'agence néo-zélandaise de développement international. La Nouvelle-Zélande prévoit de porter son APD à 0.35 % du RNB en 2010-11. Elle soutient prioritairement les pays de la région du Pacifique, en particulier la Mélanésie en butte à de grandes difficultés pour la réalisation des OMD, et quelques pays d'Asie du Sud-Est. La Nouvelle-Zélande se préoccupe plus particulièrement des droits des plus pauvres.

Programme d'action pour l'efficacité de l'aide. La NZAID place en priorité la mise en œuvre de la Déclaration de Paris. L'agence simplifie ses méthodes d'exécution, elle renforce ses capacités propres et elle accorde beaucoup plus de place à une gestion axée sur les résultats. Elle a participé à l'évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris menée sous la direction du CAD. La Nouvelle-Zélande participe à des travaux de recherche conjoints sur la problématique hommes-femmes dans la région du Pacifique.

Soutien de la mise en œuvre des Conventions de Rio. La NZAID veut assoir le développement durable et éliminer la pauvreté sur une base de ressources naturelles plus riche et mieux protégée. Consciente que les pauvres sont les plus touchés par la réduction de la diversité biologique que provoque la dégradation de l'environnement, la NZAID déploie ses efforts dans deux directions principales. Elle entend fournir aux pauvres davantage de moyens pour prendre en main l'environnement où ils vivent, et améliorer dans leur intérêt la gestion de l'environnement. L'agence s'attache tout particulièrement à aider ses partenaires de la région du Pacifique à faire face aux effets du changement climatique, qui va aggraver les problèmes écologiques et autres auxquels ils sont déjà confrontés.



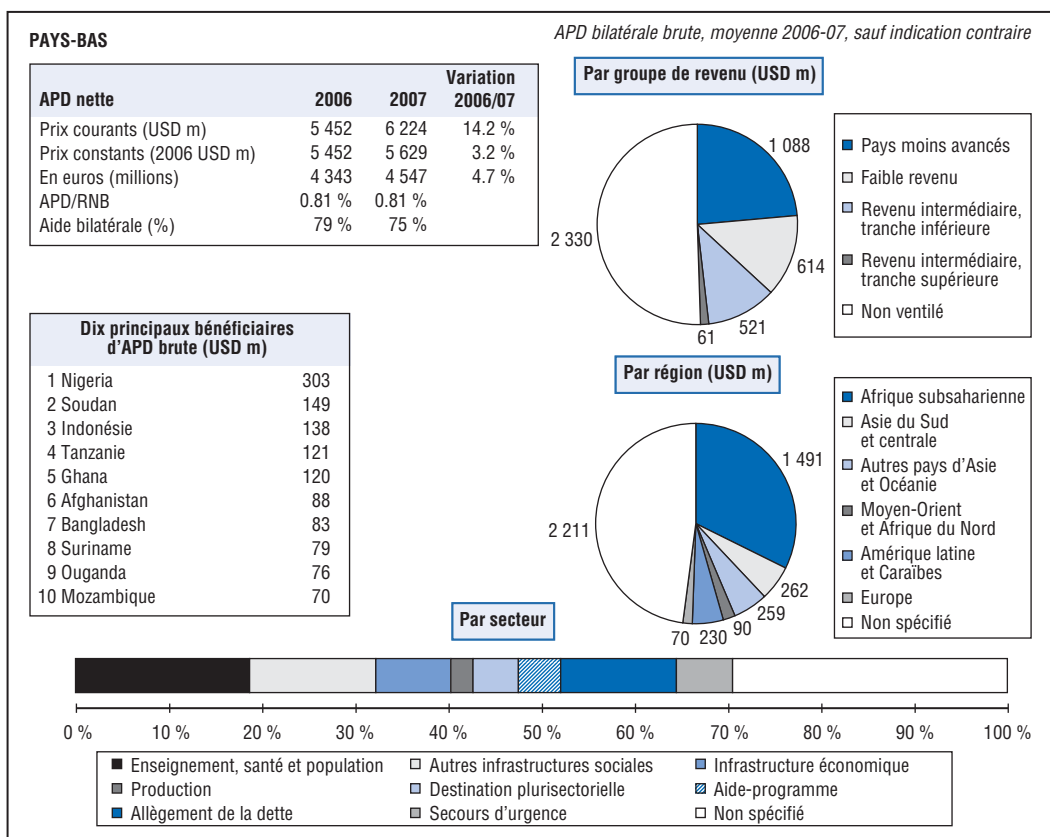
PAYS-BAS

En 2007, l'APD nette des Pays-Bas s'est élevée à 6.22 milliards USD, ce qui représente une augmentation de 3.2 % en termes réels relativement à 2006. Son rapport APD/RNB s'est maintenu à 0.81 %.

Engagement vis-à-vis des OMD. Les Pays-Bas sont profondément attachés à la réalisation des OMD. Le Programme 2015 de coopération pour le développement préconise de nouveaux partenariats et de nouvelles méthodes. La Lettre d'orientation de 2007 a intensifié l'action en direction des États fragiles pour y favoriser la croissance économique et la redistribution, les droits et la santé des femmes, ainsi que le développement durable et la défense du climat. Un fonds a été créé pour l'OMD 3.

Programme d'action pour l'efficacité de l'aide. La Déclaration de Paris sert de fil directeur aux relations entre les Pays-Bas et leurs pays partenaires. Les ambassades s'appliquent à des pratiques efficaces, comme l'organisation de partenariats plus ouverts. Les plans stratégiques pluriannuels pour la période 2008-11, finalisés en 2008, mettent l'accent sur le renforcement de la division du travail au niveau des pays partenaires. Les initiatives sectorielles recherchent l'appropriation de ces pays dans les filières où les capacités nationales peuvent être renforcées. Préférence est donnée au soutien budgétaire quand existent sur le terrain les moyens opérationnels.

Soutien de la mise en œuvre des Conventions de Rio. Les Pays-Bas ont ratifié les conventions de Rio sur l'environnement et ils concourent activement à la définition de politiques propres à assurer un développement durable. Membre actif du Conseil et important contributeur du FEM, les Pays-Bas préconisent une application intégrée des accords multilatéraux sur l'environnement dans les pays bénéficiaires du Fonds. Ils ont incorporé les marqueurs de Rio dans leur système afin d'améliorer la notification à l'OCDE/CAD. Les Pays-Bas consacrent depuis de nombreuses années un budget équivalent à 0.1 % de leur PNB à la coopération internationale en matière d'environnement. Cet objectif est intégré dans l'objectif de 0.8 % pour le rapport APD/RNB, et qui permet de garantir l'apport d'un soutien constant à la mise en œuvre des Conventions de Rio.



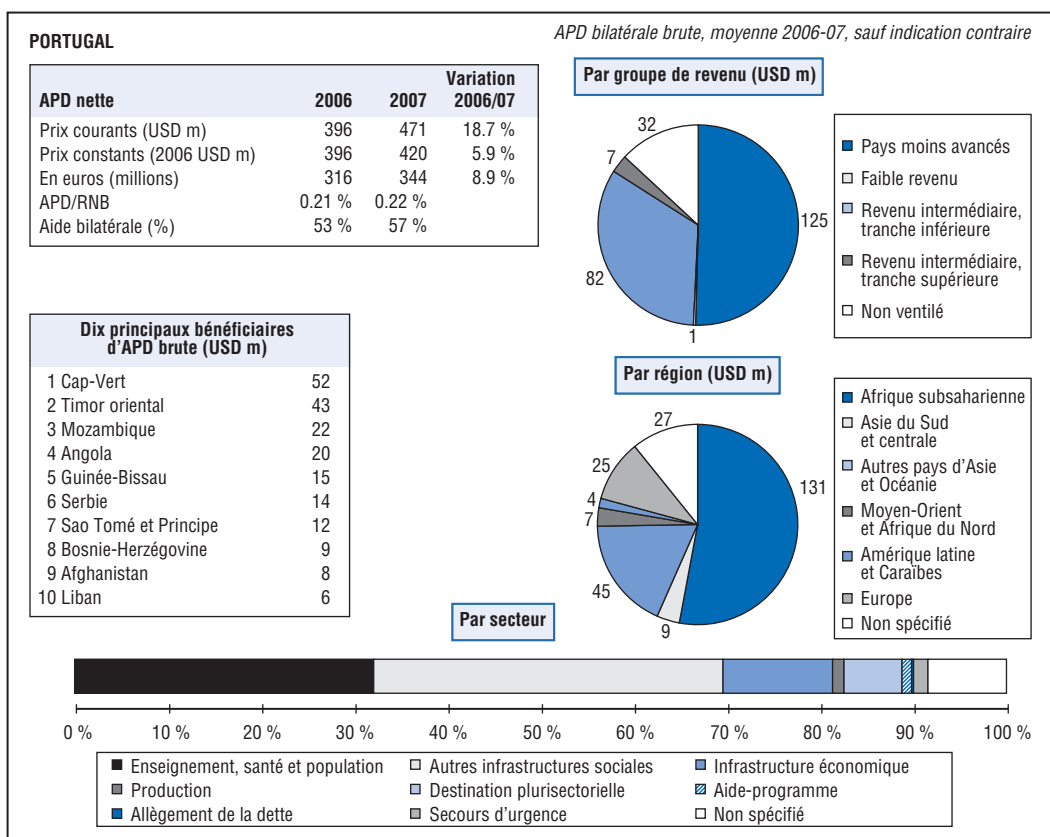
PORTUGAL

En 2007, l'APD nette du Portugal s'est chiffrée à 471 millions USD, soit une augmentation de 5.9 % en termes réels relativement à 2006. Son rapport APD/RNB a également progressé, passant de 0.21 % en 2006 à 0.22 % en 2007.

Engagement vis-à-vis des OMD. La réduction de la pauvreté est l'un des grands objectifs de la coopération portugaise pour le développement. Le Portugal souscrit pleinement aux OMD, aussi bien dans son document stratégique que dans son programme de coopération pour 2005-09. Dans les six pays, tous des PMA, qu'il a classés en priorité, il axe son aide sur la santé, l'éducation, les infrastructures de base et le renforcement des capacités. Chaque programme-pays doit mesurer sa contribution à la réalisation des OMD. Le Portugal a participé à la rédaction du Rapport 2008 sur les OMD, en particulier au chapitre consacré à l'OMD 8.

Programme d'action pour l'efficacité de l'aide. Le Plan d'action du Portugal sur l'efficacité de l'aide a été diffusé auprès de l'ensemble du personnel chargé du développement. Les programmes-pays sont établis de façon à concorder avec le Cadre commun pour les documents de stratégie par pays en vigueur dans l'UE, et ils sont alignés sur les stratégies nationales de lutte contre la pauvreté. La part de l'aide qui transite par les budgets nationaux ou relève d'approches sectorielles a augmenté. L'aide portugaise étant concentrée sur les États fragiles, des activités spécifiques sont entreprises pour améliorer l'aptitude des pays partenaires à gérer leur développement. Le Portugal a publié un « Rapport sur l'efficacité de l'aide » qui rend compte de l'exécution des engagements pris durant la période 2006-08.

Soutien de la mise en œuvre des Conventions de Rio. Le Portugal a établi un « Programme national sur le changement climatique » et un « Plan national d'attribution des autorisations d'émission ». Le « Fonds carbone » portugais se charge d'acquérir des crédits d'émission de carbone dans le cadre des mécanismes du protocole de Kyoto, dont plusieurs pays lusophones tirent déjà profit. Au niveau multilatéral, le Portugal a contribué à la mise en œuvre des protocoles et à l'alimentation des fonds expressément affectés à l'environnement.



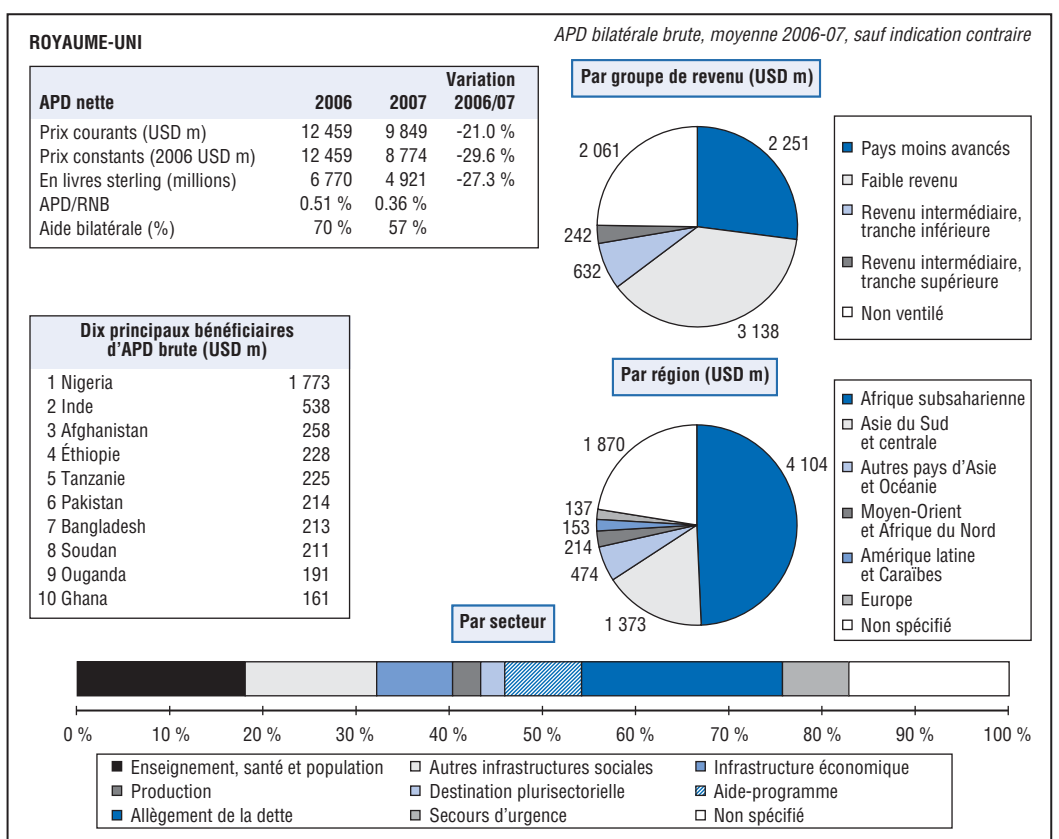
ROYAUME-UNI

En 2007, l'APD nette du Royaume-Uni a diminué de 29.6 % pour tomber à 9.85 milliards USD. Son rapport APD/RNB est passé de 0.51 % en 2006 à 0.36 % en 2007. Cette baisse a principalement tenu à une réduction du niveau des allègements de dettes accordés en 2007, ainsi qu'à la cession de participations.

Engagement vis-à-vis des OMD. Le Public Service Agreement (PSA) 29, défini par les autorités pour la période 2008-11, vise au recul de la pauvreté dans les pays pauvres en accélérant les progrès dans la concrétisation des OMD. Il est axé sur l'Afrique subsaharienne et l'Asie du Sud, mais le Royaume-Uni est également résolu à accroître l'aide aux États fragiles et aux pays « délaissés » par les donateurs, surtout ceux exposés à des conflits.

Programme d'action pour l'efficacité de l'aide. Le Livre blanc 2006 sur le développement international énonce des engagements précis concernant l'efficacité de l'aide. Ils consistent notamment à mettre en œuvre la Déclaration de Paris et à soutenir l'action engagée par le CAD pour encourager donateurs et pays partenaires à collaborer davantage. Le Royaume-Uni s'emploie à rechercher des moyens novateurs de financement du développement, à accroître la prévisibilité à moyen terme des aides, et à renforcer les mécanismes d'exercice de la responsabilité mutuelle.

Soutien de la mise en œuvre des Conventions de Rio. Le Royaume-Uni œuvre à l'application des Conventions de Rio. Le PSA sur le changement climatique définit des indicateurs permettant d'évaluer les actions visant à empêcher les modifications climatiques néfastes. Le Royaume-Uni milite en faveur de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Convention sur la diversité biologique. Responsable de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, le ministère du Développement international (DFID) contribue, par ses programmes bilatéraux et multilatéraux, au respect de l'obligation d'intégrer « des stratégies d'élimination de la pauvreté dans l'action menée contre la désertification et pour atténuer les effets de la sécheresse ».



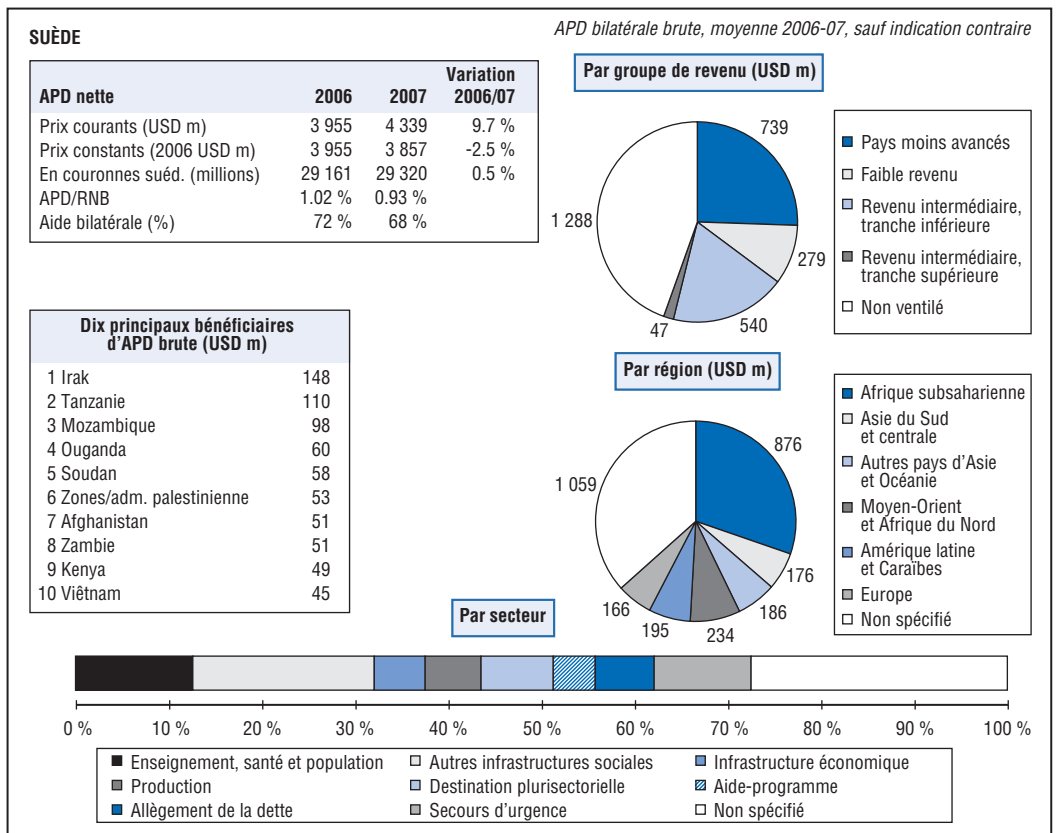
SUÈDE

En 2007, l'APD nette de la Suède a diminué de 2.5 % en termes réels, relativement à 2006, pour s'établir à 4.34 milliards USD. Son rapport APD/RNB a également baissé, passant de 1.02 % en 2006 à 0.93 % en 2007. Ce recul a principalement tenu à une réduction des allègements de dettes accordés en 2007.

Engagement vis-à-vis des OMD. Les OMD sont au cœur de la Stratégie pour un développement global de la Suède et de ses activités de coopération internationale pour le développement. Au niveau national, celle-ci soutient les initiatives destinées à mieux faire connaître à l'ensemble de la population les OMD et la contribution importante qu'ils peuvent apporter à l'instauration d'un développement durable et équitable. La Suède a dépassé l'objectif de 0.7 % pour le rapport APD/RNB.

Programme d'action pour l'efficacité de l'aide. La Suède fait toujours de l'efficacité de l'aide une priorité de ses efforts de coopération. Son agence de coopération internationale au développement (l'Asdi) veille à l'application des principes énoncés dans la Déclaration de Paris. Ces principes soutiennent de longue date les stratégies de coopération bilatérale en vue d'améliorer l'efficacité de l'aide : procédures de mise en œuvre souples, promotion des principes d'appropriation, et cohérence des politiques. En phase avec l'UE, la Suède a circonscrit sa coopération bilatérale en ramenant le nombre de ses pays partenaires de 70 à 33. Elle a joué un rôle de premier plan dans la préparation du Forum d'Accra.

Soutien de la mise en œuvre des Conventions de Rio. La réalisation des OMD dépend d'écosystèmes solides, ce qui implique la concrétisation de l'OMD 7 pour que les autres puissent s'accomplir. La Suède aide les pays partenaires à s'engager dans un développement durable tant pour atténuer le changement climatique que pour leur permettre de s'y adapter. En 2007, l'aide suédoise au titre de l'environnement a représenté un montant total de 1 milliard SEK environ. Un complément de 6.8 milliards SEK a été affecté à des programmes dont l'amélioration de l'environnement constituait un élément important. La Suède contribue aux organismes multilatéraux spécialisés dans le domaine de l'environnement, tels le FEM. Les problématiques de l'environnement et du changement climatique entrent de plus en plus en compte dans les activités de coopération pour le développement concernant l'agriculture, la santé ou l'éducation. En matière de biodiversité, la Suède soutient le renforcement des capacités dans les pays en développement et l'enrichissement des connaissances.



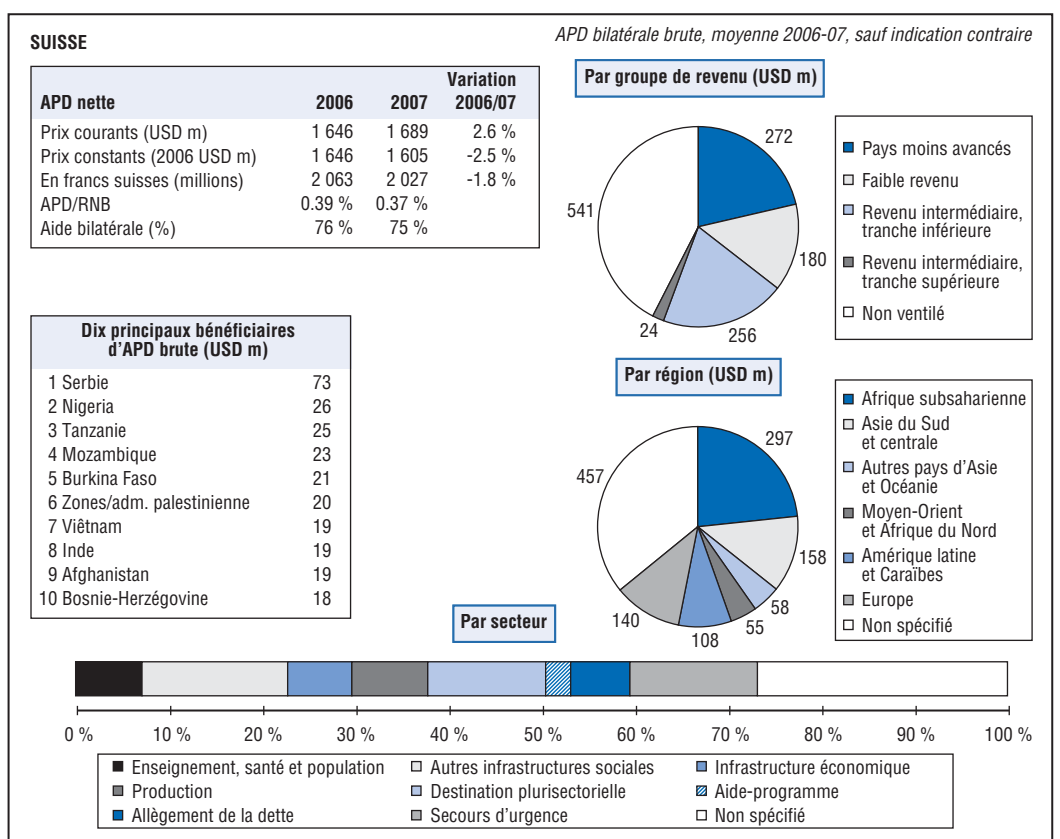
SUISSE

En 2007, l'APD nette de la Suisse a baissé de 2.5 % en termes réels, relativement à 2006, pour s'établir à 1.69 milliard USD. Son rapport APD/RNB a également diminué, passant de 0.39 % en 2006 à 0.37 % en 2007. Ce recul a surtout été dû à une réduction du volume des allègements de dettes accordés en 2007.

Engagement vis-à-vis des OMD. En 2008, le Conseil fédéral et le Parlement de la Suisse ont approuvé une seule et unique stratégie pour la coopération technique et économique et l'aide financière aux pays en développement pour la période 2009-12. Les OMD figurent parmi les trois priorités de cette stratégie. La Direction du développement et de la coopération (DDC) et le secrétariat d'État à l'Économie (Seco) considèrent les OMD comme référence universelle pour la mise en œuvre de l'aide bilatérale et multilatérale.

Programme d'action pour l'efficacité de l'aide. La Suisse adhère pleinement au programme d'action international en faveur de l'efficacité de l'aide et elle s'emploie à assurer la prise en compte des principes énoncés dans la Déclaration de Paris. Parmi les décisions les plus visibles à cet égard figurent la réduction du nombre de pays bénéficiaires de l'aide suisse et des domaines d'intervention, mais avec une participation élargie de la Suisse aux accords entre donateurs. La Suisse a joué un rôle actif au Forum de haut niveau d'Accra où elle a coprésidé – avec la Colombie – la Table ronde sur l'appropriation.

Soutien de la mise en œuvre des Conventions de Rio. En 2007, la Suisse a directement contribué aux conventions à hauteur de 57.3 millions CHF et avec un soutien indirect représentant 94.3 millions CHF. L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a contribué au financement de base du FEM et du Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Outre son concours à l'élaboration du plan stratégique de la Convention sur la lutte contre la désertification, la Suisse a appuyé la mise en œuvre des Conventions en confiant au Seco, à la DDC et à l'OFEV la conduite d'un certain nombre d'actions bilatérales.



Encadré 6.5. Examens à mi-parcours

Le CAD a décidé en 2003 d'amorcer un recours plus systématique à un mécanisme de suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées dans les examens par les pairs. Un processus de suivi sera appliqué à titre expérimental en 2009 aux membres du CAD, ayant fait l'objet d'un examen en 2007, qui seront volontaires pour se prêter à l'expérience. La Belgique et le Royaume-Uni s'étaient déjà portés volontaires pour subir un examen à mi-parcours en 2008.

Examen à mi-parcours de la Belgique, 16 mai 2008

Globalement, l'exercice a mis en lumière une véritable envie d'entreprendre des réformes et de rechercher comment innover dans le contexte politique prévalant en Belgique en s'appuyant sur des évaluations et des bilans stratégiques. Les progrès réalisés depuis l'examen par les pairs de 2005 sont notables dans un certain nombre de domaines pour lesquels des recommandations essentielles avaient été formulées. La Belgique a la chance de pouvoir se référer aux orientations stratégiques claires tracées dans le Plan de management du directeur général de la coopération pour le développement qui bénéficient d'une forte adhésion au niveau politique. Les trois principaux objectifs poursuivis sont les suivants : i) renforcer les synergies et les complémentarités entre les différents canaux d'acheminement de l'aide belge; ii) accentuer la concentration géographique et sectorielle du programme d'aide belge; et iii) adapter le système d'aide de façon à permettre la poursuite de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris. Certains résultats sont déjà visibles : amélioration de la gestion et de l'organisation du programme d'aide, adoption en 2007 d'un plan pour l'alignement et l'harmonisation qui vise à lever la plupart des obstacles à la mise en œuvre du programme pour l'efficacité de l'aide et application d'une gestion axée sur les résultats au programme belge d'aide au développement.

La Belgique a conscience qu'elle a encore des défis à relever et elle s'y prépare. Elle devra en particulier s'en tenir à la feuille de route qu'elle s'est tracée pour parvenir à honorer l'engagement qu'elle a pris de porter à 0.7 % d'ici 2010 la part du son RNB allouée à l'APD. S'agissant des ressources humaines, la Belgique doit faire face à un nécessaire renouvellement des personnels tout en veillant à assurer les transferts de connaissances et à adapter la palette des compétences aux nouvelles modalités de l'aide. Elle devrait en outre approfondir sa réflexion sur la poursuite du processus de décentralisation sans perdre de vue la nécessité de préserver la cohésion du système et de se ménager le soutien des services centraux. Elle doit continuer de s'employer à mieux communiquer sur les résultats et les réalisations à porter à l'actif du programme d'aide. Enfin, lorsqu'elle procèdera à la révision de la loi de 1999 sur la coopération pour le développement, elle devra impérativement maintenir le ciblage géographique et sectoriel de son programme d'aide pour lui conférer un impact fort.

Cet examen à mi-parcours a offert à la Belgique une excellente occasion de faire le point sur l'état d'avancement de la mise en application des principes énoncés dans la Déclaration de Paris à mi-chemin entre deux examens par les pairs et de dresser un tableau d'ensemble structuré des domaines dans lesquels des progrès sont perceptibles et de ceux dans lesquels des défis se profilent à l'horizon. Cet exercice devrait permettre de mieux concentrer les efforts futurs sur la poursuite de la mise en œuvre des principes énoncés dans la Déclaration de Paris et sur la mise en pratique des recommandations formulées dans le précédent examen par les pairs.

Encadré 6.5. **Examens à mi-parcours** (suite)**Examen à mi-parcours du Royaume-Uni, 27 novembre 2008**

L'examen à mi-parcours du Royaume-Uni a mis en évidence la démarche stratégique suivie par le DFID pour garder le rythme et ne pas perdre de vue l'ambition de faire plus et mieux avec moins de ressources administratives, rappelée lors de l'examen par les pairs de 2006. Cette démarche répond à un besoin d'autant plus impérieux que le DFID se trouve soumis à des pressions de plus en plus fortes exercées tant par les responsables politiques que par l'opinion publique et que de nouveaux enjeux se dessinent dans le domaine du développement. Le DFID réagit à ces facteurs en se dotant d'un programme de transformation interne ambitieux définissant des réformes concrètes qui portent sur l'action menée, les processus internes, les capacités internes, les relations internationales et la communication. Le gouvernement britannique a réaffirmé l'engagement pris par le pays de porter à 0.7 % du RNB le budget alloué à l'aide d'ici 2013. Le *Public Service Agreement Framework 2008-11* recouvre un ensemble de priorités gouvernementales collectives et remplit en même temps les fonctions de pivot de la cohérence des politiques au service du développement.

Le Royaume-Uni demeure aux avant-postes de la réflexion engagée sur le plan international dans un grand nombre de domaines tels que l'aide humanitaire et l'engagement dans les États fragiles et joue un rôle de catalyseur pour l'échange de bonnes pratiques et la promotion des réformes. La capacité du DFID d'occuper une position de chef de file dans le processus qui a conduit à l'adoption du Programme d'action d'Accra est très appréciée même s'il convient qu'il veille à laisser à d'autres donateurs, porteurs de points de vue différents, la possibilité de s'exprimer sachant que tous ne disposent pas d'un volant de ressources et d'un soutien politique équivalents. L'examen à mi-parcours confirme en outre la nécessité de faire un meilleur usage de la flexibilité offerte par le système décentralisé du DFID. Si la mise en œuvre de la nouvelle politique du DFID à l'égard du soutien budgétaire va certes accroître la souplesse d'utilisation de cet instrument, le DFID devra toutefois gérer avec soin ses objectifs de dépenses sectoriels. L'un des défis à relever par le Royaume-Uni sera la poursuite de la rationalisation du cadre pour la notification des données.

Notes relatives aux autres donateurs membres de l'OCDE

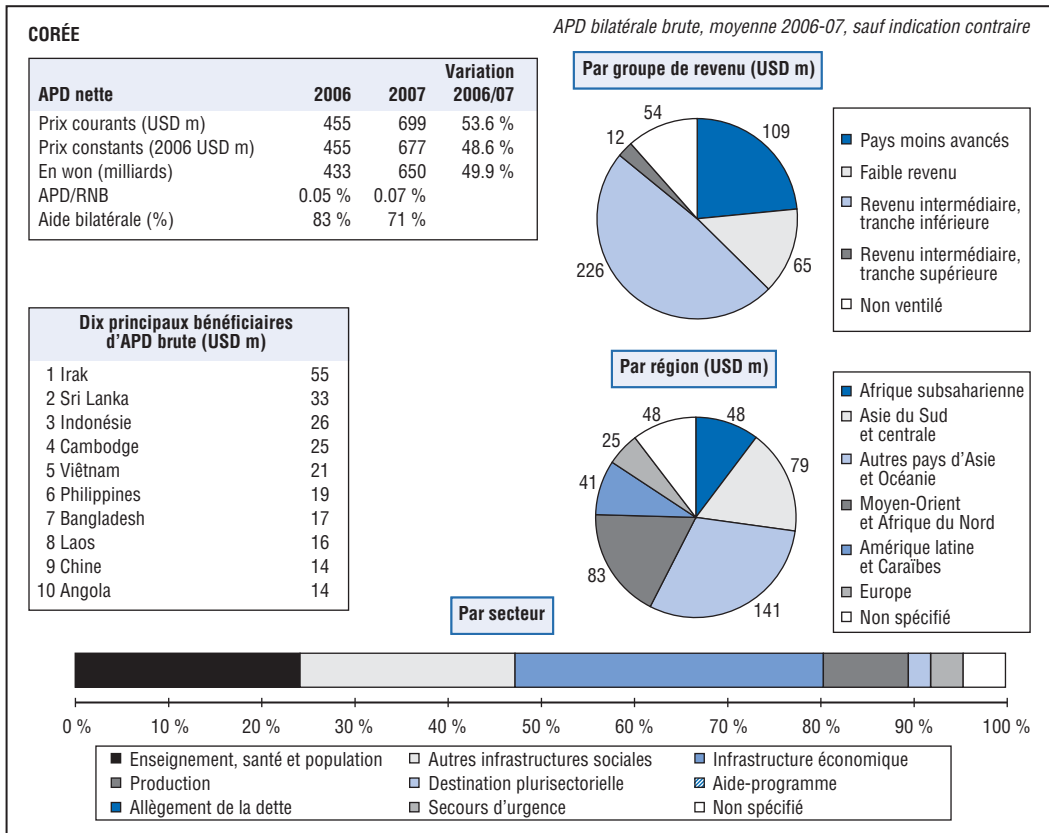
Corée

En 2007, l'accroissement de l'aide tant bilatérale que multilatérale a contribué à une forte augmentation de l'APD coréenne qui a atteint 699 millions USD, soit une progression de 48.6 % en termes réels par rapport à 2006⁴. Le rapport APD/RNB est passé de 0.05 % à 0.07 %.

L'un des principaux facteurs de cette évolution a été l'augmentation de l'APD multilatérale, qui est passée de 17 % de l'APD totale en 2006 à 29 % en 2007. Le volume de l'aide multilatérale a plus que doublé relativement à celui de l'année précédente, qui était de 79 millions USD, pour s'établir à 206 millions USD. Une grande part de cette augmentation est due à une souscription de 82 millions USD au capital de l'Association internationale de développement.

L'APD bilatérale a elle aussi progressé pour passer à 493 millions USD, contre 376 millions USD l'année d'avant. Cette augmentation a touché aussi bien les apports sous forme de dons que les autres apports, mais elle a été plus forte pour les premiers (39 %) que pour les seconds (13 %).

L'Asie a reçu 61 % de l'APD bilatérale. La part de l'aide à l'Afrique progresse depuis quelques années et s'est ainsi accrue de 3 % en 2002 à 14 % en 2007. Comme en 2005 et en 2006, c'est l'Irak qui a été le premier bénéficiaire de l'APD coréenne en 2007, même si sa part est passée de 32 % en 2005 et 15 % en 2006 à 11 % en 2007. Dix pays figurant tous parmi les moins avancés et comprenant l'Angola, le Cambodge et le Laos ont bénéficié de 53 % de l'APD bilatérale.



Les infrastructures et les services sociaux et économiques ont fait l'objet de 84 % des engagements relatifs à l'APD bilatérale ventilable par secteur. En particulier, 24 % et 14 % de cette aide ont été affectés respectivement au transport/stockage et à l'éducation. L'agriculture, la sylviculture et la pêche ont représenté 11 % des engagements portant sur l'APD bilatérale ventilable par secteur.

Encadré 6.6. Examen spécial de la Corée par le CAD, 29 septembre 2008

Examineurs : Australie et Canada

À la demande des autorités de la république de Corée, le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE a effectué un examen spécial du système coréen de coopération internationale pour le développement. La Corée souhaite rejoindre le CAD en 2010 et, même si cet exercice ne faisait pas partie intégrante du processus d'adhésion, son but était de faire connaître les bonnes pratiques aux autorités coréennes, afin d'étayer leur dialogue interne sur la réforme de leur aide au développement en l'inscrivant dans la perspective de l'acquisition du statut de membre du CAD. L'examen a de plus apporté des éléments intéressants pour alimenter le débat en cours entre le CAD et des pays non membres du Comité sur la coopération pour le développement. Une équipe composée d'examineurs de l'Australie et du Canada ainsi que de membres du Secrétariat de la Direction de la coopération pour le développement de l'OCDE s'est rendue à Séoul en mars 2008 où elle s'est entretenue avec des fonctionnaires et des représentants de la société civile. Un rapport rendant compte de l'examen spécial a été diffusé en juin 2008 et

Encadré 6.6. Examen spécial de la Corée par le CAD, 29 septembre 2008 (suite)*Examineurs : Australie et Canada*

les conclusions dégagées de cet exercice ont fait l'objet d'un échange de vues avec des parties prenantes de la Corée ainsi que des donateurs membres et non membres du CAD dans le cadre d'une table ronde organisée à Séoul le 29 septembre 2008.

En 2007, l'APD de la Corée s'est élevée à 699 millions USD, soit 0.07 % du RNB du pays, et les autorités coréennes ont été félicitées pour l'engagement qu'elles ont pris de porter l'APD à 0.25 % du RNB d'ici à 2015. Également très désireuse d'accroître l'efficacité de son aide, la Corée a souscrit à la Déclaration de Paris et au Programme d'action d'Accra. Elle a pris des mesures pour aligner son aide sur les systèmes nationaux des pays partenaires, et il lui a été conseillé de poursuivre ses efforts à cet égard, ainsi que dans le domaine de l'harmonisation avec les autres donateurs. L'examen a montré que la Corée aurait intérêt à se doter d'un cadre juridique ou d'une déclaration de principe générale pour guider ses activités de coopération pour le développement. Il lui a aussi été recommandé d'étudier la possibilité de remplacer son système à deux piliers. À l'heure actuelle, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce est chargé de la politique coréenne en matière de dons, tandis que le ministère de la Stratégie et des Finances détermine la politique relative aux prêts assortis de conditions libérales; les examineurs ont donc conseillé à la Corée de créer une entité unique qui serait seule compétente pour ce qui concerne les objectifs, la politique et la stratégie en matière de coopération pour le développement. Ils ont en outre souligné la nécessité pour la Corée de délier son aide – on estime qu'à l'heure actuelle 98 % de ses apports bilatéraux relèvent de l'aide liée ou partiellement liée – notamment parce que lorsqu'elle sera devenue membre du CAD, elle devra se conformer aux recommandations précises qui ont été formulées à propos du déliement de l'aide.

À la suite de cet examen, lors d'une réunion du CAD qui a eu lieu le 23 octobre 2008, le ministre adjoint des Affaires étrangères de la Corée a exposé un certain nombre de mesures et autres dispositions que son pays prendra pour donner suite aux recommandations figurant dans le rapport.

Hongrie

En 2007, l'APD nette de la Hongrie s'est chiffrée à 103 millions USD, soit une baisse de 42.9 % en termes réels par rapport à son niveau de 2006. Le rapport APD/RNB a lui aussi diminué, passant de 0.13 % en 2006 à 0.08 % en 2007. Le recul des apports d'APD a tenu en grande partie à l'allègement très important de la dette de l'Irak effectué en 2006.

En 2007, l'aide bilatérale de la Hongrie a privilégié les pays de l'Ouest des Balkans et de la Communauté des États indépendants (CEI). Parmi ses principaux partenaires ont figuré la Bosnie-Herzégovine, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Moldavie, le Monténégro, la République kirghize, la Serbie et l'Ukraine. La Hongrie a aussi apporté une aide au Cambodge, aux territoires sous administration palestinienne, au Viet Nam et au Yémen, et continué à prodiguer son soutien à l'Afghanistan et à l'Irak.

Considérant qu'elle possède un avantage comparatif dans le domaine de la transformation politique et économique, la Hongrie oriente son aide sur celui-ci, son souci étant d'apporter une contribution utile à la réalisation des objectifs fixés au niveau de l'UE pour le développement. Parmi les autres priorités sectorielles de la Hongrie figurent le transfert de connaissances, l'enseignement et la formation, les services de santé, l'agriculture et la gestion de l'eau.

Islande

En 2007, l'APD de l'Islande s'est élevée à 48 millions USD, montant qui n'a presque pas évolué par rapport à 2006 (+0.4 % en termes réels). Elle a ainsi absorbé 0.27 % du RNB, soit un pourcentage identique à celui de 2006. L'aide bilatérale a représenté 78 % des apports d'APD totaux.

Le gouvernement islandais s'est fixé comme objectif de porter le rapport APD/RNB à 0.35 % pour 2009. Il était prévu que le budget de l'aide pour 2008 s'établisse à 0.301 % du RNB mais en raison de la crise financière, qui a eu des retombées particulièrement dures en Islande, il est peu probable que cet objectif soit atteint. Les autorités islandaises n'en sont pas moins tenues par les engagements qu'elles ont souscrits à l'égard des OMD.

L'*Icelandic International Development Agency (ICEIDA)*, organisme autonome rattaché au ministère des Affaires étrangères, a versé près de 37 % de l'APD islandaise en 2007. Elle mène ses activités dans six pays : le Malawi, le Mozambique, la Namibie, le Nicaragua, l'Ouganda et le Sri Lanka. L'*Icelandic Crisis Response Unit (ICRU)*, du ministère des Affaires étrangères, prête quant à lui son appui aux opérations de consolidation de la paix. En 2007, il a porté cet effort sur l'Afghanistan, la Bosnie-Herzégovine, l'Irak, le Liban, le Liberia, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Serbie, le Soudan, le Sri Lanka et les territoires sous administration palestinienne, à hauteur de 21 % du total des versements d'aide de l'Islande.

La stratégie générale des autorités islandaises est exposée dans le document intitulé « *Iceland's Policy on Development Co-operation 2005-09* », l'action de l'ICEIDA étant guidée quant à elle par le document « *ICEIDA's Policy and Plan of Operations* », adopté en 2004.

Mexique

Le Mexique n'est pour le moment pas en mesure de communiquer au CAD les données concernant son APD. Cependant, il procède actuellement à une révision de son programme de coopération internationale pour le développement. Un nouveau texte de loi, qui a été présenté au Congrès mexicain en mars 2007 et devrait être approuvé au début de 2009, permettra de jeter les bases de la création d'un organisme national de coopération, ainsi que de définir le cadre juridique de la coopération pour le développement. Grâce à cet exercice, qui se déroule notamment à travers un dialogue avec le CAD, le Mexique devrait pouvoir commencer à notifier ses apports d'aide.

L'aide mexicaine au développement est dirigée principalement vers l'Amérique latine et les Caraïbes et dispensée à travers des activités de coopération technique et scientifique. Les programmes de coopération Sud-Sud du Mexique, qu'il met en œuvre conjointement avec des pays d'Amérique du Sud, portent notamment sur l'éducation, les arts et la culture, ainsi que la santé. Le Mexique intervient aussi dans les secteurs de l'environnement, de la science et de l'agriculture et conduit l'exécution de programmes de coopération trilatérale avec des partenaires asiatiques et européens, ainsi qu'avec des organisations multilatérales.

Pologne

En 2007, l'APD polonaise a augmenté de 5.2 % en termes réels par rapport à 2006, pour atteindre 363 millions USD, soit 0.09 % du RNB, comme en 2006. La part de l'APD bilatérale a été de 156 millions USD, et un montant de 207 millions USD a été acheminé par l'intermédiaire des institutions multilatérales, principalement la CE.

En 2007, la Pologne a en partie axé son aide sur les pays en transition en raison de l'avantage comparatif qu'elle possède en la matière. Parmi ces pays figuraient le Bélarus (14.93 millions USD), le Monténégro (13.29 millions USD), l'Ukraine (12.58 millions USD), l'Ouzbékistan (4.73 millions USD), le Kazakhstan (2.51 millions USD), la Moldavie (1.76 million USD) et la Géorgie (1.55 millions USD).

Comme en 2006, l'APD bilatérale polonaise a été principalement dispensée à travers des activités d'assistance technique. La Chine, le Monténégro et l'Ouzbékistan ont aussi reçu des prêts assortis de conditions libérales. Une aide humanitaire a été apportée à la Chine, à la Corée du Nord, à la Moldavie et au Pérou, et la dette du Nicaragua a été allégée. Le reste de l'APD polonaise a servi à financer une aide de courte durée aux réfugiés en Pologne, ainsi que des programmes de bourses d'études dans le pays.

La stratégie polonaise de coopération pour le développement, qui tient compte des priorités internationales actuelles, vise à encourager une collaboration étroite avec la communauté des donateurs, en particulier l'Union européenne et l'OCDE. L'aide polonaise au développement met l'accent sur le renforcement et la promotion de la démocratie et la bonne gestion des affaires publiques, ainsi que sur le respect des droits humains, le développement durable et la consolidation de la société civile.

République slovaque

En 2007, les versements d'APD de la République slovaque se sont élevés à 67 millions USD. Le rapport APD/RNB a diminué, passant de 0.10 % en 2006 à 0.09 % en 2007, tandis que le volume de l'APD a légèrement augmenté en termes réels (+0.13 %). La baisse du rapport APD/RNB a tenu à la forte progression du RNB de la République slovaque. Sur le total des apports d'APD de ce pays, 41 % ont emprunté la voie bilatérale, la part des contributions multilatérales ayant été de 59 %, dont une contribution de 36 millions USD à la CE.

En avril 2007, les pouvoirs publics ont approuvé un nouveau « Programme annuel » prévoyant une enveloppe de 6.8 millions USD pour de nouveaux projets, dont 2.9 millions USD pour l'aide bilatérale à la Serbie-et-Monténégro et un total de 2.9 millions USD pour les 14 pays prioritaires suivants : Afghanistan, Albanie, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Kazakhstan, Kenya, République kirghize, ex-République yougoslave de Macédoine, Mongolie, Mozambique, Ouzbékistan, Soudan, Tadjikistan et Ukraine.

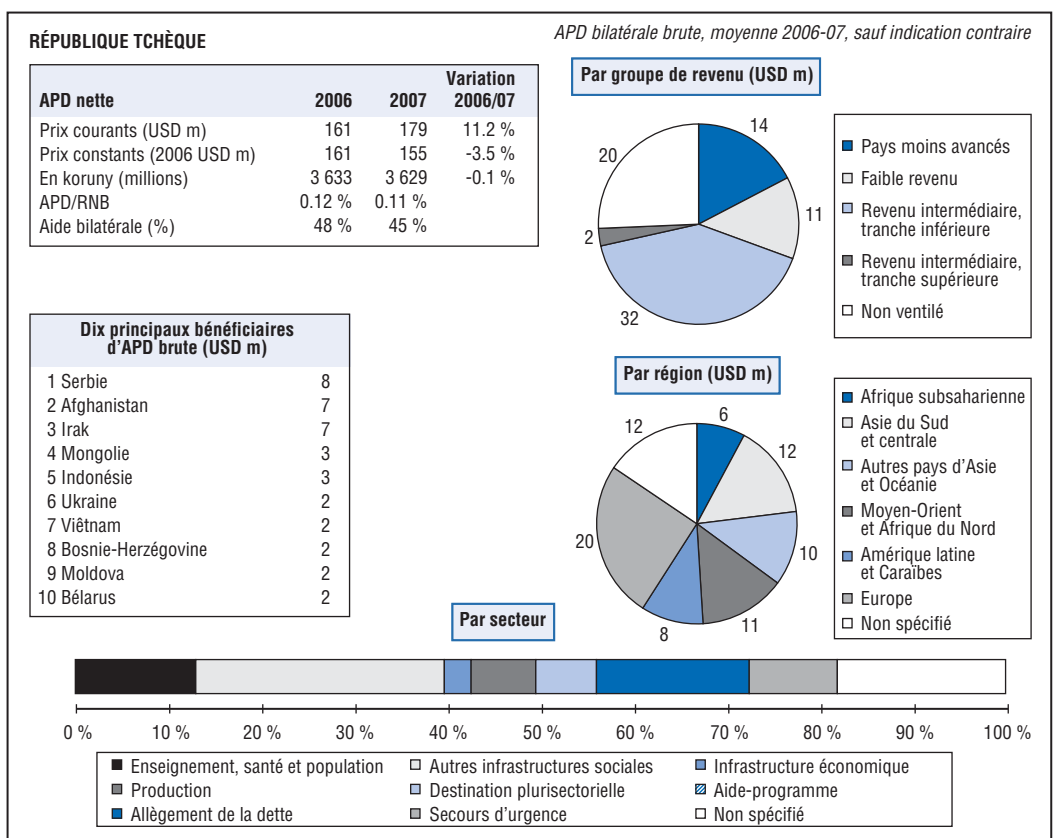
La République slovaque œuvre à la réalisation des OMD en axant ses efforts d'APD sur les infrastructures sociales, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation, le développement économique durable et l'environnement, ainsi que la mise en place d'institutions démocratiques. Les enveloppes affectées aux programmes annuels doivent en principe augmenter de façon que puissent être atteints les objectifs fixés dans le cadre de la CE, à savoir porter le rapport APD/RNB à 0.17 % pour 2010, et à 0.33 % pour 2015.

République tchèque

En 2007, l'APD nette de la République tchèque s'est élevée à 179 millions USD, soit une baisse de 3.5 % en termes réels. Le rapport APD/RNB a également diminué pour passer à 0.11 %, contre 0.12 % en 2006. L'aide tchèque prend exclusivement la forme de dons.

La République tchèque a poursuivi la mise en œuvre de programmes d'aide bilatérale dans huit pays prioritaires (Angola, Bosnie-Herzégovine, Moldavie, Mongolie, Serbie, Viet Nam, Yémen et Zambie) et deux pays partenaires prioritaires à moyen terme (Afghanistan et Irak).

En ce qui concerne le dispositif institutionnel, il a fait l'objet en 2007 de profondes transformations définies d'après les recommandations formulées à l'issue de l'examen spécial que le CAD a consacré au système tchèque de coopération pour le développement. Ce processus a notamment consisté à unifier progressivement le budget de la coopération pour le développement en le plaçant sous la seule responsabilité du ministère des Affaires étrangères, à créer l'Agence tchèque de développement, chargée de mettre en œuvre les projets, ainsi qu'à rédiger un projet de loi sur la coopération pour le développement et l'aide humanitaire.



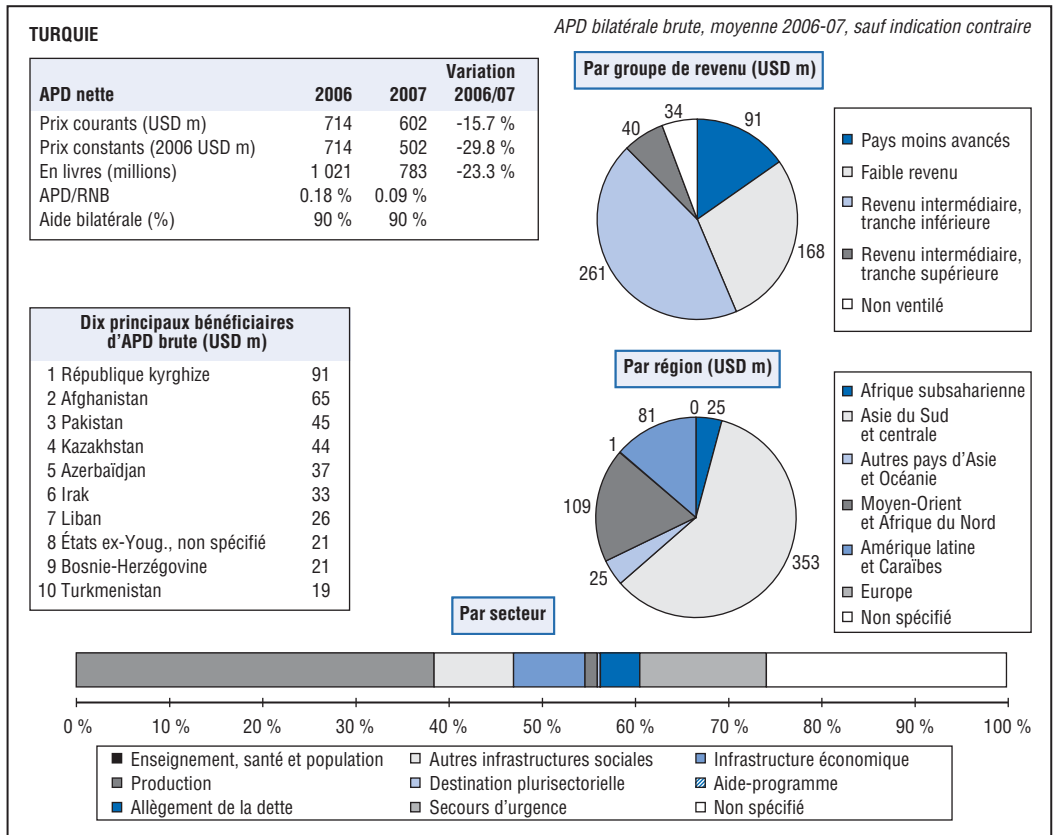
Turquie

En 2007, les apports d'APD de la Turquie ont représenté 602 millions USD, soit une baisse de 29.8 % en termes réels par rapport à 2006. L'APD a également diminué en pourcentage du RNB, passant de 0.18 % à 0.09 %.

Une grande part de la baisse de l'APD bilatérale, qui représente 90 % de l'APD totale, a tenu à un recul de l'aide humanitaire en 2007, ainsi qu'aux importantes opérations de remise de dettes effectuées en 2006.

Les principaux bénéficiaires de l'aide turque ont été, en 2007, l'Afghanistan (71.6 millions USD), la République kirghize (69.6 millions USD), l'Irak (46.7 millions USD), l'Azerbaïdjan (36.2 millions USD) et le Pakistan (33.5 millions USD). Les régions destinataires sont surtout celles des Balkans, du Caucase et de l'Asie centrale, mais l'aide bilatérale de la Turquie est très largement répartie sur le plan géographique puisqu'elle est aussi dispensée à des pays d'Afrique, du Moyen-Orient et de l'Extrême-Orient.

L'Agence turque de coopération internationale et de développement (TIKA) est la principale instance chargée de l'administration de l'aide de la Turquie. Il s'agit d'un organisme de coopération technique autonome qui relève du



Premier ministre. Elle œuvre en faveur du développement institutionnel et de l'amélioration des ressources humaines dans les pays partenaires en menant des activités de coopération technique dans différents domaines.

Notes relatives aux autres donneurs d'aide au développement

Si le CAD réunit les principaux donneurs d'aide de la zone de l'OCDE, des pays non membres de l'Organisation jouent depuis longtemps un grand rôle dans la coopération pour le développement. Dans bien des cas, leur connaissance récente du développement et l'expérience qu'ils ont acquise en tant que bénéficiaires de l'APD leur ont permis d'établir des relations originales et constructives avec leurs pays partenaires. En 2008, le CAD a confirmé sa volonté d'approfondir le dialogue avec d'autres dispensateurs d'aide au développement. Il souhaite partager son expérience de la coopération pour le développement et les bonnes pratiques qui en ont été dégagées, afin de promouvoir la compréhension mutuelle et de renforcer l'impact collectif des efforts d'aide au développement.

En tant que source de statistiques sur la coopération pour le développement qui fait autorité, le CAD s'emploie à dresser un tableau des apports d'aide mondiaux qui apporte des informations sur tous les pourvoyeurs d'aide au développement. Plusieurs pays non membres du CAD contribuent à cet effort en notifiant leurs apports d'APD selon les règles définies pour assurer la comparabilité des données y afférentes. Le CAD espère que tous les pays ayant d'importantes activités de coopération pour le développement se mettront à en faire autant dans un proche avenir. La communication de ces informations leur donnera la

possibilité de faire pleinement reconnaître l'ampleur de leurs efforts et permettra de mieux éclairer la prise de décision tant chez les donateurs que chez les pays partenaires.

Plusieurs pays du Moyen-Orient ont une longue expérience de l'aide au développement et se sont dotés de mécanismes très perfectionnés pour coordonner et harmoniser leurs efforts dans ce domaine. Le Koweït, l'Arabie Saoudite et les Émirats arabes unis notifient leur APD au CAD. La majeure partie de leur aide passe par le canal bilatéral. Le Fonds koweïtien pour le développement économique arabe a dispensé en 2007 un volume net d'APD de 110 millions USD sous forme d'assistance financière et technique, essentiellement dans les domaines des transports, de l'énergie et de l'agriculture. Le montant net des apports d'aide de l'Arabie Saoudite a été légèrement supérieur à 2 milliards USD en 2007, et il a été principalement versé dans le cadre d'accords de prêts par le Fonds saoudien de développement, notamment pour les infrastructures liées à la santé, les routes et l'agriculture. Quant aux Émirats arabes unis, leur APD nette s'est élevée au total à 429 millions USD en 2007.

Les États membres de l'Union européenne n'appartenant pas à l'OCDE ont continué à accroître leurs budgets d'aide au développement. En 2007, les apports nets d'APD de l'Estonie (16 millions USD), de la Lettonie (16 millions USD), de la Lituanie (48 millions USD) et de la Slovénie (54 millions USD) ont été notifiés au CAD. Ils ont fortement augmenté en termes absolus. Mais en raison d'une croissance économique rapide, certains pays ne sont pas parvenus à se rapprocher des objectifs qu'ils se sont fixés de porter la part de leur APD dans le RNB à 0.17 % pour 2010 et à 0.33 % pour 2015. Par exemple, l'augmentation de 33 % du volume de l'APD de la Lettonie a été contrebalancée en termes réels par la croissance économique qu'elle a enregistrée. Les moyens dont ils disposent pour l'exécution des programmes d'aide bilatérale étant limités, ces pays acheminent la majeure partie de leur aide par le canal multilatéral, notamment la Commission européenne et le système des Nations Unies.

Les autres donateurs qui ont notifié leur APD au CAD en 2007 sont Israël (111 millions USD), la Thaïlande (67 millions USD), le Taipei chinois (514 millions USD) et, pour la première fois, le Liechtenstein (20 millions USD).

Les activités de coopération technique d'Israël, qui font une grande place à l'exécution de programmes de formation dans les pays en développement, sont principalement conduites par le MASHAV (Centre de coopération internationale), qui relève du ministère des Affaires étrangères. Une part importante de l'APD israélienne est consacrée à l'aide dispensée aux réfugiés lors de leur première année en Israël. Voisins de la Thaïlande, la Birmanie, le Cambodge, le Laos et le Viet Nam ont ensemble reçu 72 % de l'APD de ce pays, et 57 % de l'aide thaïlandaise ont été accordés sous la forme de prêts assortis de conditions libérales pour financer des infrastructures économiques, notamment des routes et des voies ferrées. Le programme de coopération technique de la Thaïlande, dont l'exécution est assurée par l'Agence de coopération internationale pour le développement (TICA), fait une place privilégiée à l'agriculture, à la santé et à l'éducation. Environ 9 % de l'APD thaïlandaise empruntent le canal multilatéral. S'agissant du Taipei chinois, la mise en œuvre de son aide au développement est principalement assurée par le Fonds international de coopération et de développement (ICDF).

Si aucun autre pays n'a notifié ses apports d'aide au CAD en 2007, plusieurs possèdent des programmes de coopération pour le développement qui prennent une importance croissante.

Les activités de coopération financière et technique constituent l'essentiel des efforts d'aide au développement du Brésil qui, selon les estimations des fonctionnaires de ce pays, ont représenté environ 437 millions USD en 2007, dont à peu près 95 % ont été acheminés par le canal multilatéral. La coopération financière relève à la fois du ministère de la Planification et du ministère des Finances. Quant à la coopération technique, sa coordination a été assurée par l'Agence brésilienne de coopération (ABC). Au début de 2008, le pays a déclaré que 56 millions USD avaient été consacrés au renforcement des capacités dans les pays en développement au cours des quatre années écoulées. Un montant de 30 millions USD a été affecté pour 2008 à 52 projets à réaliser dans 46 pays. Ceux-ci portent principalement sur l'agriculture, l'éducation, les sources d'énergie renouvelables et la santé, et les principaux bénéficiaires sont les voisins latino-américains du Brésil, Haïti, les pays lusophones d'Afrique et le Timor oriental. L'ensemble des efforts de coopération pour le développement déployés par le Brésil ont représenté, selon les estimations, environ 365 millions USD en 2006.

La Chine ne publie pas de données officielles sur son aide au développement, mais d'après les estimations dégagées de plusieurs études, dont certaines ont été réalisées par des organismes de recherche chinois, le budget d'aide de ce pays s'est situé entre 1 milliard et 1.5 milliard USD en 2006. Ces chiffres n'ont pas été confirmés par les autorités chinoises. L'aide de la Chine est versée sous forme de dons, de prêts sans intérêts et de prêts à taux préférentiels, et dispensée selon huit principes établis en 1964. Ceux-ci expriment la volonté de ce pays de se définir comme une source de coopération Sud-Sud. Par exemple, selon l'un d'entre eux, l'aide aux pays en développement doit être accordée sans conditions d'ordre politique. Les dons servent principalement à financer des infrastructures liées aux services sociaux, ainsi que des activités de coopération technique et d'aide humanitaire.

En 2007, l'Inde a annoncé que ses dépenses annuelles de coopération pour le développement s'élevaient à 1 milliard USD environ, et ses budgets respectivement pour 2006-07 et 2007-08 prévoyaient chacun un montant annuel de 500 millions USD sous forme de dons et de prêts aux gouvernements de pays étrangers. La Division de la coopération technique et économique (ITEC) du ministère des Affaires extérieures était chargée d'une part estimée à 47 % du budget indien de la coopération pour le développement pour 2006-07. Les autres organismes publics qui travaillent dans le domaine de la coopération pour le développement sont le Département des Affaires économiques du ministère des Finances, qui a dispensé environ 44 % des apports d'aide du pays sous la forme de dons bilatéraux, ainsi que le groupe bancaire EXIM Bank.

La Fédération de Russie a estimé à 210 millions USD son budget annuel d'APD en 2007, lequel continue à progresser régulièrement depuis 2004 où il s'élevait à peu près à 50 millions USD. Une grande part de cette aide est dispensée par le canal multilatéral, notamment la Banque mondiale et le FMI, le système des Nations Unies, les initiatives mondiales de premier plan et les fonds d'affectation spéciale. Le pays prévoit d'accroître encore son aide et, en juin 2007, le « Concept pour la participation de la Russie à l'aide au développement international » a été approuvé par le président de la Fédération. Celle-ci a déclaré qu'elle envisageait de commencer à notifier ses apports d'aide au CAD lorsqu'elle disposerait des capacités nécessaires.

L'Afrique du Sud joue un rôle grandissant dans la coopération pour le développement et son aide continue d'être acheminée principalement par l'intermédiaire du Fonds pour la

renaissance africaine et la coopération internationale. Le budget de ce dernier, qui était inférieur à 7 millions USD en 2003, a atteint près de 40 millions USD en 2008-09, et le total de l'aide sud-africaine au développement a été estimé à 61 millions USD pour 2006-07 d'après les informations communiquées par le ministère des Affaires étrangères. La Conférence de l'ANC de 2007 a confirmé l'orientation régionale de cette aide, qui consiste notamment dans des apports d'assistance technique pour le renforcement des capacités dans le cadre de la Communauté du développement de l'Afrique australe, ainsi que dans le soutien de la gouvernance démocratique dans des pays tels que le Liberia et la République démocratique du Congo.

Notes

1. Voir www.oecd.org/dac/scalingup.
2. Voir www.oecd.org/document/2/0,3343,fr_2649_201185_41601707_1_1_1_1,00.html.
3. « The United States Commitment to the Millennium Development Goals », USAID : Washington DC, avril 2008.
4. Le volume d'APD notifié par la Corée ne comprend pas l'aide que celle-ci apporte à la République populaire démocratique de Corée (Corée du Nord). Selon les estimations, la part de son aide à la Corée du Nord qui est comptabilisable dans l'APD a été à peu près de 558 millions USD en 2007. Ce montant a été réparti entre l'aide aux projets (123 millions USD), la coopération technique (5 millions USD), l'aide alimentaire au développement (131 millions USD), l'aide humanitaire (70 millions USD), les coûts administratifs (2 millions USD) et les prêts du secteur public (227 millions USD).

Annexe statistique

Aperçu global sur les apports de ressources

Tableau 1. Aide publique au développement nette des membres du CAD en 2007 . . .	166
Tableau 1a. Part des dons d'allégement de dette dans l'Aide publique au développement nette des membres du CAD	167
Graphique 1. Aide publique au développement nette des membres du CAD en 2007 . . .	169
Tableau 2. Total des apports financiers nets des pays du CAD par catégorie d'apport. . .	170-171
Tableau 3. Total des apports financiers nets par pays du CAD	172-173
Tableau 4. Aide publique au développement nette par pays du CAD	174-175
Tableau 5. Apports nets de capitaux privés par pays du CAD	176-177
Tableau 6. Total des apports publics nets des pays membres du CAD et des agences multilatérales par catégorie d'apport	178-179

Performance des pays membres du CAD dans le domaine de l'aide

Tableau 7. Indicateurs de la répartition des charges, moyenne 2006-2007	181
Tableau 8. APD des pays membres du CAD aux prix et taux de change de 2006	182
Tableau 9. Tendances à long terme de l'APD en provenance des pays membres du CAD	183
Tableau 10. Dépenses de coopération technique	184
Tableau 11. Apports financiers hors APD aux pays en développement en 2007	185

Données détaillées relatives aux flux financiers en provenance des membres du CAD

Tableau 12. Comparaison des apports par catégorie en 2006	186-187
Tableau 13. Comparaison des apports par catégorie en 2007	188-189
Tableau 14. Apports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux	190-205

Aide multilatérale

Tableau 15. Apports d'aide publique au développement consentis par les pays du CAD aux organismes multilatéraux en 2007	206-207
Tableau 16. Souscriptions au capital des organismes multilatéraux sur la base des dépôts et sur celle des encaissements	209
Tableau 17. Apports assortis ou non de conditions libérales versés par les organismes multilatéraux	210-211

Répartition sectorielle de l'APD

Tableau 18. Principales utilisations de l'aide des différents pays membres du CAD . . .	212-213
Tableau 19. L'aide par grandes catégories de secteurs socio-économiques en 2007 . . .	214-215

Conditions de l'APD

Tableau 20. Conditions financières des engagements d'APD, moyenne 2006-2007	216
Tableau 21. Respect par les membres du CAD, en 2006 et 2007, de la Recommandation de 1978 sur les conditions financières de l'aide	217
Tableau 22. Autres paramètres, 2007	218

Tableau 23. Degré de liaison de l'APD des pays membres du CAD, 2007 (pourcentages) . . .	219
Tableau 24. Degré de liaison de l'APD des pays membres du CAD, 2007 (millions de USD)	221

Répartition géographique de l'APD

Tableau 25. Recettes d'APD et indicateurs choisis pour les pays et territoires en développement	222-225
Tableau 26. Répartition de l'APD par groupe de revenus	227
Tableau 27. Répartition régionale de l'APD des donateurs du CAD et des organismes multilatéraux	228-229
Tableau 28. Répartition régionale de l'APD des donateurs du CAD	230-231
Tableau 29. Ventilation par donneur des versements nets d'APD en faveur de l'Afrique subsaharienne	232-233
Tableau 30. Ventilation par bénéficiaire des versements nets d'APD aux pays d'Afrique subsaharienne	234
Tableau 31. APD des pays du CAD aux pays les moins avancés	235
Tableau 32. Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD	236-251

Aide en provenance des pays non membres du CAD

Tableau 33. APD des donateurs non membres du CAD	253
------------------------------------------------------------	-----

Indicateurs de référence des pays du CAD

Tableau 34. Part des allègements de dette dans l'APD nette totale des membres du CAD en 2007	254
Tableau 35. Indicateurs économiques relatifs aux membres du CAD en 2007	255
Tableau 36. Déflateurs pour les apports financiers des membres du CAD (2006 = 100) . . .	256-257
Tableau 37. Taux de change moyen annuel vis-à-vis du dollar pour les membres du CAD	258
Tableau 38. Revenu national brut et population des pays membres du CAD	259

**Pour obtenir plus d'informations sur les statistiques du CAD,
veuillez vous référer à notre**

SITE INTERNET

www.oecd.org/dac

Voir la rubrique « Statistics »

Notes : Les données de ce rapport ont été soumises jusqu'au 15 novembre 2008. Les données de cette publication se réfèrent à des années calendaires, sauf indication contraire. Les statistiques qui figurent dans ce rapport reflètent la Liste du CAD telle qu'elle était en 2007 (voir à la fin de cet ouvrage pour la liste détaillée).

Signes utilisés

()	Estimation du Secrétariat, en totalité ou en partie
0 ou 0.00	Nul ou négligeable
- ou . .	Non disponible
n.a.	Non applicable
p	Provisoire

Les chiffres étant arrondis, les totaux ne correspondent pas toujours à la somme des composants.

Pour des informations plus détaillées concernant l'origine et la destination des apports de ressources et de l'aide, voir le rapport : *Répartition géographique des ressources financières allouées aux pays en développement 2003-07*, et le CD-ROM *Statistiques sur le développement international*.

Tableau 1StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/522373505550>**Aide publique au développement nette des membres du CAD en 2007**

	2007		2006		Variation en pourcentage de 2006 à 2007 en termes réels ^a
	APD En millions de USD	APD/RNB %	APD En millions de USD	APD/RNB %	
Allemagne	12 291	0.37	10 435	0.36	6.1
Australie	2 669	0.32	2 123	0.30	9.1
Autriche	1 808	0.50	1 498	0.47	8.3
Belgique	1 953	0.43	1 978	0.50	-11.2
Canada	4 080	0.29	3 684	0.29	1.2
Danemark	2 562	0.81	2 236	0.80	2.9
Espagne	5 140	0.37	3 814	0.32	19.7
États-Unis	21 787	0.16	23 532	0.18	-9.8
Finlande	981	0.39	834	0.40	6.4
France	9 884	0.38	10 601	0.47	-16.4
Grèce	501	0.16	424	0.17	5.3
Irlande	1 192	0.55	1 022	0.54	4.8
Italie	3 971	0.19	3 641	0.20	-2.6
Japon	7 679	0.17	11 136	0.25	-29.8
Luxembourg	376	0.91	291	0.90	15.0
Norvège	3 728	0.95	2 954	0.89	13.4
Nouvelle-Zélande	320	0.27	259	0.27	5.1
Pays-Bas	6 224	0.81	5 452	0.81	3.2
Portugal	471	0.22	396	0.21	5.9
Royaume-Uni	9 849	0.36	12 459	0.51	-29.6
Suède	4 339	0.93	3 955	1.02	-2.5
Suisse	1 689	0.37	1 646	0.39	-2.5
TOTAL DU CAD	103 491	0.28	104 370	0.31	-8.5
Performance moyenne des pays du CAD		0.45		0.46	
<i>Pour mémoire :</i>					
CE	11 774		10 245		3.1
Pays CAD-UE	61 540	0.39	59 035	0.43	-6.6
Pays du G7	69 539	0.23	75 487	0.27	-13.9
Pays non membres du G7	33 952	0.51	28 882	0.51	5.4

a) Compte tenu de l'inflation et des fluctuations de taux de change.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/522408668758>

Tableau 1a

Part des dons d'allègement de dette dans l'Aide publique au développement nette des membres du CAD

	2007		Variation en pourcentage de 2006 à 2007 ^a hors dons d'allègement de dettes
	APD millions de USD	dont : dons d'allègement de dettes	
Allemagne	12 291	2 867	10.0
Australie	2 669	292	11.8
Autriche	1 808	925	6.9
Belgique	1 953	185	0.5
Canada	4 080	15	8.5
Danemark	2 562	123	3.2
Espagne	5 140	243	31.4
États-Unis	21 787	40	-3.4
Finlande	981	-	6.4
France	9 884	1 485	5.1
Grèce	501	-	5.3
Irlande	1 192	-	4.8
Italie	3 971	570	48.5
Japon	7 679	1 576	-23.7
Luxembourg	376	-	15.0
Norvège	3 728	61	12.4
Nouvelle-Zélande	320	-	5.1
Pays-Bas	6 224	392	2.6
Portugal	471	1	5.9
Royaume-Uni	9 849	70	-2.7
Suède	4 339	74	3.5
Suisse	1 689	64	-0.3
TOTAL DU CAD	103 491	8 983	2.0
<i>Pour mémoire :</i>			
CE	11 774	-	3.1
Pays CAD-UE	61 540	6 934	7.7
Pays du G7	69 539	6 623	-0.8
Pays non membres du G7	33 952	2 360	8.5

a) Compte tenu de l'inflation et des fluctuations de taux de change.

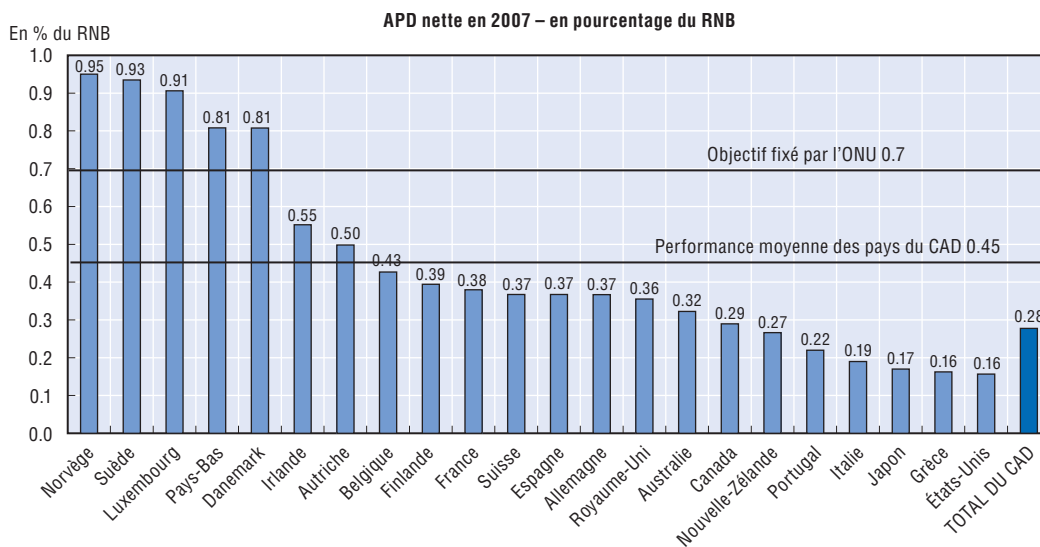
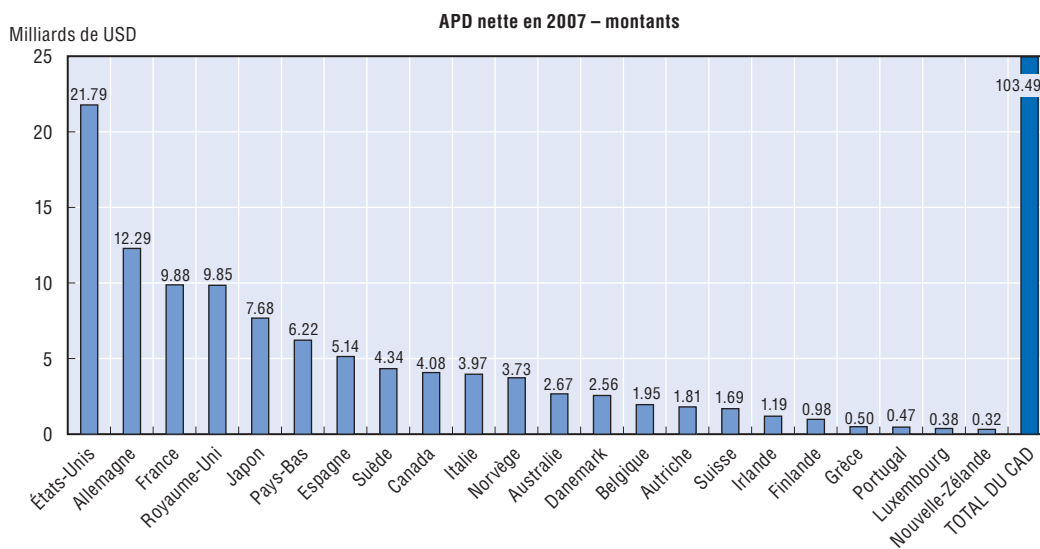
StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/522348287556>**Graphique 1****Aide publique au développement nette des membres du CAD en 2007**

Tableau 2StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/522455547045>**Total des apports financiers nets des pays du CAD par catégorie d'apport****Versements nets aux prix et taux de change courants**

	En millions de USD						
	moyenne 1991-1992	moyenne 1996-1997	2003	2004	2005	2006	2007
I. Aide publique au développement (a)	58 453	52 028	69 065	79 432	107 078	104 370	103 491
1. Dons bilatéraux et contributions assimilables	35 678	33 925	50 888	57 246	83 432	79 440	75 326
dont : Coopération technique	13 143	13 515	18 352	18 672	20 732	22 242	14 779
Aide alimentaire à des fins de développement (b)	1 707	951	1 196	1 169	887	956	1 051
Aide humanitaire (b)	2 003	1 783	4 360	5 193	7 121	6 751	6 278
Remises de dette	4 508	3 260	8 317	7 134	24 999	18 600	9 624
Frais administratifs	2 314	2 788	3 545	4 032	4 115	4 250	4 618
2. Prêts bilatéraux	7 139	1 818	-1 153	-2 942	-1 008	-2 531	-2 433
3. Contributions aux organismes multilatéraux	17 513	16 286	19 330	25 127	24 653	27 461	30 598
dont : Nations Unies (c)	4 694	4 209	4 828	5 129	5 469	5 239	5 801
CE (c)	4 350	4 794	6 946	8 906	9 258	9 931	11 714
IDA (c)	5 505	4 027	3 120	5 690	4 827	6 787	5 609
Banques régionales de développement (c)	1 503	1 564	1 734	2 274	2 096	2 466	2 361
II. Autres apports publics	8 097	5 926	- 350	-5 601	1 430	-10 728	-6 438
1. Apports bilatéraux	7 474	6 164	- 820	-5 349	2 262	-10 551	-6 962
2. Apports multilatéraux	622	- 238	470	- 252	- 832	- 177	524
III. Apports du secteur privé aux conditions du marché	29 996	126 216	46 573	75 262	179 559	194 761	325 350
1. Investissements directs	25 495	68 008	49 340	76 901	100 622	127 925	188 696
2. Investissements de portefeuille bilatéraux	6 324	59 222	-6 164	-3 544	73 335	60 910	133 199
3. Investissements de portefeuille multilatéraux	-1 075	-3 537	1 083	-4 657	40	2 789	-9 727
4. Crédits à l'exportation	- 748	2 523	2 313	6 561	5 563	3 137	13 182
IV. Dons nets des ONG	5 704	5 480	10 239	11 320	14 712	14 648	18 508
TOTAL DES APPORTS	102 249	189 649	125 527	160 412	302 779	303 051	440 912
Total des apports aux prix et taux de change de 2006 (d)	130 890	226 846	143 409	168 124	309 600	303 051	406 670

a) À l'exclusion de l'annulation de dettes nées de créances autres que l'APD en 1991 et 1992. Voir les Notes sur les définitions et questions de mesure.

b) L'aide alimentaire d'urgence est comprise dans l'aide alimentaire à des fins de développement jusqu'à la fin de 1995.

c) Dons et souscriptions versés au capital. Les prêts accordés aux agences multilatérales ne sont pas inclus.

d) Déflaté par le déflateur de l'ensemble des membres du CAD.

Source des apports privés : notifications des membres du CAD au Questionnaire annuel du CAD sur les apports totaux publics et privés.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/522455547045>**Tableau 2****Total des apports financiers nets des pays du CAD par catégorie d'apport**

(suite)

Versements nets aux prix et taux de change courants

		En pourcentage du total					
moyenne 1991-1992	moyenne 1996-1997	2003	2004	2005	2006	2007	
57	27	55	50	35	34	23	I. Aide publique au développement (a)
35	18	41	36	28	26	17	1. Dons bilatéraux et contributions assimilables
13	7	15	12	7	7	3	dont : Coopération technique
2	1	1	1	0	0	0	Aide alimentaire à des fins de développement (b)
2	1	3	3	2	2	1	Aide humanitaire (b)
4	2	7	4	8	6	2	Remises de dette
2	1	3	3	1	1	1	Frais administratifs
7	1	-1	-2	-0	-1	-1	2. Prêts bilatéraux
17	9	15	16	8	9	7	3. Contributions aux organismes multilatéraux
5	2	4	3	2	2	1	dont : Nations Unies (c)
4	3	6	6	3	3	3	CE (c)
5	2	2	4	2	2	1	IDA (c)
1	1	1	1	1	1	1	Banques régionales de développement (c)
8	3	-0	-3	0	-4	-1	II. Autres apports publics
7	3	-1	-3	1	-3	-2	1. Apports bilatéraux
1	-0	0	-0	-0	-0	0	2. Apports multilatéraux
29	67	37	47	59	64	74	III. Apports du secteur privé aux conditions du marché
25	36	39	48	33	42	43	1. Investissements directs
6	31	-5	-2	24	20	30	2. Investissements de portefeuille bilatéraux
-1	-2	1	-3	0	1	-2	3. Investissements de portefeuille multilatéraux
-1	1	2	4	2	1	3	4. Crédits à l'exportation
6	3	8	7	5	5	4	IV. Dons nets des ONG
100	100	100	100	100	100	100	TOTAL DES APPORTS

Tableau 3StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/522542623712>**Total des apports financiers nets par pays du CAD**

Versements nets aux prix et taux de change courants

	En millions de USD						
	moyenne 1991-1992 ^a	moyenne 1996-1997	2003	2004	2005	2006	2007
Allemagne	11 010	20 400	5 224	15 251	30 683	25 992	39 339
Australie	1 011	-1 882	3 007	2 466	5 366	9 120	10 307
Autriche	572	1 821	1 445	1 352	4 837	3 455	20 553
Belgique	1 863	-2 511	1 221	816	3 142	5 309	3 820
Canada	4 083	8 609	4 949	5 986	13 373	14 234	17 161
Danemark	1 343	1 938	1 896	2 634	2 215	2 686	4 807
Espagne	1 468	5 835	6 667	12 762	6 801	11 146	21 662
États-Unis	27 124	65 361	37 860	32 283	113 526	90 897	129 862
Finlande	904	798	- 44	1 338	1 642	1 413	2 149
France	8 655	15 733	6 936	12 599	15 744	22 329	43 126
Grèce	..	184	403	328	709	2 896	3 391
Irlande	126	347	2 334	3 851	5 298	5 237	5 840
Italie	6 867	6 414	4 218	3 239	4 103	5 512	4 422
Japon	20 322	33 798	6 335	11 368	23 238	26 179	30 315
Luxembourg	44	95	201	242	265	299	384
Norvège	1 409	1 658	3 306	2 785	4 630	4 304	5 221
Nouvelle-Zélande	111	164	208	271	401	338	404
Pays-Bas	3 899	9 099	15 196	14 106	22 781	28 616	18 142
Portugal	292	1 141	1 145	676	1 109	666	2 215
Royaume-Uni	7 466	21 064	18 541	31 702	31 269	26 941	58 319
Suède	2 427	2 048	1 255	2 954	3 545	4 175	6 911
Suisse	3 134	-2 464	3 225	1 406	8 103	11 306	12 561
TOTAL DU CAD	102 252	189 649	125 527	160 412	302 779	303 051	440 912
<i>dont :</i>							
Pays CAD-UE	46 934	84 404	66 636	103 848	134 143	146 671	235 080

a) Y compris l'annulation de dettes nées de créances autres que l'APD en 1991 et 1992, sauf pour le total du CAD. Voir les Notes sur les définitions et questions de mesure.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/522542623712>**Tableau 3****Total des apports financiers nets par pays du CAD**

(suite)

Versements nets aux prix et taux de change courants

		En pourcentage du RNB					
moyenne 1991-1992 ^a	moyenne 1996-1997	2003	2004	2005	2006	2007	
0.58	0.91	0.22	0.56	1.10	0.89	1.17	Allemagne
0.36	-0.48	0.61	0.41	0.79	1.27	1.25	Australie
0.33	0.84	0.58	0.46	1.60	1.08	5.66	Autriche
0.88	-0.98	0.40	0.23	0.84	1.34	0.83	Belgique
0.73	1.48	0.58	0.62	1.20	1.14	1.22	Canada
1.03	1.15	0.91	1.10	0.85	0.96	1.51	Danemark
0.27	1.06	0.79	1.25	0.61	0.92	1.55	Espagne
0.47	0.83	0.34	0.28	0.92	0.69	0.93	États-Unis
0.83	0.65	-0.03	0.72	0.84	0.67	0.86	Finlande
0.69	1.05	0.39	0.61	0.74	0.99	1.66	France
..	0.15	0.23	0.16	0.32	1.18	1.10	Grèce
0.31	0.59	1.83	2.47	3.09	2.77	2.70	Irlande
0.59	0.54	0.29	0.19	0.23	0.30	0.21	Italie
0.57	0.74	0.14	0.24	0.50	0.58	0.67	Japon
0.32	0.52	0.89	0.81	0.82	0.92	0.93	Luxembourg
1.32	1.06	1.49	1.11	1.56	1.29	1.33	Norvège
0.29	0.28	0.28	0.30	0.40	0.35	0.34	Nouvelle-Zélande
1.28	2.38	3.04	2.46	3.65	4.23	2.35	Pays-Bas
0.38	1.10	0.79	0.41	0.62	0.36	1.03	Portugal
0.73	1.70	1.01	1.45	1.37	1.11	2.10	Royaume-Uni
1.02	0.89	0.42	0.84	0.99	1.08	1.49	Suède
1.27	-0.87	0.93	0.36	2.02	2.69	2.73	Suisse
0.58	0.85	0.45	0.52	0.93	0.89	1.18	TOTAL DU CAD
							<i>dont:</i>
0.65	1.01	0.63	0.85	1.05	1.08	1.51	Pays CAD-UE

Tableau 4StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/522600620673>**Aide publique au développement nette par pays du CAD**

Versements nets aux prix et taux de change courants

	En millions de USD						
	moyenne	moyenne	2003	2004	2005	2006	2007
	1991-1992 ^a	1996-1997					
Allemagne	7 236	6 729	6 784	7 534	10 082	10 435	12 291
Australie	1 032	1 068	1 219	1 460	1 680	2 123	2 669
Autriche	249	511	505	678	1 573	1 498	1 808
Belgique	851	839	1 853	1 463	1 963	1 978	1 953
Canada	2 560	1 920	2 031	2 599	3 756	3 684	4 080
Danemark	1 296	1 705	1 748	2 037	2 109	2 236	2 562
Espagne	1 390	1 243	1 961	2 437	3 018	3 814	5 140
États-Unis	11 486	8 128	16 320	19 705	27 935	23 532	21 787
Finlande	787	394	558	680	902	834	981
France	7 828	6 879	7 253	8 473	10 026	10 601	9 884
Grèce	..	178	362	321	384	424	501
Irlande	71	183	504	607	719	1 022	1 192
Italie	3 735	1 841	2 433	2 462	5 091	3 641	3 971
Japon	11 052	9 399	8 880	8 922	13 126	11 136	7 679
Luxembourg	40	88	194	236	256	291	376
Norvège	1 225	1 309	2 042	2 199	2 786	2 954	3 728
Nouvelle-Zélande	99	138	165	212	274	259	320
Pays-Bas	2 635	3 097	3 972	4 204	5 115	5 452	6 224
Portugal	249	234	320	1 031	377	396	471
Royaume-Uni	3 222	3 316	6 262	7 905	10 772	12 459	9 849
Suède	2 288	1 865	2 400	2 722	3 362	3 955	4 339
Suisse	1 001	968	1 299	1 545	1 772	1 646	1 689
TOTAL DU CAD	58 453	52 028	69 065	79 432	107 078	104 370	103 491
dont:							
Pays CAD-UE	31 876	29 099	37 109	42 789	55 750	59 035	61 540

a) Y compris l'annulation de dettes nées de créances autres que l'APD en 1991 et 1992, sauf pour le total du CAD. Voir les Notes sur les définitions et questions de mesure.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/522600620673>**Tableau 4****Aide publique au développement nette par pays du CAD**

(suite)

Versements nets aux prix et taux de change courants

		En pourcentage du RNB					
moyenne 1991-1992 ^a	moyenne 1996-1997	2003	2004	2005	2006	2007	
0.38	0.30	0.28	0.28	0.36	0.36	0.37	Allemagne
0.37	0.27	0.25	0.25	0.25	0.30	0.32	Australie
0.14	0.24	0.20	0.23	0.52	0.47	0.50	Autriche
0.40	0.33	0.60	0.41	0.53	0.50	0.43	Belgique
0.46	0.33	0.24	0.27	0.34	0.29	0.29	Canada
0.99	1.01	0.84	0.85	0.81	0.80	0.81	Danemark
0.26	0.23	0.23	0.24	0.27	0.32	0.37	Espagne
0.20	0.10	0.15	0.17	0.23	0.18	0.16	États-Unis
0.72	0.32	0.35	0.37	0.46	0.40	0.39	Finlande
0.62	0.46	0.40	0.41	0.47	0.47	0.38	France
..	0.15	0.21	0.16	0.17	0.17	0.16	Grèce
0.18	0.31	0.39	0.39	0.42	0.54	0.55	Irlande
0.32	0.16	0.17	0.15	0.29	0.20	0.19	Italie
0.31	0.21	0.20	0.19	0.28	0.25	0.17	Japon
0.29	0.49	0.86	0.79	0.79	0.90	0.91	Luxembourg
1.15	0.84	0.92	0.87	0.94	0.89	0.95	Norvège
0.25	0.24	0.23	0.23	0.27	0.27	0.27	Nouvelle-Zélande
0.87	0.81	0.80	0.73	0.82	0.81	0.81	Pays-Bas
0.32	0.23	0.22	0.63	0.21	0.21	0.22	Portugal
0.32	0.27	0.34	0.36	0.47	0.51	0.36	Royaume-Uni
0.96	0.81	0.79	0.78	0.94	1.02	0.93	Suède
0.41	0.34	0.37	0.40	0.44	0.39	0.37	Suisse
0.33	0.23	0.25	0.26	0.33	0.31	0.28	TOTAL DU CAD
0.44	0.35	0.35	0.35	0.44	0.43	0.39	dont: Pays CAD-UE
0.47	0.38	0.41	0.42	0.47	0.46	0.45	Pour mémoire : Performance moyenne des pays du CAD

Tableau 5StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/522626556718>**Apports nets de capitaux privés^a par pays du CAD**

Versements nets aux prix et taux de change courants

	En millions de USD						
	moyenne 1991-1992	moyenne 1996-1997	2003	2004	2005	2006	2007
Allemagne	1 798	12 747	995	7 619	12 023	19 938	28 302
Australie	- 402	-3 222	1 374	482	2 786	6 074	6 948
Autriche	- 22	945	824	815	2 814	2 285	19 247
Belgique	655	-3 446	-1 752	- 735	539	3 514	1 686
Canada	735	5 679	2 711	3 542	9 178	9 093	11 731
Danemark	44	153	106	518	33	454	2 242
Espagne	..	4 469	4 633	10 300	3 716	7 333	16 516
États-Unis	12 633	54 017	14 147	6 465	78 010	62 345	97 545
Finlande	7	248	- 622	647	723	553	1 051
France	- 109	8 948	-3 123	4 342	7 107	14 069	34 422
Grèce	33	- 14	325	2 454	2 880
Irlande	29	102	1 547	3 010	4 271	3 877	4 329
Italie	2 035	3 068	2 044	221	44	2 705	649
Japon	6 167	21 711	- 731	4 392	12 278	12 290	21 979
Luxembourg
Norvège	46	249	1 264	586	1 839	1 345	1 488
Nouvelle-Zélande	..	11	21	25	26	24	26
Pays-Bas	953	5 717	9 946	9 339	17 091	22 544	11 575
Portugal	11	797	823	335	728	286	1 980
Royaume-Uni	3 427	17 416	11 840	23 562	19 870	14 127	47 846
Suède	3	158	-1 153	266	159	210	2 541
Suisse	1 986	-3 553	1 645	- 455	5 999	9 241	10 368
TOTAL DU CAD	29 996	126 216	46 573	75 262	179 559	194 761	325 350
<i>dont:</i>							
Pays CAD-UE	8 831	51 324	26 141	60 225	69 444	94 348	175 266

a) À l'exclusion des dons des ONG.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/522626556718>**Tableau 5****Apports nets de capitaux privés^a par pays du CAD**

(suite)

Versements nets aux prix et taux de change courants

		En pourcentage du RNB					
moyenne 1991-1992	moyenne 1996-1997	2003	2004	2005	2006	2007	
0.09	0.57	0.04	0.28	0.43	0.68	0.84	Allemagne
- 0.14	- 0.82	0.28	0.08	0.41	0.84	0.84	Australie
- 0.01	0.44	0.33	0.28	0.93	0.72	5.30	Autriche
0.31	- 1.34	- 0.57	- 0.21	0.14	0.89	0.37	Belgique
0.13	0.98	0.32	0.36	0.82	0.73	0.83	Canada
0.03	0.09	0.05	0.22	0.01	0.16	0.71	Danemark
..	0.81	0.55	1.01	0.33	0.61	1.18	Espagne
0.22	0.69	0.13	0.06	0.63	0.47	0.70	États-Unis
0.01	0.20	- 0.39	0.35	0.37	0.26	0.42	Finlande
- 0.01	0.60	- 0.17	0.21	0.34	0.62	1.32	France
..	..	0.02	- 0.01	0.14	1.00	0.93	Grèce
0.07	0.17	1.21	1.93	2.49	2.05	2.00	Irlande
0.17	0.26	0.14	0.01	0.00	0.15	0.03	Italie
0.17	0.48	- 0.02	0.09	0.26	0.27	0.49	Japon
..	Luxembourg
0.04	0.16	0.57	0.23	0.62	0.40	0.38	Norvège
..	0.02	0.03	0.03	0.03	0.02	0.02	Nouvelle-Zélande
0.31	1.50	1.99	1.63	2.74	3.33	1.50	Pays-Bas
0.01	0.77	0.57	0.20	0.41	0.15	0.92	Portugal
0.34	1.41	0.65	1.08	0.87	0.58	1.73	Royaume-Uni
0.00	0.07	- 0.38	0.08	0.04	0.05	0.55	Suède
0.81	- 1.25	0.47	- 0.12	1.49	2.19	2.25	Suisse
0.17	0.57	0.17	0.24	0.55	0.57	0.87	TOTAL DU CAD
0.12	0.61	0.25	0.49	0.54	0.69	1.12	dont: Pays CAD-UE

Tableau 6

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/522636027411>

**Total des apports publics nets des pays membres du CAD
et des agences multilatérales^a par catégorie d'apport**

	En milliards de USD courants							
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
I. FINANCEMENT PUBLIC DU DÉVELOPPEMENT (FPD)	54.8	58.5	56.4	63.9	69.0	110.3	92.9	109.0
1. Aide publique au développement (APD)	49.1	50.8	57.7	67.5	75.4	104.4	100.7	99.9
dont : Pays du CAD (b)	36.1	35.1	40.8	49.7	54.3	82.4	76.9	72.9
Organismes multilatéraux	13.0	15.7	16.9	17.8	21.1	22.0	23.8	27.0
2. Autres FPD	5.7	7.6	-1.4	-3.6	-6.4	5.9	-7.8	9.1
dont : Pays du CAD (b)	-3.1	-0.5	3.6	0.5	-2.7	5.1	-6.8	-4.5
Organismes multilatéraux	8.9	8.2	-5.0	-4.0	-3.7	0.8	-1.0	13.6
II. CRÉDITS À L'EXPORTATION, TOTAL	-1.2	-0.3	-1.2	-1.3	-2.7	-2.8	-3.8	-2.4
APPORTS PUBLICS, TOTAL NET (I+II)	53.6	58.2	55.1	62.7	66.4	107.5	89.1	106.6
Pour mémoire (rubriques non incluses):								
Donneurs non membres du CAD (APD) (b)	0.8	0.9	2.7	3.2	3.2	3.0	4.5	4.7
Recours au Crédit du FMI (c)	-7.0	23.2	15.0	4.1	-12.1	-35.8	-27.2	-5.1
FPD, montant brut	88.8	90.2	103.2	125.4	124.1	166.1	201.7	169.2
dont : Prêts de la BIRD	11.8	10.7	8.4	10.6	9.2	8.6	11.5	10.0
Pour référence								
Montant total net de l'APD du CAD (d)	53.7	52.4	58.3	69.1	79.4	107.1	104.4	103.5
dont : Dons bilatéraux	33.0	33.5	39.8	50.9	57.2	83.4	79.4	75.3

a) À l'exclusion des agences arabes.

b) Apports bilatéraux.

c) Apports assortis de conditions non libérales du Compte des Ressources Générales du FMI.

d) Comprend à la fois l'APD bilatérale présentée ci-dessus et les **contributions aux** organismes multilatéraux, à la place des **versements d'APD de la part** des organismes multilatéraux qui sont montrés plus haut.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/522636027411>

Tableau 6

**Total des apports publics nets des pays membres du CAD
et des agences multilatérales^a par catégorie d'apport**

(suite)

En pourcentage du total								
2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	
102.2	100.5	102.2	102.1	104.0	102.6	104.2	102.3	I. FINANCEMENT PUBLIC DU DÉVELOPPEMENT (FPD)
91.5	87.4	104.7	107.8	113.6	97.1	113.0	93.7	1. Aide publique au développement (APD)
67.3	60.3	73.9	79.4	81.8	76.7	86.3	68.4	dont : Pays du CAD (b)
24.2	27.0	30.7	28.4	31.8	20.4	26.7	25.3	Organismes multilatéraux
10.7	13.1	-2.5	-5.7	-9.6	5.5	-8.7	8.6	2. Autres FPD
-5.8	-0.9	6.6	0.7	-4.0	4.7	-7.6	-4.2	dont : Pays du CAD (b)
16.5	14.0	-9.0	-6.5	-5.6	0.8	-1.2	12.8	Organismes multilatéraux
-2.2	-0.5	-2.2	-2.1	-4.0	-2.6	-4.2	-2.3	II. CRÉDITS À L'EXPORTATION, TOTAL
100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	APPORTS PUBLICS, TOTAL NET (I+II)

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/522644730833>

Tableau 7

Indicateurs de la répartition des charges
Moyenne 2006-2007

Versements nets

	Équivalent don de l'APD totale ^a en pourcentage du RNB	APD multilatérale en pourcentage du RNB ^b		APD <i>dont</i> : aux PFR ^c PMA ^d		APD par habitant du pays donneur en USD 2006		Aide des ONG en pourcentage du RNB	
				en pourcentage du RNB		<i>Pour Mémoire:</i> 1996-1997 2006-2007		<i>Pour Mémoire:</i> 1996-1997 2006-2007	
Allemagne	0.39	0.05	(0.12)	0.17	0.09	90	131	0.05	0.04
Australie	0.31	0.05	n.a.	0.14	0.08	76	107	0.03	0.08
Autriche	0.49	0.06	(0.13)	0.22	0.07	75	188	0.02	0.04
Belgique	0.48	0.06	(0.16)	0.26	0.18	101	177	0.02	0.07
Canada	0.29	0.08	n.a.	0.15	0.11	95	113	0.04	0.09
Danemark	0.83	0.21	(0.28)	0.49	0.33	413	415	0.02	0.03
Espagne	0.35	0.07	(0.13)	0.11	0.07	46	93	0.02	-
États-Unis	0.17	0.02	n.a.	0.06	0.05	38	74	0.03	0.08
Finlande	0.40	0.10	(0.17)	0.20	0.15	91	163	0.00	0.01
France	0.47	0.05	(0.13)	0.21	0.12	142	156	-	-
Grèce	0.17	0.02	(0.09)	0.05	0.04	23	39	-	0.00
Irlande	0.55	0.12	(0.19)	0.35	0.28	74	244	0.10	0.16
Italie	0.21	0.04	(0.11)	0.09	0.05	42	61	0.00	0.00
Japon	0.31	0.06	n.a.	0.12	0.07	66	74	0.00	0.01
Luxembourg	0.90	0.20	(0.28)	0.49	0.35	281	679	0.03	0.02
Norvège	0.92	0.22	n.a.	0.42	0.34	493	669	0.06	-
Nouvelle-Zélande	0.27	0.06	n.a.	0.10	0.07	43	63	0.03	0.05
Pays-Bas	0.86	0.12	(0.19)	0.33	0.22	262	338	0.09	0.04
Portugal	0.20	0.03	(0.10)	0.11	0.10	33	39	0.00	0.00
Royaume-Uni	0.48	0.08	(0.15)	0.29	0.15	82	176	0.03	0.02
Suède	0.98	0.23	(0.30)	0.41	0.30	231	427	0.01	0.01
Suisse	0.38	0.09	n.a.	0.17	0.11	156	215	0.04	0.10
TOTAL DU CAD	0.32	0.05	(0.08)	0.14	0.09	75	112	0.02	0.05

- a) Équivalent aux versements de dons plus l'équivalent don des nouveaux engagements de prêts calculé au taux de 10 %.
- b) Les chiffres entre parenthèses intègrent les contributions à la CE. Les souscriptions en capital sont évaluées sur la base des dépôts.
- c) Les pays à faible revenu (PFR) comprennent les PMA et tous les autres pays dont le revenu par habitant en 2004 (base Atlas de la Banque mondiale) était inférieur ou égal à 825 dollars. Les chiffres incluent l'APD multilatérale imputée.
- d) Les pays les moins avancés (PMA) sont les pays inscrits sur la liste des Nations unies. Les chiffres incluent l'APD multilatérale imputée.

Tableau 8StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/522703535764>**APD des pays membres du CAD aux prix et taux de change de 2006**

Versements nets

En millions de USD

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Allemagne	6 681	6 866	7 288	7 351	7 350	7 721	7 711	10 241	10 435	11 069
Australie	1 510	1 495	1 605	1 532	1 605	1 610	1 638	1 743	2 123	2 317
Autriche	587	654	662	965	742	593	709	1 618	1 498	1 622
Belgique	1 151	1 031	1 262	1 347	1 553	2 204	1 545	2 023	1 978	1 756
Canada	2 727	2 683	2 632	2 386	3 129	2 737	3 154	4 107	3 684	3 729
Danemark	2 306	2 405	2 597	2 560	2 384	2 082	2 165	2 175	2 236	2 301
Espagne	2 100	2 120	2 077	2 982	2 678	2 457	2 668	3 169	3 814	4 566
États-Unis	10 616	10 893	11 604	13 011	14 869	17 878	20 984	28 817	23 532	21 231
Finlande	493	536	537	563	628	636	701	925	834	887
France	7 395	7 578	6 287	6 488	7 870	8 519	8 908	10 356	10 601	8 867
Grèce	253	275	370	335	420	444	346	401	424	446
Irlande	298	372	388	464	585	601	646	744	1 022	1 070
Italie	3 114	2 549	2 202	2 601	3 427	2 894	2 588	5 232	3 641	3 547
Japon	10 750	10 832	11 587	9 639	9 510	8 558	8 108	12 303	11 136	7 812
Luxembourg	164	173	202	235	231	243	264	275	291	334
Norvège	2 428	2 439	2 195	2 350	2 677	2 775	2 701	3 014	2 954	3 350
Nouvelle-Zélande	188	195	187	191	188	200	217	258	259	272
Pays-Bas	4 257	4 492	4 989	4 943	4 761	4 625	4 419	5 265	5 452	5 629
Portugal	373	403	443	437	480	385	1 101	392	396	420
Royaume-Uni	5 196	4 616	6 398	6 674	6 707	7 597	8 332	11 186	12 459	8 774
Suède	1 894	2 018	2 438	2 498	2 792	2 718	2 786	3 458	3 955	3 857
Suisse	1 107	1 250	1 257	1 271	1 207	1 429	1 561	1 789	1 646	1 605
TOTAL DU CAD	65 590	65 875	69 210	70 823	75 793	78 904	83 250	109 492	104 370	95 462
<i>dont:</i>										
Pays CAD-UE	36 264	36 088	38 142	40 444	42 607	43 716	44 888	57 461	59 035	55 147
<i>Pour mémoire :</i>										
Total du CAD aux prix et taux de change courants	52 087	53 233	53 749	52 423	58 297	69 065	79 432	107 078	104 370	103 491

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/522723060221>

Tableau 9

Tendances à long terme de l'APD en provenance des pays membres du CAD

	Volume net de l'APD (en millions de USD aux prix et taux de change de 2006)			Part dans le total du CAD (aux prix et taux de change courants, en pourcentage)			APD en pourcentage du RNB moyenne sur deux années, versements nets		
	1986-1987	1996-1997	2006-2007	1986-1987	1996-1997	2006-2007	1986-1987	1996-1997	2006-2007
Allemagne	7 126	7 399	10 752	10.8	12.9	10.9	0.41	0.30	0.36
Australie	1 435	1 396	2 220	1.8	2.1	2.3	0.40	0.27	0.31
Autriche	369	601	1 560	0.5	1.0	1.6	0.19	0.24	0.48
Belgique	1 185	1 025	1 867	1.6	1.6	1.9	0.48	0.33	0.46
Canada	3 377	2 847	3 707	4.7	3.7	3.7	0.48	0.33	0.29
Danemark	1 519	2 177	2 269	2.0	3.3	2.3	0.88	1.01	0.80
Espagne	515	1 797	4 190	0.6	2.4	4.3	0.08	0.23	0.34
États-Unis	15 081	10 025	22 381	24.4	15.6	21.8	0.21	0.10	0.17
Finlande	585	466	861	1.0	0.8	0.9	0.48	0.32	0.39
France	8 093	8 295	9 734	12.2	13.2	9.9	0.58	0.46	0.42
Grèce	..	237	435	..	0.3	0.4	..	0.15	0.17
Irlande	123	271	1 046	0.1	0.4	1.1	0.23	0.31	0.55
Italie	4 876	2 413	3 594	6.6	3.5	3.7	0.37	0.16	0.19
Japon	8 537	8 360	9 474	17.0	18.1	9.1	0.30	0.21	0.21
Luxembourg	27	118	313	0.0	0.2	0.3	0.17	0.49	0.90
Norvège	1 957	2 168	3 152	2.2	2.5	3.2	1.13	0.84	0.92
Nouvelle-Zélande	158	160	265	0.2	0.3	0.3	0.28	0.24	0.27
Pays-Bas	3 693	4 085	5 540	5.0	6.0	5.6	0.99	0.81	0.81
Portugal	83	327	408	0.1	0.5	0.4	0.10	0.23	0.22
Royaume-Uni	4 258	4 810	10 617	4.7	6.4	10.7	0.29	0.27	0.43
Suède	1 983	2 047	3 906	3.2	3.6	4.0	0.87	0.81	0.98
Suisse	846	1 104	1 626	1.3	1.9	1.6	0.30	0.34	0.38
TOTAL DU CAD	65 826	62 128	99 916	100.0	100.0	100.0	0.33	0.23	0.29
dont :									
Pays CAD-UE	34 435	36 070	57 091	48.4	55.9	58.0	0.44	0.35	0.41

Tableau 10 StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/522740554134>**Dépenses de coopération technique**

Versements nets

En millions de USD aux prix et taux de change courants

	moyenne 1991-1992	moyenne 1996-1997	2003	2004	2005	2006	2007
Allemagne	2 060	2 177	2 299	2 486	2 865	3 116	3 527
Australie	252	404	559	692	740	860	1 158
Autriche	81	132	114	133	150	162	190
Belgique	179	272	324	414	500	580	511
Canada	599	369	345	414	335	530	583
Danemark	148	109	111	112	115	110	93
Espagne	159	108	313	340	483	438	391
États-Unis	2 997	2 764	7 701	7 347	8 803	9 278	732
Finlande	109	52	129	178	98	81	242
France	2 214	2 337	1 934	2 340	2 364	2 805	2 897
Grèce	..	22	117	53	77	89	138
Irlande	14	70	11	12	13	20	20
Italie	290	59	148	140	121	171	141
Japon	1 464	2 070	1 880	1 914	1 852	1 848	1 813
Luxembourg	1	2	3	4	4	6	8
Norvège	124	170	236	287	319	366	436
Nouvelle-Zélande	33	54	40	46	41	49	57
Pays-Bas	1 012	935	684	663	609	464	476
Portugal	46	56	142	114	114	117	153
Royaume-Uni	818	872	993	751	845	860	888
Suède	366	153	92	112	140	132	160
Suisse	180	330	177	117	144	161	165
TOTAL DU CAD	13 143	13 515	18 352	18 672	20 732	22 242	14 779
<i>dont:</i>							
Pays CAD-UE	7 497	7 354	7 415	7 855	8 498	9 151	9 835

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/522762358241>**Tableau 11****Appports financiers hors APD aux pays en développement en 2007**

En pourcentage du RNB des pays déclarants

	Pour mémoire: Total des appports nets	Total des appports nets hors APD	dont:						
			Crédits à l'exportation	AASP à l'exclusion des crédits à l'exportation	Investissements directs	Prêts bancaires	Investissements de portefeuille non bancaires	Appports privés multi-latéraux	ONG
Allemagne	1.17	0.81	0.10	-0.07	0.40	0.29	0.05	-0.00	0.04
Australie	1.25	0.92	0.02	0.00	0.29	0.34	0.19	-	0.08
Autriche	5.66	5.16	0.87	-0.10	4.35	-	-	-	0.03
Belgique	0.83	0.41	0.04	-0.04	0.33	-	-	-	0.07
Canada	1.22	0.93	0.12	-0.02	0.56	0.17	-	-	0.10
Danemark	1.51	0.71	-	-0.03	0.71	-	-	-	0.03
Espagne	1.55	1.18	-0.01	0.00	1.19	-	0.00	-	-
États-Unis	0.93	0.78	-0.01	-0.00	0.33	0.37	0.06	-0.06	0.09
Finlande	0.86	0.47	0.04	-	0.00	0.03	0.39	-	0.01
France	1.66	1.28	-0.07	-0.05	0.55	0.41	0.43	-	-
Grèce	1.10	0.94	-	0.00	0.93	-	-	-	0.00
Irlande	2.70	2.15	-	-	-	2.00	-	-	0.15
Italie	0.21	0.02	0.14	-0.02	0.06	-0.08	-0.09	-	0.00
Japon	0.67	0.50	0.04	0.02	0.40	0.07	-	-0.04	0.01
Luxembourg	0.93	0.02	-	-	-	-	-	-	0.02
Norvège	1.33	0.38	-0.00	0.00	0.38	-	-	-	-
Nouvelle-Zélande	0.34	0.07	-	0.01	0.02	-	-	-	0.04
Pays-Bas	2.35	1.55	-0.02	-	-0.13	0.70	0.85	0.10	0.04
Portugal	1.03	0.81	0.20	-0.11	0.72	-	-	-	0.00
Royaume-Uni	2.10	1.75	0.01	-0.00	1.12	0.60	-	-	0.02
Suède	1.49	0.55	0.07	-0.01	0.48	-	-0.00	-	0.02
Suisse	2.73	2.36	0.00	-	2.44	-	-	-0.18	0.11
TOTAL DU CAD	1.18	0.91	0.03	-0.01	0.51	0.28	0.08	-0.03	0.05
dont:									
Pays CAD-UE	1.51	1.11	0.06	-0.03	0.65	0.29	0.12	0.00	0.02

Tableau 12 StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/523102411011>**Comparaison des apports par catégorie en 2006**

En millions de USD

	Total des pays du CAD	Alle- magne	Australie	Autriche	Belgique	Canada	Dane- mark	Espagne
VERSEMENTS NETS								
I. Aide publique au développement (APD) (A + B)	104 370	10 435	2 123	1 498	1 978	3 684	2 236	3 814
APD en pourcentage du RNB	0.31	0.36	0.30	0.47	0.50	0.29	0.80	0.32
A. Aide publique au développement bilatérale (1 + 2)	76 909	7 034	1 796	1 092	1 357	2 531	1 464	2 092
1. Dons et contributions assimilables	79 440	7 576	1 773	1 101	1 365	2 573	1 525	2 012
dont: Coopération technique	22 242	3 116	860	162	580	530	110	438
Aide alimentaire à des fins de développement	956	25	3	1	-	3	1	29
Aide humanitaire	6 751	357	191	17	86	231	151	137
En faveur des ONG	2 037	-	1	0	21	27	122	6
Frais administratifs	4 250	227	78	32	54	228	111	101
2. Prêts de développement et capital	-2 531	- 542	23	- 9	- 7	- 42	- 61	80
dont: Prêts nouveaux de développement	- 915	- 425	23	- 4	- 4	- 42	- 15	138
B. Contributions aux organismes multilatéraux	27 461	3 401	327	407	620	1 153	772	1 722
Dons et souscriptions versées au capital, total	28 040	3 401	327	407	620	1 153	772	1 722
dont: CE	9 931	2 148	-	236	393	-	218	852
IDA	6 787	591	181	98	102	281	71	228
Banques régionales de développement	2 466	304	72	36	39	163	49	139
II. Autres apports du secteur public (AASP), nets (C + D)	-10 728	-5 728	308	- 448	- 434	356	- 77	-
C. Autres apports publics bilatéraux (1 + 2)	-10 551	-5 728	190	- 448	- 434	356	- 77	-
1. Crédits publics à l'exportation (a)	-3 781	- 466	-	- 64	0	831	-	-
2. Participations et autres éléments d'actifs bilatéraux	-6 770	-5 262	190	- 384	- 434	- 474	- 77	-
D. Organismes multilatéraux	- 177	-	118	-	-	-	-	-
III. Dons des organismes privés bénévoles	14 648	1 348	615	119	251	1 100	73	-
IV. Apports privés aux conditions de marché (long terme) (1 à 4)	194 761	19 938	6 074	2 285	3 514	9 093	454	7 333
1. Investissements directs	127 925	10 795	4 968	1 853	3 533	7 717	454	7 608
2. Crédits privés à l'exportation	3 137	19	129	433	- 19	950	-	- 275
3. Investissements de portefeuille multilatéraux	2 789	1 048	-	-	-	-	-	-
4. Investissements de portefeuille bilatéraux	60 910	8 076	978	-	-	427	-	0
V. Apports totaux de ressources (long terme) (I à IV)	303 051	25 992	9 120	3 455	5 309	14 234	2 686	11 146
Total en pourcentage du RNB	0.89	0.89	1.27	1.08	1.34	1.14	0.96	0.92
<i>Pour référence:</i>								
VERSEMENTS BRUTS								
Aide publique au développement (b)	117 061	12 049	2 123	1 510	2 047	3 730	2 315	4 160
Prêts nouveaux de développement	7 454	674	23	-	34	-	-	415
Aide alimentaire, total bilatéral	2 876	103	44	2	21	118	11	35
Autres apports du secteur public	16 933	115	308	149	30	2 210	47	-
dont: Crédits publics à l'exportation	2 975	91	-	76	0	2 198	-	-
Crédits privés à l'exportation	38 563	4 705	-	1 078	531	2 572	-	-
ENGAGEMENTS								
Aide publique au développement, total (b)	131 069	13 230	2 544	1 519	2 413	3 831	2 110	4 160
Dons bilatéraux, total	89 452	7 853	2 117	1 083	1 499	2 678	1 369	2 012
Annulations de dettes	18 517	3 015	533	718	401	245	256	538
Prêts bilatéraux, total	10 393	1 624	151	-	46	-	-	427
<i>Pour mémoire :</i>								
Dons d'APD bruts sur les réaménagements de dettes	20 195	3 015	277	761	401	260	146	573
dont : Remises de dettes	18 600	3 015	277	761	401	245	146	538
Dons d'APD nets sur les réaménagements de dettes (c)	18 874	2 722	277	757	396	260	113	503
Réfugiés dans les pays donneur	1 823	18	0	41	73	158	42	28

a) Y compris le montant des fonds publics de soutien aux crédits privés à l'exportation.

b) Y compris les opérations de réaménagement de la dette.

c) Comprend les dons bilatéraux pour les remises de dette d'APD, d'Autres apports du secteur public (AASP) ou de créances privées ; les autres opérations sur la dette telles que les conversions de dettes, les rachats de dettes ou les paiements du service de la dette à des tiers ; ces montants sont nets de contre-écritures pour l'annulation de principal APD.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/523102411011>**Tableau 12****Comparaison des apports par catégorie en 2006**

(suite)

En millions de USD

Etats-Unis	Finlande	France	Grèce	Irlande	Italie	Japon	Luxembourg	Norvège	Nouvelle-Zélande	Pays-Bas	Portugal	Royaume-Uni	Suède	Suisse
23 532	834	10 601	424	1 022	3 641	11 136	291	2 954	259	5 452	396	12 459	3 955	1 646
0.18	0.40	0.47	0.17	0.54	0.20	0.25	0.90	0.89	0.27	0.81	0.21	0.51	1.02	0.39
21 162	455	7 919	189	632	2 001	7 262	205	2 198	203	4 282	211	8 718	2 852	1 254
22 005	442	8 422	189	632	2 147	7 650	205	2 119	203	4 415	198	8 809	2 838	1 241
9 278	81	2 805	89	20	171	1 848	6	366	49	464	117	860	132	161
743	-	34	0	10	6	84	8	7	1	1	-	-	-	-
3 022	70	48	19	87	74	183	37	309	21	397	7	835	295	175
-	9	42	-	100	10	102	32	-	15	977	7	365	152	49
1 084	33	342	19	34	56	668	13	164	16	255	13	477	193	52
- 843	13	- 503	-	-	- 146	- 389	-	79	-	- 133	14	- 92	14	13
-	-	- 321	-	-	- 155	23	-	-	-	- 133	14	- 15	14	- 11
2 370	380	2 681	235	389	1 640	3 874	86	756	56	1 169	185	3 741	1 103	392
2 380	380	3 193	235	389	1 640	3 874	86	756	56	1 169	185	3 798	1 103	392
-	153	1 938	164	122	1 316	-	24	-	-	432	124	1 565	246	-
827	46	456	42	122	30	2 385	12	119	8	16	14	946	47	163
240	20	207	-	19	16	454	11	87	6	55	30	354	109	57
-4 017	-	-2 341	8	-	-957	2 438	-	5	7	343	-20	-187	-2	17
-4 017	-	-2 341	8	-	-957	2 732	-	5	7	343	-20	-187	-2	17
-2 817	-	-	-	-	38	-1 305	-	-	-	-	-	2	-	-
-1 200	-	-2 341	8	-	-995	4 038	-	5	7	343	-20	-189	-2	17
-	-	-	-	-	-	-294	-	-	-	-	-	-	-	-
9 037	25	-	10	339	123	315	8	-	48	277	4	543	12	402
62 345	553	14 069	2 454	3 877	2 705	12 290	-	1 345	24	22 544	286	14 127	210	9 241
36 624	402	10 589	2 454	-	1 151	14 144	-	1 351	24	6 351	44	7 530	333	10 001
-1 097	14	- 503	-	-	2 602	275	-	- 6	-	5 713	243	-4 696	- 123	- 521
3 156	-	-	-	-	-	- 928	-	-	-	- 248	-	-	-	- 239
23 662	137	3 983	-	3 877	-1 049	-1 201	-	-	-	10 728	-	11 292	- 0	0
90 897	1 413	22 329	2 896	5 237	5 512	26 179	299	4 304	338	28 616	666	26 941	4 175	11 306
0.69	0.67	0.99	1.18	2.77	0.30	0.58	0.92	1.29	0.35	4.23	0.36	1.11	1.08	2.69
24 532	838	12 764	424	1 022	4 003	17 064	291	2 954	259	5 889	402	13 075	3 955	1 657
-	-	744	-	-	207	5 324	-	-	-	-	20	1	14	-
2 064	-	39	0	14	14	84	18	76	3	48	-	140	4	36
531	-	311	8	-	174	12 585	-	5	7	343	-	11	81	17
118	-	-	-	-	53	436	-	-	-	-	-	2	-	-
-	14	- 503	-	-	1 572	20 667	-	5	-	6 327	273	-	1 147	175
26 678	964	15 026	424	1 022	4 138	17 293	291	3 404	356	12 061	402	13 075	4 249	1 880
24 151	588	8 595	189	632	2 159	7 852	205	2 595	297	10 266	198	8 809	3 089	1 215
1 583	-	3 683	-	-	1 379	3 212	-	-	-	8	-	2 557	292	98
142	19	1 349	-	-	349	5 710	-	53	-	-	20	465	14	28
1 704	-	3 683	-	-	1 596	3 544	-	23	0	312	0	3 511	292	98
1 703	-	3 683	-	-	1 379	3 212	-	-	-	294	-	2 557	292	98
1 585	-	3 433	-	-	1 596	3 003	-	23	0	312	0	3 503	292	98
488	11	471	5	1	0	-	-	67	10	112	0	-	164	132

Tableau 13

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/523165388146>

Comparaison des apports par catégorie en 2007

En millions de USD

	Total des pays du CAD	Alle- magne	Australie	Autriche	Belgique	Canada	Dane- mark	Espagne
VERSEMENTS NETS								
I. Aide publique au développement (APD) (A + B)	103 491	12 291	2 669	1 808	1 953	4 080	2 562	5 140
APD en pourcentage du RNB	0.28	0.37	0.32	0.50	0.43	0.29	0.81	0.37
A. Aide publique au développement bilatérale (1 + 2)	72 894	7 950	2 268	1 324	1 240	3 152	1 651	3 339
1. Dons et contributions assimilables	75 326	8 091	2 265	1 351	1 268	3 192	1 722	3 257
dont: Coopération technique	14 779	3 527	1 158	190	511	583	93	391
Aide alimentaire à des fins de développement	1 051	55	36	2	-	20	0	52
Aide humanitaire	6 278	279	150	15	92	275	140	225
En faveur des ONG	2 507	-	2	0	142	20	162	2
Frais administratifs	4 618	262	91	36	58	236	127	127
2. Prêts de développement et capital	-2 433	- 141	3	- 26	- 29	- 40	- 72	82
dont: Prêts nouveaux de développement	- 268	- 168	3	- 4	- 23	- 40	- 16	165
B. Contributions aux organismes multilatéraux	30 598	4 341	400	484	713	928	912	1 801
Dons et souscriptions versées au capital, total	30 667	4 341	400	484	713	928	912	1 801
dont: CE	11 714	2 452	-	261	454	-	238	932
IDA	5 609	1 097	128	110	117	330	95	205
Banques régionales de développement	2 361	181	87	39	39	244	71	108
II. Autres apports du secteur public (AASP), nets (C + D)	-6 438	-2 525	36	- 624	- 161	- 4	- 91	6
C. Autres apports publics bilatéraux (1 + 2)	-6 962	-2 525	- 22	- 624	- 161	- 4	- 116	6
1. Crédits publics à l'exportation (a)	-2 445	- 284	-	- 275	2	229	-	-
2. Participations et autres éléments d'actifs bilatéraux	-4 517	-2 242	- 22	- 350	- 164	- 233	- 116	6
D. Organismes multilatéraux	524	-	58	-	-	-	25	-
III. Dons des organismes privés bénévoles	18 508	1 271	655	123	342	1 355	94	-
IV. Apports privés aux conditions de marché (long terme) (1 à 4)	325 350	28 302	6 948	19 247	1 686	11 731	2 242	16 516
1. Investissements directs	188 696	13 521	2 367	15 802	1 488	7 932	2 242	16 626
2. Crédits privés à l'exportation	13 182	3 736	202	3 445	198	1 413	-	- 111
3. Investissements de portefeuille multilatéraux	-9 727	- 56	-	-	-	-	-	-
4. Investissements de portefeuille bilatéraux	133 199	11 101	4 379	-	-	2 386	-	2
V. Apports totaux de ressources (long terme) (I à IV)	440 912	39 339	10 307	20 553	3 820	17 161	4 807	21 662
Total en pourcentage du RNB	1.18	1.17	1.25	5.66	0.83	1.22	1.51	1.55
<i>Pour référence:</i>								
VERSEMENTS BRUTS								
Aide publique au développement (b)	116 351	13 687	2 669	1 837	2 032	4 119	2 666	5 442
Prêts nouveaux de développement	8 328	919	3	-	35	-	-	384
Aide alimentaire, total bilatéral	2 609	109	40	4	22	136	8	82
Autres apports du secteur public	16 018	1 440	327	99	31	1 651	75	6
dont: Crédits publics à l'exportation	2 773	299	-	86	2	1 651	-	-
Crédits privés à l'exportation	42 375	9 634	202	4 420	606	2 136	-	-
ENGAGEMENTS								
Aide publique au développement, total (b)	123 074	14 273	2 172	1 889	2 189	4 643	2 356	5 442
Dons bilatéraux, total	80 452	8 171	1 710	1 382	1 560	3 715	1 450	3 257
Annulations de dettes	9 144	2 993	12	904	190	1	-	263
Prêts bilatéraux, total	11 656	1 473	-	-	27	-	31	384
<i>Pour mémoire :</i>								
Dons d'APD bruts sur les réaménagements de dettes	9 884	2 993	292	947	190	15	123	325
dont : Remises de dettes	9 624	2 993	292	947	190	1	123	263
Dons d'APD nets sur les réaménagements de dettes (c)	8 983	2 867	292	925	185	15	123	243
Réfugiés dans les pays donneur	1 907	14	-	50	84	172	45	27

a) Y compris le montant des fonds publics de soutien aux crédits privés à l'exportation.

b) Y compris les opérations de réaménagement de la dette.

c) Comprend les dons bilatéraux pour les remises de dette d'APD, d'Autres apports du secteur public (AASP) ou de créances privées ; les autres opérations sur la dette telles que les conversions de dettes, les rachats de dettes ou les paiements du service de la dette à des tiers ; ces montants sont nets de contre-écritures pour l'annulation de principal APD.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/523165388146>**Tableau 13****Comparaison des apports par catégorie en 2007**

(suite)

En millions de USD

Etats-Unis	Finlande	France	Grèce	Irlande	Italie	Japon	Luxembourg	Norvège	Nouvelle Zélande	Pays-Bas	Portugal	Royaume-Uni	Suède	Suisse
21 787	981	9 884	501	1 192	3 971	7 679	376	3 728	320	6 224	471	9 849	4 339	1 689
0.16	0.39	0.38	0.16	0.55	0.19	0.17	0.91	0.95	0.27	0.81	0.22	0.36	0.93	0.37
18 901	584	6 258	249	824	1 270	5 778	253	2 883	247	4 644	270	5 602	2 932	1 274
19 729	575	6 690	249	824	1 252	5 983	253	2 624	247	4 813	252	6 572	2 862	1 256
732	242	2 897	138	20	141	1 813	8	436	57	476	153	888	160	165
580	-	42	1	13	15	135	9	1	1	1	-	90	-	-
2 994	105	35	13	190	83	95	30	355	29	339	1	352	308	172
-	8	51	0	132	-	112	33	-	21	864	3	669	234	51
1 124	46	357	24	41	49	669	17	187	20	265	14	545	214	108
- 827	9	- 431	-	-	19	- 205	-	258	-	- 169	18	- 971	71	18
-	-	- 246	-	-	36	188	-	-	-	- 169	18	- 20	9	- 1
2 886	397	3 625	252	368	2 700	1 901	122	845	73	1 580	200	4 247	1 407	416
2 895	397	3 684	252	368	2 700	1 901	122	845	73	1 580	200	4 247	1 407	416
-	176	2 156	218	133	1 494	-	33	-	-	569	141	2 143	313	-
1 097	48	541	9	39	35	-	8	124	10	123	17	987	320	167
236	33	218	-	10	10	460	11	96	7	106	18	188	141	58
- 1 632	96	- 1 179	4	-	- 261	211	-	5	8	-	- 237	- 43	- 46	-
- 1 632	96	- 1 179	4	-	- 261	- 229	-	5	8	-	- 237	- 43	- 46	-
- 1 516	96	-	-	-	81	- 772	-	-	-	-	-	- 8	-	-
- 115	-	- 1 179	4	-	- 342	543	-	5	8	-	- 237	- 35	- 46	-
-	-	-	-	-	441	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12 161	20	-	7	318	63	446	8	-	50	343	2	667	78	504
97 545	1 051	34 422	2 880	4 329	649	21 979	-	1 488	26	11 575	1 980	47 846	2 541	10 368
45 591	11	14 337	2 880	-	1 353	18 037	-	1 488	26	- 1 028	1 550	31 043	2 232	11 199
- 105	-	- 1 840	-	-	2 843	2 586	-	0	-	- 143	430	217	309	3
- 7 737	-	-	-	-	-	- 1 896	-	-	-	795	-	-	-	- 833
59 796	1 040	21 925	-	4 329	- 3 547	3 251	-	-	-	11 951	-	16 587	- 0	-
129 862	2 149	43 126	3 391	5 840	4 422	30 315	384	5 221	404	18 142	2 215	58 319	6 911	12 561
0.93	0.86	1.66	1.10	2.70	0.21	0.67	0.93	1.33	0.34	2.35	1.03	2.10	1.49	2.73
22 691	981	11 498	501	1 192	4 290	13 566	376	3 728	320	6 620	477	11 626	4 339	1 696
-	-	951	-	-	338	5 657	-	-	-	-	25	0	9	6
1 782	14	45	7	19	18	135	11	11	5	20	-	104	-	37
375	96	225	4	-	140	9 357	-	5	8	-	2 121	19	39	-
-	96	-	-	-	83	552	-	-	-	-	-	3	-	-
-	-	- 1 704	-	-	3 449	20 791	-	-	-	271	458	-	1 499	612
27 639	1 048	11 872	501	1 192	4 240	14 179	376	3 717	362	7 394	477	11 626	3 750	1 741
24 661	606	6 861	249	824	1 234	6 062	253	2 821	289	4 800	252	6 577	2 210	1 507
34	-	1 683	-	-	587	1 941	-	-	-	387	-	16	74	59
63	44	1 603	-	-	231	6 805	-	62	-	-	25	802	81	25
117	-	1 683	-	-	587	1 941	-	61	-	392	1	77	74	64
67	-	1 683	-	-	587	1 941	-	-	-	387	-	16	74	59
40	-	1 485	-	-	570	1 576	-	61	-	392	1	70	74	64
451	18	377	5	0	34	2	-	78	13	126	0	-	258	152

Tableau 14

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/523180454006>

Appports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux

En millions de USD

	1996-97	2004	Allemagne 2005	2006	2007
VERSEMENTS NETS					
I. Aide publique au développement (APD) (A + B)	6 729	7 534	10 082	10 435	12 291
APD en pourcentage du RNB	0.30	0.28	0.36	0.36	0.37
A. Aide publique au développement bilatérale (1 + 2)	4 087	3 823	7 447	7 034	7 950
1. Dons et contributions assimilables	3 956	4 513	8 248	7 576	8 091
dont: Coopération technique	2 177	2 486	2 865	3 116	3 527
Aide alimentaire à des fins de développement	45	24	23	25	55
Aide humanitaire	105	191	317	357	279
En faveur des ONG	-	-	-	-	-
Frais administratifs	254	247	206	227	262
2. Prêts de développement et capital	131	- 690	- 801	- 542	- 141
dont: Prêts nouveaux de développement	157	- 334	- 447	- 425	- 168
B. Contributions aux organismes multilatéraux	2 642	3 712	2 635	3 401	4 341
Dons et souscriptions versées au capital, total	2 654	3 720	2 635	3 401	4 341
dont: CE	1 341	1 881	2 205	2 148	2 452
IDA	752	1 148	-	591	1 097
Banques régionales de développement	116	170	54	304	181
II. Autres appports du secteur public (AASP), nets (C + D)	- 144	-1 051	7 055	-5 728	-2 525
C. Autres appports publics bilatéraux (1 + 2)	167	-1 051	7 055	-5 728	-2 525
1. Crédits publics à l'exportation (a)	545	- 236	- 192	- 466	- 284
2. Participations et autres éléments d'actifs bilatéraux	- 378	- 815	7 247	-5 262	-2 242
D. Organismes multilatéraux	- 310	-	-	-	-
III. Dons des organismes privés bénévoles	1 068	1 148	1 523	1 348	1 271
IV. Appports privés aux conditions de marché (long terme) (1 à 4)	12 747	7 619	12 023	19 938	28 302
1. Investissements directs	4 046	6 761	14 069	10 795	13 521
2. Crédits privés à l'exportation	1 623	949	- 131	19	3 736
3. Investissements de portefeuille multilatéraux	191	24	- 411	1 048	- 56
4. Investissements de portefeuille bilatéraux	6 886	- 115	-1 505	8 076	11 101
V. Appports totaux de ressources (long terme) (I à IV)	20 400	15 251	30 683	25 992	39 339
Total en pourcentage du RNB	0.91	0.56	1.10	0.89	1.17
<i>Pour référence:</i>					
VERSEMENTS BRUTS					
Aide publique au développement (b)	8 037	8 957	11 595	12 049	13 687
Prêts nouveaux de développement	1 345	674	551	674	919
Aide alimentaire, total bilatéral	104	79	106	103	109
Autres appports du secteur public	2 215	922	10 910	115	1 440
dont: Crédits publics à l'exportation	1 154	372	68	91	299
Crédits privés à l'exportation	5 520	-	4 349	4 705	9 634
ENGAGEMENTS					
Aide publique au développement, total (b)	9 316	9 335	12 521	13 230	14 273
Dons bilatéraux, total	4 474	4 833	7 493	7 853	8 171
Annulations de dettes	565	814	3 905	3 015	2 993
Prêts bilatéraux, total	1 760	1 282	1 743	1 624	1 473
<i>Pour mémoire :</i>					
Dons d'APD bruts sur les réaménagements de dettes	556	814	3 905	3 015	2 993
dont : Remises de dettes	556	814	3 905	3 015	2 993
Dons d'APD nets sur les réaménagements de dettes (c)	-	552	3 441	2 722	2 867
Réfugiés dans les pays donneur	144	15	17	18	14

a) Y compris le montant des fonds publics de soutien aux crédits privés à l'exportation.

b) Y compris les opérations de réaménagement de la dette.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/523180454006>**Tableau 14****Apports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux**

(suite)

En millions de USD

Australie					Autriche				
1996-97	2004	2005	2006	2007	1996-97	2004	2005	2006	2007
1 068	1 460	1 680	2 123	2 669	511	678	1 573	1 498	1 808
0.27	0.25	0.25	0.30	0.32	0.24	0.23	0.52	0.47	0.50
814	1 191	1 449	1 796	2 268	328	353	1 232	1 092	1 324
821	1 191	1 449	1 773	2 265	319	380	1 244	1 101	1 351
404	692	740	860	1 158	132	133	150	162	190
19	40	55	3	36	2	2	1	1	2
32	113	194	191	150	5	7	26	17	15
2	-	4	1	2	3	0	0	0	0
48	65	76	78	91	14	30	31	32	36
-7	-	-	23	3	8	-28	-12	-9	-26
-	-	-	23	3	8	-4	-5	-4	-4
254	270	231	327	400	183	325	341	407	484
254	270	231	327	400	183	325	341	407	484
-	-	-	-	-	95	200	221	236	261
93	85	105	181	128	33	46	46	98	110
73	74	28	72	87	7	30	36	36	39
159	35	74	308	36	324	-229	310	-448	-624
159	-79	-91	190	-22	185	-229	310	-448	-624
159	-166	-175	-	-	185	-175	-120	-64	-275
0	87	84	190	-22	-	-55	430	-384	-350
-	114	165	118	58	139	-	-	-	-
113	489	825	615	655	40	89	139	119	123
-3 222	482	2 786	6 074	6 948	945	815	2 814	2 285	19 247
-2 384	506	1 588	4 968	2 367	236	924	2 712	1 853	15 802
-	-	132	129	202	709	-109	102	433	3 445
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-838	-24	1 066	978	4 379	-	-	-	-	-
-1 882	2 466	5 366	9 120	10 307	1 821	1 352	4 837	3 455	20 553
-0.48	0.41	0.79	1.27	1.25	0.84	0.46	1.60	1.08	5.66
1 075	1 460	1 680	2 123	2 669	517	708	1 587	1 510	1 837
-	-	-	23	3	13	-	-	-	-
36	52	66	44	40	2	2	4	2	4
208	210	269	308	327	352	138	563	149	99
208	4	1	-	-	212	138	75	76	86
-	-	132	-	202	795	294	648	1 078	4 420
1 102	1 327	2 058	2 544	2 172	674	727	1 621	1 519	1 889
848	1 239	1 431	2 117	1 710	395	385	1 260	1 083	1 382
7	7	4	533	12	-	83	874	718	904
-	-	-	151	-	52	-	-	-	-
11	12	20	277	292	39	117	911	761	947
11	10	19	277	292	-	117	911	761	947
-	12	20	277	292	-	93	904	757	925
0	55	75	0	-	60	52	62	41	50

c) Comprend les dons bilatéraux pour les remises de dette d'APD, d'Autres apports du secteur public (AASP) ou de créances privées ; les autres opérations sur la dette telles que les conversions de dettes, les rachats de dettes ou les paiements du service de la dette à des tiers ; ces montants sont nets de contre-écritures pour l'annulation de principal APD. Données disponibles à partir de 1998.

Tableau 14

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/523180454006>

Appports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux

(suite)

En millions de USD

	1996-97	2004	Belgique		
			2005	2006	2007
VERSEMENTS NETS					
I. Aide publique au développement (APD) (A + B)	839	1 463	1 963	1 978	1 953
APD en pourcentage du RNB	0.33	0.41	0.53	0.50	0.43
A. Aide publique au développement bilatérale (1 + 2)	484	902	1 308	1 357	1 240
1. Dons et contributions assimilables	494	953	1 328	1 365	1 268
dont: Coopération technique	272	414	500	580	511
Aide alimentaire à des fins de développement	13	3	0	-	-
Aide humanitaire	30	58	66	86	92
En faveur des ONG	1	23	20	21	142
Frais administratifs	43	41	47	54	58
2. Prêts de développement et capital	- 10	- 50	- 20	- 7	- 29
dont: Prêts nouveaux de développement	- 6	- 46	- 15	- 4	- 23
B. Contributions aux organismes multilatéraux	355	561	655	620	713
Dons et souscriptions versées au capital, total	357	561	655	620	713
dont: CE	189	335	368	393	454
IDA	81	92	184	102	117
Banques régionales de développement	5	26	23	39	39
II. Autres apports du secteur public (AASP), nets (C + D)	46	- 93	391	- 434	- 161
C. Autres apports publics bilatéraux (1 + 2)	46	- 93	391	- 434	- 161
1. Crédits publics à l'exportation (a)	24	0	0	0	2
2. Participations et autres éléments d'actifs bilatéraux	22	- 93	391	- 434	- 164
D. Organismes multilatéraux	-	-	-	-	-
III. Dons des organismes privés bénévoles	50	181	249	251	342
IV. Apports privés aux conditions de marché (long terme) (1 à 4)	-3 446	- 735	539	3 514	1 686
1. Investissements directs	416	- 169	1 422	3 533	1 488
2. Crédits privés à l'exportation	- 229	- 566	- 884	- 19	198
3. Investissements de portefeuille multilatéraux	-	-	-	-	-
4. Investissements de portefeuille bilatéraux	-3 633	-	-	-	-
V. Apports totaux de ressources (long terme) (I à IV)	-2 511	816	3 142	5 309	3 820
Total en pourcentage du RNB	-0.98	0.23	0.84	1.34	0.83
<i>Pour référence:</i>					
VERSEMENTS BRUTS					
Aide publique au développement (b)	879	1 555	2 015	2 047	2 032
Prêts nouveaux de développement	28	28	25	34	35
Aide alimentaire, total bilatéral	20	19	22	21	22
Autres apports du secteur public	147	24	462	30	31
dont: Crédits publics à l'exportation	24	0	0	0	2
Crédits privés à l'exportation	313	258	158	531	606
ENGAGEMENTS					
Aide publique au développement, total (b)	879	2 199	2 104	2 413	2 189
Dons bilatéraux, total	494	1 280	1 554	1 499	1 560
Annulations de dettes	58	211	501	401	190
Prêts bilatéraux, total	28	28	24	46	27
<i>Pour mémoire :</i>					
Dons d'APD bruts sur les réaménagements de dettes	58	211	477	401	190
dont : Remises de dettes	58	211	477	401	190
Dons d'APD nets sur les réaménagements de dettes (c)	-	206	472	396	185
Réfugiés dans les pays donneur	0	42	58	73	84

a) Y compris le montant des fonds publics de soutien aux crédits privés à l'exportation.

b) Y compris les opérations de réaménagement de la dette.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/523180454006>

Tableau 14

Appports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux

(suite)

En millions de USD

Canada					Danemark				
1996-97	2004	2005	2006	2007	1996-97	2004	2005	2006	2007
1 920	2 599	3 756	3 684	4 080	1 705	2 037	2 109	2 236	2 562
0.33	0.27	0.34	0.29	0.29	1.01	0.85	0.81	0.80	0.81
1 310	1 991	2 833	2 531	3 152	1 034	1 202	1 357	1 464	1 651
1 373	2 022	2 853	2 573	3 192	1 043	1 192	1 414	1 525	1 722
369	414	335	530	583	109	112	115	110	93
123	28	3	3	20	-	0	0	1	0
51	119	166	231	275	-	10	155	151	140
145	1	31	27	20	8	11	56	122	162
117	209	250	228	236	87	102	116	111	127
- 63	- 31	- 20	- 42	- 40	- 9	11	- 57	- 61	- 72
- 37	- 31	- 20	- 42	- 40	- 32	- 16	-	- 15	- 16
610	608	923	1 153	928	671	835	751	772	912
610	608	924	1 153	928	671	835	751	772	912
-	-	-	-	-	86	179	196	218	238
149	177	190	281	330	30	67	77	71	95
84	102	213	163	244	33	50	51	49	71
772	- 794	- 534	356	- 4	48	21	- 8	- 77	- 91
772	- 794	- 534	356	- 4	4	21	- 8	- 77	- 116
838	- 664	46	831	229	- 0	-	-	-	-
- 66	- 130	- 580	- 474	- 233	4	21	- 8	- 77	- 116
-	-	-	-	-	44	-	-	-	25
239	639	973	1 100	1 355	33	58	81	73	94
5 679	3 542	9 178	9 093	11 731	153	518	33	454	2 242
5 634	3 613	6 647	7 717	7 932	168	518	33	454	2 242
11	0	787	950	1 413	- 15	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
33	- 71	1 744	427	2 386	-	-	-	-	-
8 609	5 986	13 373	14 234	17 161	1 938	2 634	2 215	2 686	4 807
1.48	0.62	1.20	1.14	1.22	1.15	1.10	0.85	0.96	1.51
1 992	2 631	3 777	3 730	4 119	1 747	2 100	2 174	2 315	2 666
9	1	0	-	-	1	-	-	-	-
123	89	125	118	136	-	0	9	11	8
2 036	653	1 309	2 210	1 651	334	47	26	47	75
2 036	650	1 254	2 198	1 651	77	-	-	-	-
158	1 210	1 954	2 572	2 136	-	-	-	-	-
2170	3013	3740	3831	4643	1 843	2 497	2 352	2 110	2 356
1423	2404	2816	2678	3715	1 046	1 523	1 574	1 369	1 450
93	74	455	245	1	-	-	66	256	-
-	-	-	-	-	65	119	32	-	31
93	74	455	260	15	30	-	50	146	123
93	74	455	245	1	22	-	50	146	123
-	74	455	260	15	-	-	30	113	123
116	177	175	158	172	74	85	70	42	45

c) Comprend les dons bilatéraux pour les remises de dette d'APD, d'Autres apports du secteur public (AASP) ou de créances privées ; les autres opérations sur la dette telles que les conversions de dettes, les rachats de dettes ou les paiements du service de la dette à des tiers ; ces montants sont nets de contre-écritures pour l'annulation de principal APD. Données disponibles à partir de 1998.

Tableau 14

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/523180454006>

Appports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux

(suite)

En millions de USD

	1996-97	2004	Espagne		2007
			2005	2006	
VERSEMENTS NETS					
I. Aide publique au développement (APD) (A + B)	1 243	2 437	3 018	3 814	5 140
APD en pourcentage du RNB	0.23	0.24	0.27	0.32	0.37
A. Aide publique au développement bilatérale (1 + 2)	826	1 400	1 863	2 092	3 339
1. Dons et contributions assimilables	551	1 227	2 020	2 012	3 257
dont: Coopération technique	108	340	483	438	391
Aide alimentaire à des fins de développement	8	12	10	29	52
Aide humanitaire	15	77	114	137	225
En faveur des ONG	0	7	7	6	2
Frais administratifs	37	83	103	101	127
2. Prêts de développement et capital	275	173	- 157	80	82
dont: Prêts nouveaux de développement	275	233	121	138	165
B. Contributions aux organismes multilatéraux	417	1 037	1 155	1 722	1 801
Dons et souscriptions versées au capital, total	417	1 037	1 155	1 722	1 801
dont: CE	295	628	784	852	932
IDA	22	180	123	228	205
Banques régionales de développement	22	131	134	139	108
II. Autres appports du secteur public (AASP), nets (C + D)	-	25	67	-	6
C. Autres appports publics bilatéraux (1 + 2)	-	25	67	-	6
1. Crédits publics à l'exportation (a)	-	-	-	-	-
2. Participations et autres éléments d'actifs bilatéraux	-	25	67	-	6
D. Organismes multilatéraux	-	-	-	-	-
III. Dons des organismes privés bénévoles	123	-	-	-	-
IV. Appports privés aux conditions de marché (long terme) (1 à 4)	4 469	10 300	3 716	7 333	16 516
1. Investissements directs	4 469	10 503	4 158	7 608	16 626
2. Crédits privés à l'exportation	-	- 203	- 442	- 275	- 111
3. Investissements de portefeuille multilatéraux	-	-	-	-	-
4. Investissements de portefeuille bilatéraux	-	-	-	0	2
V. Appports totaux de ressources (long terme) (I à IV)	5 835	12 762	6 801	11 146	21 662
Total en pourcentage du RNB	1.06	1.25	0.61	0.92	1.55
<i>Pour référence:</i>					
VERSEMENTS BRUTS					
Aide publique au développement (b)	1 355	2 684	3 518	4 160	5 442
Prêts nouveaux de développement	388	413	331	415	384
Aide alimentaire, total bilatéral	15	19	33	35	82
Autres appports du secteur public	-	25	67	-	6
dont: Crédits publics à l'exportation	-	-	-	-	-
Crédits privés à l'exportation	-	-	-	-	-
ENGAGEMENTS					
Aide publique au développement, total (b)	1 261	2 684	3 518	4 160	5 442
Dons bilatéraux, total	551	1 227	2 020	2 012	3 257
Annulations de dettes	100	198	763	538	263
Prêts bilatéraux, total	293	420	342	427	384
<i>Pour mémoire :</i>					
Dons d'APD bruts sur les réaménagements de dettes	107	277	903	573	325
dont : Remises de dettes	100	198	763	538	263
Dons d'APD nets sur les réaménagements de dettes (c)	-	210	613	503	243
Réfugiés dans les pays donneur	-	20	20	28	27

a) Y compris le montant des fonds publics de soutien aux crédits privés à l'exportation.

b) Y compris les opérations de réaménagement de la dette.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/523180454006>**Tableau 14****Apports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux**

(suite)

En millions de USD

Etats-Unis					Finlande				
1996-97	2004	2005	2006	2007	1996-97	2004	2005	2006	2007
8 128	19 705	27 935	23 532	21 787	394	680	902	834	981
0.10	0.17	0.23	0.18	0.16	0.32	0.37	0.46	0.40	0.39
5 928	16 250	25 582	21 162	18 901	207	402	597	455	584
6 653	17 027	26 344	22 005	19 729	211	397	591	442	575
2 764	7 347	8 803	9 278	732	52	178	98	81	242
569	921	662	743	580	-	0	-	-	-
445	2 483	3 392	3 022	2 994	23	34	74	70	105
-	-	-	-	-	0	7	7	9	8
656	1 004	1 084	1 084	1 124	20	31	34	33	46
- 725	- 777	- 762	- 843	- 827	- 4	5	6	13	9
- 880	-	-	-	-	- 6	- 5	-	-	-
2 200	3 455	2 353	2 370	2 886	186	278	305	380	397
2 216	3 466	2 363	2 380	2 895	186	278	305	380	397
-	-	-	-	-	48	129	140	153	176
705	1 752	843	827	1 097	24	32	38	46	48
218	490	219	240	236	27	16	20	20	33
703	- 679	- 1 048	- 4 017	- 1 632	151	- 3	-	-	96
703	- 679	- 1 048	- 4 017	- 1 632	151	- 3	-	-	96
- 196	- 1 287	- 1 212	- 2 817	- 1 516	151	-	-	-	96
899	607	164	- 1 200	- 115	-	- 3	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2 514	6 792	8 629	9 037	12 161	5	14	16	25	20
54 017	6 465	78 010	62 345	97 545	248	647	723	553	1 051
26 635	20 355	19 770	36 624	45 591	155	600	149	402	11
1 821	- 293	- 100	- 1 097	- 105	170	96	- 161	14	-
- 2 383	- 1 255	1 566	3 156	- 7 737	-	-	-	-	-
27 944	- 12 343	56 774	23 662	59 796	- 77	- 49	736	137	1 040
65 361	32 283	113 526	90 897	129 862	798	1 338	1 642	1 413	2 149
0.83	0.28	0.92	0.69	0.93	0.65	0.72	0.84	0.67	0.86
9 188	20 604	28 750	24 532	22 691	405	689	907	838	981
8	-	-	-	-	5	1	-	-	-
722	2 164	2 277	2 064	1 782	1	9	16	-	14
3 030	927	745	531	375	529	15	-	-	96
1 094	194	142	118	-	529	-	-	-	96
7 831	-	-	-	-	203	7	3	14	-
9 382	26 991	30 109	26 678	27 639	416	824	1 140	964	1 048
6 887	23 394	27 719	24 151	24 661	210	491	683	588	606
88	141	4 076	1 583	34	-	25	-	-	-
285	127	33	142	63	10	12	11	19	44
88	143	4 196	1 704	117	-	25	150	-	-
88	141	4 194	1 703	67	-	25	150	-	-
-	114	4 078	1 585	40	-	25	150	-	-
18	512	525	488	451	11	26	17	11	18

c) Comprend les dons bilatéraux pour les remises de dette d'APD, d'Autres apports du secteur public (AASP) ou de créances privées ; les autres opérations sur la dette telles que les conversions de dettes, les rachats de dettes ou les paiements du service de la dette à des tiers ; ces montants sont nets de contre-écritures pour l'annulation de principal APD. Données disponibles à partir de 1998.

Tableau 14

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/523180454006>

Appports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux

(suite)

En millions de USD

	1996-97	2004	France 2005	2006	2007
VERSEMENTS NETS					
I. Aide publique au développement (APD) (A + B)	6 879	8 473	10 026	10 601	9 884
APD en pourcentage du RNB	0.46	0.41	0.47	0.47	0.38
A. Aide publique au développement bilatérale (1 + 2)	5 265	5 567	7 239	7 919	6 258
1. Dons et contributions assimilables	5 270	6 067	7 707	8 422	6 690
dont: Coopération technique	2 337	2 340	2 364	2 805	2 897
Aide alimentaire à des fins de développement	60	50	39	34	42
Aide humanitaire	55	19	28	48	35
En faveur des ONG	11	35	40	42	51
Frais administratifs	285	366	334	342	357
2. Prêts de développement et capital	- 5	- 500	- 468	- 503	- 431
dont: Prêts nouveaux de développement	478	- 293	- 333	- 321	- 246
B. Contributions aux organismes multilatéraux	1 614	2 906	2 787	2 681	3 625
Dons et souscriptions versées au capital, total	1 614	2 885	2 747	3 193	3 684
dont: CE	863	1 863	1 811	1 938	2 156
IDA	376	395	296	456	541
Banques régionales de développement	139	164	206	207	218
II. Autres apports du secteur public (AASP), nets (C + D)	- 95	- 216	- 1 390	- 2 341	- 1 179
C. Autres apports publics bilatéraux (1 + 2)	- 95	- 216	- 1 390	- 2 341	- 1 179
1. Crédits publics à l'exportation (a)	40	-	-	-	-
2. Participations et autres éléments d'actifs bilatéraux	- 135	- 216	- 1 390	- 2 341	- 1 179
D. Organismes multilatéraux	-	-	-	-	-
III. Dons des organismes privés bénévoles	-	-	-	-	-
IV. Apports privés aux conditions de marché (long terme) (1 à 4)	8 948	4 342	7 107	14 069	34 422
1. Investissements directs	4 004	1 534	6 856	10 589	14 337
2. Crédits privés à l'exportation	73	- 23	- 911	- 503	- 1 840
3. Investissements de portefeuille multilatéraux	-	-	-	-	-
4. Investissements de portefeuille bilatéraux	4 871	2 831	1 163	3 983	21 925
V. Apports totaux de ressources (long terme) (I à IV)	15 733	12 599	15 744	22 329	43 126
Total en pourcentage du RNB	1.05	0.61	0.74	0.99	1.66
<i>Pour référence:</i>					
VERSEMENTS BRUTS					
Aide publique au développement (b)	7 962	9 800	11 530	12 764	11 498
Prêts nouveaux de développement	963	508	554	744	951
Aide alimentaire, total bilatéral	60	50	39	39	45
Autres apports du secteur public	633	410	1 891	311	225
dont: Crédits publics à l'exportation	125	-	-	-	-
Crédits privés à l'exportation	-	224	-	- 503	- 1 704
ENGAGEMENTS					
Aide publique au développement, total (b)	7 281	9 864	12 131	15 026	11 872
Dons bilatéraux, total	4 270	6 128	7 634	8 595	6 861
Annulations de dettes	554	1 960	3 498	3 683	1 683
Prêts bilatéraux, total	1 259	870	1 228	1 349	1 603
<i>Pour mémoire :</i>					
Dons d'APD bruts sur les réaménagements de dettes	1 515	1 961	3 498	3 683	1 683
dont : Remises de dettes	1 504	1 960	3 498	3 683	1 683
Dons d'APD nets sur les réaménagements de dettes (c)	-	1 701	3 212	3 433	1 485
Réfugiés dans les pays donneur	28	544	585	471	377

a) Y compris le montant des fonds publics de soutien aux crédits privés à l'exportation.

b) Y compris les opérations de réaménagement de la dette.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/523180454006>

Tableau 14

Apports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux

(suite)

En millions de USD

Grèce					Irlande				
1996-97	2004	2005	2006	2007	1996-97	2004	2005	2006	2007
178	321	384	424	501	183	607	719	1 022	1 192
0.15	0.16	0.17	0.17	0.16	0.31	0.39	0.42	0.54	0.55
32	161	206	189	249	117	410	482	632	824
32	161	207	189	249	117	410	482	632	824
22	53	77	89	138	70	12	13	20	20
4	0	1	0	1	-	1	19	10	13
1	10	17	19	13	10	36	64	87	190
-	0	-	-	0	0	95	130	100	132
0	17	30	19	24	13	28	31	34	41
-	-	-0	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-0	-	-	-	-	-	-	-
146	160	178	235	252	66	198	237	389	368
146	160	178	235	252	66	198	237	389	368
120	144	158	164	218	40	93	112	122	133
4	4	5	42	9	7	20	23	122	39
1	-	0	-	-	-	-	-	19	10
6	4	-	8	4	-	-	-	-	-
6	4	-	8	4	-	-	-	-	-
6	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	4	-	8	4	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	17	1	10	7	62	234	308	339	318
-	-14	325	2 454	2 880	102	3 010	4 271	3 877	4 329
-	-14	325	2 454	2 880	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	102	3 010	4 271	3 877	4 329
184	328	709	2 896	3 391	347	3 851	5 298	5 237	5 840
0.15	0.16	0.32	1.18	1.10	0.59	2.47	3.09	2.77	2.70
178	321	384	424	501	183	607	719	1022	1192
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4	4	3	0	7	1	5	26	14	19
6	4	-	8	4	-	-	-	-	-
6	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
178	321	384	424	501	183	607	719	1 022	1 192
32	161	207	189	249	117	410	482	632	824
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	1	0	0	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	0	0	-	-
-	3	9	5	5	3	2	2	1	0

c) Comprend les dons bilatéraux pour les remises de dette d'APD, d'Autres apports du secteur public (AASP) ou de créances privées ; les autres opérations sur la dette telles que les conversions de dettes, les rachats de dettes ou les paiements du service de la dette à des tiers ; ces montants sont nets de contre-écritures pour l'annulation de principal APD. Données disponibles à partir de 1998.

Tableau 14StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/523180454006>**Apports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux**

(suite)

En millions de USD

	1996-97	2004	Italie 2005	2006	2007
VERSEMENTS NETS					
I. Aide publique au développement (APD) (A + B)	1 841	2 462	5 091	3 641	3 971
APD en pourcentage du RNB	0.16	0.15	0.29	0.20	0.19
A. Aide publique au développement bilatérale (1 + 2)	632	704	2 270	2 001	1 270
1. Dons et contributions assimilables	446	855	2 213	2 147	1 252
dont: Coopération technique	59	140	121	171	141
Aide alimentaire à des fins de développement	38	33	12	6	15
Aide humanitaire	72	75	67	74	83
En faveur des ONG	27	45	53	10	-
Frais administratifs	32	63	40	56	49
2. Prêts de développement et capital	187	- 151	57	- 146	19
dont: Prêts nouveaux de développement	41	- 153	45	- 155	36
B. Contributions aux organismes multilatéraux	1 208	1 757	2 821	1 640	2 700
Dons et souscriptions versées au capital, total	1 208	1 757	2 821	1 640	2 700
dont: CE	583	1 186	1 261	1 316	1 494
IDA	209	-	679	30	35
Banques régionales de développement	170	169	168	16	10
II. Autres apports du secteur public (AASP), nets (C + D)	1 470	507	- 1 125	- 957	- 261
C. Autres apports publics bilatéraux (1 + 2)	1 470	507	- 1 125	- 957	- 261
1. Crédits publics à l'exportation (a)	144	- 33	5	38	81
2. Participations et autres éléments d'actifs bilatéraux	1 326	540	- 1 130	- 995	- 342
D. Organismes multilatéraux	-	-	-	-	-
III. Dons des organismes privés bénévoles	36	49	94	123	63
IV. Apports privés aux conditions de marché (long terme) (1 à 4)	3 068	221	44	2 705	649
1. Investissements directs	953	808	951	1 151	1 353
2. Crédits privés à l'exportation	- 1 414	1 682	1 451	2 602	2 843
3. Investissements de portefeuille multilatéraux	-	-	-	-	-
4. Investissements de portefeuille bilatéraux	3 529	- 2 269	- 2 358	- 1 049	- 3 547
V. Apports totaux de ressources (long terme) (I à IV)	6 414	3 239	4 103	5 512	4 422
Total en pourcentage du RNB	0.54	0.19	0.23	0.30	0.21
<i>Pour référence:</i>					
VERSEMENTS BRUTS					
Aide publique au développement (b)	1 980	2 749	5 264	4 003	4 290
Prêts nouveaux de développement	159	135	218	207	338
Aide alimentaire, total bilatéral	38	35	12	14	18
Autres apports du secteur public	1 570	2 055	142	174	140
dont: Crédits publics à l'exportation	144	-	55	53	83
Crédits privés à l'exportation	2 004	2 029	-	1 572	3 449
ENGAGEMENTS					
Aide publique au développement, total (b)	1 918	3 040	5 636	4 138	4 240
Dons bilatéraux, total	435	817	2 233	2 159	1 234
Annulations de dettes	10	115	1 670	1 379	587
Prêts bilatéraux, total	266	125	452	349	231
<i>Pour mémoire :</i>					
Dons d'APD bruts sur les réaménagements de dettes	10	115	1 670	1 596	587
dont : Remises de dettes	10	115	1 670	1 379	587
Dons d'APD nets sur les réaménagements de dettes (c)	-	115	1 670	1 596	570
Réfugiés dans les pays donneur	1	-	0	0	34

a) Y compris le montant des fonds publics de soutien aux crédits privés à l'exportation.

b) Y compris les opérations de réaménagement de la dette.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/523180454006>

Tableau 14

Apports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux

(suite)

En millions de USD

Japon					Luxembourg				
1996-97	2004	2005	2006	2007	1996-97	2004	2005	2006	2007
9 399	8 922	13 126	11 136	7 679	88	236	256	291	376
0.21	0.19	0.28	0.25	0.17	0.49	0.79	0.79	0.90	0.91
7 380	5 917	10 385	7 262	5 778	61	171	187	205	253
5 211	7 131	9 174	7 650	5 983	61	171	187	205	253
2 070	1 914	1 852	1 848	1 813	2	4	4	6	8
54	48	58	84	135	1	4	1	8	9
73	657	527	183	95	9	22	16	37	30
285	248	129	102	112	6	28	33	32	33
690	671	702	668	669	2	4	11	13	17
2 169	-1 213	1 212	- 389	- 205	-	-	-	-	-
869	990	1 532	23	188	-	-	-	-	-
2 019	3 005	2 740	3 874	1 901	27	64	69	86	122
2 019	3 005	2 740	3 874	1 901	27	64	69	86	122
-	-	-	-	-	14	20	25	24	33
653	764	750	2 385	-	5	8	6	12	8
400	450	487	454	460	-	11	10	11	11
2 461	-2 372	-2 421	2 438	211	-	-	-	-	-
2 572	-2 006	-1 423	2 732	- 229	-	-	-	-	-
- 332	- 130	-1 202	-1 305	- 772	-	-	-	-	-
2 904	-1 876	- 222	4 038	543	-	-	-	-	-
- 111	- 366	- 997	- 294	441	-	-	-	-	-
228	425	255	315	446	6	6	8	8	8
21 711	4 392	12 278	12 290	21 979	-	-	-	-	-
9 423	9 171	14 472	14 144	18 037	-	-	-	-	-
- 243	1 667	-3 433	275	2 586	-	-	-	-	-
-1 005	-3 020	81	- 928	-1 896	-	-	-	-	-
13 536	-3 426	1 158	-1 201	3 251	-	-	-	-	-
33 798	11 368	23 238	26 179	30 315	95	242	265	299	384
0.74	0.24	0.50	0.58	0.67	0.52	0.81	0.82	0.92	0.93
12 734	16 176	18 619	17 064	13 566	88	236	256	291	376
2 387	5 931	5 763	5 324	5 657	-	-	-	-	-
54	48	58	84	135	2	6	9	18	11
9 830	7 303	8 508	12 585	9 357	-	-	-	-	-
1 752	1 840	753	436	552	-	-	-	-	-
-	6 717	4 487	20 667	20 791	-	-	-	-	-
17 340	15 531	19 435	17 293	14 179	88	236	256	291	376
5 505	7 651	9 332	7 852	6 062	56	171	187	205	253
136	2 448	4 776	3 212	1 941	-	-	-	-	-
10 043	5 340	8 006	5 710	6 805	-	-	-	-	-
348	2 413	4 776	3 544	1 941	-	-	-	-	-
348	2 413	4 776	3 212	1 941	-	-	-	-	-
-	158	3 553	3 003	1 576	-	-	-	-	-
-	-	-	-	2	-	-	7	-	-

c) Comprend les dons bilatéraux pour les remises de dette d'APD, d'Autres apports du secteur public (AASP) ou de créances privées ; les autres opérations sur la dette telles que les conversions de dettes, les rachats de dettes ou les paiements du service de la dette à des tiers ; ces montants sont nets de contre-écritures pour l'annulation de principal APD. Données disponibles à partir de 1998.

Tableau 14

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/523180454006>

Appports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux

(suite)

En millions de USD

	1996-97	2004	Norvège 2005	2006	2007
VERSEMENTS NETS					
I. Aide publique au développement (APD) (A + B)	1 309	2 199	2 786	2 954	3 728
APD en pourcentage du RNB	0.84	0.87	0.94	0.89	0.95
A. Aide publique au développement bilatérale (1 + 2)	930	1 536	2 033	2 198	2 883
1. Dons et contributions assimilables	921	1 496	1 968	2 119	2 624
dont: Coopération technique	170	287	319	366	436
Aide alimentaire à des fins de développement	-	-	0	7	1
Aide humanitaire	185	149	344	309	355
En faveur des ONG	-	-	-	-	-
Frais administratifs	55	118	137	164	187
2. Prêts de développement et capital	9	41	64	79	258
dont: Prêts nouveaux de développement	9	- 6	-	-	-
B. Contributions aux organismes multilatéraux	379	662	754	756	845
Dons et souscriptions versées au capital, total	379	662	754	756	845
dont: CE	-	-	-	-	-
IDA	74	119	113	119	124
Banques régionales de développement	40	74	88	87	96
II. Autres apports du secteur public (AASP), nets (C + D)	-0	0	5	5	5
C. Autres apports publics bilatéraux (1 + 2)	-0	0	5	5	5
1. Crédits publics à l'exportation (a)	-	-	-	-	-
2. Participations et autres éléments d'actifs bilatéraux	-0	0	5	5	5
D. Organismes multilatéraux	-	-	-	-	-
III. Dons des organismes privés bénévoles	100	-	-	-	-
IV. Apports privés aux conditions de marché (long terme) (1 à 4)	249	586	1 839	1 345	1 488
1. Investissements directs	151	635	1 847	1 351	1 488
2. Crédits privés à l'exportation	99	- 49	- 8	- 6	- 0
3. Investissements de portefeuille multilatéraux	-	-	-	-	-
4. Investissements de portefeuille bilatéraux	-	-	-	-	-
V. Apports totaux de ressources (long terme) (I à IV)	1 658	2 785	4 630	4 304	5 221
Total en pourcentage du RNB	1.06	1.11	1.56	1.29	1.33
<i>Pour référence:</i>					
VERSEMENTS BRUTS					
Aide publique au développement (b)	1 312	2 204	2 786	2 954	3 728
Prêts nouveaux de développement	12	-	-	-	-
Aide alimentaire, total bilatéral	20	14	74	76	11
Autres apports du secteur public	-	0	5	5	5
dont: Crédits publics à l'exportation	-	-	-	-	-
Crédits privés à l'exportation	152	3	14	5	-
ENGAGEMENTS					
Aide publique au développement, total (b)	1 156	2 104	2 831	3 404	3 717
Dons bilatéraux, total	763	1 415	2 058	2 595	2 821
Annulations de dettes	32	-	-	-	-
Prêts bilatéraux, total	12	26	19	53	62
<i>Pour mémoire :</i>					
Dons d'APD bruts sur les réaménagements de dettes	38	12	2	23	61
dont : Remises de dettes	38	-	-	-	-
Dons d'APD nets sur les réaménagements de dettes (c)	-	12	2	23	61
Réfugiés dans les pays donneur	11	111	68	67	78

a) Y compris le montant des fonds publics de soutien aux crédits privés à l'exportation.

b) Y compris les opérations de réaménagement de la dette.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/523180454006>

Tableau 14

Appports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux

(suite)

En millions de USD

Nouvelle-Zélande					Pays-Bas				
1996-97	2004	2005	2006	2007	1996-97	2004	2005	2006	2007
138	212	274	259	320	3 097	4 204	5 115	5 452	6 224
0.24	0.23	0.27	0.27	0.27	0.81	0.73	0.82	0.81	0.81
107	159	224	203	247	2 204	2 670	3 683	4 282	4 644
107	159	224	203	247	2 405	3 217	3 696	4 415	4 813
54	46	41	49	57	935	663	609	464	476
-	1	2	1	1	3	2	-	1	1
5	17	53	21	29	238	220	408	397	339
4	12	14	15	21	283	658	674	977	864
9	13	15	16	20	170	247	245	255	265
-	-	-	-	-	- 201	- 547	- 13	- 133	- 169
-	-	-	-	-	- 201	- 532	- 28	- 133	- 169
30	53	50	56	73	892	1 534	1 432	1 169	1 580
30	53	50	56	73	892	1 534	1 432	1 169	1 580
-	-	-	-	-	251	383	432	432	569
7	8	9	8	10	229	358	245	16	123
3	7	6	6	7	48	73	163	55	106
-	5	7	7	8	- 68	151	152	343	-
-	5	7	7	8	- 68	151	152	343	-
-	-	-	-	-	- 206	-	1	-	-
-	5	7	7	8	138	151	152	343	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
16	29	94	48	50	353	412	422	277	343
11	25	26	24	26	5 717	9 339	17 091	22 544	11 575
11	25	26	24	26	5 391	1 986	2 348	6 351	-1 028
-	-	-	-	-	- 213	3 708	10 614	5 713	- 143
-	-	-	-	-	120	559	- 474	- 248	795
-	-	-	-	-	419	3 086	4 604	10 728	11 951
164	271	401	338	404	9 099	14 106	22 781	28 616	18 142
0.28	0.30	0.40	0.35	0.34	2.38	2.46	3.65	4.23	2.35
138	212	274	259	320	3 298	4 898	5 201	5 889	6 620
-	-	-	-	-	1	-	-	-	-
0	2	9	3	5	29	42	76	48	20
-	5	7	7	8	362	151	152	343	-
-	-	-	-	-	224	-	1	-	-
-	-	-	-	-	221	-	10 912	6 327	271
140	241	370	356	362	2 464	3 427	4 435	12 061	7 394
110	184	314	297	289	2 076	2 805	3 443	10 266	4 800
-	-	-	-	-	149	29	-	8	387
-	-	-	-	-	-	0	87	-	-
-	-	0	0	-	188	231	330	312	392
-	-	-	-	-	188	231	330	294	387
-	-	0	0	-	-	216	324	312	392
-	11	11	10	13	72	118	94	112	126

c) Comprend les dons bilatéraux pour les remises de dette d'APD, d'Autres apports du secteur public (AASP) ou de créances privées ; les autres opérations sur la dette telles que les conversions de dettes, les rachats de dettes ou les paiements du service de la dette à des tiers ; ces montants sont nets de contre-écritures pour l'annulation de principal APD. Données disponibles à partir de 1998.

Tableau 14

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/523180454006>

Appports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux

(suite)

En millions de USD

	1996-97	2004	Portugal 2005	2006	2007
VERSEMENTS NETS					
I. Aide publique au développement (APD) (A + B)	234	1 031	377	396	471
APD en pourcentage du RNB	0.23	0.63	0.21	0.21	0.22
A. Aide publique au développement bilatérale (1 + 2)	160	873	218	211	270
1. Dons et contributions assimilables	121	179	201	198	252
dont: Coopération technique	56	114	114	117	153
Aide alimentaire à des fins de développement	-	-	-	-	-
Aide humanitaire	3	18	13	7	1
En faveur des ONG	2	4	6	7	3
Frais administratifs	3	10	16	13	14
2. Prêts de développement et capital	39	694	17	14	18
dont: Prêts nouveaux de développement	- 1	- 4	17	14	18
B. Contributions aux organismes multilatéraux	74	158	159	185	200
Dons et souscriptions versées au capital, total	74	158	159	185	200
dont: CE	57	112	128	124	141
IDA	4	12	12	14	17
Banques régionales de développement	5	17	4	30	18
II. Autres appports du secteur public (AASP), nets (C + D)	108	- 692	- 3	- 20	- 237
C. Autres appports publics bilatéraux (1 + 2)	108	- 692	- 3	- 20	- 237
1. Crédits publics à l'exportation (a)	-	-	-	-	-
2. Participations et autres éléments d'actifs bilatéraux	108	- 692	- 3	- 20	- 237
D. Organismes multilatéraux	-	-	-	-	-
III. Dons des organismes privés bénévoles	2	3	6	4	2
IV. Appports privés aux conditions de marché (long terme) (1 à 4)	797	335	728	286	1 980
1. Investissements directs	592	187	556	44	1 550
2. Crédits privés à l'exportation	204	148	172	243	430
3. Investissements de portefeuille multilatéraux	-	-	-	-	-
4. Investissements de portefeuille bilatéraux	-	-	-	-	-
V. Appports totaux de ressources (long terme) (I à IV)	1 141	676	1 109	666	2 215
Total en pourcentage du RNB	1.10	0.41	0.62	0.36	1.03
<i>Pour référence:</i>					
VERSEMENTS BRUTS					
Aide publique au développement (b)	236	1 036	383	402	477
Prêts nouveaux de développement	0	0	23	20	25
Aide alimentaire, total bilatéral	-	-	1	-	-
Autres appports du secteur public	140	-	-	-	2 121
dont: Crédits publics à l'exportation	-	-	-	-	-
Crédits privés à l'exportation	255	160	186	273	458
ENGAGEMENTS					
Aide publique au développement, total (b)	132	1 036	383	402	477
Dons bilatéraux, total	50	179	201	198	252
Annulations de dettes	47	5	3	-	-
Prêts bilatéraux, total	48	698	23	20	25
<i>Pour mémoire :</i>					
Dons d'APD bruts sur les réaménagements de dettes	42	6	3	0	1
dont : Remises de dettes	41	5	3	-	-
Dons d'APD nets sur les réaménagements de dettes (c)	-	6	3	0	1
Réfugiés dans les pays donneur	-	1	0	0	0

a) Y compris le montant des fonds publics de soutien aux crédits privés à l'exportation.

b) Y compris les opérations de réaménagement de la dette.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/523180454006>**Tableau 14****Apports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux**

(suite)

En millions de USD

Royaume-Uni					Suède				
1996-97	2004	2005	2006	2007	1996-97	2004	2005	2006	2007
3 316	7 905	10 772	12 459	9 849	1 865	2 722	3 362	3 955	4 339
0.27	0.36	0.47	0.51	0.36	0.81	0.78	0.94	1.02	0.93
1 884	5 361	8 169	8 718	5 602	1 302	2 076	2 256	2 852	2 932
1 854	5 262	8 250	8 809	6 572	1 302	2 066	2 247	2 838	2 862
872	751	845	860	888	153	112	140	132	160
-	-	-	-	90	-	-	-	-	-
180	523	628	835	352	144	206	261	295	308
71	429	394	365	669	109	137	134	152	234
139	508	427	477	545	93	147	126	193	214
30	98	- 82	- 92	- 971	-	10	9	14	71
- 71	64	12	- 15	- 20	-	10	9	14	9
1 432	2 544	2 603	3 741	4 247	563	646	1 106	1 103	1 407
1 436	2 540	2 649	3 798	4 247	563	646	1 106	1 103	1 407
713	1 529	1 221	1 565	2 143	99	225	198	246	313
307	250	665	946	987	132	25	274	47	320
84	130	28	354	188	55	48	104	109	141
- 16	- 155	- 99	- 187	- 43	1	- 64	- 4	- 2	- 46
- 16	- 155	- 99	- 187	- 43	1	- 64	- 4	- 2	- 46
34	21	36	2	- 8	-	-	-	-	-
- 50	- 176	- 135	- 189	- 35	1	- 64	- 4	- 2	- 46
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
348	390	726	543	667	25	31	29	12	78
17 416	23 562	19 870	14 127	47 846	158	266	159	210	2 541
9 574	18 092	14 812	7 530	31 043	411	594	430	333	2 232
112	- 356	- 625	- 4 696	217	- 253	- 328	- 271	- 123	309
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7 730	5 826	5 683	11 292	16 587	-	- 0	- 0	- 0	- 0
21 064	31 702	31 269	26 941	58 319	2 048	2 954	3 545	4 175	6 911
1.70	1.45	1.37	1.11	2.10	0.89	0.84	0.99	1.08	1.49
3 415	8 229	11 168	13 075	11 626	1 865	2 722	3 362	3 955	4 339
5	80	17	1	0	-	10	9	14	9
22	64	66	140	104	-	14	10	4	-
221	68	52	11	19	3	32	41	81	39
34	21	36	2	3	-	-	-	-	-
452	-	-	-	-	778	1 037	1 347	1 147	1 499
3 415	8 206	11 162	13 075	11 626	1 777	2 723	3 732	4 249	3 750
1 854	5 239	8 244	8 809	6 577	1 257	2 072	2 517	3 089	2 210
188	759	3 515	2 557	16	41	26	53	292	74
125	381	265	465	802	-	6	9	14	81
188	819	3 540	3 511	77	20	26	53	292	74
188	785	3 521	2 557	16	8	26	53	292	74
-	812	3 530	3 503	70	-	26	53	292	74
-	-	-	-	-	107	178	143	164	258

c) Comprend les dons bilatéraux pour les remises de dette d'APD, d'Autres apports du secteur public (AASP) ou de créances privées ; les autres opérations sur la dette telles que les conversions de dettes, les rachats de dettes ou les paiements du service de la dette à des tiers ; ces montants sont nets de contre-écritures pour l'annulation de principal APD. Données disponibles à partir de 1998.

Tableau 14

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/523180454006>

Appports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux

(suite)

En millions de USD

	1996-97	2004	Suisse 2005	2006	2007
VERSEMENTS NETS					
I. Aide publique au développement (APD) (A + B)	968	1 545	1 772	1 646	1 689
APD en pourcentage du RNB	0.34	0.40	0.44	0.39	0.37
A. Aide publique au développement bilatérale (1 + 2)	649	1 187	1 405	1 254	1 274
1. Dons et contributions assimilables	656	1 173	1 385	1 241	1 256
dont: Coopération technique	330	117	144	161	165
Aide alimentaire à des fins de développement	13	-	-	-	-
Aide humanitaire	102	151	190	175	172
En faveur des ONG	46	50	47	49	51
Frais administratifs	21	29	52	52	108
2. Prêts de développement et capital	-7	14	20	13	18
dont: Prêts nouveaux de développement	0	-6	-6	-11	-1
B. Contributions aux organismes multilatéraux	320	359	367	392	416
Dons et souscriptions versées au capital, total	320	359	367	392	416
dont: CE	-	-	-	-	-
IDA	133	146	142	163	167
Banques régionales de développement	35	42	54	57	58
II. Autres apports du secteur public (AASP), nets (C + D)	-	-	-	17	-
C. Autres apports publics bilatéraux (1 + 2)	-	-	-	17	-
1. Crédits publics à l'exportation (a)	-	-	-	-	-
2. Participations et autres éléments d'actifs bilatéraux	-	-	-	17	-
D. Organismes multilatéraux	-	-	-	-	-
III. Dons des organismes privés bénévoles	121	316	332	402	504
IV. Apports privés aux conditions de marché (long terme) (1 à 4)	-3 553	-455	5 999	9 241	10 368
1. Investissements directs	-1 877	273	7 451	10 001	11 199
2. Crédits privés à l'exportation	65	238	-729	-521	3
3. Investissements de portefeuille multilatéraux	-460	-966	-722	-239	-833
4. Investissements de portefeuille bilatéraux	-1 280	-	-	0	-
V. Apports totaux de ressources (long terme) (I à IV)	-2 464	1 406	8 103	11 306	12 561
Total en pourcentage du RNB	-0.87	0.36	2.02	2.69	2.73
<i>Pour référence:</i>					
VERSEMENTS BRUTS					
Aide publique au développement (b)	978	1 556	1 778	1 657	1 696
Prêts nouveaux de développement	3	4	1	-	6
Aide alimentaire, total bilatéral	13	25	28	36	37
Autres apports du secteur public	-	-	-	17	-
dont: Crédits publics à l'exportation	-	-	-	-	-
Crédits privés à l'exportation	-	723	211	175	612
ENGAGEMENTS					
Aide publique au développement, total (b)	965	1 744	1 754	1 880	1 741
Dons bilatéraux, total	641	1 252	1 344	1 215	1 507
Annulations de dettes	7	8	224	98	59
Prêts bilatéraux, total	3	14	30	28	25
<i>Pour mémoire :</i>					
Dons d'APD bruts sur les réaménagements de dettes	23	8	224	98	64
dont : Remises de dettes	7	8	224	98	59
Dons d'APD nets sur les réaménagements de dettes (c)	-	8	224	98	64
Réfugiés dans les pays donneur	-	194	129	132	152

a) Y compris le montant des fonds publics de soutien aux crédits privés à l'exportation.

b) Y compris les opérations de réaménagement de la dette.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/523180454006>**Tableau 14****Apports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux**

(suite)

En millions de USD

Total des pays du CAD					CE				
1996-97	2004	2005	2006	2007	1996-97	2004	2005	2006	2007
52 028	79 432	107 078	104 370	103 491	5 358	8 704	9 390	10 245	11 774
0.23	0.26	0.33	0.31	0.28	-	-	-	-	-
35 742	54 304	82 424	76 909	72 894	5 209	8 068	8 687	9 489	11 096
33 925	57 246	83 432	79 440	75 326	4 755	7 794	8 539	9 367	10 869
13 515	18 672	20 732	22 242	14 779	246	479	446	444	704
951	1 169	887	956	1 051	355	263	398	276	291
1 783	5 193	7 121	6 751	6 278	776	960	1 166	1 156	1 311
1 004	1 792	1 779	2 037	2 507	187	1	1	1	0
2 788	4 032	4 115	4 250	4 618	115	660	652	723	660
1 818	-2 942	-1 008	-2 531	-2 433	453	274	147	122	227
602	-133	883	-915	-268	453	274	147	122	227
16 286	25 127	24 653	27 461	30 598	149	636	703	756	679
16 322	25 122	24 670	28 040	30 667	149	636	703	756	679
4 794	8 906	9 258	9 931	11 714	-	-	-	-	-
4 027	5 690	4 827	6 787	5 609	-	-	-	100	-
1 564	2 274	2 096	2 466	2 361	-	-	18	-	26
5 926	-5 601	1 430	-10 728	-6 438	570	1 856	1 595	1 855	4 576
6 164	-5 349	2 262	-10 551	-6 962	570	1 856	1 595	1 855	4 576
1 391	-2 668	-2 812	-3 781	-2 445	-	-	-	-	-
4 773	-2 681	5 074	-6 770	-4 517	570	1 856	1 595	1 855	4 576
-238	-252	-832	-177	524	-	-	-	-	-
5 480	11 320	14 712	14 648	18 508	-	-	-	-	-
126 216	75 262	179 559	194 761	325 350	-	-	-	-	-
68 008	76 901	100 622	127 925	188 696	-	-	-	-	-
2 523	6 561	5 563	3 137	13 182	-	-	-	-	-
-3 537	-4 657	40	2 789	-9 727	-	-	-	-	-
59 222	-3 544	73 335	60 910	133 199	-	-	-	-	-
189 649	160 412	302 779	303 051	440 912	5 927	10 559	10 985	12 101	16 350
0.85	0.52	0.93	0.89	1.18	-	-	-	-	-
59 563	92 133	117 728	117 061	116 351	5 594	8 971	9 726	10 678	12 225
5 325	7 786	7 492	7 454	8 328	689	541	483	555	677
1 265	2 743	3 069	2 876	2 609	355	391	596	461	798
21 617	12 989	25 148	16 933	16 018	760	2 391	2 618	3 286	5 515
7 619	3 220	2 386	2 975	2 773	-	-	-	-	-
18 682	12 661	24 400	38 563	42 375	-	-	-	-	-
64 082	98 675	122 393	131 069	123 074	6 910	9 649	12 023	13 070	14 061
33 494	65 260	84 748	89 452	80 452	5 921	8 815	10 875	11 585	13 007
2 075	6 904	24 382	18 517	9 144	-	-	-	-	31
14 249	9 448	12 302	10 393	11 656	796	284	480	726	431
3 354	7 266	25 164	20 195	9 884	-	-	-	-	-
3 260	7 134	24 999	18 600	9 624	-	-	-	-	-
-	4 342	22 733	18 874	8 983	-	-	-	-	-
646	2 146	2 069	1 823	1 907	-	-	-	-	-

c) Comprend les dons bilatéraux pour les remises de dette d'APD, d'Autres apports du secteur public (AASP) ou de créances privées ; les autres opérations sur la dette telles que les conversions de dettes, les rachats de dettes ou les paiements du service de la dette à des tiers ; ces montants sont nets de contre-écritures pour l'annulation de principal APD. Données disponibles à partir de 1998.

Tableau 15StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/523181133104>**Apports d'aide publique au développement consentis par les pays du CAD
aux organismes multilatéraux en 2007**

Versements nets

En millions de USD

	Total	Groupe de la Banque mondiale	dont :	Banques régionales de dévelop- pement	dont :		
			IDA		Banque Africaine de dév.	Banque Asiatique de dév.	Banque Inter- Américaine de dév.
Allemagne	4 341	1 097	1 097	181	126	51	1
Australie	400	151	128	87	-	87	-
Autriche	484	112	110	39	31	8	0
Belgique	713	119	117	39	32	6	0
Canada	927	332	330	244	107	63	58
Danemark	912	137	95	71	32	9	-
Espagne	1 801	310	205	108	49	28	16
États-Unis	2 886	1 097	1 097	227	137	99	-
Finlande	397	48	48	33	28	5	0
France	3 625	541	541	218	172	42	4
Grèce	252	9	9	-	-	-	-
Irlande	368	43	39	10	-	10	-
Italie	2 700	104	35	10	7	-	2
Japon	1 901	173	-	460	131	318	11
Luxembourg	122	19	8	11	-	10	-
Norvège	845	124	124	96	76	9	0
Nouvelle-Zélande	73	10	10	7	-	7	-
Pays-Bas	1 580	185	123	106	70	32	-
Portugal	200	17	17	18	12	6	-
Royaume-Uni	4 247	987	987	188	119	57	-
Suède	1 407	320	320	141	106	13	0
Suisse	416	167	167	58	46	11	1
TOTAL DU CAD	30 598	6 103	5 609	2 351	1 281	870	95
<i>dont:</i>							
Pays CAD-UE	23 150	4 048	3 752	1 173	784	276	24

a) FRPC et FRPC-PPTE du FMI.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/523181133104>

Tableau 15

**Apports d'aide publique au développement consentis par les pays du CAD
aux organismes multilatéraux en 2007 (suite)**

Versements nets

En millions de USD

Organismes des Nations	<i>dont :</i>					CE	<i>dont :</i>		Autres agences multilatérales	<i>dont :</i>	
	Unies	FIDA	PNUD	PAM	UNICEF		HCR	FED		FMI ^a	
274	28	47	-	6	6	2 452	916	337	16	Allemagne	
79	1	13	11	14	-	-	-	84	3	Australie	
47	12	8	2	2	1	261	104	26	5	Autriche	
55	4	18	-	4	1	454	131	46	-	Belgique	
223	23	55	18	21	13	-	-	128	1	Canada	
347	5	89	37	38	26	238	81	119	6	Danemark	
229	36	55	7	16	14	932	229	222	-	Espagne	
664	15	10	-	126	-	-	-	897	-	États-Unis	
114	-	22	-	20	10	176	61	27	7	Finlande	
235	11	40	5	19	21	2 156	955	474	- 32	France	
15	1	1	-	0	1	218	49	10	-	Grèce	
135	3	31	12	22	17	133	21	47	2	Irlande	
480	42	63	1	38	35	1 494	492	612	7	Italie	
567	15	77	6	29	15	-	-	702	52	Japon	
50	1	2	-	2	2	33	10	8	1	Luxembourg	
470	12	134	26	60	29	-	-	156	-	Norvège	
36	-	6	5	3	6	-	-	20	-	Nouvelle-Zélande	
528	22	130	37	39	56	569	205	192	-	Pays-Bas	
12	1	2	0	0	2	141	35	12	-	Portugal	
576	28	138	11	42	63	2 143	826	352	-	Royaume-Uni	
539	-	118	58	66	79	313	98	94	-	Suède	
127	6	43	2	15	9	-	-	63	5	Suisse	
5 801	266	1 103	237	581	407	11 714	4 213	4 628	74	TOTAL DU CAD	
3 636	194	764	169	314	334	11 714	4 213	2 578	13	<i>dont:</i> Pays CAD-UE	

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/523187600004>**Tableau 16****Souscriptions au capital des organismes multilatéraux^a
sur la base des dépôts et sur celle des encaissements**

Versements nets

En millions de USD

	Dépôts					Encaissements				
	1997	2004	2005	2006	2007	1997	2004	2005	2006	2007
Allemagne	600	1 446	109	904	1 415	819	739	742	778	875
Australie	-	-	134	264	227	184	161	134	264	227
Autriche	83	91	86	133	173	-	78	91	116	140
Belgique	-	24	212	133	143	123	71	192	85	260
Canada	283	315	347	448	508	438	420	427	512	597
Danemark	72	107	116	99	119	130	198	164	119	139
Espagne	85	199	14	17	16	-	-	-	-	-
États-Unis	700	2 365	1 160	1 144	1 426	1 565	2 034	1 345	1 778	1 566
Finlande	39	49	60	69	46	58	34	53	47	46
France	480	813	193	7	-	-	469	535	-	-
Grèce	5	7	13	33	16	-	-	-	24	16
Irlande	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Italie	4	206	951	97	3	165	-	499	242	389
Japon	2 116	886	883	2 510	135	-	1 218	1 057	2 694	875
Luxembourg	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-
Norvège	131	195	273	223	220	-	-	-	-	-
Nouvelle-Zélande	22	16	17	16	19	15	19	17	17	19
Pays-Bas	238	631	476	1	0	46	-	-	-	-
Portugal	1	4	3	1	1	8	41	27	34	33
Royaume-Uni	511	459	822	1 462	1 471	-	703	690	1 128	930
Suède	-	23	354	237	421	186	272	133	326	380
Suisse	198	190	202	226	219	-	181	182	181	197
TOTAL DU CAD	5 566	8 029	6 423	8 024	6 577
<i>dont:</i>										
Pays CAD-UE	2 116	4 062	3 408	3 192	3 823

a) Banque mondiale, FMI-FRPC, BID, Banque africaine de développement, Banque asiatique de développement et Banque de développement des Caraïbes.

Note : Toutes les contributions à ces agences ne se font pas sous la forme de souscriptions au capital.

Tableau 17

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/523211248758>Appports assortis ou non de conditions libérales versés par les organismes multilatéraux^a

En millions de USD, aux prix et aux taux de change courants

	Versements bruts						
	Moyenne 1991-1992	Moyenne 1996-1997	2003	2004	2005	2006	2007
APPORTS ASSORTIS DE CONDITIONS LIBÉRALES							
<i>Institutions financières internationales</i>							
Fonds africain de dév.	679	634	586	1 057	988	6 041	1 313
Fonds asiatique de dév.	1 048	1 198	1 138	1 084	1 293	1 488	1 768
Banque de dév. des Caraïbes	33	19	37	60	45	47	59
Conseil de l'Europe	1	-	-	-	-	-	-
BERD	-	18	53	53	50	11	8
IDA	4 896	6 107	7 348	9 188	8 673	40 219	10 002
BID	250	626	593	560	535	514	4 452
FMI ^b	904	515	1 553	1 440	1 048	4 718	521
Fonds nordique de dév.	-	59	55	74	68	73	74
Total des IFI	7 810	9 176	11 363	13 516	12 699	53 111	18 198
<i>Nations Unies^c</i>							
FIDA	171	219	264	281	317	348	461
ONUSIDA	-	-	-	-	123	181	193
PNUD	866	613	296	374	399	437	439
FNUAP	149	215	271	195	201	212	216
HCR	909	271	534	347	322	289	289
UNICEF	665	595	629	650	711	740	984
UNRWA	307	250	430	449	508	600	700
ATNU	259	338	504	434	580	371	462
PAM	1 455	325	319	253	555	473	233
Total Nations Unies	4 782	2 827	3 247	2 982	3 715	3 651	3 977
CE	3 904	5 445	6 665	8 335	9 022	9 922	11 546
Fonds pour l'environnement mondial	-	36	107	138	181	190	193
Fonds mondial	-	-	216	584	1 006	1 252	1 627
Fonds du Protocole de Montréal	-	21	66	59	83	81	94
Fonds arabes	461	97	202	536	491	680	751
Total des apports assortis de conditions libérales	16 957	17 601	21 867	26 150	27 197	68 887	36 386
APPORTS ASSORTIS DE CONDITIONS NON LIBÉRALES							
Banque africaine de dév.	1 466	967	969	979	851	825	1 398
Banque asiatique de dév.	1 973	3 933	2 688	2 508	3 498	4 420	5 234
Banque de dév. des Caraïbes	24	31	37	60	35	84	102
Conseil de l'Europe	548	-	-	-	-	-	-
BERD	-	367	854	1 698	1 547	1 349	2 227
CE	386	760	1 547	2 391	2 618	3 286	5 515
BIRD	10 243	12 144	10 628	9 214	8 591	11 533	9 990
SFI	932	1 575	2 126	2 301	2 478	3 768	4 322
BID	2 420	4 314	8 409	3 764	4 894	6 080	6 715
FIDA	-	28	23	31	27	39	40
Total des apports assortis de conditions non libérales	17 992	24 119	27 283	22 945	24 539	31 385	35 543

a) Aux pays et territoires figurant sur la liste des bénéficiaires de l'APD établie par le CAD.

b) Fonds fiduciaire du FMI et FRPC.

c) Les agences des Nations Unies ont révisé leur données afin d'inclure uniquement leurs dépenses budgétaires courantes. Ceci a conduit à des révisions des données du PNUD depuis 1990, le PAM et le HCR ont révisé leurs

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/523211248758>

Tableau 17

Appports assortis ou non de conditions libérales versés par les organismes multilatéraux^a

(suite)

En millions de USD, aux prix et aux taux de change courants

	Versements nets						
	Moyenne 1991-1992	Moyenne 1996-1997	2003	2004	2005	2006	2007
APPORTS ASSORTIS DE CONDITIONS LIBÉRALES							
<i>Institutions financières internationales</i>							
Fonds africain de dév.	653	590	483	919	852	1 541	1 209
Fonds asiatique de dév.	990	1 056	826	694	859	1 020	1 182
Banque de dév. des Caraïbes	25	0	19	40	28	32	41
Conseil de l'Europe	- 4	-	-	-	-	-	-
BERD	-	18	53	53	50	11	8
IDA	4 572	5 488	5 701	7 283	6 611	5 996	7 463
BID	80	348	292	261	231	216	257
FMI ^b	853	254	382	67	- 263	387	- 72
Fonds nordique de dév.	-	59	52	70	63	68	68
Total des IFI	7 169	7 813	7 807	9 388	8 431	9 271	10 155
<i>Nations Unies^c</i>							
FIDA	98	131	155	165	199	226	322
ONUSIDA	-	-	-	-	123	181	193
PNUD	866	613	296	374	399	437	439
FNUAP	149	215	271	195	201	212	216
HCR	909	271	534	347	322	289	289
UNICEF	665	595	629	650	711	740	984
UNRWA	307	250	430	449	508	600	700
ATNU	259	338	504	434	580	371	462
PAM	1 455	325	319	253	555	473	233
Total Nations Unies	4 708	2 739	3 138	2 866	3 597	3 529	3 838
CE	3 824	5 209	6 445	8 068	8 687	9 489	11 095
Fonds pour l'environnement mondial	-	36	107	138	181	190	193
Fonds mondial	-	-	216	584	1 006	1 252	1 627
Fonds du Protocole de Montréal	-	21	66	59	83	81	94
Fonds arabes	218	- 37	44	282	253	440	453
Total des apports assortis de conditions libérales	15 919	15 781	17 825	21 385	22 238	24 252	27 457
APPORTS ASSORTIS DE CONDITIONS NON LIBÉRALES							
Banque africaine de dév.	1 188	129	- 530	- 589	- 167	- 238	286
Banque asiatique de dév.	1 424	2 095	- 2 407	- 1 416	1 723	2 685	3 798
Banque de dév. des Caraïbes	14	18	19	40	18	35	46
Conseil de l'Europe	284	-	-	-	-	-	-
BERD	-	310	218	855	36	463	1 408
CE	368	570	1 146	1 856	1 595	1 855	4 576
BIRD	477	1 454	- 5 000	- 3 541	- 2 393	- 4 853	72
SFI	478	574	1 253	534	364	1 544	1 990
BID	1 101	2 053	1 266	- 1 431	- 326	- 2 529	1 455
FIDA	-	4	- 8	- 10	1	11	7
Total des apports assortis de conditions non libérales	5 335	7 206	- 4 042	- 3 700	850	- 1 026	13 637

données à partir de 1996, tandis que l'UNICEF a révisé ses données à partir de 1997. Depuis 2000, le HCR est doté d'un budget de programme annuel regroupant les opérations au niveau des pays, les opérations d'envergure mondiale et les frais administratifs. Cependant, les données pour le HCR à partir de 2004 comprennent uniquement les dépenses provenant de fonds non restreints ou alloués de manière large. Avant 2004, les données du FNUAP comprennent des dépenses budgétaires courantes et autres dépenses.

Tableau 18StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/523226337233>**Principales utilisations de l'aide des différents pays membres du CAD**

Pourcentage des engagements bilatéraux

	Infrastructure sociale et administrative		Infrastructure économique		Agriculture		Industries et autres secteurs productifs	
	1986-1987	2006-2007	1986-1987	2006-2007	1986-1987	2006-2007	1986-1987	2006-2007
Allemagne	34.3	36.2	26.3	14.0	10.5	3.1	8.0	1.5
Australie	28.9	48.5	4.5	4.2	9.9	4.3	1.9	0.5
Autriche	33.8	20.0	48.3	2.2	4.0	0.9	2.8	0.7
Belgique	44.3	38.5	15.0	5.6	15.0	3.9	7.5	1.4
Canada	13.2	45.0	19.7	4.8	13.9	3.4	5.1	1.2
Danemark	24.4	32.9	23.2	12.8	15.3	5.5	14.6	2.2
Espagne	..	40.3	..	10.6	..	3.1	..	1.9
États-Unis	20.2	47.8	4.2	13.0	10.1	3.8	3.4	2.1
Finlande	30.3	34.8	0.4	7.5	10.2	5.2	4.9	2.9
France	41.6	32.4	16.3	7.4	9.7	4.5	6.6	0.2
Grèce	..	63.7	..	5.5	..	2.0	..	0.3
Irlande	40.2	55.7	0.7	1.2	17.2	4.3	5.4	0.5
Italie	21.8	15.8	22.9	9.1	17.1	2.2	8.7	0.6
Japon	15.9	24.3	43.6	24.6	10.0	6.3	8.1	2.8
Luxembourg	..	47.0	..	6.0	..	3.8	..	1.7
Norvège	35.9	42.9	14.7	11.5	10.9	3.7	12.1	1.4
Nouvelle-Zélande	26.1	41.8	8.9	5.1	11.5	2.5	1.5	2.5
Pays-Bas	24.9	32.2	16.5	8.0	22.9	1.4	4.3	1.0
Portugal	..	69.6	..	11.8	..	0.7	..	0.5
Royaume-Uni	22.5	32.1	17.7	8.1	8.8	1.5	14.4	1.5
Suède	17.0	32.1	14.8	5.5	8.1	3.8	10.5	2.2
Suisse	16.6	22.7	12.1	6.9	21.5	4.9	6.8	3.3
TOTAL DU CAD	25.3	36.7	19.8	12.0	11.5	3.7	6.7	1.7

a) Sur la base de versements nets.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/523226337233>**Tableau 18****Principales utilisations de l'aide des différents pays membres du CAD**

(suite)

Pourcentage des engagements bilatéraux

Aide-programme et aide sous forme de produits		Aide humanitaire		Autres		Pour mémoire : Part de l'APD totale aux ONG et transitant par les ONG ^a 2006-2007	
1986-1987	2006-2007	1986-1987	2006-2007	1986-1987	2006-2007		
5.7	1.3	0.7	3.1	14.5	40.8	6.4	Allemagne
45.2	1.1	1.4	8.4	8.2	33.0	5.2	Australie
1.6	0.1	3.3	1.0	6.1	75.2	4.1	Autriche
4.6	0.5	0.5	6.5	13.2	43.6	10.9	Belgique
19.9	2.7	1.9	13.3	26.2	29.6	10.6	Canada
0.1	7.8	-	8.7	22.5	30.1	7.8	Danemark
..	2.0	..	6.0	..	36.2	20.2	Espagne
51.7	4.6	1.9	12.1	8.6	16.6	-	États-Unis
2.0	11.2	1.6	12.2	50.6	26.2	1.0	Finlande
4.8	5.2	0.0	0.6	21.0	49.6	0.5	France
..	0.9	..	7.5	..	20.1	4.0	Grèce
-	5.0	4.1	22.7	32.5	10.6	18.6	Irlande
9.4	1.2	6.0	4.0	14.1	67.2	0.1	Italie
11.2	3.1	0.0	2.0	11.3	36.9	1.1	Japon
..	3.7	..	14.5	..	23.3	9.7	Luxembourg
7.6	4.5	4.2	13.1	14.6	23.0	-	Norvège
36.3	8.0	0.8	11.2	15.0	28.9	12.8	Nouvelle-Zélande
10.5	4.5	1.8	6.1	19.2	46.8	21.4	Pays-Bas
..	1.0	..	1.6	..	14.9	2.1	Portugal
9.9	8.3	1.9	7.1	24.8	41.3	9.7	Royaume-Uni
9.5	4.5	6.8	10.4	33.3	41.6	12.4	Suède
20.0	2.7	14.1	13.7	8.9	45.9	18.8	Suisse
19.8	4.1	1.7	7.2	15.2	34.7	6.0	TOTAL DU CAD

Tableau 19

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/523256483828>

L'aide par grandes catégories de secteurs socio-économiques en 2007

Engagements

En pourcentage de l'APD bilatérale totale

	Alle- magne	Australie	Autriche	Belgique	Canada	Dane- mark	Espagne	États- Unis	Finlande	France	Grèce	Irlande
Infrastructure sociale et administrative	37.9	48.0	20.3	39.1	47.3	33.8	46.2	51.4	31.7	35.9	67.6	55.5
Éducation ^a	15.2	8.9	10.6	13.7	7.1	3.6	10.1	3.4	4.4	22.8	24.4	12.1
dont: Éducation de base	1.7	1.1	0.4	1.1	3.1	0.9	3.6	2.2	1.5	2.3	0.1	8.6
Santé	2.6	6.3	2.0	7.6	14.4	5.2	5.3	4.6	3.2	2.1	11.3	15.1
dont: Santé de base	1.6	4.3	1.3	4.5	11.3	0.4	4.4	4.5	2.9	0.4	10.0	8.2
Population ^b	1.3	1.7	0.3	1.9	2.5	4.2	1.6	18.1	1.9	0.0	2.3	6.1
Distribution d'eau et assainissement	6.2	0.7	1.7	3.6	0.7	2.1	3.3	1.7	4.7	4.6	1.1	2.8
Gouvernement et société civile	10.2	28.7	4.8	8.7	21.6	16.5	13.8	18.6	14.7	1.2	24.3	15.7
Autres infrastructures sociales et services	2.4	1.7	0.8	3.6	1.1	2.2	12.1	4.9	2.9	5.1	4.1	3.8
Infrastructure économique	13.5	4.9	2.8	5.4	6.3	15.6	8.2	12.6	9.5	8.5	3.2	1.2
Transport et communications	0.5	3.4	1.8	2.0	1.5	8.6	4.7	5.4	1.0	6.5	0.3	0.8
Énergie	5.3	0.3	0.5	0.3	0.1	4.0	1.2	4.9	0.6	0.2	0.6	-
Autres	7.7	1.2	0.5	3.1	4.8	3.1	2.4	2.3	7.9	1.8	2.4	0.4
Production	3.9	4.9	1.6	5.1	3.3	7.9	4.9	6.6	7.9	8.1	2.9	4.9
Agriculture	2.4	4.4	1.0	3.3	2.1	5.7	3.2	4.9	6.3	7.9	2.6	4.4
Industries manufac- turières, extractives et construction	1.0	0.3	0.2	1.5	0.6	2.1	0.9	0.9	1.2	0.2	0.2	0.5
Commerce et tourisme	0.5	0.2	0.4	0.2	0.6	0.1	0.8	0.8	0.3	0.1	0.1	0.0
Destination pluri-sectorielle	6.7	15.9	1.4	4.7	7.0	6.5	12.4	4.7	9.0	9.5	9.2	3.0
Aide-programme	1.3	1.9	0.1	0.3	4.1	5.6	2.2	3.8	12.2	6.7	0.3	5.1
Actions se rapportant à la dette ^c	31.0	12.9	65.4	14.4	0.4	-	8.9	0.4	0.2	20.5	-	-
Aide humanitaire	2.6	6.6	0.9	7.0	15.0	8.2	6.2	12.8	14.0	0.6	5.1	23.1
Frais administratifs	2.7	4.0	2.7	4.4	6.4	8.4	3.5	5.6	8.1	4.2	9.6	5.0
Autre et non spécifié	0.4	0.9	4.9	19.5	10.2	14.0	7.5	2.1	7.3	6.0	2.1	2.2
TOTAL	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
<i>Pour mémoire:</i>												
Aide alimentaire, total	1.0	1.8	0.3	-	6.1	0.4	2.3	7.0	2.2	0.5	2.8	2.3

a) Y compris les étudiants et les stagiaires.

b) Politique en matière de population/santé et fertilité.

c) Y compris l'annulation des dettes nées de créances autres que l'APD.

d) Comprend la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement et la BID.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/523256483828>**Tableau 19****L'aide par grandes catégories de secteurs socio-économiques en 2007**

(suite)

Engagements

Italie	Japon	Luxem- bourg	Norvège	Nouvelle- Zélande	Pays- Bas	Portugal	Royaume- Uni	Suède	Suisse	TOTAL DU CAD	CE	En % du total Financement multilatéral (FPD) Banques Banque régionale mondiale de dév. ^d	
												Banque mondiale	de dév. ^d
22.2	26.7	47.5	41.3	39.3	33.8	73.3	44.7	31.3	23.6	40.5	39.2	31.8	25.2
3.4	5.5	10.8	9.3	17.3	12.4	25.8	12.1	2.8	3.5	9.1	5.7	7.7	3.4
0.2	0.9	2.9	5.2	6.6	4.0	1.9	6.9	1.6	0.7	2.5	0.8	1.6	2.0
6.3	2.3	14.6	5.1	3.2	2.5	3.9	8.1	6.1	3.4	4.7	3.0	1.6	1.2
2.6	1.6	9.6	2.7	2.0	1.4	0.6	4.3	3.8	1.9	3.3	2.1	0.6	0.3
1.0	0.2	6.7	2.3	2.2	1.0	0.1	5.7	3.2	0.2	6.1	0.7	2.0	-
4.1	14.9	5.1	1.6	1.4	7.5	0.6	1.7	1.6	2.8	4.7	3.7	10.5	7.7
5.7	2.3	6.0	20.1	14.2	9.7	35.3	14.3	14.5	12.8	12.5	17.8	5.3	12.0
1.8	1.6	4.3	3.0	1.0	0.7	7.6	2.8	3.0	0.9	3.5	8.4	4.8	0.8
6.8	23.7	8.3	13.9	5.3	11.4	11.4	15.4	6.0	7.1	12.7	15.1	31.8	46.7
2.6	11.2	2.2	0.8	2.4	0.8	11.0	1.0	0.8	0.9	4.4	7.7	17.0	30.2
3.4	11.5	1.3	10.0	0.5	1.2	-	0.5	1.4	1.1	4.1	4.7	11.2	11.4
0.7	1.1	4.9	3.1	2.4	9.4	0.5	13.9	3.8	5.1	4.1	2.7	3.7	5.1
4.5	9.9	6.5	4.8	4.2	3.3	1.0	3.5	6.5	7.6	6.1	9.6	9.1	14.2
3.8	8.2	4.8	3.5	2.1	1.5	0.7	1.6	4.0	5.1	4.6	3.4	8.1	5.6
0.5	1.3	0.9	0.6	0.7	0.2	0.0	1.2	1.3	1.9	0.9	3.8	0.7	8.1
0.2	0.4	0.8	0.8	1.4	1.7	0.2	0.7	1.1	0.7	0.6	2.3	0.3	0.5
10.5	8.2	6.6	9.8	4.6	8.0	5.9	3.8	8.2	10.7	7.1	10.2	1.4	12.3
1.3	4.9	3.6	4.6	9.3	7.8	0.6	10.0	4.9	2.6	4.5	9.2	25.8	0.8
40.1	15.1	-	2.1	-	8.2	0.2	1.0	2.5	5.0	10.5	0.2	-	-
5.7	1.6	12.0	12.3	11.7	11.4	0.2	4.8	10.5	13.4	7.5	10.7	0.0	-
3.1	5.2	6.6	6.5	8.2	5.5	5.0	7.4	7.3	8.5	5.3	5.1	-	-
6.0	4.6	8.9	4.6	17.5	10.6	2.3	9.4	22.8	21.4	5.8	0.9	-	0.8
100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
1.2	1.5	4.4	0.4	2.1	0.4	-	1.4	-	2.9	2.9	4.5	-	-

Tableau 20StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/523257341327>

Conditions financières des engagements d'APD^a
Moyenne 2006-2007

	Élément de libéralité de l'APD totale		Part des dons dans :		Élément de libéralité des prêts de l'APD	Élément de libéralité de l'APD aux PMA ^c	Élément de libéralité de l'APD bilatérale aux PMA
	Norme : 86% ^b		l'APD bilatérale	l'APD totale			
	1996-1997	2006-2007					
Allemagne	93.2	95.7	76.5	85.7	59.5	100.0	100.0
Australie	100.0	99.9	95.6	96.4	86.6	100.0	100.0
Autriche	95.6	100.0	100.0	100.0	-	100.0	100.0
Belgique	99.4	99.6	97.2	98.2	75.3	100.0	100.0
Canada	99.8	100.0	100.0	100.0	-	100.0	100.0
Danemark	100.0	100.0	98.8	99.3	-	100.0	100.0
Espagne	90.7	95.2	84.5	90.8	67.2	99.0	98.5
États-Unis	99.4	100.0	99.9	99.9	68.9	100.0	100.0
Finlande	99.9	100.0	95.0	96.9	48.9	99.9	99.9
France	92.1	93.7	79.0	85.9	52.1	99.0	98.3
Grèce	100.0	100.0	100.0	100.0	-	100.0	100.0
Irlande	100.0	100.0	100.0	100.0	-	100.0	100.0
Italie	98.5	98.8	67.9	90.8	86.8	99.2	97.9
Japon	77.4	88.0	40.6	52.2	74.7	98.3	97.5
Luxembourg	100.0	100.0	100.0	100.0	-	100.0	100.0
Norvège	99.3	100.0	97.8	98.3	-	100.0	100.0
Nouvelle-Zélande	100.0	100.0	100.0	100.0	-	100.0	100.0
Pays-Bas	100.0	100.0	100.0	100.0	-	100.0	100.0
Portugal	99.1	90.3	91.0	95.0	67.4	100.0	100.0
Royaume-Uni	100.0	100.0	90.3	94.0	-	100.0	100.0
Suède	100.0	100.0	98.1	98.8	-	100.0	100.0
Suisse	100.0	100.0	98.0	98.5	-	100.0	100.0
TOTAL DU CAD	91.5	97.3	86.7	90.2	69.5	99.6	99.6

a) À l'exclusion des opérations de réaménagement de la dette. Les prises de participation sont considérées comme ayant un élément de libéralité de 100 % mais ne sont pas montrées comme des prêts.

b) Les pays dont le rapport de l'APD au RNB est inférieur à la moyenne observée pour l'ensemble des pays du CAD ne sont pas considérés comme ayant satisfait aux objectifs relatifs aux conditions de l'aide. C'était le cas des États-Unis, de la Grèce, de l'Italie et du Portugal en 2007.

c) Y compris l'élément de libéralité de l'APD multilatérale imputée. Voir tableau 31, note a).

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/523268331754>

Tableau 21

Respect par les membres du CAD, en 2006 et 2007, de la Recommandation de 1978 sur les conditions financières de l'aide

	Engagements d'APD ^a En millions de USD		Élément de libéralité des engagements d'APD ^a Norme : 86% ^b		Critère de volume : engagements d'APD ^a en % du RNB Norme: 2006 Norme: 2007 0.24% 0.23%		Élément de libéralité des engagements d'APD ^a en faveur des PMA (deux normes alternatives) Annuel pour Moyenne sur 3 ans l'ensemble des PMA pour chaque PMA Norme : 90% Norme : 86%		
	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2005-2007 ^d
	Allemagne	10 196	11 279	95.6	95.8	0.35	0.34	100.0	100.0
Australie	2 010	2 160	99.8	100.0	0.28	0.26	100.0	100.0	c
Autriche	801	985	100.0	100.0	0.25	0.27	100.0	100.0	c
Belgique	2 010	1 999	99.4	99.7	0.51	0.44	100.0	99.9	c
Canada	3 586	4 627	100.0	100.0	0.29	0.33	100.0	100.0	c
Danemark	1 854	2 356	100.0	100.0	0.66	0.74	100.0	100.0	c
Espagne ^c	3 576	5 116	94.5	95.8	0.30	0.37	98.1	98.7	c
États-Unis	24 992	27 535	100.0	100.0	0.19	0.20	100.0	100.0	c
Finlande	961	1 047	100.0	99.9	0.46	0.42	100.0	99.7	c
France	11 129	10 136	94.7	92.6	0.49	0.39	98.3	98.3	c
Grèce ^c	424	501	100.0	100.0	0.17	0.16	100.0	100.0	c
Irlande ^c	1 022	1 192	100.0	100.0	0.54	0.55	100.0	100.0	c
Italie	2 533	3 653	98.6	98.9	0.14	0.17	99.4	97.0	c
Japon	13 554	12 235	89.6	86.1	0.30	0.27	97.9	97.3	c
Luxembourg ^c	291	376	100.0	100.0	0.90	0.91	100.0	100.0	c
Norvège	3 178	3 677	100.0	100.0	0.96	0.94	100.0	100.0	c
Nouvelle-Zélande	356	362	100.0	100.0	0.37	0.30	100.0	100.0	c
Pays-Bas ^c	10 584	7 001	100.0	100.0	1.57	0.91	100.0	100.0	c
Portugal ^c	402	476	100.0	85.7	0.21	0.22	100.0	100.0	c
Royaume-Uni ^c	9 564	11 549	100.0	100.0	0.39	0.42	100.0	100.0	c
Suède	3 956	3 675	100.0	100.0	1.03	0.79	100.0	100.0	c
Suisse	1 782	1 675	100.0	100.0	0.42	0.36	100.0	100.0	c
TOTAL DU CAD	108 762	113 613	97.5	97.1	0.32	0.30	99.6	99.5	c

a) À l'exclusion des opérations de réaménagement de la dette. Les prises de participation sont considérées comme ayant un élément de libéralité de 100 % mais ne sont pas montrées comme des prêts.

b) Les pays dont le rapport des engagements d'APD au RNB est inférieur à la moyenne observée pour l'ensemble des pays du CAD ne sont pas considérés comme ayant satisfait aux objectifs relatifs aux conditions de l'aide. C'était le cas des États-Unis, de la Grèce, de l'Italie et du Portugal en 2007.

c) Versements bruts.

d) c = conformité, n = non-conformité.

Tableau 22StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/523268467562>**Autres paramètres^a, 2007****Engagements**

	Pourcentage des prêts dans l'APD totale	Conditions des prêts bilatéraux				Conditions du prêt bilatéral avec l'élément don le moins élevé			
		Echéance moyenne (années)	Délai de franchise moyenne (années)	Taux d'intérêt moyen (%)	Élément don (%)	Echéance (années)	Délai de franchise (années)	Taux d'intérêt (%)	Élément don (%)
Allemagne	8.0	25.5	7.8	2.2	55.8	12.1	2.1	4.2	25.8
Australie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autriche	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Belgique	1.2	29.3	10.3	0.5	79.3	30.0	11.0	2.0	67.0
Canada	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Danemark	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	7.1	21.3	10.3	1.5	62.6	10.0	4.1	4.7	25.3
États-Unis	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Finlande	4.2	8.7	7.6	1.7	48.9	8.1	8.1	2.0	45.5
France	13.1	18.8	6.6	2.3	51.8	8.1	4.0	4.0	25.0
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Italie	5.4	28.7	15.8	0.1	83.3	19.0	9.1	0.2	70.3
Japon	48.0	33.3	9.5	0.9	74.9	12.1	3.1	2.0	39.2
Luxembourg	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Norvège	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nouvelle-Zélande	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pays-Bas	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Portugal	5.2	29.9	16.2	2.2	67.4	25.0	13.0	3.1	55.9
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Suède	0.5	0.6	0.2	-	92.7	6.1	2.0	-	30.2
Suisse	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DU CAD	8.3	29.4	9.3	1.3	68.8	15.4	5.8	2.9	42.4

a) À l'exclusion des opérations de réaménagement de la dette. Les prises de participation sont considérées comme ayant un élément de libéralité de 100 % mais ne sont pas montrées comme des prêts.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/523273551857>

Tableau 23

Degré de liaison de l'APD des pays membres du CAD, 2007

Engagements (à l'exclusion de la coopération technique
et des dépenses administratives)

Pourcentages

	APD bilatérale				Pour mémoire : Taux de notification ^b
	Déliée	Partiellement Déliée	Liée	Total	
Allemagne	93.4	-	6.6	100.0	100.0
Australie	98.4	-	1.6	100.0	100.0
Autriche	86.6	-	13.4	100.0	100.0
Belgique	92.0	-	8.0	100.0	100.0
Canada	74.6	0.1	25.4	100.0	91.3
Danemark	95.5	-	4.5	100.0	100.0
Espagne (a)	89.1	-	10.9	100.0	100.0
États-Unis	68.5	-	31.5	100.0	100.0
Finlande	90.7	-	9.3	100.0	100.0
France	92.6	-	7.4	100.0	100.0
Grèce (a)	42.3	10.4	47.4	100.0	100.0
Irlande (a)	100.0	-	-	100.0	100.0
Italie	59.8	7.9	32.2	100.0	100.0
Japon	95.1	-	4.9	100.0	100.0
Luxembourg (a)	100.0	-	-	100.0	100.0
Norvège	99.9	-	0.1	100.0	100.0
Nouvelle-Zélande	87.8	0.4	11.8	100.0	100.0
Pays-Bas	81.1	-	18.9	100.0	100.0
Portugal (a)	58.0	11.0	30.9	100.0	100.0
Royaume-Uni (a)	100.0	-	-	100.0	100.0
Suède	100.0	-	-	100.0	100.0
Suisse	99.7	-	0.3	100.0	100.0
TOTAL DU CAD	84.6	0.2	15.2	100.0	99.8

a) Versements bruts.

b) Le taux de notification est le pourcentage d'APD bilatérale couverte par la notification du degré de liaison (à l'exclusion de la coopération technique et des dépenses administratives).

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/523288130802>**Tableau 24****Degré de liaison de l'APD des pays membres du CAD, 2007**Engagements (à l'exclusion de la coopération technique
et des dépenses administratives)

En millions de USD

	APD bilatérale				Pour mémoire : Coopération technique
	Déliée	Partiellement Déliée	Liée	Total	
Allemagne	5 494	-	390	5 884	3 502
Australie	455	-	7	462	1 157
Autriche	985	-	152	1 137	207
Belgique	754	-	66	820	711
Canada	1 338	1	455	1 794	1 512
Danemark	1 210	-	58	1 267	90
Espagne (a)	2 783	-	340	3 123	391
États-Unis	15 471	-	7 113	22 583	747
Finlande	334	-	34	368	229
France	4 822	-	387	5 209	2 898
Grèce (a)	37	9	42	88	138
Irlande (a)	763	-	-	763	20
Italie	753	100	406	1 259	161
Japon	9 865	-	513	10 378	1 821
Luxembourg (a)	229	-	-	229	8
Norvège	2 116	-	2	2 118	578
Nouvelle-Zélande	178	1	24	202	66
Pays-Bas	3 391	-	788	4 179	356
Portugal (a)	63	12	34	109	153
Royaume-Uni (a)	5 946	-	-	5 946	888
Suède	1 981	-	-	1 981	105
Suisse	1 231	-	4	1 234	180
TOTAL DU CAD	60 200	123	10 812	71 135	15 920

a) Versements bruts.

Tableau 25

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/523303708634>Recettes d'APD^a et indicateurs choisis pour les pays et territoires en développement

	Recettes nettes d'APD (millions de USD)					RNB/hab (d) 2007 en USD	Population 2007 en millions	RNB aux prix courants 2007 en millions de USD	APD/RNB 2007 (%)
	2003	2004	2005	2006	2007				
<i>AFRIQUE</i>									
<i>NORD DU SAHARA</i>									
Algérie	234	315	371	208	390	3 620	33.85	133 574	0.29
Egypte	987	1 456	995	873	1 083	1 580	75.47	129 283	0.84
Libye (c)	-	-	24	37	19	9 010	6.16	59 730	0.03
Maroc	539	707	694	1 044	1 090	2 250	30.86	72 024	1.51
Tunisie	298	327	365	432	310	3 200	10.25	33 249	0.93
Nord du Sahara, régional	112	181	141	144	279				
Nord du Sahara, Total	2 170	2 986	2 591	2 739	3 171	19 660	156.59	427 861	0.74
<i>SUD DU SAHARA</i>									
Afrique du Sud	641	628	680	720	794	5 760	47.59	272 492	0.29
Angola	493	1 144	437	171	241	2 560	17.02	47 144	0.51
Bénin	301	391	348	375	470	570	9.03	5 428	8.66
Botswana	28	46	48	66	104	5 840	1.88	10 908	0.96
Burkina Faso	522	643	696	870	930	430	14.78	6 720	13.85
Burundi	227	359	364	415	466	110	8.50	942	49.50
Cameroun	895	780	419	1 689	1 933	1 050	18.53	20 566	9.40
Cap Vert	143	143	162	138	163	2 430	0.53	1 385	11.80
Centrafricaine, Rép.	51	110	92	133	176	380	4.34	1 764	10.01
Comores	24	25	25	30	44	680	0.63	450	9.88
Congo, Rép.	69	115	1 445	259	127	1 540	3.77	5 989	2.12
Congo, Rép. dém.	5 417	1 826	1 828	2 049	1 217	140	62.40	8 599	14.15
Côte d'Ivoire	254	161	110	251	165	910	19.27	18 623	0.89
Djibouti	79	64	76	117	112	1 090	0.83	912	12.33
Erythrée	316	263	354	129	155	230	4.84	1 191	13.00
Ethiopie	1 600	1 809	1 916	1 948	2 422	220	79.09	19 408	12.48
Gabon	- 11	40	53	31	48	6 670	1.33	9 181	0.53
Gambie	63	55	61	74	72	320	1.71	597	12.13
Ghana	968	1 403	1 147	1 176	1 151	590	23.46	15 163	7.59
Guinée	242	273	201	161	224	400	9.38	4 497	4.99
Guinée équatoriale	21	29	38	26	31	12 860	0.51	6 875	0.46
Guinée-Bissau	145	76	79	82	123	200	1.69	348	35.37
Kenya	521	654	767	943	1 275	680	37.53	29 613	4.31
Lesotho	79	96	69	72	130	1 000	2.01	1 957	6.62
Liberia	107	213	233	268	696	150	3.75	578	120.42
Madagascar	543	1 250	917	750	892	320	19.67	7 244	12.31
Malawi	515	504	581	684	735	250	13.92	3 528	20.82
Mali	554	582	711	825	1 017	500	12.33	6 591	15.43
Maurice	- 15	32	34	19	75	5 450	1.26	6 425	1.16
Mauritanie	249	189	200	190	364	840	3.12	2 750	13.23
Mayotte	166	208	201	338	407	..	0.19
Mozambique	1 049	1 243	1 290	1 605	1 777	320	21.37	6 749	26.33
Namibie	146	173	114	145	205	3 360	2.07	6 666	3.08
Niger	461	547	520	514	542	280	14.20	4 219	12.84
Nigeria	308	577	6 414	11 432	2 042	930	147.98	148 664	1.37
Ouganda	999	1 217	1 195	1 549	1 728	340	30.93	10 991	15.72
Rwanda	335	490	578	586	713	320	9.74	3 306	21.55
Sao Tomé et Príncipe	38	33	32	22	36	870	0.16	144	24.98
Sénégal	454	1 053	687	826	843	820	12.41	10 966	7.69
Seychelles	9	10	15	14	3	8 960	0.09	686	0.41
Sierra Leone	337	376	350	344	535	260	5.85	1 639	32.67
Somalie	174	199	239	392	384	..	8.70
Soudan	613	992	1 829	2 052	2 104	960	38.56	42 948	4.90
Ste-Hélène	18	26	23	28	43	..	0.01
Swaziland	34	22	47	35	63	2 580	1.14	2 954	2.13
Tanzanie	1 721	1 765	1 491	1 825	2 811	400	40.43	16 129	17.43
Tchad	251	330	384	284	352	540	10.76	6 152	5.72
Togo	50	65	83	79	121	360	6.58	2 452	4.93
Zambie	755	1 128	1 165	1 426	1 045	800	11.92	10 240	10.20
Zimbabwe	186	187	374	279	465	..	13.40
Sud du Sahara, régional	1 364	1 427	1 118	1 590	1 694				
Sud du Sahara, Total	24 510	25 973	32 244	40 025	34 267	(76 270)	801.19	(792 774)	(4.32)
Afrique, régional	447	560	691	728	1 282				
AFRIQUE, TOTAL	27 127	29 520	35 525	43 492	38 720	(95 930)	957.78	(1 220 634)	(3.56)

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/523303708634>

Tableau 25

Recettes d'APD^a et indicateurs choisis pour les pays et territoires en développement

(suite)

	Recettes nettes d'APD (millions de USD)					RNB/hab (d) 2007 en USD	Population 2007 en millions	RNB aux prix courants 2007 en millions de USD	APD/RNB 2007 (%)
	2003	2004	2005	2006	2007				
<i>AMÉRIQUE</i>									
<i>AMÉRIQUE DU NORD ET CENTRALE</i>									
Anguilla	4	3	4	4	5	..	0.01
Antigua et Barbuda	5	2	8	3	4	11 520	0.08	970	0.43
Barbades	20	29	- 2	- 0	14	..	0.29
Belize	12	8	12	8	23	3 800	0.30	1 152	2.03
Costa Rica	28	15	29	24	53	5 560	4.46	25 362	0.21
Cuba	75	97	89	78	92	..	11.26
Dominicaine, Rép.	69	85	77	53	128	3 550	9.75	34 741	0.37
Dominique	11	29	21	20	19	4 250	0.07	306	6.34
El Salvador	192	216	199	157	88	2 850	6.85	19 716	0.45
Grenade	10	15	53	27	23	4 670	0.11	502	4.52
Guatemala	247	216	254	484	450	2 440	13.35	33 120	1.36
Haiti	212	259	501	580	701	560	9.61	6 126	11.45
Honduras	391	654	691	587	464	1 600	7.09	11 681	3.97
Jamaïque	5	83	40	37	26	3 710	2.68	9 962	0.26
Mexique	99	116	189	247	121	8 340	105.28	879 470	0.01
Montserrat	36	44	28	32	36	..	0.01
Nicaragua	836	1 242	763	732	834	980	5.60	5 538	15.05
Panama	29	24	20	31	- 135	5 510	3.34	18 392	-0.73
Ste Lucie	15	- 22	10	18	24	5 530	0.17	904	2.62
St-Kitts et Nevis	- 0	- 0	3	5	3	9 630	0.05	477	0.61
St-Vincent et Grenadines	6	10	4	5	66	4 210	0.12	516	12.72
Trinité et Tobago	- 3	- 2	- 2	13	18	14 100	1.33	19 125	0.10
Turks et Caïques, Iles	2	3	5	- 0	15	..	0.02
Antilles, régional	47	42	60	53	67				
Amérique N. et C., régional	191	233	226	227	335				
Amérique du Nord et centrale, Total	2 538	3 402	3 282	3 425	3 474	(92 810)	181.83	(1 068 058)	(0.33)
<i>AMÉRIQUE DU SUD</i>									
Argentine	106	93	98	114	82	6 050	39.50	257 216	0.03
Bolivie	939	787	646	844	476	1 260	9.52	12 908	3.69
Brésil	194	157	196	83	297	5 910	191.60	1 286 974	0.02
Chili	79	57	152	83	120	8 350	16.59	148 670	0.08
Colombie	801	518	626	987	731	3 250	46.12	164 120	0.45
Equateur	175	158	228	189	215	3 080	13.34	42 061	0.51
Guyana	96	148	150	173	124	1 300	0.74	999	12.42
Paraguay	51	22	51	56	108	1 670	6.12	12 140	0.89
Pérou	497	465	456	457	263	3 450	27.90	100 677	0.26
Suriname	11	24	44	64	151	4 730	0.46	2 192	6.88
Uruguay	17	22	15	21	34	6 380	3.32	22 680	0.15
Venezuela	81	45	49	57	71	7 320	27.47	223 463	0.03
Amérique du Sud, régional	85	458	100	101	189				
Amérique du Sud, Total	3 131	2 953	2 808	3 228	2 862	52 750	382.68	2 274 098	0.13
Amérique, régional	385	429	536	499	503				
AMÉRIQUE, TOTAL	6 054	6 784	6 626	7 151	6 839	(145 560)	564.51	(3 342 156)	(0.21)

Tableau 25

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/523303708634>

Recettes d'APD^a et indicateurs choisis pour les pays et territoires en développement (suite)

	Recettes nettes d'APD (millions de USD)					RNB/hab (d) 2007 en USD	Population 2007 en millions	RNB aux prix courants 2007 en millions de USD	APD/RNB 2007 (%)
	2003	2004	2005	2006	2007				
ASIE									
<i>MOYEN-ORIENT</i>									
Arabie Saoudite	12	20	26	25	- 131	15 440	24.20	381 683	-0.03
Bahreïn (b)	77	57	-	-	-	-
Irak	2 250	4 647	22 048	8 660	9 115
Iran	130	186	104	121	102	3 470	71.02	267 562	0.04
Jordanie	1 248	602	668	580	504	2 850	5.72	16 669	3.03
Liban	225	264	243	707	939	5 770	4.10	23 847	3.94
Oman	38	54	- 5	35	- 31	..	2.60
Syrie	117	106	78	26	75	1 760	19.89	36 918	0.20
Yémen	234	251	290	282	225	870	22.38	21 250	1.06
Zones sous admin. palestinienne	972	1 115	1 117	1 450	1 868	..	3.87	4 190	44.58
Moyen-Orient, régional	175	198	324	2 051	1 465
Moyen-Orient, Total	5 477	7 500	24 893	13 936	14 132	(30 160)	(153.78)	(752 117)	(1.88)
<i>ASIE DU SUD ET CENTRALE</i>									
Afghanistan	1 591	2 169	2 750	2 999	3 951	11 669	33.86
Arménie	249	254	193	213	352	2 640	3.00	9 476	3.71
Azerbaïdjan	301	176	225	206	225	2 550	8.57	26 169	0.86
Bangladesh	1 394	1 417	1 336	1 222	1 502	470	158.57	73 091	2.06
Bhoutan	77	78	90	94	89	1 770	0.66	1 129	7.90
Géorgie	226	315	309	360	382	2 120	4.40	10 400	3.68
Inde	900	693	1 729	1 379	1 298	950	1 123.32	1 165 894	0.11
Kazakhstan	270	268	222	172	202	5 060	15.48	92 970	0.22
Kyrgyzie, Rép.	200	261	268	311	274	590	5.24	3 443	7.95
Maldives	21	27	76	38	37	3 200	0.31	992	3.77
Myanmar	125	123	145	146	190	..	48.78
Népal	463	425	423	512	598	340	28.11	10 270	5.83
Ouzbékistan	195	246	170	149	166	730	26.87	22 369	0.74
Pakistan	1 071	1 433	1 625	2 145	2 212	870	162.39	146 248	1.51
Sri Lanka	677	509	1 190	792	589	1 540	19.94	32 003	1.84
Tadjikistan	148	243	251	240	221	460	6.74	3 612	6.13
Turkménistan	27	37	29	26	28	..	4.96	12 584	0.23
Asie du Sud et centrale, régional	320	417	374	391	550
Asie du Sud et centrale, Total	8 251	9 089	11 405	11 394	12 869	(23 290)	(1 617.34)	(1 622 319)	(0.79)
<i>EXTRÊME-ORIENT</i>									
Cambodge	514	483	541	529	672	540	14.45	8 113	8.28
Chine	1 333	1 685	1 803	1 238	1 439	2 360	1 319.98	3 293 279	0.04
Corée, Rép. dém.	131	160	87	55	98	..	23.78
Indonésie	1 773	128	2 511	1 313	796	1 650	225.63	415 694	0.19
Laos	301	270	296	364	396	580	5.86	3 637	10.90
Malaisie	107	296	27	240	200	6 540	26.55	183 229	0.11
Mongolie	250	255	221	202	228	1 290	2.61	3 815	5.97
Philippines	710	446	564	562	634	1 620	87.89	157 636	0.40
Thaïlande	- 944	47	- 165	- 213	- 312	3 400	63.83	238 071	-0.13
Timor-Leste	175	161	185	209	278	1 510	1.07	1 705	16.33
Viet Nam	1 765	1 832	1 905	1 846	2 497	790	85.14	69 792	3.58
Extrême-Orient, régional	104	177	339	171	201
Extrême-Orient, Total	6 219	5 942	8 315	6 515	7 126	(20 280)	1 856.79	(4 374 970)	(0.16)
Asie, régional	249	260	910	914	908
ASIE, TOTAL	20 196	22 792	45 522	32 758	35 035	(73 730)	(3 627.91)	(6 749 407)	(0.49)

a) Les recettes d'APD correspondent au total des apports nets d'APD des pays membres du CAD, des organismes multilatéraux et des pays non membres du CAD (voir dans le tableau 33 la liste des pays non membres du CAD pour lesquels des données sont disponibles).

b) Ce pays a été retiré de la Liste des bénéficiaires d'APD établie par le CAD à compter du 1^{er} janvier 2005.

c) Ces pays ont rejoint la Liste des bénéficiaires d'APD établie par le CAD à compter du 1^{er} janvier 2005.

d) Base Atlas de la Banque mondiale.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/523303708634>

Tableau 25

Recettes d'APD^a et indicateurs choisis pour les pays et territoires en développement (suite)

	Recettes nettes d'APD (millions de USD)					RNB/hab (d) 2007 en USD	Population 2007 en millions	RNB aux prix courants 2007 en millions de USD	APD/RNB 2007 (%)
	2003	2004	2005	2006	2007				
EUROPE									
Albanie	349	299	319	321	305	3 290	3.18	10 890	2.80
Bélarus (c)	-	-	57	73	83	4 220	9.70	44 334	0.19
Bosnie-Herzégovine	540	684	554	494	443	3 790	3.77	15 609	2.84
Croatie	122	121	127	200	164	10 460	4.44	49 742	0.33
Macédoine, ERY	266	250	229	200	213	3 460	2.04	7 564	2.82
Moldova	118	120	191	224	269	1 260	3.79	5 031	5.35
Monténégro	-	-	-	96	106	5 180	0.60	3 581	2.96
Serbie	1 318	1 170	1 136	1 585	834	4 730	7.39	40 894	2.04
Turquie	165	286	459	570	797	8 020	73.89	650 151	0.12
Ukraine (c)	-	-	411	484	405	2 550	46.38	138 373	0.29
Etats ex-Yougoslavie, non spécifié	117	99	57	146	60				
Europe, régional	493	572	506	635	488				
EUROPE, TOTAL	3 486	3 600	4 045	5 027	4 168	46 960	155.18	966 169	0.43
OCÉANIE									
Cook, Iles	6	9	8	32	9	..	0.02
Fidji	51	65	66	58	57	3 800	0.84	3 383	1.70
Kiribati	18	17	28	25	27	1 170	0.10	131	20.63
Marshall, Iles	56	51	57	55	52	3 070	0.07	203	25.71
Micronésie, Etats fédérés	115	86	106	109	115	2 470	0.11	274	41.86
Nauru	16	14	9	17	26	..	0.01
Niue	9	14	21	9	15
Palau	26	20	23	37	22	8 210	0.02	167	13.42
Papouasie-Nouvelle-Guinée	220	268	266	279	317	850	6.32	5 613	5.65
Salomon, Iles	60	121	198	205	248	730	0.50	368	67.33
Samoa	33	31	44	47	37	2 430	0.19	472	7.83
Tokelau	6	8	16	11	13
Tonga	27	19	32	21	30	2 320	0.10	233	13.06
Tuvalu	6	8	9	15	12	..	0.01
Vanuatu	32	38	39	49	57	1 840	0.23	421	13.48
Wallis et Futuna	56	73	72	102	117	..	0.02
Océanie, régional	76	94	147	125	140				
OCÉANIE, TOTAL	815	936	1 141	1 198	1 295	(26 890)	(8.54)	(11 264)	(11.50)
PED, non spécifiés	13 035	15 289	14 811	16 019	18 999				
TOTAL DES PED	70 713	78 920	107 671	105 645	105 056	(389 070)	(5 313.92)	(12 289 630)	(0.85)
Par groupe de revenu (e)									
PMA	24 041	25 215	26 024	28 189	32 530	..	771.99	(382 831)	(8.50)
Autres PFR	9 035	10 632	18 153	23 590	15 573	..	1 715.74	(1 669 971)	(0.93)
PRITI	18 371	20 112	40 522	26 392	25 766	..	2 429.33	(6 989 384)	(0.37)
PRITS	2 108	2 566	2 691	3 827	4 086	..	396.86	(3 247 444)	(0.13)
Partie I non alloués	17 082	20 339	20 282	23 647	27 101				
PDPA	77	57	-	-	-	-

Définition de catégories de pays :

e) Les pays les moins avancés (PMA) sont les 49 pays figurant sur la liste établie par les Nations Unies. Pour les détails concernant les autres groupes de revenu, voir la Liste des bénéficiaires de l'APD établie par le CAD à la fin de cet ouvrage. Les pays en développement plus avancés (PDPA) comprennent les pays qui ont été retirés de la Liste des bénéficiaires d'APD en 2005, comme indiqué par la note b) ci-dessus.

Source : Banque mondiale, estimations du Secrétariat. Les totaux et les moyennes par groupes de revenu sont calculés sur la base des seules données disponibles.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/523312788811>**Tableau 26****Répartition de l'APD par groupe de revenus^a**

Versements nets en pourcentage de l'APD totale

	APD aux PMA		APD aux autres PFR		APD aux PRITI		APD aux PRITS	
	1996-97	2006-07	1996-97	2006-07	1996-97	2006-07	1996-97	2006-07
Allemagne	30.8	30.6	20.5	26.6	43.2	38.2	5.4	4.6
Australie	23.7	32.0	42.6	23.5	31.0	42.4	2.6	2.1
Autriche	26.1	17.3	14.5	33.2	51.5	45.1	7.9	4.4
Belgique	47.3	51.7	14.7	23.2	33.7	19.7	4.3	5.5
Canada	39.8	53.7	20.9	21.1	34.8	21.5	4.6	3.6
Danemark	49.5	53.4	23.8	25.6	20.5	17.7	6.3	3.3
Espagne	21.5	29.1	16.9	14.8	55.0	48.5	6.6	7.7
États-Unis	32.3	36.7	14.1	14.1	50.5	45.8	3.1	3.4
Finlande	42.5	51.3	20.6	20.1	34.9	22.4	2.0	6.1
France	36.8	31.0	22.9	26.4	31.0	31.0	9.3	11.7
Grèce	21.8	30.9	9.1	10.3	62.3	47.8	6.8	11.0
Irlande	67.0	66.9	11.6	15.0	15.3	13.1	6.1	5.0
Italie	41.3	32.4	18.3	21.9	35.7	37.7	4.7	8.0
Japon	21.5	38.4	24.2	32.8	53.9	24.6	0.4	4.3
Luxembourg	31.3	47.4	16.6	18.5	42.6	31.2	9.5	2.9
Norvège	51.1	57.1	14.5	12.7	29.3	25.9	5.2	4.3
Nouvelle-Zélande	33.8	41.9	17.2	17.3	39.6	35.2	9.3	5.6
Pays-Bas	43.7	49.5	18.6	24.5	32.6	21.6	5.0	4.4
Portugal	84.3	54.3	1.8	7.2	12.8	32.4	1.1	6.1
Royaume-Uni	39.8	44.9	25.6	40.7	27.3	12.0	7.3	2.4
Suède	42.6	47.9	21.1	18.4	29.7	29.6	6.6	4.1
Suisse	45.1	44.3	21.7	24.4	29.1	28.2	4.1	3.0
TOTAL DU CAD	33.7	38.8	21.1	24.0	40.7	32.2	4.5	5.0
<i>dont:</i>								
Pays CAD-UE	37.8	38.0	20.8	26.9	34.9	29.1	6.6	6.0

a) Y compris l'APD multilatérale imputée. Non compris les PDPA et les montants non spécifiés par pays.

Tableau 27StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/523315563448>**Répartition régionale de l'APD des donateurs du CAD et des organismes multilatéraux^a**

Pourcentage des versements bruts

	Afrique subsaharienne			Asie du Sud et centrale			Autres pays d'Asie et Océanie		
	1996-1997	2001-2002	2006-2007	1996-1997	2001-2002	2006-2007	1996-1997	2001-2002	2006-2007
Allemagne	23.6	23.5	35.1	11.1	13.8	10.9	21.0	16.6	13.5
Australie	7.4	4.1	3.4	7.4	9.2	7.3	82.8	85.1	70.4
Autriche	26.9	42.2	42.5	4.2	7.3	4.2	9.6	4.5	2.2
Belgique	55.1	66.2	73.9	1.6	3.5	2.7	12.8	7.5	6.0
Canada	30.9	36.2	41.7	17.3	15.4	22.4	15.0	12.6	9.3
Danemark	55.1	50.8	59.0	15.6	14.8	13.1	14.2	15.1	10.1
Espagne	27.0	13.3	20.1	2.4	3.4	2.9	12.4	9.3	7.5
États-Unis	15.9	24.4	30.3	10.2	19.2	17.4	9.0	8.8	5.1
Finlande	44.0	42.6	50.0	9.7	14.2	15.0	22.9	14.8	13.4
France	54.0	57.0	53.9	2.1	2.8	2.8	20.4	10.9	8.8
Grèce	11.0	1.6	9.0	9.9	10.7	15.8	0.3	0.2	1.1
Irlande	83.0	81.5	80.9	3.4	5.4	4.5	3.2	2.4	6.6
Italie	43.4	63.9	39.3	1.2	5.2	3.0	2.5	3.6	6.1
Japon	10.6	9.2	22.8	20.1	24.1	15.6	50.5	49.4	41.2
Luxembourg	51.7	43.2	54.9	6.9	8.8	4.7	9.1	13.2	13.3
Norvège	52.4	42.4	48.0	14.4	17.3	16.8	7.3	6.3	8.3
Nouvelle-Zélande	4.8	7.1	5.3	3.1	6.0	5.8	90.2	82.1	84.0
Pays-Bas	35.4	45.1	62.3	16.2	15.9	11.0	5.0	11.6	10.5
Portugal	98.9	58.3	59.6	0.0	0.6	4.1	0.1	37.7	20.2
Royaume-Uni	42.8	46.1	64.7	24.3	24.5	21.6	10.2	6.3	5.9
Suède	45.0	43.8	48.8	11.4	12.9	9.8	13.2	11.1	8.9
Suisse	40.8	32.9	36.7	18.2	22.0	19.5	9.2	8.3	6.7
TOTAL DU CAD	28.8	29.6	38.9	12.5	16.6	13.0	25.6	21.4	14.9
<i>dont:</i>									
Pays CAD-UE	41.2	42.9	49.6	8.9	11.5	9.6	15.8	11.3	9.1
CE	42.8	38.5	43.1	9.1	8.3	9.0	5.8	5.4	4.7
IFIs ^b	37.3	45.0	67.7	30.2	31.4	12.7	16.9	11.3	4.2
Fonds mondiaux ^c	6.2	12.6	56.0	10.6	22.2	10.8	47.7	37.8	18.1
Organismes des Nations Unies ^d	40.0	40.6	40.3	16.8	16.7	14.9	13.1	9.3	9.6
TOTAL GENERAL	32.1	33.9	48.1	15.5	18.8	12.6	21.7	17.4	10.8

a) Non compris les montants non spécifiés par régions.

b) Institutions financières internationales. Comprend l'IDA, les guichets concessionnels des banques régionales et le FMI (FRPC).

c) Comprend le FEM, le Fonds mondial et le Protocole de Montréal.

d) Comprend le FIDA, l'ONUSIDA, le PNUD, le FNUAP, le HCR, l'UNICEF, l'UNRWA, l'ATNU et le PAM.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/523315563448>**Tableau 27****Répartition régionale de l'APD des donneurs du CAD et des organismes multilatéraux^a***(suite)*

Pourcentage des versements bruts

Afrique du Nord et Moyen-Orient			Europe			Amérique latine et Caraïbes			
1996-1997	2001-2002	2006-2007	1996-1997	2001-2002	2006-2007	1996-1997	2001-2002	2006-2007	
19.4	13.9	26.1	7.7	15.4	7.7	17.0	16.8	6.7	Allemagne
2.0	1.3	18.7	0.3	0.3	0.1	0.1	0.1	0.1	Australie
14.8	8.8	36.3	36.0	24.8	12.6	8.5	12.6	2.3	Autriche
8.2	4.5	6.3	1.6	7.2	2.2	20.8	11.0	8.9	Belgique
11.7	4.8	6.6	3.5	12.6	4.3	21.5	18.4	15.7	Canada
4.7	3.4	8.6	0.5	5.3	1.9	9.9	10.6	7.3	Danemark
11.8	11.6	21.6	1.3	7.9	5.9	45.1	54.4	42.0	Espagne
44.6	17.6	33.0	5.1	10.8	3.4	15.2	19.2	10.8	États-Unis
7.0	6.7	5.9	8.8	11.1	4.7	7.6	10.6	11.0	Finlande
17.8	20.2	25.8	0.9	3.3	3.8	4.7	5.9	5.0	France
14.2	5.0	17.0	64.4	82.1	55.1	0.2	0.4	1.9	Grèce
2.9	1.9	2.8	4.4	4.7	1.0	3.1	4.0	4.2	Irlande
18.3	11.7	36.9	17.0	8.5	8.2	17.6	7.2	6.6	Italie
6.5	5.4	11.5	1.3	1.3	2.6	11.0	10.6	6.4	Japon
8.8	8.8	4.3	4.4	9.7	7.1	19.2	16.3	15.7	Luxembourg
8.4	9.6	9.6	8.6	15.5	7.4	8.9	9.0	10.0	Norvège
0.1	2.0	2.3	0.1	0.0	-	1.7	2.8	2.6	Nouvelle-Zélande
9.6	4.8	3.8	6.6	8.6	2.9	27.3	13.9	9.4	Pays-Bas
0.2	0.6	3.3	0.3	1.6	11.3	0.5	1.2	1.6	Portugal
3.4	2.4	3.4	4.9	11.4	2.2	14.3	9.3	2.3	Royaume-Uni
9.2	5.3	13.0	8.6	10.9	9.3	12.7	16.0	10.1	Suède
5.3	4.4	6.7	8.2	18.4	17.3	18.2	14.0	13.1	Suisse
15.6	10.4	20.1	4.2	8.1	4.5	13.3	14.0	8.6	TOTAL DU CAD
14.3	10.5	18.3	5.5	9.9	5.4	14.4	13.9	8.1	<i>dont:</i> Pays CAD-UE
18.8	14.9	18.3	11.2	23.4	15.2	12.4	9.4	9.7	CE
2.6	1.8	0.5	1.9	1.9	0.7	11.1	8.7	14.2	IFIs ^b
2.8	2.6	1.5	4.2	2.3	3.6	28.5	22.6	10.1	Fonds mondiaux ^c
17.6	21.3	25.6	2.5	5.2	3.5	10.1	6.9	6.0	Organismes des Nations Unies ^d
13.7	9.6	14.0	4.4	8.1	4.1	12.7	12.2	10.3	TOTAL GENERAL

Tableau 28StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/523336528652>**Répartition régionale de l'APD des donateurs du CAD^a**

Pourcentage des versements nets

	Afrique subsaharienne			Asie du Sud et centrale			Autres pays d'Asie et Océanie		
	1996-97	2001-02	2006-07	1996-97	2001-02	2006-07	1996-97	2001-02	2006-07
Allemagne	33.6	34.0	43.5	11.9	13.3	11.5	17.9	11.6	8.4
Australie	13.0	10.1	10.0	11.0	14.4	11.0	71.8	71.3	61.4
Autriche	32.4	40.9	44.3	7.1	9.8	6.7	9.6	5.5	3.4
Belgique	54.1	59.1	66.1	5.3	7.3	6.4	11.7	6.7	5.3
Canada	36.8	38.8	45.9	17.1	16.1	21.0	15.0	11.8	9.0
Danemark	52.2	50.2	57.2	16.0	14.6	14.0	13.1	12.3	8.8
Espagne	29.8	21.2	31.6	4.3	6.7	7.6	13.2	6.8	6.1
États-Unis	25.2	31.5	34.7	11.9	20.7	17.5	7.9	9.4	5.3
Finlande	45.1	43.9	49.3	13.8	16.5	14.6	17.6	10.7	10.7
France	49.4	52.7	54.1	4.2	5.0	5.5	21.2	9.1	7.0
Grèce	24.8	19.0	29.9	11.1	10.7	12.4	4.5	2.8	3.6
Irlande	73.3	68.6	69.3	6.4	8.0	8.8	5.0	3.7	7.3
Italie	45.2	57.8	44.4	8.5	10.7	7.6	6.7	2.7	4.1
Japon	18.3	18.3	46.0	21.5	26.6	14.5	35.1	39.2	18.9
Luxembourg	48.3	41.9	50.1	8.9	10.1	9.7	9.6	11.9	12.6
Norvège	50.2	44.1	50.1	15.8	19.0	16.7	8.8	7.1	8.7
Nouvelle-Zélande	9.2	11.8	11.6	5.7	8.7	9.5	79.8	72.3	71.4
Pays-Bas	39.3	44.9	58.9	15.8	15.5	12.5	4.7	11.3	8.1
Portugal	93.3	49.1	53.6	1.4	8.0	8.0	1.1	28.8	14.7
Royaume-Uni	42.3	43.6	63.1	23.8	21.6	19.1	11.3	6.4	6.3
Suède	44.3	44.7	49.4	14.3	16.8	12.2	13.2	10.0	9.1
Suisse	42.5	36.7	43.7	20.0	22.5	19.1	11.1	8.4	7.0
TOTAL DU CAD	34.5	35.8	45.9	13.8	17.4	13.4	19.3	15.9	9.4
<i>dont:</i>									
Pays CAD-UE	42.8	44.2	51.6	11.1	12.7	11.0	14.7	9.1	7.1

a) Y compris les apports multilatéraux imputés, c'est-à-dire compte tenu des contributions acheminées par l'intermédiaire des organismes multilatéraux, telles qu'elles ressortent de la répartition géographique des versements de ces derniers pour l'année de référence. Les chiffres excluent les montants non spécifiés par région.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/523336528652>**Tableau 28****Répartition régionale de l'APD des donateurs du CAD^a***(suite)*

Pourcentage des versements nets

Afrique du Nord et Moyen-Orient			Europe			Amérique latine et Caraïbes			
1996-97	2001-02	2006-07	1996-97	2001-02	2006-07	1996-97	2001-02	2006-07	
16.5	12.5	22.4	4.1	16.1	7.2	15.9	12.5	7.1	Allemagne
2.3	2.0	16.2	0.3	0.8	0.4	1.6	1.4	1.1	Australie
14.8	9.4	29.9	26.5	22.7	11.8	9.5	11.7	3.9	Autriche
8.6	6.5	8.4	1.8	10.2	5.0	18.6	10.1	8.9	Belgique
11.2	5.0	5.6	3.4	10.8	3.8	16.5	17.5	14.7	Canada
7.3	5.8	8.4	1.2	6.8	3.8	10.2	10.4	7.8	Danemark
12.9	10.5	17.2	2.2	11.1	8.0	37.5	43.7	29.5	Espagne
39.6	14.5	29.5	3.6	9.5	3.4	11.8	14.5	9.7	États-Unis
8.6	8.2	9.0	6.1	11.0	6.6	8.7	9.7	9.8	Finlande
18.3	18.2	21.1	1.6	8.4	6.1	5.4	6.6	6.2	France
16.5	9.2	16.3	34.4	52.6	31.4	8.7	5.7	6.4	Grèce
5.5	5.5	5.3	4.4	8.2	3.5	5.3	6.0	5.8	Irlande
15.0	9.6	26.1	12.6	12.9	10.2	12.0	6.3	7.5	Italie
8.9	4.5	11.3	1.3	0.9	2.2	14.9	10.5	7.1	Japon
10.4	9.9	6.8	4.4	10.7	7.2	18.5	15.4	13.6	Luxembourg
9.4	9.3	9.1	6.6	11.7	6.2	9.2	8.9	9.1	Norvège
1.6	2.7	3.2	0.5	0.5	0.8	3.2	4.0	3.5	Nouvelle-Zélande
9.9	6.4	6.4	6.4	9.2	4.8	23.8	12.6	9.2	Pays-Bas
1.5	4.0	7.8	0.9	6.6	11.3	1.8	3.5	4.5	Portugal
5.7	6.2	6.6	4.6	12.8	4.8	12.3	9.3	0.1	Royaume-Uni
9.9	6.7	12.1	6.8	9.1	8.2	11.4	12.7	9.1	Suède
6.4	5.4	6.4	5.8	14.5	12.6	14.3	12.4	11.2	Suisse
15.6	9.7	17.8	3.8	9.2	5.4	13.1	12.0	8.1	TOTAL DU CAD
13.4	10.2	15.9	4.7	11.9	6.8	13.3	11.8	7.5	<i>dont:</i> Pays CAD-UE

Tableau 29

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/523351836542>

Ventilation par donneur des versements nets d'APD en faveur de l'Afrique subsaharienne

	En millions de USD, aux prix et taux de change de 2006						
	moyenne 1991-1992	moyenne 1996-1997	2003	2004	2005	2006	2007
CAD BILATERAL							
Allemagne	1 638	1 178	2 156	1 233	2 437	3 184	1 767
Australie	80	72	48	55	56	49	57
Autriche	87	93	80	131	129	527	350
Belgique	313	254	1 219	546	588	811	569
Canada	590	373	624	687	728	835	718
Danemark	439	534	510	533	579	710	743
Espagne	170	290	198	197	589	276	424
États-Unis	1 451	881	5 086	3 731	4 193	5 603	4 451
Finlande	253	86	117	129	139	166	184
France	3 950	2 777	3 494	3 116	4 034	4 274	2 525
Grèce	..	4	4	9	10	13	15
Irlande	27	122	295	308	318	389	448
Italie	831	398	824	326	898	1 054	217
Japon	938	829	510	587	1 065	2 519	1 715
Luxembourg	17	40	70	88	93	100	105
Norvège	672	649	703	665	703	709	761
Nouvelle-Zélande	2	6	14	14	17	10	9
Pays-Bas	776	824	1 137	1 214	1 370	1 285	1 449
Portugal	300	216	136	858	127	124	111
Royaume-Uni	1 105	915	1 734	2 405	3 915	5 397	2 098
Suède	658	470	694	631	758	826	823
Suisse	293	210	269	248	302	294	285
TOTAL DU CAD	14 592	11 221	19 922	17 710	23 049	29 153	19 824
ORGANISMES							
MULTILATÉRAUX ^a							
FAFD	800	676	537	940	870	1 537	1 115
CE	2 644	2 357	2 953	3 058	3 294	3 377	3 887
Fonds mondial	-	-	141	369	683	783	929
IDA	2 512	2 805	3 377	4 005	3 656	3 228	3 855
Fonds nordique de dév.	-	28	36	42	42	35	40
FIDA	52	70	90	113	115	118	175
PNUD	412	314	177	196	201	230	206
HCR	360	184	280	179	174	150	49
UNICEF	326	266	221	211	251	294	409
ATNU	77	86	132	108	131	76	99
PAM	1 116	178	233	159	352	218	124
Autres ONU	50	81	101	84	97	105	132
Agences arabes	28	- 11	46	202	158	235	271
Autres organismes multilatéraux	545	103	- 1	- 82	- 85	174	123
TOTAL ORGANISMES							
MULTILATÉRAUX	8 922	7 137	8 322	9 584	9 939	10 560	11 413
Autres pays ^b	154	114	89	118	166	313	284
TOTAL GÉNÉRAL	23 668	18 472	28 333	27 412	33 154	40 025	31 521

a) Les agences des Nations Unies ont révisé leurs données afin d'inclure uniquement leurs dépenses budgétaires courantes. Ceci a conduit à des révisions des données du PNUD depuis 1990, le PAM et le HCR ont révisé leurs données à partir de 1996, tandis que l'UNICEF a révisé ses données à partir de 1997. Depuis 2000, le HCR est doté d'un budget de programme annuel regroupant les opérations au niveau des pays, les opérations d'envergure mondiale et les frais administratifs. Cependant, les données pour le HCR à partir de 2004 comprennent uniquement les dépenses provenant de fonds non restreints ou alloués de manière large. Avant 2004, les données du FNUAP comprennent des dépenses budgétaires courantes et autres dépenses.

b) Voir le tableau 33 pour la liste des pays non membres du CAD pour lesquels des données sont disponibles.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/523351836542>

Tableau 29

Ventilation par donneur des versements nets d'APD en faveur de l'Afrique subsaharienne

(suite)

	En pourcentage de l'APD pour chaque donneur						
	moyenne 1991-1992	moyenne 1996-1997	2003	2004	2005	2006	2007
CAD BILATERAL							
Allemagne	26.8	26.2	46.7	31.5	32.2	45.3	24.7
Australie	7.8	6.7	3.7	4.2	3.7	2.7	2.9
Autriche	53.0	24.4	29.9	35.4	10.2	48.2	29.4
Belgique	44.5	42.9	69.8	57.3	43.6	59.8	51.1
Canada	24.8	19.2	34.4	28.5	23.5	33.0	24.9
Danemark	44.2	40.4	41.5	41.7	41.3	48.5	50.1
Espagne	13.6	24.4	13.7	12.9	30.1	13.2	14.3
États-Unis	12.3	12.0	31.7	21.6	15.9	26.5	24.2
Finlande	44.6	35.0	33.2	31.1	22.8	36.5	34.8
France	50.4	43.8	57.1	53.2	54.0	54.0	45.0
Grèce	..	10.4	1.3	5.0	4.7	6.7	6.8
Irlande	58.2	70.4	70.1	70.7	63.8	61.5	60.6
Italie	28.6	47.9	65.3	44.0	38.5	52.7	19.1
Japon	10.7	12.7	8.4	10.9	10.9	34.7	29.2
Luxembourg	48.4	49.0	37.1	46.0	46.2	48.8	46.5
Norvège	50.6	42.1	35.4	35.2	32.0	32.2	29.4
Nouvelle-Zélande	1.3	4.4	9.3	8.7	8.1	4.9	4.2
Pays-Bas	29.4	28.3	34.5	43.2	36.1	30.0	34.5
Portugal	99.9	96.7	61.9	92.1	56.2	58.8	46.2
Royaume-Uni	41.5	33.5	37.2	42.6	46.2	61.9	42.0
Suède	39.9	32.9	34.4	29.7	32.7	29.0	31.6
Suisse	32.6	28.5	25.9	20.7	21.3	23.4	23.5
TOTAL DU CAD	26.9	26.6	35.2	31.0	27.4	37.9	29.3
ORGANISMES							
MULTILATÉRAUX ^a							
FAFD	96.5	95.7	97.3	97.6	99.9	99.7	99.9
CE	51.4	36.3	38.9	36.1	36.9	35.6	39.1
Fonds mondial	-	-	57.0	60.2	66.3	62.6	61.9
IDA	43.3	42.8	51.9	52.5	54.1	53.8	56.0
Fonds nordique de dév.	-	39.6	59.4	57.2	64.6	52.0	63.5
FIDA	41.8	45.0	50.4	65.4	56.8	52.3	59.0
PNUD	37.3	42.7	52.3	50.0	49.4	52.6	50.8
HCR	31.3	56.6	45.9	49.2	52.8	51.7	18.4
UNICEF	38.7	37.5	30.7	30.9	34.6	39.7	45.0
ATNU	23.4	21.0	22.9	23.7	22.0	20.5	23.3
PAM	60.5	46.1	63.9	59.9	62.1	46.1	57.8
Autres ONU	26.2	31.5	32.8	41.2	29.2	26.6	35.0
Agences arabes	10.2	25.6	92.0	68.4	61.1	53.4	64.8
Autres organismes multilatéraux	50.1	30.0	- 0.1	- 38.4	101.5	30.1	110.2
TOTAL ORGANISMES							
MULTILATÉRAUX	47.6	41.7	44.6	46.1	47.3	47.4	49.8
Autres pays ^b	6.4	11.1	2.4	3.4	5.4	7.0	6.7
TOTAL GÉNÉRAL	31.4	30.6	35.9	33.7	30.6	38.6	33.3

Tableau 30StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/523412452647>**Ventilation par bénéficiaire des versements nets d'APD aux pays d'Afrique subsaharienne**

En millions de USD, aux prix et taux de change de 2006

	moyenne 1991-1992	moyenne 1996-1997	2004	2005	2006	2007
Afrique du Sud	-	540	662	701	720	733
Angola	400	517	1 217	449	171	225
Bénin	356	298	410	356	375	429
Botswana	167	120	50	50	66	97
Burkina Faso	557	477	675	714	870	848
Burundi	365	103	380	375	415	425
Cameroun	800	553	819	429	1 689	1 746
Cap-Vert	142	140	152	168	138	148
Centrafricaine, Rép.	223	147	115	95	133	161
Comores	72	40	27	26	30	40
Congo, Rép.	159	435	121	1 493	259	116
Congo, Rép. dém.	482	198	1 920	1 847	2 049	1 112
Côte d'Ivoire	894	829	170	115	251	152
Djibouti	139	106	66	78	117	103
Erythrée	-	175	281	365	129	142
Ethiopie	1 463	846	1 914	1 973	1 948	2 227
Gabon	139	98	42	54	31	44
Gambie	136	46	58	63	74	67
Ghana	958	673	1 469	1 179	1 176	1 055
Guinée	526	412	286	206	161	207
Guinée équatoriale	81	36	31	40	26	28
Guinée-Bissau	142	187	80	81	82	112
Kenya	1 126	616	682	786	943	1 184
Lesotho	175	120	101	71	72	120
Liberia	180	147	227	240	268	645
Madagascar	521	734	1 313	942	750	828
Malawi	732	505	534	599	684	676
Mali	577	552	617	731	825	926
Maurice	73	40	34	34	19	67
Mauritanie	269	300	197	205	190	333
Mayotte	96	141	219	208	338	365
Mozambique	1 659	1 154	1 319	1 332	1 605	1 619
Namibie	212	217	183	117	145	190
Niger	468	355	575	534	514	498
Nigeria	338	236	610	6 603	11 432	1 867
Ouganda	900	929	1 288	1 229	1 549	1 592
Rwanda	459	434	516	595	586	655
Sao Tomé et Principé	72	51	35	33	22	33
Sénégal	823	594	1 104	707	826	771
Seychelles	27	22	11	15	14	3
Sierra Leone	152	186	396	361	344	489
Somalie	549	106	215	248	392	351
Soudan	917	220	1 061	1 892	2 052	1 951
Ste-Hélène	23	22	28	23	28	39
Swaziland	72	34	23	46	35	58
Tanzanie	1 562	1 118	1 860	1 534	1 825	2 643
Tchad	324	312	346	395	284	324
Togo	269	159	68	86	79	110
Zambie	1 218	756	1 194	1 191	1 426	967
Zimbabwe	762	428	199	386	279	430
Sud du Sahara, régional	909	1 007	1 513	1 153	1 590	1 577
TOTAL GÉNÉRAL	23 668	18 472	27 412	33 154	40 025	31 521

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/523431156042>**Tableau 31****APD des pays du CAD aux pays les moins avancés^a**

Versements nets

	1996-1997			2006			2007		
	En millions de USD	En % de l'APD tot. du donneur	En % du RNB du donneur	En millions de USD	En % de l'APD tot. du donneur	En % du RNB du donneur	En millions de USD	En % de l'APD tot. du donneur	En % du RNB du donneur
Allemagne	1 455	22	0.06	2 672	26	0.09	3 037	25	0.09
Australie	198	19	0.05	528	25	0.07	688	26	0.08
Autriche	111	22	0.05	253	17	0.08	255	14	0.07
Belgique	224	27	0.09	733	37	0.19	779	40	0.17
Canada	401	21	0.07	1 287	35	0.10	1 564	38	0.11
Danemark	541	32	0.32	899	40	0.32	1 080	42	0.34
Espagne	171	14	0.03	797	21	0.07	1 125	22	0.08
États-Unis	1 330	16	0.02	6 498	28	0.05	6 092	28	0.04
Finlande	108	27	0.09	308	37	0.15	367	37	0.15
France	1 549	23	0.10	2 668	25	0.12	2 974	30	0.11
Grèce	14	8	0.01	105	25	0.04	112	22	0.04
Irlande	83	46	0.14	537	53	0.28	608	51	0.28
Italie	417	23	0.04	804	22	0.04	1 312	33	0.06
Japon	1 662	18	0.04	3 401	31	0.08	2 531	33	0.06
Luxembourg	21	24	0.12	114	39	0.35	147	39	0.36
Norvège	533	41	0.34	1 159	39	0.35	1 325	36	0.34
Nouvelle-Zélande	31	23	0.05	76	29	0.08	84	26	0.07
Pays-Bas	865	28	0.23	1 414	26	0.21	1 813	29	0.24
Portugal	143	61	0.14	194	49	0.10	207	44	0.10
Royaume-Uni	830	25	0.07	3 896	31	0.16	4 028	41	0.15
Suède	555	30	0.24	1 180	30	0.31	1 362	31	0.29
Suisse	312	32	0.11	460	28	0.11	489	29	0.11
TOTAL DU CAD	11 552	22	0.05	29 983	29	0.09	31 976	31	0.09
<i>dont:</i>									
Pays CAD-UE	7 086	24	0.08	16 574	28	0.12	19 203	31	0.12

a) Y compris les apports multilatéraux imputés, c'est-à-dire compte tenu des contributions acheminées par l'intermédiaire des organismes multilatéraux, telles qu'elles ressortent de la répartition géographique des versements de ces derniers pour l'année de référence.

Tableau 32

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/523435873201>

Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD

Versements bruts

Pourcentage du total de l'APD

1986-87		Allemagne		2006-07		1986-87		Australie	
		1996-97						1996-97	
Turquie	4.9	Chine	6.0	Irak	9.6	Papouasie-Nlle-Guinée	31.9	Papouasie-Nlle-Guinée	22.0
Inde	4.8	Egypte	5.4	Nigeria	7.3	Indonésie	6.5	Indonésie	7.6
Indonésie	3.3	Turquie	2.8	Cameroun	3.9	Malaisie	5.8	Philippines	4.6
Egypte	3.0	Nicaragua	2.7	Chine	3.5	Thaïlande	2.6	Viet Nam	4.1
Brésil	2.5	Indonésie	2.7	Inde	1.9	Chine	2.1	Chine	2.7
Israël	2.1	Inde	2.6	Indonésie	1.9	Philippines	2.0	Cambodge	2.4
Pakistan	2.1	Brésil	1.2	Egypte	1.4	Fidji	1.8	Thaïlande	1.6
Chine	1.7	Philippines	1.1	Maroc	1.4	Ethiopie	1.7	Bangladesh	1.5
Maroc	1.5	Pakistan	1.1	Afghanistan	1.3	Bangladesh	1.3	Inde	1.4
Emirats arabes unis	1.4	Bolivie	1.1	Zambie	1.3	Salomon, Îles	1.3	Laos	1.2
Pérou	1.4	Pérou	1.1	Serbie	1.2	Myanmar	1.2	Fidji	1.2
Bangladesh	1.4	Irak	1.0	Viet Nam	0.9	Egypte	1.1	Egypte	1.0
Sri Lanka	1.3	Ethiopie	0.9	Turquie	0.8	Vanuatu	1.0	Vanuatu	0.9
Soudan	1.1	Maroc	0.8	Sénégal	0.8	Hong-Kong, Chine	1.0	Samoa	0.8
Tanzanie	1.1	Bangladesh	0.8	Brésil	0.8	Tonga	0.7	Sri Lanka	0.8
Total ci-dessus	33.8	Total ci-dessus	31.2	Total ci-dessus	38.0	Total ci-dessus	62.0	Total ci-dessus	53.9
APD Multilatérale	26.0	APD Multilatérale	33.0	APD Multilatérale	30.1	APD Multilatérale	24.0	APD Multilatérale	23.6
Non ventilée	9.5	Non ventilée	8.4	Non ventilée	12.3	Non ventilée	7.1	Non ventilée	12.3
Total APD millions USD	4 832	Total APD millions USD	8 037	Total APD millions USD	12 868	Total APD millions USD	690	Total APD millions USD	1 075
PMA	23.0	PMA	18.1	PMA	14.7	PMA	13.8	PMA	16.4
Autres PFR	15.7	Autres PFR	16.3	Autres PFR	23.9	Autres PFR	43.2	Autres PFR	37.6
PRITI	31.3	PRITI	42.0	PRITI	39.9	PRITI	22.9	PRITI	27.6
PRITS	11.3	PRITS	8.7	PRITS	3.8	PRITS	8.4	PRITS	2.2
PDPA	5.9	PDPA	2.4	PDPA	-	PDPA	2.4	PDPA	0.2
Non ventilée	12.8	Non ventilée	12.5	Non ventilée	17.6	Non ventilée	9.3	Non ventilée	16.1
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0
Afrique subsaharienne	25.4	Afrique subsaharienne	20.9	Afrique subsaharienne	30.7	Afrique subsaharienne	5.8	Afrique subsaharienne	6.7
Asie du Sud et centrale	14.9	Asie du Sud et centrale	9.8	Asie du Sud et centrale	9.6	Asie du Sud et centrale	4.6	Asie du Sud et centrale	6.8
Autres pays d'Asie et Océanie	10.8	Autres pays d'Asie et Océanie	19.1	Autres pays d'Asie et Océanie	12.7	Autres pays d'Asie et Océanie	81.8	Autres pays d'Asie et Océanie	75.3
Moyen-Orient et Afrique du Nord	15.3	Moyen-Orient et Afrique du Nord	17.2	Moyen-Orient et Afrique du Nord	22.8	Moyen-Orient et Afrique du Nord	1.6	Moyen-Orient et Afrique du Nord	1.8
Amérique latine & Caraïbes	14.3	Amérique latine & Caraïbes	15.4	Amérique latine & Caraïbes	6.6	Amérique latine & Caraïbes	0.3	Amérique latine & Caraïbes	0.1
Europe	9.8	Europe	6.8	Europe	6.7	Europe	0.0	Europe	0.3
Non spécifiée	9.4	Non spécifiée	10.8	Non spécifiée	10.8	Non spécifiée	5.9	Non spécifiée	9.1
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/523435873201>**Tableau 32****Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD**

(suite)

Versements bruts

Pourcentage du total de l'APD

2006-07		1986-87		Autriche 1996-97		2006-07	
Indonésie	12.0	Algérie	30.1	Bosnie-Herzégovine	13.8	Irak	22.1
Irak	12.0	Egypte	10.8	Egypte	4.7	Cameroun	13.3
Papouasie-Nlle-Guinée	10.9	Turquie	4.1	Ghana	2.9	Nigeria	9.6
Salomon, Îles	7.3	Iran	3.3	Indonésie	2.7	Serbie	2.6
Timor-Leste	2.7	Kenya	2.0	Turquie	2.6	Bosnie-Herzégovine	1.9
Philippines	2.5	Inde	1.7	Ouganda	2.5	Géorgie	1.7
Viet Nam	2.3	Mozambique	1.2	Iran	1.7	Egypte	1.4
Chine	1.7	Etats ex-Yougoslavie	1.0	Tanzanie	1.4	Turquie	1.4
Afghanistan	1.5	Rwanda	0.9	Nicaragua	1.4	Malawi	0.9
Cambodge	1.3	Cap-Vert	0.9	Croatie	1.3	Chine	0.9
Bangladesh	0.9	Corée	0.8	Guatemala	1.1	Ethiopie	0.7
Vanuatu	0.9	Tanzanie	0.8	Bhoutan	1.1	Ouganda	0.7
Sri Lanka	0.8	Guatemala	0.8	Chine	1.0	Nicaragua	0.5
Fidji	0.8	Taipei chinois	0.7	Etats ex-Yougoslavie	0.9	Croatie	0.5
Pakistan	0.8	Chine	0.6	Mozambique	0.8	Albanie	0.4
Total ci-dessus	58.5	Total ci-dessus	59.7	Total ci-dessus	39.9	Total ci-dessus	58.6
APD Multilatérale	15.2	APD Multilatérale	22.6	APD Multilatérale	35.5	APD Multilatérale	26.7
Non ventilée	18.9	Non ventilée	8.1	Non ventilée	7.1	Non ventilée	7.8
Total APD millions USD	2 396	Total APD millions USD	222	Total APD millions USD	515	Total APD millions USD	1 671
PMA	21.6	PMA	8.1	PMA	16.9	PMA	6.3
Autres PFR	17.4	Autres PFR	7.1	Autres PFR	11.0	Autres PFR	33.8
PRITI	37.1	PRITI	65.4	PRITI	50.7	PRITI	46.4
PRITS	1.7	PRITS	6.6	PRITS	7.3	PRITS	2.9
PDPA	-	PDPA	2.4	PDPA	3.2	PDPA	-
Non ventilée	22.2	Non ventilée	10.4	Non ventilée	10.9	Non ventilée	10.6
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0
Afrique subsaharienne	2.8	Afrique subsaharienne	12.5	Afrique subsaharienne	24.2	Afrique subsaharienne	38.7
Asie du Sud et centrale	6.1	Asie du Sud et centrale	2.9	Asie du Sud et centrale	3.8	Asie du Sud et centrale	3.9
Autres pays d'Asie et Océanie	59.6	Autres pays d'Asie et Océanie	4.6	Autres pays d'Asie et Océanie	8.7	Autres pays d'Asie et Océanie	2.0
Moyen-Orient et Afrique du Nord	15.6	Moyen-Orient et Afrique du Nord	58.9	Moyen-Orient et Afrique du Nord	13.3	Moyen-Orient et Afrique du Nord	33.1
Amérique latine & Caraïbes	0.1	Amérique latine & Caraïbes	3.9	Amérique latine & Caraïbes	7.6	Amérique latine & Caraïbes	2.1
Europe	0.1	Europe	8.7	Europe	32.4	Europe	11.4
Non spécifiée	15.7	Non spécifiée	8.4	Non spécifiée	10.0	Non spécifiée	8.8
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0

Tableau 32

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/523435873201>

Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD

(suite)

Versements bruts

Pourcentage du total de l'APD

		Belgique					Canada		
		1986-87	1996-97	2006-07			1986-87	1996-97	
Congo, Rép. dém.	21.2	Bolivie	3.8	Congo, Rép. dém.	10.9	Bangladesh	4.7	Egypte	3.3
Rwanda	4.7	Rwanda	3.0	Nigeria	4.9	Inde	2.8	Bangladesh	2.8
Burundi	3.1	Congo, Rép. dém.	2.6	Cameroun	3.9	Indonésie	2.7	Chine	2.1
Chine	2.2	Madagascar	1.5	Rwanda	2.0	Pakistan	2.6	Inde	1.9
Indonésie	1.5	Viet Nam	1.3	Burundi	1.5	Tanzanie	1.7	Haïti	1.4
Cameroun	1.3	Côte d'Ivoire	1.2	Sénégal	1.1	Jamaïque	1.4	Pakistan	1.3
Niger	1.0	Maroc	1.2	Equateur	1.1	Chine	1.4	Pérou	1.2
Sénégal	0.9	Tanzanie	1.2	Viet Nam	1.0	Niger	1.3	Indonésie	1.2
Zambie	0.7	Bénin	1.1	Afrique du Sud	1.0	Kenya	1.3	Rwanda	1.0
Maroc	0.7	Chine	1.1	Mozambique	0.9	Sri Lanka	1.2	Ghana	0.9
Tunisie	0.7	Burkina Faso	1.1	Niger	0.9	Ethiopie	1.2	Philippines	0.8
Ethiopie	0.6	Equateur	1.1	Zones/ad. Palestinienne	0.9	Sénégal	1.2	Nicaragua	0.8
Côte d'Ivoire	0.6	Sénégal	1.0	Pérou	0.9	Thaïlande	1.2	Sénégal	0.8
Bangladesh	0.5	Angola	1.0	Mali	0.8	Zambie	1.1	Ethiopie	0.7
Mali	0.5	Algérie	0.9	Algérie	0.8	Ghana	1.0	Etats ex-Yougoslavie	0.7
Total ci-dessus	40.2	Total ci-dessus	23.1	Total ci-dessus	32.4	Total ci-dessus	26.8	Total ci-dessus	20.8
APD Multilatérale	35.8	APD Multilatérale	40.6	APD Multilatérale	33.0	APD Multilatérale	34.8	APD Multilatérale	30.6
Non ventilée	11.5	Non ventilée	18.0	Non ventilée	19.6	Non ventilée	21.2	Non ventilée	31.8
Total APD millions USD	624	Total APD millions USD	878	Total APD millions USD	2 018	Total APD millions USD	1 822	Total APD millions USD	1 992
PMA	58.0	PMA	32.8	PMA	37.2	PMA	27.8	PMA	18.4
Autres PFR	5.6	Autres PFR	8.0	Autres PFR	18.1	Autres PFR	14.9	Autres PFR	11.3
PRITI	15.1	PRITI	25.1	PRITI	12.7	PRITI	19.6	PRITI	21.3
PRITS	3.2	PRITS	3.6	PRITS	2.7	PRITS	5.2	PRITS	3.2
PDPA	0.2	PDPA	0.1	PDPA	-	PDPA	0.2	PDPA	0.0
Non ventilée	17.9	Non ventilée	30.4	Non ventilée	29.3	Non ventilée	32.5	Non ventilée	45.9
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0
Afrique subsaharienne	67.4	Afrique subsaharienne	40.3	Afrique subsaharienne	54.4	Afrique subsaharienne	27.9	Afrique subsaharienne	18.2
Asie du Sud et centrale	2.2	Asie du Sud et centrale	1.2	Asie du Sud et centrale	2.0	Asie du Sud et centrale	18.1	Asie du Sud et centrale	10.2
Autres pays d'Asie et Océanie	8.0	Autres pays d'Asie et Océanie	10.1	Autres pays d'Asie et Océanie	4.6	Autres pays d'Asie et Océanie	10.2	Autres pays d'Asie et Océanie	9.7
Moyen-Orient et Afrique du Nord	3.4	Moyen-Orient et Afrique du Nord	6.0	Moyen-Orient et Afrique du Nord	4.6	Moyen-Orient et Afrique du Nord	2.9	Moyen-Orient et Afrique du Nord	6.9
Amérique latine & Caraïbes	5.9	Amérique latine & Caraïbes	15.4	Amérique latine & Caraïbes	6.5	Amérique latine & Caraïbes	12.2	Amérique latine & Caraïbes	12.8
Europe	0.8	Europe	1.2	Europe	1.6	Europe	0.1	Europe	2.1
Non spécifiée	12.3	Non spécifiée	25.8	Non spécifiée	26.2	Non spécifiée	28.6	Non spécifiée	40.1
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/523435873201>**Tableau 32****Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD**

(suite)

Versements bruts

Pourcentage du total de l'APD

2006-07		1986-87		Danemark		2006-07	
				1996-97			
Afghanistan	6.2	Tanzanie	10.6	Tanzanie	4.4	Ouganda	3.8
Cameroun	2.8	Bangladesh	4.9	Ouganda	3.6	Tanzanie	3.7
Haïti	2.8	Inde	4.7	Inde	2.4	Nigeria	3.7
Ethiopie	2.0	Kenya	3.1	Ghana	2.3	Mozambique	3.3
Soudan	1.9	Chine	2.4	Mozambique	2.2	Viet Nam	3.1
Ghana	1.7	Egypte	2.3	Bangladesh	2.2	Ghana	2.8
Bangladesh	1.5	Malawi	2.2	Viet Nam	2.0	Zambie	2.0
Indonésie	1.5	Botswana	1.7	Afrique du Sud	1.9	Kenya	1.9
Mozambique	1.4	Mozambique	1.6	Egypte	1.8	Egypte	1.9
Tanzanie	1.3	Sénégal	1.3	Nicaragua	1.7	Bangladesh	1.8
Pakistan	1.1	Burkina Faso	1.1	Thaïlande	1.5	Nicaragua	1.7
Mali	1.1	Cameroun	1.1	Zambie	1.4	Népal	1.7
Chine	1.0	Bénin	1.0	Burkina Faso	1.4	Bénin	1.6
Zones/ad. Palestinienne	1.0	Zimbabwe	1.0	Kenya	1.3	Soudan	1.5
Sénégal	0.8	Thaïlande	0.9	Chine	1.2	Burkina Faso	1.5
Total ci-dessus	27.8	Total ci-dessus	39.9	Total ci-dessus	31.4	Total ci-dessus	35.9
APD Multilatérale	26.5	APD Multilatérale	41.7	APD Multilatérale	38.4	APD Multilatérale	33.8
Non ventilée	26.8	Non ventilée	5.5	Non ventilée	17.5	Non ventilée	14.7
Total APD millions USD	3 923	Total APD millions USD	878	Total APD millions USD	1 747	Total APD millions USD	2 490
PMA	33.2	PMA	53.7	PMA	34.8	PMA	39.9
Autres PFR	12.4	Autres PFR	18.5	Autres PFR	19.0	Autres PFR	22.6
PRITI	15.4	PRITI	14.8	PRITI	13.5	PRITI	13.1
PRITS	2.5	PRITS	3.5	PRITS	4.3	PRITS	2.2
PDPA	-	PDPA	0.0	PDPA	0.0	PDPA	-
Non ventilée	36.5	Non ventilée	9.5	Non ventilée	28.4	Non ventilée	22.2
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0
Afrique subsaharienne	28.1	Afrique subsaharienne	57.7	Afrique subsaharienne	40.3	Afrique subsaharienne	48.0
Asie du Sud et centrale	15.1	Asie du Sud et centrale	19.2	Asie du Sud et centrale	11.4	Asie du Sud et centrale	10.7
Autres pays d'Asie et Océanie	14.9	Autres pays d'Asie et Océanie	6.4	Autres pays d'Asie et Océanie	11.4	Autres pays d'Asie et Océanie	8.7
Moyen-Orient et Afrique du Nord	4.5	Moyen-Orient et Afrique du Nord	7.2	Moyen-Orient et Afrique du Nord	3.4	Moyen-Orient et Afrique du Nord	7.0
Amérique latine & Caraïbes	14.5	Amérique latine & Caraïbes	2.3	Amérique latine & Caraïbes	7.3	Amérique latine & Caraïbes	5.9
Europe	2.9	Europe	-	Europe	0.4	Europe	1.5
Non spécifiée	20.0	Non spécifiée	7.3	Non spécifiée	25.9	Non spécifiée	18.1
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0

Tableau 32

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/523435873201>

Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD

(suite)

Versements bruts

Pourcentage du total de l'APD

	Espagne				Etats-Unis				
	1986-87	1996-97	2006-07		1986-87	1996-97			
Equateur	5.5	Argentine	4.2	Guatemala	5.0	Israël	15.7	Israël	12.5
Guinée équatoriale	2.7	Congo, Rép.	3.9	Irak	2.3	Egypte	11.2	Egypte	7.4
Cuba	0.8	Angola	3.3	Pérou	2.2	El Salvador	3.2	Bosnie-Herzégovine	1.7
Tunisie	0.5	Indonésie	3.2	Maroc	2.1	Philippines	3.1	Inde	1.6
Pérou	0.5	Equateur	3.0	Algérie	2.0	Pakistan	2.1	Pérou	1.5
Argentine	0.3	Madagascar	2.9	Chine	1.7	Marianes du Nord	2.0	Bolivie	1.4
Maroc	0.3	Colombie	2.7	Honduras	1.7	Honduras	1.7	Jordanie	1.0
Cap-Vert	0.3	Chine	2.7	Nicaragua	1.6	Bangladesh	1.6	Afrique du Sud	1.0
Mozambique	0.1	Maroc	2.5	Turquie	1.6	Inde	1.6	Micronésie, Etats féd.	0.9
Mexique	0.1	Pérou	2.2	Colombie	1.5	Costa Rica	1.5	El Salvador	0.9
Angola	0.1	Bolivie	2.0	Nigeria	1.4	Soudan	1.3	Haïti	0.9
		Nicaragua	1.8	Bolivie	1.4	Guatemala	1.2	Viet Nam	0.8
		Honduras	1.7	El Salvador	1.2	Indonésie	1.0	Philippines	0.7
		Guatemala	1.5	Equateur	1.2	Jamaïque	1.0	Ethiopie	0.6
		Zones/ad. Palestinienne	1.4	Zones/ad. Palestinienne	1.2	Bolivie	1.0	Mozambique	0.6
Total ci-dessus	11.1	Total ci-dessus	39.2	Total ci-dessus	28.0	Total ci-dessus	48.9	Total ci-dessus	33.6
APD Multilatérale	59.8	APD Multilatérale	30.8	APD Multilatérale	36.7	APD Multilatérale	19.7	APD Multilatérale	24.2
Non ventilée	29.0	Non ventilée	11.0	Non ventilée	16.8	Non ventilée	14.8	Non ventilée	26.3
Total APD millions USD	219	Total APD millions USD	1 354	Total APD millions USD	4 801	Total APD millions USD	9 999	Total APD millions USD	9 164
PMA	7.3	PMA	15.0	PMA	11.8	PMA	13.3	PMA	10.1
Autres PFR	-	Autres PFR	13.1	Autres PFR	8.4	Autres PFR	5.9	Autres PFR	6.1
PRITI	19.4	PRITI	45.0	PRITI	47.0	PRITI	35.5	PRITI	29.7
PRITS	1.0	PRITS	11.0	PRITS	6.2	PRITS	4.8	PRITS	2.9
PDPA	-	PDPA	0.0	PDPA	-	PDPA	22.2	PDPA	16.6
Non ventilée	72.3	Non ventilée	15.9	Non ventilée	26.6	Non ventilée	18.4	Non ventilée	34.7
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0
Afrique subsaharienne	8.0	Afrique subsaharienne	23.5	Afrique subsaharienne	15.3	Afrique subsaharienne	10.9	Afrique subsaharienne	10.6
Asie du Sud et central	-	Asie du Sud et centrale	2.1	Asie du Sud et centrale	2.2	Asie du Sud et centrale	7.8	Asie du Sud et centrale	6.8
Autres pays d'Asie et Océanie	-	Autres pays d'Asie et Océanie	10.9	Autres pays d'Asie et Océanie	5.8	Autres pays d'Asie et Océanie	8.4	Autres pays d'Asie et Océanie	7.2
Moyen-Orient et Afrique du Nord	1.9	Moyen-Orient et Afrique du Nord	10.3	Moyen-Orient et Afrique du Nord	16.5	Moyen-Orient et Afrique du Nord	36.8	Moyen-Orient et Afrique du Nord	29.7
Amérique latine & Caraïbes	17.9	Amérique latine & Caraïbes	42.8	Amérique latine & Caraïbes	35.2	Amérique latine & Caraïbes	19.0	Amérique latine & Caraïbes	24.0
Europe	0.0	Europe	1.1	Europe	4.5	Europe	1.6	Europe	3.4
Non spécifiée	72.3	Non spécifiée	9.4	Non spécifiée	20.5	Non spécifiée	15.4	Non spécifiée	18.3
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/523435873201>**Tableau 32****Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD**

(suite)

Versements bruts

Pourcentage du total de l'APD

2006-07		1986-87		Finlande 1996-97		2006-07	
Irak	18.1	Tanzanie	8.5	Chine	4.0	Tanzanie	3.7
Afghanistan	6.2	Zambie	5.8	Bosnie-Herzégovine	2.9	Mozambique	3.4
Soudan	3.1	Somalie	3.6	Mozambique	2.6	Viet Nam	2.5
Colombie	2.4	Sri Lanka	3.3	Zambie	2.5	Nicaragua	2.2
Egypte	2.3	Kenya	3.1	Tanzanie	2.4	Afghanistan	1.9
Nigeria	2.2	Viet Nam	2.9	Viet Nam	2.2	Soudan	1.6
Congo, Rép. dém.	2.1	Ethiopie	2.8	Namibie	1.9	Zambie	1.6
Pakistan	2.0	Népal	2.0	Thaïlande	1.8	Kenya	1.4
Ethiopie	1.5	Mozambique	2.0	Ethiopie	1.7	Ethiopie	1.3
Kenya	1.3	Nicaragua	1.9	Nicaragua	1.6	Afrique du Sud	1.2
Jordanie	1.3	Egypte	1.9	Népal	1.5	Népal	1.1
Zambie	1.3	Soudan	1.9	Zimbabwe	1.4	Somalie	1.0
Ouganda	1.2	Zimbabwe	1.5	Kenya	1.0	Pakistan	1.0
Indonésie	1.1	Namibie	1.2	Irak	0.9	Chine	0.9
Zones/ad. Palestinienne	0.9	Myanmar	0.7	Egypte	0.9	Zones/ad. Palestinienne	0.9
Total ci-dessus	46.6	Total ci-dessus	43.1	Total ci-dessus	29.4	Total ci-dessus	25.7
APD Multilatérale	11.2	APD Multilatérale	39.6	APD Multilatérale	46.0	APD Multilatérale	42.7
Non ventilée	21.7	Non ventilée	11.6	Non ventilée	14.2	Non ventilée	19.4
Total APD millions USD	23 611	Total APD millions USD	373	Total APD millions USD	405	Total APD millions USD	910
PMA	24.6	PMA	49.0	PMA	27.4	PMA	35.5
Autres PFR	9.5	Autres PFR	16.5	Autres PFR	14.6	Autres PFR	14.4
PRITI	38.8	PRITI	14.3	PRITI	29.0	PRITI	13.0
PRITS	2.8	PRITS	1.0	PRITS	2.7	PRITS	3.3
PDPA	-	PDPA	0.0	PDPA	0.0	PDPA	-
Non ventilée	24.4	Non ventilée	19.1	Non ventilée	26.2	Non ventilée	33.9
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0
Afrique subsaharienne	24.6	Afrique subsaharienne	54.9	Afrique subsaharienne	34.7	Afrique subsaharienne	35.4
Asie du Sud et centrale	14.1	Asie du Sud et centrale	11.8	Asie du Sud et centrale	7.6	Asie du Sud et centrale	10.6
Autres pays d'Asie et Océanie	4.1	Autres pays d'Asie et Océanie	6.9	Autres pays d'Asie et Océanie	20.2	Autres pays d'Asie et Océanie	11.2
Moyen-Orient et Afrique du Nord	26.8	Moyen-Orient et Afrique du Nord	3.7	Moyen-Orient et Afrique du Nord	5.5	Moyen-Orient et Afrique du Nord	4.2
Amérique latine & Caraïbes	9.1	Amérique latine & Caraïbes	5.3	Amérique latine & Caraïbes	6.0	Amérique latine & Caraïbes	7.8
Europe	2.8	Europe	0.1	Europe	6.9	Europe	3.3
Non spécifiée	18.5	Non spécifiée	17.4	Non spécifiée	19.0	Non spécifiée	27.4
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0

Tableau 32

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/523435873201>

Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD

(suite)

Versements bruts

Pourcentage du total de l'APD

				France				Grèce	
1986-87		1996-97		2006-07		1986-87		1996-97	
Polynésie française	5.8	Polynésie française	5.3	Nigeria	8.5		Albanie	5.4	
Nouvelle-Calédonie	5.3	Nouvelle-Calédonie	5.0	Irak	6.4		Bosnie-Herzégovine	4.9	
Maroc	3.8	Côte d'Ivoire	4.7	Cameroun	4.7		Zones/ad. Palestinienne	1.5	
Sénégal	3.4	Egypte	3.7	Maroc	3.3		Arménie	1.2	
Côte d'Ivoire	3.0	Cameroun	3.6	Mayotte	3.1		Ethiopie	0.8	
Madagascar	2.2	Maroc	3.6	Sénégal	2.1		Erythrée	0.8	
Congo, Rép.	2.2	Congo, Rép.	3.4	Tunisie	1.9		Géorgie	0.4	
Egypte	2.1	Madagascar	3.1	Algérie	1.9		Chypre	0.3	
Inde	1.6	Sénégal	2.6	Chine	1.6		Jordanie	0.3	
Centrafricaine, Rép.	1.6	Algérie	2.4	Viet Nam	1.5		Liban	0.2	
Cameroun	1.5	Gabon	1.7	Mali	1.4		Serbie	0.2	
Mexique	1.4	Mayotte	1.4	Afrique du Sud	1.2		Syrie	0.1	
Mali	1.4	Niger	1.3	Congo, Rép.	1.2		Egypte	0.1	
Tunisie	1.3	Tunisie	1.2	Egypte	1.2		Macédoine, ERY	0.1	
Niger	1.3	Burkina Faso	1.1	Burkina Faso	1.1		Tunisie	0.1	
Total ci-dessus	37.9	Total ci-dessus	44.2	Total ci-dessus	41.2	Total ci-dessus	Total ci-dessus	16.3	
APD Multilatérale	22.1	APD Multilatérale	20.3	APD Multilatérale	29.6	APD Multilatérale	APD Multilatérale	82.1	
Non ventilée	16.0	Non ventilée	14.1	Non ventilée	8.7	Non ventilée	Non ventilée	0.6	
Total APD millions USD	4 851	Total APD millions USD	7 962	Total APD millions USD	12 131	Total APD millions USD	Total APD millions USD	178	
PMA	28.1	PMA	24.1	PMA	19.2		PMA	9.3	
Autres PFR	13.4	Autres PFR	17.9	Autres PFR	26.1		Autres PFR	1.6	
PRITI	16.1	PRITI	19.7	PRITI	31.1		PRITI	81.7	
PRITS	7.0	PRITS	7.5	PRITS	11.1		PRITS	2.3	
PDPA	14.8	PDPA	13.2	PDPA	-		PDPA	1.6	
Non ventilée	20.5	Non ventilée	17.6	Non ventilée	12.4		Non ventilée	3.4	
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	Total APD bilatérale	100.0	
Afrique subsaharienne	46.8	Afrique subsaharienne	47.9	Afrique subsaharienne	49.3		Afrique subsaharienne	10.7	
Asie du Sud et centrale	4.0	Asie du Sud et centrale	1.9	Asie du Sud et centrale	2.5		Asie du Sud et centrale	9.7	
Autres pays d'Asie et Océanie	18.2	Autres pays d'Asie et Océanie	18.2	Autres pays d'Asie et Océanie	8.8		Autres pays d'Asie et Océanie	1.7	
Moyen-Orient et Afrique du Nord	13.1	Moyen-Orient et Afrique du Nord	15.8	Moyen-Orient et Afrique du Nord	23.6		Moyen-Orient et Afrique du Nord	13.8	
Amérique latine & Caraïbes	5.4	Amérique latine & Caraïbes	4.2	Amérique latine & Caraïbes	4.8		Amérique latine & Caraïbes	0.3	
Europe	0.9	Europe	0.8	Europe	3.5		Europe	62.9	
Non spécifiée	11.6	Non spécifiée	11.2	Non spécifiée	7.4		Non spécifiée	0.9	
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	Total APD bilatérale	100.0	

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/523435873201>**Tableau 32****Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD**

(suite)

Versements bruts

Pourcentage du total de l'APD

2006-07		1986-87		Irlande 1996-97		2006-07	
Serbie	7.7	Lesotho	7.1	Ethiopie	8.1	Ouganda	5.6
Albanie	5.3	Zambie	5.4	Tanzanie	6.1	Mozambique	5.5
Afghanistan	3.0	Tanzanie	5.1	Zambie	5.6	Ethiopie	4.9
Bosnie-Herzégovine	2.7	Soudan	3.9	Lesotho	4.2	Tanzanie	4.1
Liban	1.9	Zimbabwe	1.5	Ouganda	4.0	Zambie	3.1
Egypte	1.1	Kenya	0.6	Rwanda	2.6	Soudan	2.0
Turquie	1.1	Rwanda	0.4	Afrique du Sud	2.5	Afrique du Sud	1.7
Zones/ad. Palestinienne	1.0	Burundi	0.4	Mozambique	2.4	Viet Nam	1.6
Arménie	0.7	Ethiopie	0.4	Bosnie-Herzégovine	2.2	Lesotho	1.5
Syrie	0.7	Bangladesh	0.3	Zimbabwe	1.3	Kenya	1.3
Sri Lanka	0.7	Gambie	0.2	Kenya	1.2	Sierra Leone	1.3
Jordanie	0.7	Pérou	0.2	Zones/ad. Palestinienne	1.1	Congo, Rép. dém.	1.3
Géorgie	0.6	Sierra Leone	0.2	Soudan	1.1	Zimbabwe	1.1
Moldova	0.6	Ghana	0.2	Nigeria	0.9	Liberia	0.9
Ukraine	0.5	Chine	0.2	Burundi	0.9	Malawi	0.8
Total ci-dessus	28.3	Total ci-dessus	25.8	Total ci-dessus	44.2	Total ci-dessus	36.8
APD Multilatérale	52.6	APD Multilatérale	53.7	APD Multilatérale	35.9	APD Multilatérale	34.2
Non ventilée	13.9	Non ventilée	18.8	Non ventilée	10.0	Non ventilée	16.6
Total APD millions USD	462	Total APD millions USD	57	Total APD millions USD	183	Total APD millions USD	1 107
PMA	10.2	PMA	51.3	PMA	62.9	PMA	56.8
Autres PFR	3.3	Autres PFR	5.7	Autres PFR	7.7	Autres PFR	9.0
PRITI	49.4	PRITI	1.9	PRITI	8.9	PRITI	5.7
PRITS	7.7	PRITS	0.5	PRITS	4.7	PRITS	3.2
PDPA	-	PDPA	-	PDPA	0.1	PDPA	-
Non ventilée	29.4	Non ventilée	40.7	Non ventilée	15.7	Non ventilée	25.3
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0
Afrique subsaharienne	6.7	Afrique subsaharienne	57.9	Afrique subsaharienne	70.3	Afrique subsaharienne	61.0
Asie du Sud et centrale	11.8	Asie du Sud et centrale	1.1	Asie du Sud et centrale	2.9	Asie du Sud et centrale	3.4
Autres pays d'Asie et Océanie	0.9	Autres pays d'Asie et Océanie	0.9	Autres pays d'Asie et Océanie	2.8	Autres pays d'Asie et Océanie	5.0
Moyen-Orient et Afrique du Nord	12.7	Moyen-Orient et Afrique du Nord	0.2	Moyen-Orient et Afrique du Nord	2.5	Moyen-Orient et Afrique du Nord	2.1
Amérique latine & Caraïbes	1.5	Amérique latine & Caraïbes	0.8	Amérique latine & Caraïbes	2.6	Amérique latine & Caraïbes	3.2
Europe	41.1	Europe	0.0	Europe	3.7	Europe	0.8
Non spécifiée	25.4	Non spécifiée	39.1	Non spécifiée	15.2	Non spécifiée	24.6
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0

Tableau 32

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/523435873201>

Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD

(suite)

Versements bruts

Pourcentage du total de l'APD

1986-87		Italie 1996-97		2006-07		1986-87		Japon 1996-97	
Somalie	7.7	Malte	2.3	Irak	11.6	Indonésie	8.7	Indonésie	9.5
Ethiopie	5.5	Ouganda	2.1	Nigeria	9.2	Chine	7.1	Chine	7.6
Tanzanie	4.5	Bosnie-Herzégovine	1.9	Ethiopie	2.2	Philippines	6.5	Thaïlande	6.0
Mozambique	3.8	Ethiopie	1.8	Chine	1.9	Inde	4.7	Inde	5.8
Soudan	3.4	Jordanie	1.6	Serbie	1.8	Thaïlande	4.7	Philippines	5.6
Chine	2.7	Albanie	1.5	Maroc	1.4	Bangladesh	4.2	Malaisie	2.9
Tunisie	2.5	Nicaragua	1.4	Liban	1.4	Myanmar	3.1	Pakistan	2.6
Pakistan	1.6	Mozambique	1.4	Afghanistan	1.1	Malaisie	3.0	Bangladesh	2.3
Sénégal	1.5	Argentine	1.4	Tunisie	1.0	Corée	2.3	Sri Lanka	1.7
Inde	1.5	Congo, Rép.	1.3	Mozambique	0.9	Pakistan	2.3	Viet Nam	1.5
Kenya	1.3	Guinée-Bissau	1.1	Cameroun	0.8	Egypte	1.8	Egypte	1.3
Angola	1.2	Egypte	1.1	Sierra Leone	0.8	Sri Lanka	1.8	Mexique	1.3
Congo, Rép. dém.	1.2	Algérie	1.1	Albanie	0.7	Turquie	1.7	Corée	1.2
Egypte	1.2	Erythrée	1.0	Argentine	0.7	Népal	1.0	Jordanie	1.1
Burkina Faso	1.1	Kenya	0.9	Zambie	0.6	Brésil	0.9	Brésil	0.9
Total ci-dessus	40.7	Total ci-dessus	21.9	Total ci-dessus	36.2	Total ci-dessus	53.8	Total ci-dessus	51.0
APD Multilatérale	32.6	APD Multilatérale	61.0	APD Multilatérale	52.3	APD Multilatérale	27.1	APD Multilatérale	15.9
Non ventilée	7.4	Non ventilée	2.8	Non ventilée	3.0	Non ventilée	3.1	Non ventilée	10.3
Total APD millions USD	2 540	Total APD millions USD	1 980	Total APD millions USD	4 146	Total APD millions USD	7 368	Total APD millions USD	12 734
PMA	57.3	PMA	32.6	PMA	17.0	PMA	20.2	PMA	12.9
Autres PFR	9.5	Autres PFR	13.3	Autres PFR	24.3	Autres PFR	12.3	Autres PFR	17.4
PRITI	19.2	PRITI	33.8	PRITI	46.0	PRITI	50.7	PRITI	48.4
PRITS	2.8	PRITS	7.4	PRITS	6.5	PRITS	8.6	PRITS	7.5
PDPA	0.2	PDPA	5.9	PDPA	0.0	PDPA	3.9	PDPA	1.6
Non ventilée	11.0	Non ventilée	7.1	Non ventilée	6.2	Non ventilée	4.3	Non ventilée	12.2
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0
Afrique subsaharienne	62.1	Afrique subsaharienne	40.4	Afrique subsaharienne	37.4	Afrique subsaharienne	10.1	Afrique subsaharienne	9.4
Asie du Sud et centrale	5.1	Asie du Sud et centrale	1.1	Asie du Sud et centrale	2.8	Asie du Sud et centrale	23.6	Asie du Sud et centrale	17.8
Autres pays d'Asie et Océanie	5.8	Autres pays d'Asie et Océanie	2.3	Autres pays d'Asie et Océanie	5.8	Autres pays d'Asie et Océanie	46.5	Autres pays d'Asie et Océanie	44.9
Moyen-Orient et Afrique du Nord	7.8	Moyen-Orient et Afrique du Nord	17.0	Moyen-Orient et Afrique du Nord	35.1	Moyen-Orient et Afrique du Nord	5.8	Moyen-Orient et Afrique du Nord	5.7
Amérique latine & Caraïbes	8.4	Amérique latine & Caraïbes	16.4	Amérique latine & Caraïbes	6.3	Amérique latine & Caraïbes	7.6	Amérique latine & Caraïbes	9.7
Europe	1.8	Europe	15.8	Europe	7.8	Europe	2.5	Europe	1.2
Non spécifiée	8.9	Non spécifiée	6.8	Non spécifiée	4.7	Non spécifiée	3.8	Non spécifiée	11.3
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/523435873201>**Tableau 32****Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD**

(suite)

Versements bruts

Pourcentage du total de l'APD

2006-07	Luxembourg				
	1986-87	1996-97	2006-07		
Chine	8.1	Cap-Vert	7.4	Sénégal	4.5
Nigeria	7.0	Namibie	3.9	Cap-Vert	4.5
Indonésie	6.8	Tunisie	3.7	Mali	3.9
Irak	5.5	Viet Nam	3.0	Viet Nam	3.9
Philippines	4.8	Nicaragua	3.0	Burkina Faso	3.7
Viet Nam	4.6	Niger	2.9	Nicaragua	3.5
Inde	4.0	Sénégal	2.7	Niger	3.1
Tanzanie	2.5	Inde	2.4	El Salvador	2.9
Malaisie	2.0	Rwanda	2.2	Laos	2.7
Sri Lanka	2.0	Chili	2.2	Namibie	2.3
Bangladesh	1.6	Maurice	2.1	Serbie	2.0
Turquie	1.5	Congo, Rép. dém.	1.7	Bénin	1.4
Thaïlande	1.4	Burkina Faso	1.5	Zones/ad. Palestinienne	1.4
Pakistan	1.2	El Salvador	1.5	Rwanda	1.3
Pérou	0.9	Bosnie-Herzégovine	1.3	Soudan	1.0
Total ci-dessus	53.9	Total ci-dessus	41.4	Total ci-dessus	42.2
APD Multilatérale	18.9	APD Multilatérale	30.5	APD Multilatérale	31.2
Non ventilée	8.4	Non ventilée	7.5	Non ventilée	11.5
Total APD millions USD	15 315	Total APD millions USD	88	Total APD millions USD	333
PMA	15.2	PMA	27.7	PMA	40.1
Autres PFR	24.1	Autres PFR	13.8	Autres PFR	14.1
PRITI	44.5	PRITI	39.2	PRITI	28.1
PRITS	5.8	PRITS	8.4	PRITS	1.0
PDPA	-	PDPA	0.1	PDPA	-
Non ventilée	10.3	Non ventilée	10.8	Non ventilée	16.7
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0
Afrique subsaharienne	20.5	Afrique subsaharienne	49.3	Afrique subsaharienne	47.5
Asie du Sud et centrale	14.1	Asie du Sud et centrale	6.6	Asie du Sud et centrale	4.1
Autres pays d'Asie et Océanie	37.4	Autres pays d'Asie et Océanie	8.6	Autres pays d'Asie et Océanie	11.5
Moyen-Orient et Afrique du Nord	10.3	Moyen-Orient et Afrique du Nord	8.4	Moyen-Orient et Afrique du Nord	3.7
Amérique latine & Caraïbes	5.9	Amérique latine & Caraïbes	18.3	Amérique latine & Caraïbes	13.6
Europe	2.3	Europe	4.2	Europe	6.1
Non spécifiée	9.5	Non spécifiée	4.6	Non spécifiée	13.5
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0

Tableau 32

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/523435873201>

Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD

(suite)

Versements bruts

Pourcentage du total de l'APD

			Norvège			Nouvelle-Zélande					
1986-87			1996-97			1986-87			1996-97		
Tanzanie	8.7	Mozambique	4.1	Soudan	3.4	Cook, Îles	19.0	Samoa	4.6		
Bangladesh	4.5	Tanzanie	4.0	Zones/ad. Palestinienne	2.9	Niue	6.2	Papouasie-Nlle-Guinée	4.4		
Mozambique	4.0	Zones/ad. Palestinienne	3.5	Tanzanie	2.8	Tuvalu	4.7	Fidji	4.4		
Kenya	3.7	Bosnie-Herzégovine	3.3	Afghanistan	2.5	Samoa	4.5	Cook, Îles	4.1		
Zambie	3.6	Bangladesh	2.7	Mozambique	2.2	Fidji	3.8	Tonga	4.0		
Inde	3.3	Zambie	2.6	Zambie	2.1	Tonga	3.2	Niue	3.7		
Zimbabwe	2.3	Ethiopie	1.9	Ouganda	1.8	Indonésie	2.8	Salomon, Îles	3.5		
Botswana	1.7	Angola	1.9	Malawi	1.6	Papouasie-Nlle-Guinée	2.4	Tokelau	3.1		
Sri Lanka	1.6	Ouganda	1.9	Pérou	1.4	Tokelau	2.1	Vanuatu	3.0		
Pakistan	1.5	Sri Lanka	1.8	Philippines	1.3	Salomon, Îles	1.8	Indonésie	2.8		
Nicaragua	1.5	Nicaragua	1.7	Sri Lanka	1.2	Kiribati	1.6	Philippines	2.0		
Ethiopie	1.2	Rwanda	1.4	Somalie	1.2	Vanuatu	1.6	Viet Nam	1.8		
Chine	0.8	Zimbabwe	1.3	Ethiopie	1.1	Thaïlande	1.2	Kiribati	1.6		
Madagascar	0.6	Afrique du Sud	1.3	Serbie	1.1	Philippines	1.1	Philippines	1.1		
Soudan	0.6	Guatemala	1.2	Népal	1.0	Malaisie	0.2	Chine	1.0		
Total ci-dessus	39.6	Total ci-dessus	34.5	Total ci-dessus	27.6	Total ci-dessus	56.3	Total ci-dessus	45.1		
APD Multilatérale	40.3	APD Multilatérale	28.9	APD Multilatérale	24.0	APD Multilatérale	21.6	APD Multilatérale	22.0		
Non ventilée	12.7	Non ventilée	15.4	Non ventilée	30.1	Non ventilée	20.3	Non ventilée	22.3		
Total APD millions USD	846	Total APD millions USD	1 312	Total APD millions USD	3 341	Total APD millions USD	81	Total APD millions USD	138		
PMA	45.7	PMA	41.4	PMA	34.7	PMA	18.9	PMA	23.3		
Autres PFR	21.2	Autres PFR	8.7	Autres PFR	5.5	Autres PFR	3.4	Autres PFR	11.1		
PRITI	8.2	PRITI	24.0	PRITI	17.4	PRITI	26.7	PRITI	29.5		
PRITS	3.7	PRITS	4.3	PRITS	2.9	PRITS	24.9	PRITS	7.1		
PDPA	0.0	PDPA	-	PDPA	-	PDPA	0.2	PDPA	0.5		
Non ventilée	21.2	Non ventilée	21.6	Non ventilée	39.6	Non ventilée	25.9	Non ventilée	28.6		
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0		
Afrique subsaharienne	56.9	Afrique subsaharienne	42.1	Afrique subsaharienne	30.6	Afrique subsaharienne	0.7	Afrique subsaharienne	4.4		
Asie du Sud et centrale	20.5	Asie du Sud et centrale	11.6	Asie du Sud et centrale	10.7	Asie du Sud et centrale	0.8	Asie du Sud et centrale	2.9		
Autres pays d'Asie et Océanie	4.2	Autres pays d'Asie et Océanie	7.1	Autres pays d'Asie et Océanie	6.5	Autres pays d'Asie et Océanie	82.8	Autres pays d'Asie et Océanie	84.7		
Moyen-Orient et Afrique du Nord	0.2	Moyen-Orient et Afrique du Nord	6.8	Moyen-Orient et Afrique du Nord	6.1	Moyen-Orient et Afrique du Nord	0.0	Moyen-Orient et Afrique du Nord	0.1		
Amérique latine & Caraïbes	5.3	Amérique latine & Caraïbes	7.5	Amérique latine & Caraïbes	6.7	Amérique latine & Caraïbes	0.4	Amérique latine & Caraïbes	1.6		
Europe	0.5	Europe	6.9	Europe	4.7	Europe	-	Europe	0.1		
Non spécifiée	12.4	Non spécifiée	18.1	Non spécifiée	34.7	Non spécifiée	15.2	Non spécifiée	6.2		
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0		

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/523435873201>**Tableau 32****Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD**

(suite)

Versements bruts

Pourcentage du total de l'APD

2006-07		1986-87		Pays-Bas 1996-97		2006-07	
Salomon, Îles	6.1	Indonésie	6.8	Antilles néerlandaises	3.4	Nigeria	5.1
Papouasie-Nlle-Guinée	4.6	Inde	6.3	Inde	3.1	Soudan	2.5
Indonésie	3.8	Antilles néerlandaises	3.4	Bosnie-Herzégovine	2.6	Indonésie	2.3
Niue	3.6	Tanzanie	3.4	Suriname	2.4	Tanzanie	2.0
Tokelau	3.3	Soudan	2.8	Bangladesh	2.0	Ghana	2.0
Tonga	3.1	Kenya	2.7	Tanzanie	1.9	Afghanistan	1.5
Vanuatu	2.5	Bangladesh	2.7	Bolivie	1.8	Bangladesh	1.4
Samoa	2.4	Mozambique	2.2	Ethiopie	1.4	Suriname	1.3
Cook, Îles	1.8	Zambie	1.9	Yémen	1.4	Ouganda	1.3
Cambodge	1.7	Pakistan	1.6	Mozambique	1.3	Mozambique	1.2
Viet Nam	1.7	Aruba	1.5	Kenya	1.3	Mali	1.1
Fidji	1.7	Zimbabwe	1.5	Zones/ad. Palestinienne	1.3	Zambie	1.1
Timor-Leste	1.4	Egypte	1.4	Mali	1.2	Burkina Faso	1.0
Philippines	1.4	Yémen	1.3	Pérou	1.1	Viet Nam	0.9
Afghanistan	1.2	Pérou	1.2	Burkina Faso	1.1	Ethiopie	0.8
Total ci-dessus	40.1	Total ci-dessus	40.8	Total ci-dessus	27.5	Total ci-dessus	25.4
APD Multilatérale	22.2	APD Multilatérale	30.8	APD Multilatérale	27.1	APD Multilatérale	23.0
Non ventilée	25.6	Non ventilée	10.0	Non ventilée	18.8	Non ventilée	38.9
Total APD millions USD	289	Total APD millions USD	2 006	Total APD millions USD	3 298	Total APD millions USD	5 989
PMA	26.8	PMA	32.0	PMA	26.6	PMA	23.6
Autres PFR	10.2	Autres PFR	20.6	Autres PFR	13.2	Autres PFR	13.3
PRITI	26.0	PRITI	23.3	PRITI	24.7	PRITI	11.3
PRITS	4.0	PRITS	2.1	PRITS	3.6	PRITS	1.3
PDPA	-	PDPA	7.6	PDPA	6.1	PDPA	-
Non ventilée	33.0	Non ventilée	14.5	Non ventilée	25.7	Non ventilée	50.5
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0
Afrique subsaharienne	4.5	Afrique subsaharienne	34.7	Afrique subsaharienne	26.7	Afrique subsaharienne	32.3
Asie du Sud et centrale	4.9	Asie du Sud et centrale	17.6	Asie du Sud et centrale	12.2	Asie du Sud et centrale	5.7
Autres pays d'Asie et Océanie	71.5	Autres pays d'Asie et Océanie	12.8	Autres pays d'Asie et Océanie	4.3	Autres pays d'Asie et Océanie	5.6
Moyen-Orient et Afrique du Nord	2.0	Moyen-Orient et Afrique du Nord	5.0	Moyen-Orient et Afrique du Nord	7.2	Moyen-Orient et Afrique du Nord	2.0
Amérique latine & Caraïbes	2.3	Amérique latine & Caraïbes	17.4	Amérique latine & Caraïbes	21.1	Amérique latine & Caraïbes	5.0
Europe	-	Europe	0.3	Europe	5.0	Europe	1.5
Non spécifiée	14.8	Non spécifiée	12.1	Non spécifiée	23.5	Non spécifiée	47.9
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0

Tableau 32

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/523435873201>

Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD

(suite)

Versements bruts

Pourcentage du total de l'APD

	Portugal			Royaume-Uni					
	1986-87	1996-97	2006-07	1986-87	1996-97				
		Mozambique	30.6	Cap-Vert	11.8	Inde	8.7	Inde	5.2
		Angola	13.3	Timor-Leste	9.7	Bangladesh	2.9	Zambie	2.4
		Guinée-Bissau	9.9	Mozambique	4.9	Malaisie	2.4	Guyana	2.4
		Cap-Vert	5.8	Angola	4.5	Kenya	2.3	Ouganda	2.2
		Sao Tomé et Principé	5.3	Guinée-Bissau	3.5	Zambie	2.3	Bangladesh	2.1
		Namibie	0.7	Serbie	3.3	Soudan	1.8	Tanzanie	2.0
		Brésil	0.2	Sao Tomé et Principé	2.8	Pakistan	1.7	Etats ex-Yougoslavie	1.8
		Turquie	0.2	Bosnie-Herzégovine	2.1	Ghana	1.6	Malawi	1.7
		Timor-Leste	0.1	Afghanistan	1.8	Tanzanie	1.5	Mozambique	1.6
		Zimbabwe	0.1	Liban	1.4	Malawi	1.4	Pakistan	1.6
		Burundi	0.0	Brésil	0.6	Mozambique	1.2	Indonésie	1.6
		Rwanda	0.0	Congo, Rép. dém.	0.4	Sri Lanka	1.0	Chine	1.5
		Algérie	0.0	Indonésie	0.3	Egypte	0.9	Kenya	1.4
		Guatemala	0.0	Tchad	0.2	Gibraltar	0.9	Ghana	1.1
		Seychelles	0.0	Soudan	0.2	Ste-Hélène	0.9	Afrique du Sud	1.0
Total ci-dessus	-	Total ci-dessus	66.4	Total ci-dessus	47.2	Total ci-dessus	31.5	Total ci-dessus	29.5
APD Multilatérale	44.3	APD Multilatérale	31.4	APD Multilatérale	43.8	APD Multilatérale	41.0	APD Multilatérale	42.1
Non ventilée	55.8	Non ventilée	2.1	Non ventilée	7.4	Non ventilée	12.0	Non ventilée	14.0
Total APD millions USD	20	Total APD millions USD	236	Total APD millions USD	440	Total APD millions USD	1 941	Total APD millions USD	3 415
PMA	-	PMA	86.4	PMA	50.4	PMA	30.2	PMA	29.0
Autres PFR	-	Autres PFR	0.1	Autres PFR	0.3	Autres PFR	27.3	Autres PFR	19.5
PRITI	-	PRITI	10.0	PRITI	33.3	PRITI	8.3	PRITI	20.1
PRITS	-	PRITS	0.4	PRITS	2.9	PRITS	10.7	PRITS	7.2
PDPA	-	PDPA	0.0	PDPA	-	PDPA	3.1	PDPA	0.2
Non ventilée	100.0	Non ventilée	3.1	Non ventilée	13.1	Non ventilée	20.3	Non ventilée	24.2
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0
Afrique subsaharienne	-	Afrique subsaharienne	96.7	Afrique subsaharienne	52.9	Afrique subsaharienne	33.9	Afrique subsaharienne	33.2
Asie du Sud et centrale	-	Asie du Sud et centrale	0.0	Asie du Sud et centrale	3.7	Asie du Sud et centrale	26.4	Asie du Sud et centrale	18.8
Autres pays d'Asie et Océanie	-	Autres pays d'Asie et Océanie	0.1	Autres pays d'Asie et Océanie	18.1	Autres pays d'Asie et Océanie	8.8	Autres pays d'Asie et Océanie	8.2
Moyen-Orient et Afrique du Nord	-	Moyen-Orient et Afrique du Nord	0.2	Moyen-Orient et Afrique du Nord	3.0	Moyen-Orient et Afrique du Nord	3.3	Moyen-Orient et Afrique du Nord	2.6
Amérique latine & Caraïbes	-	Amérique latine & Caraïbes	0.5	Amérique latine & Caraïbes	1.5	Amérique latine & Caraïbes	5.9	Amérique latine & Caraïbes	11.2
Europe	-	Europe	0.3	Europe	10.0	Europe	2.2	Europe	3.8
Non spécifiée	100.0	Non spécifiée	2.3	Non spécifiée	10.8	Non spécifiée	19.5	Non spécifiée	22.2
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/523435873201>**Tableau 32****Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD**

(suite)

Versements bruts

Pourcentage du total de l'APD

2006-07		1986-87		Suède 1996-97		2006-07	
Nigeria	14.4	Tanzanie	7.4	Tanzanie	3.0	Irak	3.6
Inde	4.4	Inde	5.0	Mozambique	3.0	Tanzanie	2.6
Afghanistan	2.1	Mozambique	5.0	Viet Nam	2.2	Mozambique	2.4
Ethiopie	1.8	Viet Nam	4.1	Irak	2.1	Ouganda	1.4
Tanzanie	1.8	Ethiopie	2.8	Inde	2.1	Soudan	1.4
Pakistan	1.7	Zambie	2.8	Ethiopie	2.0	Zones/ad. Palestinienne	1.3
Bangladesh	1.7	Bangladesh	2.6	Afrique du Sud	2.0	Afghanistan	1.2
Soudan	1.7	Zimbabwe	2.2	Nicaragua	1.9	Zambie	1.2
Ouganda	1.5	Sri Lanka	1.8	Angola	1.7	Kenya	1.2
Ghana	1.3	Nicaragua	1.7	Ouganda	1.7	Viet Nam	1.1
Malawi	1.2	Kenya	1.7	Bangladesh	1.6	Cameroun	1.0
Chine	1.1	Angola	1.6	Bosnie-Herzégovine	1.6	Ethiopie	1.0
Afrique du Sud	1.1	Botswana	1.2	Zimbabwe	1.6	Nicaragua	1.0
Kenya	1.1	Algérie	1.1	Zambie	1.4	Serbie	0.9
Irak	1.1	Guinée-Bissau	1.0	Zones/ad. Palestinienne	1.3	Bosnie-Herzégovine	0.9
Total ci-dessus	38.1	Total ci-dessus	42.0	Total ci-dessus	29.4	Total ci-dessus	22.3
APD Multilatérale	32.6	APD Multilatérale	32.0	APD Multilatérale	30.2	APD Multilatérale	30.3
Non ventilée	16.7	Non ventilée	20.5	Non ventilée	20.7	Non ventilée	31.1
Total APD millions USD	12 348	Total APD millions USD	1 236	Total APD millions USD	1 865	Total APD millions USD	4 147
PMA	27.0	PMA	37.9	PMA	29.4	PMA	25.5
Autres PFR	37.7	Autres PFR	22.0	Autres PFR	13.8	Autres PFR	9.7
PRITI	7.6	PRITI	7.4	PRITI	21.7	PRITI	18.7
PRITS	2.9	PRITS	2.5	PRITS	5.3	PRITS	1.6
PDPA	-	PDPA	-	PDPA	0.0	PDPA	-
Non ventilée	24.8	Non ventilée	30.2	Non ventilée	29.7	Non ventilée	44.5
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0
Afrique subsaharienne	49.3	Afrique subsaharienne	45.7	Afrique subsaharienne	32.9	Afrique subsaharienne	30.3
Asie du Sud et centrale	16.5	Asie du Sud et centrale	14.8	Asie du Sud et centrale	8.3	Asie du Sud et centrale	6.1
Autres pays d'Asie et Océanie	5.7	Autres pays d'Asie et Océanie	8.7	Autres pays d'Asie et Océanie	10.1	Autres pays d'Asie et Océanie	6.4
Moyen-Orient et Afrique du Nord	2.6	Moyen-Orient et Afrique du Nord	2.3	Moyen-Orient et Afrique du Nord	6.7	Moyen-Orient et Afrique du Nord	8.1
Amérique latine & Caraïbes	1.8	Amérique latine & Caraïbes	6.1	Amérique latine & Caraïbes	9.8	Amérique latine & Caraïbes	6.7
Europe	1.6	Europe	-	Europe	6.3	Europe	5.8
Non spécifiée	22.5	Non spécifiée	22.5	Non spécifiée	25.8	Non spécifiée	36.6
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0

Tableau 32

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/523435873201>

Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD

(suite)

Versements bruts

Pourcentage du total de l'APD

		Suisse					Total des pays du CAD		
		1986-87	1996-97	2006-07	1986-87	1996-97	1986-87	1996-97	
Tanzanie	3.7	Inde	2.5	Serbie	4.4	Israël	4.1	Egypte	3.0
Inde	3.4	Mozambique	2.3	Nigeria	1.5	Egypte	4.0	Chine	3.0
Bolivie	2.7	Bolivie	2.2	Tanzanie	1.5	Inde	3.3	Indonésie	3.0
Mozambique	2.7	Tanzanie	2.0	Mozambique	1.4	Indonésie	3.0	Inde	2.7
Madagascar	2.5	Rwanda	1.5	Burkina Faso	1.2	Bangladesh	2.2	Israël	2.0
Sénégal	2.5	Burkina Faso	1.4	Zones/ad. Palestinienne	1.2	Philippines	2.1	Philippines	1.8
Rwanda	2.0	Bosnie-Herzégovine	1.4	Viet Nam	1.1	Chine	2.0	Thaïlande	1.5
Népal	1.9	Népal	1.3	Inde	1.1	Pakistan	1.7	Bangladesh	1.3
Mali	1.9	Pakistan	1.2	Afghanistan	1.1	Tanzanie	1.6	Mozambique	1.0
Indonésie	1.7	Pérou	1.2	Bosnie-Herzégovine	1.1	Thaïlande	1.2	Pakistan	1.0
Pakistan	1.7	Madagascar	1.1	Népal	1.1	Turquie	1.1	Tanzanie	1.0
Cameroun	1.5	Afrique du Sud	1.1	Pakistan	1.0	Soudan	1.1	Viet Nam	1.0
Honduras	1.4	Viet Nam	1.1	Cameroun	1.0	Kenya	1.1	Bosnie-Herzégovine	0.9
Burundi	1.4	Bangladesh	1.0	Bangladesh	1.0	Mozambique	1.0	Bolivie	0.9
Pérou	1.3	Egypte	1.0	Nicaragua	1.0	Sri Lanka	0.9	Nicaragua	0.9
Total ci-dessus	32.5	Total ci-dessus	22.4	Total ci-dessus	20.7	Total ci-dessus	30.5	Total ci-dessus	25.1
APD Multilatérale	26.3	APD Multilatérale	32.7	APD Multilatérale	24.1	APD Multilatérale	27.2	APD Multilatérale	27.4
Non ventilée	19.8	Non ventilée	22.9	Non ventilée	32.3	Non ventilée	11.5	Non ventilée	15.1
Total APD millions USD	488	Total APD millions USD	978	Total APD millions USD	1 677	Total APD millions USD	41 093	Total APD millions USD	59 534
PMA	39.6	PMA	29.7	PMA	21.4	PMA	25.3	PMA	19.6
Autres PFR	13.1	Autres PFR	11.8	Autres PFR	14.1	Autres PFR	13.0	Autres PFR	14.8
PRITI	18.3	PRITI	20.8	PRITI	20.1	PRITI	29.7	PRITI	32.9
PRITS	1.9	PRITS	3.5	PRITS	1.9	PRITS	6.4	PRITS	6.1
PDPA	0.2	PDPA	0.1	PDPA	-	PDPA	9.8	PDPA	5.8
Non ventilée	26.9	Non ventilée	34.1	Non ventilée	42.5	Non ventilée	15.8	Non ventilée	20.9
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0
Afrique subsaharienne	42.8	Afrique subsaharienne	28.5	Afrique subsaharienne	23.3	Afrique subsaharienne	26.6	Afrique subsaharienne	23.4
Asie du Sud et centrale	13.0	Asie du Sud et centrale	12.7	Asie du Sud et centrale	12.4	Asie du Sud et centrale	12.9	Asie du Sud et centrale	10.2
Autres pays d'Asie et Océanie	6.0	Autres pays d'Asie et Océanie	7.3	Autres pays d'Asie et Océanie	4.6	Autres pays d'Asie et Océanie	18.2	Autres pays d'Asie et Océanie	21.4
Moyen-Orient et Afrique du Nord	3.4	Moyen-Orient et Afrique du Nord	3.7	Moyen-Orient et Afrique du Nord	4.3	Moyen-Orient et Afrique du Nord	16.0	Moyen-Orient et Afrique du Nord	12.7
Amérique latine & Caraïbes	14.1	Amérique latine & Caraïbes	13.0	Amérique latine & Caraïbes	8.5	Amérique latine & Caraïbes	11.5	Amérique latine & Caraïbes	13.3
Europe	0.4	Europe	5.7	Europe	11.0	Europe	2.5	Europe	3.4
Non spécifiée	20.2	Non spécifiée	29.1	Non spécifiée	35.9	Non spécifiée	12.3	Non spécifiée	15.6
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/523435873201>**Tableau 32****Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD**

(suite)

Versements bruts

Pourcentage du total de l'APD

2006-07		1986-87		CE 1996-97		2006-07	
Irak	7.5	Ethiopie	5.6	Maroc	3.7	Turquie	4.2
Nigeria	5.6	Inde	5.1	Egypte	2.9	Zones/ad. Palestinienne	3.5
Afghanistan	2.3	Soudan	4.4	Bosnie-Herzégovine	2.5	Maroc	2.9
Chine	2.1	Sénégal	4.3	Tunisie	2.5	Serbie	2.6
Indonésie	1.9	Turquie	3.6	Etats ex-Yougoslavie	2.4	Ethiopie	2.5
Cameroun	1.6	Egypte	2.9	Zones/ad. Palestinienne	2.2	Soudan	2.4
Inde	1.5	Côte d'Ivoire	2.2	Jordanie	1.9	Egypte	2.4
Soudan	1.4	Tanzanie	2.2	Inde	1.8	Afghanistan	2.3
Viet Nam	1.3	Papouasie-Nlle-Guinée	2.2	Mauritanie	1.8	Mozambique	1.9
Tanzanie	1.2	Bangladesh	1.9	Bangladesh	1.7	Tanzanie	1.7
Congo, Rép. dém.	1.0	Mozambique	1.8	Côte d'Ivoire	1.5	Congo, Rép. dém.	1.7
Pakistan	1.0	Tchad	1.7	Angola	1.5	Burkina Faso	1.5
Ethiopie	1.0	Mali	1.7	Slovénie	1.3	Madagascar	1.5
Egypte	1.0	Ghana	1.6	Jamaïque	1.2	Nigeria	1.5
Philippines	1.0	Thaïlande	1.5	Mozambique	1.2	Mali	1.3
Total ci-dessus	31.3	Total ci-dessus	42.7	Total ci-dessus	30.1	Total ci-dessus	33.8
APD Multilatérale	25.3	APD Multilatérale	-	APD Multilatérale	2.7	APD Multilatérale	6.3
Non ventilée	17.3	Non ventilée	18.4	Non ventilée	21.8	Non ventilée	17.0
Total APD millions USD	116 413	Total APD millions USD	1 615	Total APD millions USD	5 594	Total APD millions USD	11 451
PMA	22.4	PMA	45.2	PMA	26.2	PMA	33.5
Autres PFR	18.9	Autres PFR	15.4	Autres PFR	10.9	Autres PFR	10.6
PRITI	31.3	PRITI	14.2	PRITI	32.1	PRITI	27.2
PRITS	4.2	PRITS	6.2	PRITS	6.6	PRITS	10.6
PDPA	-	PDPA	0.7	PDPA	1.8	PDPA	-
Non ventilée	23.2	Non ventilée	18.4	Non ventilée	22.4	Non ventilée	18.2
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0
Afrique subsaharienne	31.3	Afrique subsaharienne	50.1	Afrique subsaharienne	37.2	Afrique subsaharienne	37.8
Asie du Sud et centrale	10.5	Asie du Sud et centrale	9.2	Asie du Sud et centrale	7.9	Asie du Sud et centrale	7.9
Autres pays d'Asie et Océanie	12.7	Autres pays d'Asie et Océanie	8.0	Autres pays d'Asie et Océanie	7.1	Autres pays d'Asie et Océanie	5.1
Moyen-Orient et Afrique du Nord	16.1	Moyen-Orient et Afrique du Nord	6.5	Moyen-Orient et Afrique du Nord	16.3	Moyen-Orient et Afrique du Nord	16.0
Amérique latine & Caraïbes	7.4	Amérique latine & Caraïbes	8.3	Amérique latine & Caraïbes	11.9	Amérique latine & Caraïbes	9.2
Europe	3.6	Europe	5.5	Europe	9.7	Europe	13.3
Non spécifiée	18.4	Non spécifiée	12.3	Non spécifiée	9.9	Non spécifiée	10.5
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/523451442062>**Tableau 33****APD des donateurs non membres du CAD**

Versements nets

En millions de USD

	2003	2004	2005	2006	2007	Pour mémoire: 2007 APD/RNB (%)
Pays de l'OCDE non membres du CAD						
Corée	366	423	752	455	699	0.07
Hongrie	21	70	100	149	103	0.08
Islande	18	21	27	41	48	0.27
Pologne	27	118	205	297	363	0.09
République slovaque	15	28	56	55	67	0.09
République tchèque	91	108	135	161	179	0.11
Turquie	67	339	601	714	602	0.09
Pays arabes						
Arabie saoudite	2 391	1 734	1 005	2 095	2 079	..
Emirats Arabes Unis	188	181	141	249	429	..
Koweït	138	161	218	158	110	..
Autres donateurs						
Israël ^a	112	84	95	90	111	0.07
Taipei chinois	..	421	483	513	514	0.13
Autres donateurs	4	22	86	195	255	..
TOTAL	3 436	3 712	3 905	5 172	5 560	..
<i>dont</i> : bilatéral						
Pays de l'OCDE non membres du CAD						
Corée	245	331	463	376	493	
Hongrie	14	35	40	84	33	
Islande	14	16	20	28	37	
Pologne	19	25	48	119	156	
République slovaque	9	11	31	25	28	
République tchèque	80	63	64	78	81	
Turquie	26	292	532	643	545	
Pays arabes						
Arabie saoudite	2 340	1 691	883	2 050	2 054	
Emirats Arabes Unis	188	181	141	249	429	
Koweït	114	99	218	157	109	
Autres donateurs						
Israël ^a	104	75	80	75	96	
Taipei chinois	..	410	465	494	495	
Autres donateurs	1	2	23	108	149	
TOTAL	3 154	3 232	3 008	4 484	4 706	

a) Ces données incluent 68.8 millions de USD en 2003, 47.9 millions de USD en 2004, 49.2 millions de USD en 2005, 45.5 millions de USD en 2006 et 42.9 millions de USD en 2007, qui correspondent aux dépenses affectées pendant la première année aux personnes provenant des pays en développement (dont la plupart des régions en guerre civile ou en grave crise), ou qui ont dû quitter leur pays pour des raisons humanitaires ou politiques.

Note : Ce tableau ne prend pas en compte l'aide en provenance de plusieurs pays donateurs non membres de l'OCDE car des informations sur leur aide n'ont pas été communiquées.

Tableau 34StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/523452416656>**Part des allègements de dette dans l'APD nette totale des membres du CAD en 2007**

	APD nette (millions de USD)	APD nette issue d'allègements de dette ^(a) (millions de USD)	dont : <i>bilatérale</i> (millions de USD)	Allègements de dette en pourcentage de l'APD nette	APD nette issue d'allègements de dette des PPTE ^(b) (millions de USD)	Allègements de dette PPTE en pourcentage de l'APD nette
Allemagne	12 291	2 868	2 868	23.3	751	6.1
Australie	2 669	292	292	10.9	-	-
Autriche	1 808	925	925	51.1	12	0.6
Belgique	1 953	185	185	9.5	185	9.5
Canada	4 080	15	15	0.4	15	0.4
Danemark	2 562	123	123	4.8	16	0.6
Espagne	5 140	243	243	4.7	52	1.0
États-Unis	21 787	204	104	0.9	159	0.7
Finlande	981	7	-	0.8	7	0.8
France	9 884	1 537	1 537	15.6	662	6.7
Grèce	501	-	-	-	-	-
Irlande	1 192	1	-	0.0	1	0.0
Italie	3 971	570	570	14.3	43	1.1
Japon	7 679	1 601	1 601	20.8	819	10.7
Luxembourg	376	-	-	-	-	-
Norvège	3 728	61	61	1.6	10	0.3
Nouvelle-Zélande	320	-	-	-	-	-
Pays-Bas	6 224	418	392	6.7	76	1.2
Portugal	471	1	1	0.1	-	-
Royaume-Uni	9 849	90	70	0.9	77	0.8
Suède	4 339	88	74	2.0	88	2.0
Suisse	1 689	64	64	3.8	62	3.7
TOTAL DU CAD	103 491	9 293	9 124	9.0	3 036	2.9

a) Comprend : 1) *Bilatéral* : les dons pour les remises de dette d'APD, d'autres apports du secteur public (AASP) ou de créances privées ; les autres opérations sur la dette telles que les conversions de dettes, les rachats de dettes ou les paiements du service de la dette à des tiers ; et l'APD nouvelle issue de rééchelonnements concessionnels ; ces montants sont nets de contre-écritures pour l'annulation de principal APD ; et 2) *Multilatéral* : les contributions au Fonds fiduciaire des PPTE (source : Banque mondiale).

b) Les allègements de dette bilatérale des PPTE [comprenant toutes les rubriques mentionnées dans la note a)], plus les contributions multilatérales à l'Initiative en faveur des PPTE.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/523470785683>**Tableau 35****Indicateurs économiques relatifs aux membres du CAD en 2007**

	RNB par habitant	Croissance réelle du PIB	Inflation^a	Taux de chômage	Solde budgétaire excédent (+) ou déficit (-)	Solde extérieur courant	Recettes publiques totales
	en dollars	en %	en %	en %	en % du PIB	en % du PIB	en % du PIB
Allemagne	40 700	2.6	1.9	8.3	0.1	7.7	43.9
Australie	39 400	4.4	3.6	4.4	1.6	-6.2	35.4
Autriche	43 700	3.0	2.2	5.1	-0.5	3.1	47.9
Belgique	43 300	2.6	2.4	7.5	-0.3	1.7	48.1
Canada	42 600	2.7	3.1	6.0	1.4	0.9	40.5
Danemark	57 900	1.7	1.7	3.7	4.4	1.1	54.9
Espagne	31 000	3.7	3.2	8.3	2.2	-10.1	41.0
États-Unis	46 200	2.0	2.7	4.6	-2.9	-5.3	34.5
Finlande	47 000	4.4	2.8	6.9	5.3	4.3	52.7
France	42 200	2.1	2.5	8.0	-2.7	-1.2	49.7
Grèce	27 600	4.0	2.9	8.1	-3.8	-14.1	39.8
Irlande	49 800	6.0	1.4	4.6	0.2	-5.4	35.7
Italie	35 500	1.4	2.3	6.2	-1.5	-2.5	46.7
Japon	35 400	2.1	-0.8	3.9	-2.4	4.8	33.4
Luxembourg	90 100	5.2	1.7	4.4	3.2	9.9	41.1
Norvège	82 800	3.7	1.6	2.5	17.4	15.6	58.4
Nouvelle-Zélande	28 400	3.0	4.3	3.6	3.7	-8.2	45.2
Pays-Bas	47 000	3.5	1.5	3.3	0.3	7.6	45.6
Portugal	20 700	1.9	2.9	8.0	-2.7	-9.8	43.2
Royaume-Uni	45 900	3.0	2.9	5.4	-2.8	-3.8	41.7
Suède	50 600	2.9	2.9	6.2	3.5	8.4	54.9
Suisse	60 600	3.3	1.8	3.6	1.4	13.4	34.2
TOTAL DU CAD	41 900	2.6	2.4	5.6	-1.4	-1.4	38.9

a) Déflateurs du PIB.

Source : Perspectives économiques de l'OCDE, décembre 2008 et données communiquées par les pays.

Tableau 36StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/523540306122>**Déflateurs pour les apports financiers des membres du CAD^a (2006 = 100)**

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Allemagne	76.97	85.80	84.08	87.70	101.18	96.85	84.28	83.52
Australie	72.13	68.94	64.63	70.12	72.18	77.99	75.03	63.60
Autriche	73.58	80.90	78.69	82.17	94.80	91.23	79.14	78.16
Belgique	70.62	77.62	75.10	79.17	90.90	87.12	76.22	76.65
Canada	74.42	71.48	67.94	64.92	66.06	67.56	67.33	62.59
Danemark	69.87	75.21	70.53	72.98	83.88	82.69	74.04	73.89
Espagne	71.32	77.25	64.98	64.12	72.29	73.61	65.21	65.50
États-Unis	72.44	74.11	75.82	77.43	79.02	80.51	81.85	82.76
Finlande	92.38	84.06	67.02	74.48	93.53	88.64	80.28	80.44
France	73.79	80.27	76.17	78.70	88.68	87.88	77.77	77.64
Grèce	59.41	65.20	62.03	65.22	74.90	77.40	72.88	70.90
Irlande	59.08	64.25	58.12	60.31	66.63	68.01	66.75	66.74
Italie	78.47	82.49	67.19	67.81	70.46	78.26	72.71	73.16
Japon	95.29	102.80	117.75	127.34	137.60	118.33	107.04	98.97
Luxembourg	61.88	68.21	67.26	71.90	83.47	81.86	69.55	68.14
Norvège	57.07	59.12	52.97	53.15	60.98	62.34	58.52	54.43
Nouvelle-Zélande	66.90	63.02	65.12	72.24	81.78	87.93	84.87	69.26
Pays-Bas	65.98	71.90	69.17	72.05	83.36	80.39	71.31	71.45
Portugal	58.92	70.32	63.35	65.76	75.32	75.13	68.67	69.27
Royaume-Uni	65.00	67.29	59.10	61.20	64.80	66.28	71.60	74.35
Suède	95.76	100.40	77.22	80.09	89.57	96.18	85.82	83.04
Suisse	76.67	79.78	77.72	85.05	99.09	94.94	80.83	81.08
TOTAL DU CAD	76.60	80.83	78.59	82.11	91.06	86.65	80.64	79.41
CE	70.85	77.41	72.46	75.58	85.23	84.40	76.42	76.59

a) Compte tenu de l'effet de variations de taux de change, de sorte que ces déflateurs ne peuvent être appliqués qu'à des chiffres exprimés en dollars des États-Unis.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/523540306122>**Tableau 36****Déflateurs pour les apports financiers des membres du CAD^a (2006 = 100)**
(suite)

1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	
80.33	69.01	67.88	72.44	87.87	97.71	98.45	100.00	111.04	Allemagne
65.68	61.50	56.95	61.60	75.67	89.14	96.38	100.00	115.17	Australie
75.32	66.39	65.60	70.11	85.18	95.53	97.22	100.00	111.46	Autriche
73.70	64.95	64.37	69.00	84.08	94.72	97.04	100.00	111.20	Belgique
63.59	66.24	64.24	64.05	74.18	82.41	91.46	100.00	109.39	Canada
72.08	64.07	63.83	68.92	83.98	94.11	96.97	100.00	111.34	Danemark
64.30	57.54	58.26	63.95	79.84	91.33	95.24	100.00	112.57	Espagne
83.96	85.79	87.85	89.38	91.28	93.91	96.94	100.00	102.62	États-Unis
77.65	69.01	69.04	73.63	87.85	97.05	97.54	100.00	110.58	Finlande
74.42	65.29	64.71	69.71	85.14	95.11	96.81	100.00	111.47	France
70.55	61.00	60.20	65.69	81.58	92.69	95.87	100.00	112.18	Grèce
65.89	60.26	61.81	68.05	83.73	94.07	96.62	100.00	111.37	Irlande
70.83	62.50	62.55	68.04	84.07	95.12	97.29	100.00	111.95	Italie
112.28	116.58	102.16	97.61	103.76	110.05	106.68	100.00	98.30	Japon
68.70	60.85	59.11	63.49	79.88	89.27	93.13	100.00	112.32	Luxembourg
56.15	57.56	57.28	63.36	73.60	81.40	92.45	100.00	111.29	Norvège
68.65	60.42	58.31	64.86	82.60	97.81	106.03	100.00	117.65	Nouvelle-Zélande
69.77	62.84	64.18	70.12	85.89	95.14	97.15	100.00	110.58	Pays-Bas
68.48	61.02	61.48	67.24	83.11	93.61	96.24	100.00	112.13	Portugal
74.23	70.35	68.41	73.49	82.43	94.87	96.29	100.00	112.24	Royaume-Uni
80.78	73.79	66.67	72.05	88.31	97.72	97.21	100.00	112.50	Suède
78.70	70.86	71.47	77.80	90.95	99.00	99.04	100.00	105.25	Suisse
80.81	77.66	74.02	76.92	87.53	95.41	97.80	100.00	108.42	TOTAL DU CAD
73.63	64.58	64.29	69.40	84.98	95.30	97.17	100.00	111.51	CE

Tableau 37StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/523551470215>**Taux de change moyen annuel vis-à-vis du dollar pour les membres du CAD**

1 USD =		2003	2004	2005	2006	2007
Allemagne	Euro	0.8851	0.8049	0.8046	0.7967	0.7305
Australie	Dollars	1.5415	1.3592	1.3128	1.3279	1.1952
Autriche	Euro	0.8851	0.8049	0.8046	0.7967	0.7305
Belgique	Euro	0.8851	0.8049	0.8046	0.7967	0.7305
Canada	Dollars	1.4001	1.3011	1.2117	1.1343	1.0743
Danemark	Couronnes	6.5766	5.9876	5.9961	5.9430	5.4426
Espagne	Euro	0.8851	0.8049	0.8046	0.7967	0.7305
Finlande	Euro	0.8851	0.8049	0.8046	0.7967	0.7305
France	Euro	0.8851	0.8049	0.8046	0.7967	0.7305
Grèce	Euro	0.8851	0.8049	0.8046	0.7967	0.7305
Irlande	Euro	0.8851	0.8049	0.8046	0.7967	0.7305
Italie	Euro	0.8851	0.8049	0.8046	0.7967	0.7305
Japon	Yen	115.9	108.1	110.1	116.4	117.8
Luxembourg	Euro	0.8851	0.8049	0.8046	0.7967	0.7305
Norvège	Couronnes	7.0791	6.7393	6.4414	6.4148	5.8584
Nouvelle-Zélande	Dollars	1.7240	1.5090	1.4208	1.5416	1.3609
Pays-Bas	Euro	0.8851	0.8049	0.8046	0.7967	0.7305
Portugal	Euro	0.8851	0.8049	0.8046	0.7967	0.7305
Royaume-Uni	Livre Sterling	0.6124	0.5457	0.5501	0.5434	0.4997
Suède	Couronnes	8.0781	7.3460	7.4724	7.3733	6.7575
Suisse	Francs	1.3450	1.2427	1.2459	1.2532	1.1998
CE - 12	EURO	0.8851	0.8049	0.8046	0.7967	0.7305

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/523563847087>**Tableau 38****Revenu national brut et population des pays membres du CAD**

	Revenu national brut (en milliards de USD)				Population (en milliers)			
	moyenne 1996-1997	2005	2006	2007	moyenne 1996-1997	2005	2006	2007
Allemagne	2 241	2 798	2 931	3 350	81 975	82 490	82 440	82 260
Australie	392	679	720	827	18 415	20 330	20 510	21 020
Autriche	217	302	320	363	8 065	8 230	8 280	8 300
Belgique	256	373	396	458	10 175	10 430	10 540	10 580
Canada	582	1 113	1 254	1 410	29 830	32 380	32 730	33 090
Danemark	169	260	280	317	5 270	5 430	5 450	5 480
Espagne	549	1 110	1 210	1 400	39 295	43 210	44 710	45 200
Etats-Unis	7 849	12 359	13 260	13 926	266 465	296 410	299 400	301 620
Finlande	122	196	211	249	5 135	5 260	5 260	5 300
France	1 494	2 117	2 267	2 604	58 495	60 740	63 400	61 700
Grèce	122	224	245	308	10 485	11 090	11 110	11 180
Irlande	59	171	189	216	3 645	4 000	4 240	4 340
Italie	1 180	1 756	1 847	2 091	56 885	58 530	58 750	58 880
Japon	4 557	4 675	4 486	4 524	126 015	127 610	127 740	127 750
Luxembourg	18	32	32	41	420	450	460	460
Norvège	156	297	333	392	4 395	4 640	4 680	4 740
Nouvelle Zélande	59	101	97	120	3 735	4 090	4 170	4 220
Pays-Bas	382	625	676	770	15 565	16 340	16 360	16 400
Portugal	103	179	187	214	9 945	10 340	10 340	10 340
Royaume-Uni	1 237	2 279	2 424	2 772	58 905	60 000	60 200	60 360
Suède	229	357	386	464	8 845	9 050	9 110	9 180
Suisse	284	402	421	460	7 080	7 450	7 500	7 590
TOTAL DU CAD	22 258	32 403	34 170	37 278	829 040	878 500	887 380	889 990
<i>dont:</i>								
Pays CAD-UE	8 378	12 778	13 600	15 619	373 105	385 590	390 650	389 960

Glossaire

des principaux termes et concepts

(Les termes en MAJUSCULES renvoient aux entrées à consulter)

AIDE : Dans la présente publication, le terme « aide » désigne uniquement les apports qui peuvent être considérés comme une AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT (APD).

AIDE LIÉE : DONS ou PRÊTS d'origine publique ou bénéficiant d'un soutien public, servant à financer des achats de biens et services dans le seul pays donneur ou dans un groupe de pays qui ne comprend pas la quasi-totalité des pays bénéficiaires de l'aide. Les prêts et crédits d'aide liée ainsi que les FINANCEMENTS MIXTES sont soumis à certaines règles de discipline en ce qui concerne le NIVEAU DE CONCESSIONNALITÉ, les pays auxquels ils peuvent être accordés et l'utilité pour le développement, de façon à éviter que des fonds d'aide soient utilisés pour des projets qui seraient commercialement viables moyennant un financement aux conditions du marché et à s'assurer que les pays bénéficiaires reçoivent la meilleure contrepartie possible de l'argent dépensé. Pour plus de précisions, se reporter aux *Rapports sur la coopération pour le développement* 1987 (pp. 204-208) et 1992 (pp. 11-13).

AIDE NON LIÉE : Aide publique au développement servant à financer des achats de biens et services qui peuvent être effectués en totalité et librement dans la quasi-totalité des pays.

AIDE PARTIELLEMENT DÉLIÉE : Aide publique au développement servant à financer des achats de biens et services qui doivent être affectés soit dans le pays donneur soit parmi un groupe restreint d'autres pays, lequel doit toutefois comprendre la quasi-totalité des pays bénéficiaires. L'aide partiellement déliée est soumise aux mêmes règles de discipline que les crédits d'AIDE LIÉE et le FINANCEMENT MIXTE.

AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT : PRÊTS ou DONS accordés aux pays et territoires figurant dans la liste des bénéficiaires d'APD établie par le CAD et aux organisations multilatérales, par le secteur public, à des conditions financières libérales (dans le cas des prêts, l'ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ doit être d'au moins 25 %) dans le but principalement de faciliter le développement économique et d'améliorer les conditions de vie dans des pays en voie de développement. Outre les apports financiers, l'aide englobe la COOPÉRATION TECHNIQUE. Les dons, prêts et crédits consentis pour des motifs militaires ne sont pas pris en compte. Pour le traitement des remises de dettes au titre de prêts initialement accordés à des fins militaires, voir plus loin les « Notes sur les définitions et questions de mesure ».

AMORTISSEMENT : Remboursements du principal d'un PRÊT. Ne comprend pas les versements d'intérêts.

APPORT ASSIMILABLE À UN DON : Transaction pour laquelle le pays donneur conserve le droit formel au remboursement mais a exprimé dans son ENGAGEMENT l'intention de conserver le produit du remboursement dans le pays emprunteur pour l'y utiliser au profit de ce pays.

APPORTS NETS : Montant total des VERSEMENTS effectués au cours d'un exercice comptable, déduction faite des remboursements de principal sur les PRÊTS en cours, hors intérêts.

APPORTS DU SECTEUR PRIVÉ : Apports aux conditions du marché financés par le secteur privé (c'est-à-dire variation des actifs privés à LONG TERME détenus par les résidents du pays auteur de la notification) et dons privés (c'est-à-dire dons **d'organisations non gouvernementales** et d'autres organismes privés, nets des subventions reçues du secteur public). Dans les présentations axées sur l'APPORT TOTAL NET DE RESSOURCES aux pays bénéficiaires, les apports aux conditions du marché sont ventilés comme suit :

- **Investissement direct :** Investissement effectué pour acquérir ou augmenter des intérêts durables dans une entreprise d'un pays figurant sur la liste des bénéficiaires d'APD établie par le CAD. La notion d'intérêt durable implique l'existence d'une relation à long terme, dans laquelle l'investisseur direct exerce une influence notable sur la gestion de l'entreprise, du fait qu'il en détient au moins 10 % du capital, ou l'équivalent sous forme de droits de vote ou autres moyens de contrôle. Dans la pratique, la valeur d'un investissement direct est donnée par la variation de la valeur nette pour la société-mère d'une filiale dans un pays bénéficiaire telle qu'elle figure dans la comptabilité de ladite société-mère.
- **Prêts bancaires internationaux :** PRÊTS nets aux pays figurant sur la liste des bénéficiaires d'APD établie par le CAD, consentis par des banques dans les pays de l'OCDE. Les prêts consentis par les autorités monétaires centrales sont exclus. Les obligations et les prêts bancaires garantis sont inclus dans ces présentations sous la rubrique AUTRES APPORTS PRIVÉS ou EMPRUNTS OBLIGATAIRES (voir ci-dessous).
- **Emprunts obligataires :** Émissions nettes d'obligations internationales par les pays figurant sur la liste des bénéficiaires d'APD établie par le CAD.
- **Autres apports privés :** Essentiellement acquisitions notifiées de titres émis par des entreprises de pays bénéficiaires de l'aide.

Dans les présentations axées sur les sorties de fonds des pays donneurs, les apports du secteur privé autres que les investissements directs renvoient uniquement aux prêts ayant une ÉCHÉANCE supérieure à un an et sont généralement ventilés entre les éléments suivants :

- **Crédits privés à l'exportation :** voir CRÉDITS À L'EXPORTATION.
- **Titres d'organismes multilatéraux :** Opérations du secteur privé bancaire et non bancaire portant sur des obligations, titres de créances, etc., émises par des institutions multilatérales.
- **Investissements bilatéraux de portefeuille et autres :** Englobent des prêts bancaires ainsi que les achats d'actions, d'obligations et de biens immobiliers.

APPORT TOTAL NET DE RESSOURCES : Dans l'apport de ressources aux pays bénéficiaires de l'aide sont inclus, outre le FPD, les CRÉDITS À L'EXPORTATION publics et privés et les opérations à LONG TERME du secteur privé (voir APPORTS DU SECTEUR PRIVÉ).

Le total de ces ressources est mesuré net des paiements d'AMORTISSEMENT et des capitaux rapatriés par les investisseurs privés. Les apports **bilatéraux** sont ceux consentis directement par un pays donneur à un pays bénéficiaire de l'aide. Les apports **multilatéraux** sont ceux qui sont acheminés par l'intermédiaire d'une organisation internationale ayant des activités dans le domaine du développement (comme la Banque mondiale ou le PNUD). Les tableaux où figure l'apport total net de ressources aux pays bénéficiaires recensent les apports des organismes multilatéraux à ces pays et non les contributions que lesdits organismes ont reçues des donateurs.

APPORTS MULTILATÉRAUX IMPUTÉS : Distribution géographique des contributions des pays donateurs aux organismes multilatéraux, calculée sur la base de la répartition géographique des versements de ces derniers pour l'année de référence.

AUTRES APPORTS DU SECTEUR PUBLIC (AASP) : Apports financés par le secteur public au profit de pays figurant sur la liste des bénéficiaires d'APD qui ne répondent pas aux critères de définition de l'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT, soit parce que leur objectif principal n'est pas le développement, soit parce qu'ils comportent un ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ inférieur à 25 %.

BILATÉRAL : Voir APPORT TOTAL NET DE RESSOURCES.

CAD (COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT) : Comité de l'OCDE qui traite des questions de coopération pour le développement. On trouvera en frontispice de ce volume la description de ses objectifs et la liste de ses membres.

CENTRES FINANCIERS OFFSHORE : Pays ou territoires dont les institutions financières traitent essentiellement avec des non résidents.

COOPÉRATION TECHNIQUE : Englobe a) les subventions à des ressortissants de pays bénéficiaires de l'aide qui reçoivent un enseignement ou une formation dans leur pays ou à l'étranger, et b) les paiements destinés à défrayer les consultants, conseillers et personnels analogues, de même que les enseignants et administrateurs, en mission dans les pays bénéficiaires (y compris le coût du matériel correspondant). L'aide de ce type fournie spécifiquement pour faciliter l'exécution d'un projet d'équipement est englobée dans les dépenses relatives aux projets et programmes bilatéraux et n'est pas identifiée séparément en tant que coopération technique dans les statistiques des apports globaux.

CRÉANCE : Droit d'un créancier au remboursement d'un PRÊT; par extension, le prêt soi-même ou son encours.

CRÉDITS À L'EXPORTATION : PRÊTS accordés pour les besoins du commerce extérieur et qui ne sont pas matérialisés par un instrument négociable. Ces crédits peuvent être octroyés par le secteur public ou le secteur privé. Dans ce dernier cas, ils peuvent être assortis d'une garantie publique.

COURT TERME : S'entend des PRÊTS d'une durée inférieure ou égale à un an.

DIFFÉRÉ D'AMORTISSEMENT : Voir ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ.

DONS : Transferts effectués en espèces ou en nature et qui ne sont assortis d'aucune obligation de remboursement.

ÉCHÉANCE : Date à laquelle est dû le dernier remboursement d'un PRÊT; par extension, durée de vie de ce prêt.

ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ : Cette notion rend compte des **conditions financières** d'un ENGAGEMENT : taux d'intérêt, ÉCHÉANCE et différé d'amortissement (délai jusqu'au

premier remboursement de principal). Elle mesure la libéralité d'un PRÊT, autrement dit l'écart, en pourcentage, entre la valeur actualisée de l'ensemble des remboursements prévus et le montant des remboursements qui auraient résulté de l'application d'un taux d'intérêt de référence donné. Par convention, le taux de référence est fixé à 10 % dans les statistiques du CAD. Ce taux a été choisi comme indicateur de l'efficacité marginale de l'investissement domestique, c'est à dire du coût d'opportunité pour le donneur de mettre les fonds à la disposition du pays bénéficiaire. Par conséquent, l'élément de libéralité est nul pour un prêt dont le taux d'intérêt est de 10 % ; il est de 100 % pour un DON ; pour un prêt à un taux inférieur à 10 %, il se situe entre ces deux extrêmes. Pour obtenir l'**équivalent don** d'un prêt, il suffit de multiplier sa valeur nominale par son élément de libéralité (voir NIVEAU DE CONCESSIONNALITÉ). (Note : la notion d'élément de libéralité ne s'applique pas aux opérations réalisées par les banques multilatérales de développement. Les apports de ces banques vers les pays receveurs sont classés comme libéraux ou non libéraux en fonction du « guichet » dont ils proviennent.)

ENGAGEMENT : Obligation ferme, exprimée par écrit et appuyée sur les fonds nécessaires, prise par un donneur public de fournir une aide déterminée à un pays bénéficiaire ou à une organisation multilatérale. Les engagements bilatéraux s'expriment par le montant total du transfert prévu, quel que soit le temps nécessaire pour achever les VERSEMENTS. Les engagements vis-à-vis d'organisations multilatérales correspondent à la somme i) des versements éventuellement effectués au cours de l'année considérée qui n'avaient pas antérieurement été notifiés sous forme d'engagements et ii) des versements prévus au cours de l'année suivante.

FINANCEMENT MIXTE : Conjugaison d'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT, sous forme de DONS ou de PRÊTS, avec tout autre financement pour constituer une enveloppe financière. Les financements mixtes sont assujettis aux mêmes critères de concessionnalité, d'utilité pour le développement et concernant les pays bénéficiaires auxquels ils peuvent être accordés, que les crédits d'AIDE LIÉE.

FINANCEMENT PUBLIC DU DÉVELOPPEMENT (FPD) : Ce concept, qui sert à mesurer les apports de ressources aux pays bénéficiaires, couvre a) l'APD bilatérale, b) les DONS et les PRÊTS au développement, assortis ou non de conditions libérales, consentis par les institutions financières multilatérales, et c) les AUTRES APPORTS DU SECTEUR PUBLIC jugés contribuer au développement (y compris les prêts de refinancement) mais dont l'ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ est trop faible pour qu'ils puissent être assimilés à une APD.

FRAGMENTATION DE L'AIDE : Se dit d'une aide constituée de trop nombreux apports d'un volume réduit provenant d'une multitude de donateurs, ce qui alourdit inutilement les coûts administratifs, d'où des gaspillages, et rend difficile le ciblage de l'aide sur ceux qui en ont le plus besoin.

INTENSIFICATION DE L'AIDE : Cette expression signifie non seulement une augmentation des apports d'aide, mais également un accroissement de l'impact et de l'efficacité de cette dernière, grâce à plusieurs mesures : meilleure répartition de l'aide en fonction des besoins/priorités des pays bénéficiaires ; élargissement de la couverture des populations, régions et thèmes qui reçoivent proportionnellement une aide trop réduite ; application plus générale des enseignements de l'expérience concernant l'amélioration de l'efficacité d'acheminement et de gestion de l'aide ; concrétisation plus rigoureuse des engagements (concernant le volume de l'aide, de même que l'amélioration des

mécanismes d'acheminement et de gestion de celle-ci) ; manifestation de plus grandes ambitions, s'agissant de la levée des obstacles reconnus à l'efficacité de l'aide.

LISTE DU CAD : Voir PAYS ET TERRITOIRES BÉNÉFICIAIRES.

LONG TERME : Se dit des PRÊTS dont la durée est, à l'origine ou après prorogation, supérieure à un an.

NIVEAU DE CONCESSIONNALITÉ : Indicateur de la « libéralité » d'un crédit rendant compte de l'avantage consenti à l'emprunteur par rapport au taux du marché (voir aussi ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ). Techniquement, il est donné par la différence entre la valeur nominale d'un crédit d'AIDE LIÉE et la valeur du service de la dette à la date du décaissement, calculée au taux d'actualisation applicable à la monnaie de la transaction et exprimée en pourcentage de la valeur nominale.

NON DÉCAISSÉS : Montants engagés mais non encore dépensés. Voir aussi ENGAGEMENT, VERSEMENT.

NOUVEAUX PRÊTS DE DÉVELOPPEMENT : Ils désignent les paiements effectifs sur les opérations de prêts APD, à l'exclusion des rééchelonnements et des annulations de dette. Les nouveaux prêts de développement bruts sont la valeur totale des nouveaux versements de prêts APD par un pays donneur pour une année donnée. Les nouveaux prêts de développement nets sont les montants bruts moins le total des remboursements effectifs de principal par le pays emprunteur, la même année, sur tous les prêts en cours.

ORGANISMES MULTILATÉRAUX : Dans les statistiques du CAD, cette appellation recouvre les institutions internationales, ayant pour membres des États, qui consacrent la totalité ou une grande partie de leurs activités au développement et aux pays bénéficiaires de l'aide. Ils englobent les banques multilatérales de développement (Banque mondiale, banques régionales de développement, par exemple), les organismes des Nations Unies et certains groupements régionaux (certains organismes de la Commission européenne ou certaines organisations arabes, par exemple). La contribution d'un membre du CAD à un organisme de ce genre est qualifiée de multilatérale dès lors qu'elle se fonde avec les contributions des autres membres de l'organisme et que celui-ci décide seul de l'affectation de ces ressources. Sauf indication contraire, les souscriptions au capital des banques multilatérales de développement sont présentées sur la base des **dépôts**, c'est-à-dire pour le montant de la lettre de crédit ou de l'instrument négociable correspondant et à la date du dépôt de cet instrument. Peu de données sont disponibles sur la base des **encaissements**, c'est-à-dire des montants tirés à diverses dates par l'organisme sur l'instrument déposé.

PAYS ET TERRITOIRES BÉNÉFICIAIRES : La liste des bénéficiaires d'APD, établie par le CAD et révisée tous les trois ans, et utilisée pour les statistiques dans cet ouvrage, est reprise à la fin du volume. On trouvera plus loin, dans les « Notes sur les définitions et questions de mesure », des détails sur les modifications récemment apportées à cette liste. Au 1^{er} janvier 2007, cette liste comprend les catégories suivantes (le terme « pays » comprend les territoires) :

- **PMA** : Pays les moins avancés. Groupe défini par les Nations Unies. Sont classés dans ce groupe, les pays qui se situent en dessous de seuils fixés de revenu, de diversification économique et de développement social. En cas de modification du groupe des PMA, une mise à jour est immédiatement apportée à la liste du CAD.

- **Autres PFR** : Autres pays à faible revenu. Ce groupe comprend tous les pays, autres que les PMA, dont le RNB par habitant était inférieur ou égal à 825 dollars en 2004 (sur la base de l'Atlas de la Banque mondiale).
 - **PRITI** : Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Ce sont les pays dont le RNB par habitant (sur la base de l'Atlas) se situait entre 826 et 3 255 dollars en 2004. Les pays qui appartiennent à la fois aux PMA et aux PRITI sont montrés en tant que PMA, et non en tant que PRITI.
 - **PRITS** : Pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Ce sont les pays dont le RNB par habitant (sur la base de l'Atlas) se situait entre 3 256 et 10 065 dollars en 2004.
- PAYS PARTENAIRES** : Pays qui reçoivent d'autres pays une aide pour soutenir leur développement.

PRÊTS : Transferts qui impliquent un remboursement. Seuls les prêts d'une durée de plus d'un an sont inclus dans les statistiques du CAD. Les données correspondent aux versements et aux remboursements pendant la durée des prêts et non à leur équivalent don. Les chiffres relatifs aux prêts nets fournissent le montant des prêts déduction faite des remboursements de principal (mais non des paiements d'intérêts) au titre de prêts antérieurs. Par conséquent, lorsqu'un prêt est entièrement remboursé, son effet sur les apports totaux nets est nul sur l'ensemble de la durée du prêt.

PRINCIPES DE PARTENARIAT : La Déclaration de Paris contient 56 engagements de partenariat. Ceux-ci sont organisés autour de cinq grands principes :

- **Appropriation** : Les pays partenaires définissent leurs propres stratégies de développement, améliorent leurs institutions et prennent des mesures pour lutter contre la corruption.
- **Alignement** : Les pays donateurs alignent leur soutien sur ces objectifs et utilisent les systèmes locaux;
- **Harmonisation** : Les pays donateurs coordonnent leurs actions, simplifient les procédures et partagent l'information, afin d'éviter les doubles emplois.
- **Gestion axée sur les résultats** : Les pays en développement et les donateurs privilégient la production de résultats – et leur mesure.
- **Responsabilité mutuelle** : Les donateurs et les pays partenaires en développement sont responsables des résultats obtenus en matière de développement.

RÉAMÉNAGEMENT (ou RESTRUCTURATION) DE LA DETTE : Toute mesure convenue entre un créancier et son débiteur qui modifie officiellement les conditions précédemment fixées pour le remboursement. Il peut s'agir d'une **remise de la dette** (extinction du PRÊT) ou d'un **rééchelonnement** passant soit par une révision de l'échéancier de remboursement, soit par l'octroi d'un nouveau prêt de **refinancement**. Voir aussi les « Notes sur les définitions et questions de mesure », ci-après.

SUIVI AFFINÉ : Ventilation des résultats ressortant du suivi statistique, par sexe, région, groupe ethnique et catégorie sociale.

TRANSFERTS NETS : Dans les statistiques du CAD, les APPORTS NETS déduction faite des paiements d'intérêts.

VERSEMENT : Mise à la disposition d'un bénéficiaire de fonds ou achat pour son compte de biens ou de services ; par extension, le montant ainsi dépensé. Les versements correspondent aux transferts internationaux effectifs de ressources financières, ou de

biens et de services, évalués à leur coût pour le donneur. Dans le cas d'activités réalisées dans le pays donneur telles que programmes de formation, d'administration ou de sensibilisation du public, le versement est considéré comme effectué lorsque les fonds ont été transférés au prestataire de services ou au bénéficiaire. Ils peuvent être comptabilisés **bruts** (montant total versé au cours d'une période comptable donnée) ou **nets** (déduction faite de tous les remboursements de principal ou des restitutions de dons intervenus pendant la même période).

VOLUME (termes réels) : Les chiffres sur les apports fournis dans la présente publication sont exprimés en dollars des États-Unis. Pour donner une idée plus réaliste de l'évolution dans le temps du volume des apports, certains chiffres sont donnés à prix et taux de change constants, par rapport à une année de référence précise. Autrement dit, un ajustement a été opéré pour tenir compte à la fois de l'inflation de la monnaie du donneur entre l'année considérée et l'année de référence, et des variations du taux de change entre cette monnaie et le dollar des États-Unis au cours de la même période. On trouvera dans l'annexe statistique un tableau récapitulant les facteurs de conversion (déflateurs) à appliquer pour convertir en dollars de l'année de référence (« prix constants ») tous les chiffres exprimés en dollars courants dans le Rapport (tableau 36).

Notes techniques

Notes sur les définitions et questions de mesure

La couverture des données présentée dans le Rapport a changé ces dernières années. Les principaux aspects à retenir sont les suivants :

Modification du concept d'APD et de la portée du RNB

Si la définition de l'aide publique au développement ne s'est pas modifiée depuis 1972, des changements d'interprétation ont eu tendance à en élargir la portée. Parmi les principaux, on citera la comptabilisation dans l'APD des coûts administratifs (depuis 1979), de la part des subventions aux systèmes d'enseignement correspondant au coût de l'enseignement dispensé aux étudiants originaires de pays bénéficiaires de l'aide (laquelle est ressortie depuis 1984), et l'inclusion de l'assistance fournie par les pays donateurs aux réfugiés provenant de pays bénéficiaires de l'aide pendant leur première année de séjour (qui pouvait être notifiée depuis le début des années 80 mais ne l'est de façon généralisée que depuis 1991).

Il est difficile de chiffrer précisément les incidences de ces modifications, car souvent les changements apportés aux méthodes de collecte et à la couverture des données ne sont pas directement observables dans les notifications statistiques adressées par les membres. Les montants en cause peuvent cependant être importants. Ainsi, la notification du Canada en 1993 comprend pour la première fois un chiffre relatif à l'aide aux réfugiés dans ce pays (184 millions de dollars), chiffre qui représente près de 8 % de l'APD totale du Canada. D'autre part, les apports d'aide notifiés par l'Australie, à la fin des années 80, étaient plus élevés d'environ 12 % que s'ils avaient été calculés selon les règles et procédures applicables quinze ans auparavant*.

La couverture du revenu national s'est elle aussi élargie du fait de l'inclusion de nouveaux domaines d'activité économique et de l'amélioration des méthodes de collecte des données. Le Système de comptabilité nationale (SCN) de 1993, préconisé conjointement par l'OCDE et d'autres grandes organisations internationales, donne une définition plus large que le précédent du PNB, qui y est rebaptisé revenu national brut, ou RNB. Cela tend à entraîner une diminution des rapports APD/RNB des donateurs. À titre d'exemple, les rapports APD/RNB de la Norvège et du Danemark ont baissé de 6 à 8 % lorsque ces pays sont passés au nouveau SCN au milieu des années 1990. Ceux de la Finlande et de l'Australie ont eux aussi ultérieurement affiché un recul, mais moins important – entre 2 et 4 % – tandis que certains autres pays ont affiché peu de changement. La baisse moyenne a été de l'ordre de 3 %. À présent, tous les pays membres du CAD se fondent sur le nouveau SCN.

* S. Scott (1989), « Some Aspects of the 1988-89 Aid Budget », dans *Quarterly Aid Round-up*, n° 6, AIDAB, Canberra, pp. 11-18.

Pays bénéficiaires pris en compte

Depuis 1990, les pays suivants ont été ajoutés à la liste des bénéficiaires de l'APD aux dates indiquées : Communautés noires d'Afrique du Sud (1991 – maintenant dénommées Afrique du Sud) ; Kazakhstan, République kirghize, Tadjikistan, Turkménistan et Ouzbékistan (1992) ; Arménie, Géorgie et Azerbaïdjan (1993) ; Zones sous administration palestinienne (1994) ; Moldova (1997) ; Belarus, Libye et Ukraine (2005).

Au cours de la même période, les pays et territoires suivants ont été retirés de la liste des bénéficiaires de l'APD aux dates indiquées : Portugal (1991) ; Guyane française, Guadeloupe, Martinique, Réunion et Saint-Pierre et Miquelon (1992) ; Grèce (1994) ; Bahamas, Brunei, Émirats arabes unis, Koweït, Qatar et Singapour (1996) ; Bermudes, îles Caïman, Chypre, îles Falkland, Hong-Kong (Chine), Israël et Taipei chinois (1997) ; Antilles néerlandaises, Aruba, Corée, Gibraltar, Libye, Macao, Mariannes du Nord, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et îles Vierges (RU) (2000) ; Malte et la Slovénie (2003) ; Bahreïn (2005).

De 1993 jusqu'à 2004, plusieurs PECO/NEI en transition et d'autres pays en développement plus avancés étaient inclus dans une liste à part, qui indiquait les bénéficiaires « d'aide publique ». Cette liste n'existe plus.

Pays donateurs

L'Espagne et le Portugal ont adhéré au CAD en 1991, le Luxembourg en 1992 et la Grèce en 1999. Leur aide est désormais comptée dans le total du CAD. Les montants des apports d'APD de ces pays avant leur adhésion au CAD ont été ajoutés aux données des années précédentes lorsqu'ils étaient disponibles. L'accession de chaque nouveau membre a augmenté l'APD totale du CAD mais réduit le rapport APD/RNB global, les programmes de ces pays étant généralement plus récents, et plus limités par rapport au RNB, que ceux des donateurs de plus longue date.

Traitement des remises de dettes

Le traitement de **l'annulation des prêts non initialement comptabilisés dans l'APD** a varié dans le passé. Jusqu'en 1992 inclus, lorsque l'annulation d'une dette non issue de l'APD répondait aux critères de l'APD, elle pouvait être notifiée comme APD. De 1990 à 1992 inclus, elle restait notifiable dans le cadre de l'APD d'un pays, mais était exclue du total du CAD. Les montants ainsi traités figurent dans le tableau ci-dessous. Depuis 1993, l'annulation de dettes initialement accordées à des fins **militaires** peut être comptabilisée dans les autres apports du secteur public (AASP), tandis que l'annulation d'autres dettes non issues de l'APD (principalement des **crédits à l'exportation**) comptabilisée dans l'APD est incluse à la fois dans les données du pays et dans l'APD totale du CAD, comme elle l'était jusqu'en 1989.

L'annulation du principal d'un prêt en cours initialement comptabilisé dans l'APD ne donne pas lieu à un nouveau versement net d'APD. Statistiquement, l'avantage de cette annulation se traduit par le fait que, les remboursements annulés n'ayant pas lieu, ils ne viennent pas réduire les versements nets d'APD.

Annulation de dettes nées de créances autres que l'APD¹

En millions d'USD

	1990	1991	1992
Allemagne	–	–	620.4
Australie	–	–	4.2
Autriche	–	4.2	25.3
Belgique	–	–	30.2
États-Unis	1 200.0	1 855.0	894.0
France	294.0	–	108.5
Japon	15.0	6.8	32.0
Norvège	–	–	46.8
Pays-Bas	12.0	–	11.4
Royaume-Uni	8.0	17.0	90.4
Suède	5.0	–	7.1
Total du CAD	1 534.0	1 882.9	1 870.2

1. Ces données sont incluses dans les chiffres de l'APD des pays individuels, mais sont exclues de l'APD totale de l'ensemble des pays du CAD dans tous les tableaux présentant les flux par pays donneurs. Voir Notes sur les définitions et questions de mesure.

Année utilisée pour le calcul des données

Sauf indication contraire, toutes les données contenues dans cette publication portent sur les années civiles.

Liste des bénéficiaires d'APD établie par le CAD

Au 1^{er} janvier 2007

Pays les moins avancés	Pays à faible revenu (RNB par habitant < \$825 en 2004)	Pays et territoires à revenu intermédiaire, tranche inférieure (RNB par habitant \$826-\$3 255 en 2004)	Pays et territoires à revenu intermédiaire, tranche supérieure (RNB par habitant \$3 256-\$10 065 en 2004)
Afghanistan	Cameroun	Albanie	Afrique du Sud
Angola	Congo, Rép.	Algérie	• Anguilla
Bangladesh	Corée, Rép. dém.	Arménie	Antigua et Barbuda
Bénin	Côte d'Ivoire	Azerbaïdjan	Arabie Saoudite ¹
Bhoutan	Ghana	Bélarus	Argentine
Burkina Faso	Inde	Bolivie	Barbades
Burundi	Kenya	Bosnie-Herzégovine	Belize
Cambodge	Kyrgyzie, Rép.	Bésil	Botswana
Centrafricaine, Rép.	Moldova	Cap Vert	Chili
Comores	Mongolie	Chine	• Cook, îles
Congo, Rép. dém.	Nicaragua	Colombie	Costa Rica
Djibouti	Nigeria	Cuba	Croatie
Érythrée	Ouzbékistan	Dominicaine, Rép.	Dominique
Éthiopie	Pakistan	Égypte	Gabon
Gambie	Papouasie-Nouvelle-Guinée	El Salvador	Grenade
Guinée	Tadjikistan	Équateur	Liban
Guinée équatoriale	Viet Nam	Fidji	Libye
Guinée-Bissau	Zimbabwe	Géorgie	Malaisie
Haïti		Guatemala	Maurice
Kiribati		Guyana	Mayotte
Laos		Honduras	Mexique
Lesotho		Indonésie	• Montserrat
Liberia		Irak	• Nauru
Madagascar		Iran	Oman
Malawi		Jamaïque	Palau
Maldives		Jordanie	Panama
Mali		Kazakhstan	Seychelles
Mauritanie		Macédoine, ex-République yougoslave de	Ste Lucie
Mozambique		Maroc	• Ste-Hélène
Myanmar		Marshall, îles	St-Kitts et Nevis
Népal		Micronésie, États fédérés	St-Vincent et Grenadines
Niger		Monténégro	Trinité et Tobago
Ouganda		Namibie	• Turks et Caïques, îles
Rwanda		Niue	Turquie
Salomon, îles		Paraguay	Uruguay
Samoa		Pérou	Venezuela
Sao Tomé et Príncipe		Philippines	
Sénégal		Serbie	
Sierra Leone		Sri Lanka	
Somalie		Suriname	
Soudan		Swaziland	
Tanzanie		Syrie	
Tchad		Thaïlande	
Timor-Leste		• Tokelau	
Togo		Tonga	
Tuvalu		Tunisie	
Vanuatu		Turkménistan	
Yémen		Ukraine	
Zambie		• Wallis et Futuna	
		Zones sous admin. palestinienne	

• Territoire.

1. L'Arabie Saoudite a passé le seuil de Pays à haut revenu en 2004, 2005 et 2006. En accord avec les règles du CAD concernant la révision de la Liste des bénéficiaires de l'APD, elle ne fera plus partie de cette Liste en 2008.

En octobre 2007, les pays pauvres très endettés (PPTÉ) sont : Afghanistan, Bénin, Bolivie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Congo (Rép.), Congo (Rép. dém.), Côte d'Ivoire, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Kyrgyzie (Rép.), Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Ouganda, République centrafricaine, Rwanda, São Tomé et Príncipe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tanzanie, Tchad, Togo et Zambie.

LES ÉDITIONS DE L'OCDE, 2, rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16
IMPRIMÉ EN FRANCE
(43 2009 01 2 P) ISBN 978-92-64-05506-3 – n° 56590 2009

Revue de l'OCDE sur le développement, Volume 10/1

Coopération pour le développement

RAPPORT 2009

Le rapport sur la *Coopération pour le développement* établi par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE est un ouvrage de référence. Chaque année, il offre aux lecteurs des statistiques et des analyses incontournables concernant les évolutions les plus récentes intervenues sur la scène internationale de l'aide. Cette édition marque également l'arrivée du nouveau Président du CAD, Eckhard Deutscher, qui y fournit un compte rendu du Forum de haut niveau d'Accra sur l'efficacité de l'aide. Il insiste notamment sur la nécessité de redoubler d'efforts pour que l'aide produise des résultats plus bénéfiques pour les pays en développement. Or, des pressions s'exercent sur les budgets d'aide, sous l'effet non seulement de la crise économique et financière actuelle, mais aussi des changements radicaux qui ont marqué ces dernières années la scène du développement, amenant avec eux de nouveaux défis. Comme M. Deutscher le souligne, « il est tout à fait évident qu'il faut changer notre manière de faire ».

Le Rapport traite aussi cette année de la question de la fragmentation de l'aide, laquelle soulève un problème majeur du fait qu'elle se traduit par une pluie désordonnée d'apports minimes. La répartition inefficace des tâches entre les donateurs induit par ailleurs un accroissement des coûts de transaction. Et les gouvernements partenaires doivent disposer de données complètes et transparentes sur les dépenses prévisionnelles pour parvenir à extraire leurs pays de la pauvreté. Tous ces facteurs conjugués entraînent une modification du rapport de forces entre les donateurs et leurs partenaires.

Pour terminer, le Rapport présente cinq leçons, tirées d'études de cas réalisées dans divers pays, sur les moyens de mettre à profit la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide pour raccorder à la politique du développement des objectifs plus généraux tels que le respect des droits de l'homme, la protection de l'environnement et l'égalité des sexes.

Cet ouvrage est également publié en ligne par souci d'amélioration de l'accessibilité des produits du CAD. Ceci nous permet de mieux répondre aux besoins de la communauté de l'aide en lui offrant un accès rapide et facile aux meilleures analyses et statistiques disponibles.

Cet ouvrage est disponible sur SourceOCDE : www.SourceOCDE.org/rapportdeveloppement.

SourceOCDE est une bibliothèque en ligne qui a reçu plusieurs récompenses. Elle contient les livres, périodiques et bases de données statistiques de l'OCDE. Pour plus d'informations sur ce service ou pour obtenir un accès temporaire gratuit, veuillez contacter votre bibliothécaire ou SourceOECD@oecd.org.

Volume 10/1

éditions **OCDE**
www.oecd.org/editions

ISBN 978-92-64-05506-3
43 2009 01 2 P

